

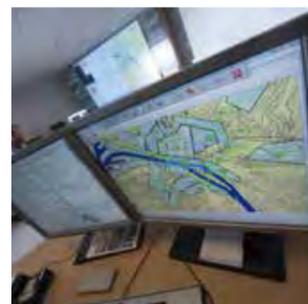
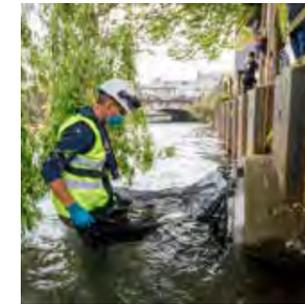


MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



métropole
ROUENORMANDIE



SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 8

1

Présentation de
la Métropole Rouen
Normandie 12

L'INSTITUTION 14

LA MAISON COMMUNE
DE NOS 50000 HABITANTS 15

LES 71 COMMUNES 16

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN
EN 2021 18FAITS MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2021 22

2

S'engager massivement
dans la transition
social-écologique ... 24UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE
POUR TOUS 26EXPLOITATION DES TRANSPORTS
EN COMMUN 26AMÉNAGEMENT ET ABORDS DES GARES,
INTERMODALITÉ 30

STATIONNEMENT 32

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES 32

STATIONNEMENT VÉLO 33

SERVICES VÉLO 33

PLAN DE MOBILITÉ 35

ENVIRONNEMENT, ESPACES
NATURELS, BIODIVERSITÉ,
AGRICULTURE DURABLE 36GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS 36

BIODIVERSITÉ 37

FORÊTS 39

GESTION DES ZONES HUMIDES 42

AGRICULTURE 44

ACCÉLÉRER LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE 46DISTRIBUTION PUBLIQUE
DE LA CHALEUR 46DÉVELOPPER LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE
LOGEMENTS EXISTANTS 46ACCOMPAGNER LES
TRANSITIONS 47ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS
COMMUNAUX DE MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE 51RÉSEAU DES COMMUNES
DES PRATIQUES DURABLES 53

ESPACE CONSEIL FAIRE 60

MÉCÉNAT/PARTENARIAT :
MOBILISER LES ENTREPRISES
AUTOUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL 61RÉDUIRE ET VALORISER
NOS DÉCHETS 63COLLECTE ET VALORISATION (DONT
FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES) 63LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS
DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS 64PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
(PLPDMA) 66DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ
ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) PLUS
PERFORMANTES 67GESTION DURABLE DE
LA RESSOURCE EN EAU,
GRAND CYCLE DE L'EAU,
ASSAINISSEMENT 68

EAU 68

ASSAINISSEMENT 70

GESTION DES RISQUES,
STRATÉGIE D'ADAPTATION,
RÉSILIENCE 73

3

Construire un territoire
attractif et solidaire . 74DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE 76

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS 76

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER
DES ENTREPRISES 78RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS
D'ENTREPRISES 79ACCOMPAGNER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DIGITALE DE L'INDUSTRIE 81

CONFORTER LES ACTIVITÉS TERTIAIRES 82

SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) 83

TOURISME, COMMERCE 86

TOURISME 86

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE 92

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE 95

LES CAMPUS MÉTROPOLITAINS 95

SOUTIEN AUX PLATEFORMES
TECHNOLOGIQUES 96CONVENTIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 97SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES 99

VIE ÉTUDIANTE 100

CULTURE 102

RÉUNION DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS 102

MANIFESTATIONS CULTURELLES 104

CANDIDATURE DE ROUEN AU TITRE
DE CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE 2028 106

PATRIMOINE 107

ÉQUIPEMENTS
EMBLÉMATIQUES – CULTURE
ET SPORT 110LES ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES
CULTURELS 110

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 116

SPORTS ET LOISIRS 117

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
SPORTIVES 117SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
SPORTIVES 117DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT
D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES
EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE
DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP 120UN SOUTIEN RENFORCÉ DANS UN
CONTEXTE SANITAIRE COVID-19 121

SOLIDARITÉ, EMPLOI	121
TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE	122
JEUNESSE	123
INSERTION DES JEUNES	124
TARIFICATION SOCIALE ET SOLIDAIRE	126
POLITIQUE DE LA VILLE	128
PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)	131
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	133
LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	133
AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN 2021	134
SANTÉ	136
LA DÉMARCHE GÉNÉRALE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	136
GESTION FUNÉRAIRE	136

4

Penser et aménager le territoire durablement 138

PLANIFICATION URBAINE ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE	140
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) : MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION	140
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : MISE EN ŒUVRE	144
ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)	147
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME	152
STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRE	153
STRATÉGIE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE	153

LES GRANDS PROJETS ET OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	154
SEINE CITÉ	154
PARC NATUREL URBAIN DES BRUYÈRES	157
HABITAT	159
CRÉER UNE OFFRE POUR AMÉLIORER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET SOCIAUX	159
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS	160
L'HABITAT POUR UNE MÉTROPOLE INCLUSIVE : DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT SPÉCIFIQUE	162
ÉLABORATION DU PLH 2020-2025	163

5

Renforcer la cohésion territoriale 164

DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN	166
UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE GÉRÉ EN PROXIMITÉ	166
GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	169
RENOUVELLEMENT URBAIN ..	172
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	174
SOUTIEN DES COMMUNES	175
LE FACIL (EX FAGIP)	175
LE FAA : FONDS D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT	175
LE FACIL (EX FSIC) : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES POUR L'INVESTISSEMENT LOCAL	176

6

Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole 178

RESSOURCES HUMAINES	180
LES RESSOURCES HUMAINES	180
MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNS	182
MARCHÉS PUBLICS	185
FINANCES ET FISCALITÉ	188
L'ANNÉE 2021 EN SYNTHÈSE	188
LES POLITIQUES CONTRACTUELLES	188
UN CONTRÔLE ET UN CONSEIL ORGANISÉ AU MEILLEUR NIVEAU	190
GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX	192
LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE	192
LA RATIONALISATION DU FONCTIONNEMENT INTERNE	192
LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS (PDA)	193
LA GESTION DU PARC AUTOMOBILE	193
LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SDSI) ET LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE	195

RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES DES TERRITOIRES PROCHES 199

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE	199
INTERTERRITORIALITÉ – ALLIANCE DES TERRITOIRES	202
LES RENCONTRES DE L'AXE SEINE	202
LA PLATEFORME D'OBSERVATIONS DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES (POPSU)	203
UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ	205
MA MÉTROPOLE	205
OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE ..	207
CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT (CCD)	212
SERVICE PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ	213
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	215

ÉDITORIAL

Chère Madame,
Cher Monsieur,

2021 aura été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse, crise économique et sociale profonde... Un tel contexte fait appel à notre humanité et à notre solidarité à l'endroit des personnes les plus précaires, ainsi qu'une réaction sans faille pour limiter et accompagner ces grands bouleversements. Nous sommes au rendez-vous.

À l'enjeu décisif de la crise climatique s'est ajoutée dès 2020 la pandémie mondiale de Covid-19. À la suite des mesures de confinement, nos entreprises, nos commerces ont été durement frappés partout en France dans leur activité, nombre de nos concitoyens, à commencer par les jeunes, à la recherche d'un premier emploi ou étudiants, furent empêchés dans leurs projets et confrontés à une précarité aggravée.

Au-delà des difficultés du quotidien, ces événements ont également interrogé l'organisation du travail, celle des mobilités dans les espaces urbains et péri-urbains, les solidarités, dans nos villes, dans nos quartiers, dans nos villages, la place de la nature dans notre environnement immédiat, la solidité de nos réseaux et de nos grands systèmes de distribution, qui rendent les services indispensables du quotidien (eau, électricité, assainissement, gestion des déchets). Toutes ces responsabilités échoient pour la plupart à notre Établissement Métropole.

Pour protéger les habitants, nous avons mis à disposition en urgence nos moyens humains et matériels pour permettre que les campagnes de test et de vaccination s'exercent dans les meilleures conditions. Sans relâche, nous avons porté la voix des personnels de santé, soignants et non soignants, qui ont alerté sur l'urgence de déployer des moyens supplémentaires pour contrer la pandémie. La Métropole a par ailleurs engagé en 2021 un travail de fond pour une intervention sans précédent de notre Établissement (17 millions d'euros) dans le domaine de la santé et le soutien de nos hôpitaux, rendue publique en 2022.

Pour soutenir les secteurs et les acteurs impactés, nous avons très tôt impulsé des politiques d'accompagnement et de soutien. Le Conseil de défense économique local créé en octobre 2020 a été maintenu tout au long de l'année 2021, associant autour de la Métropole les représentants des acteurs économiques (industrie, commerce, artisanat, tourisme, hôtellerie, événementiel, culture, sport, agriculture...), les représentants de tous les groupes politiques sans exclusive, ainsi que les représentants des collectivités locales (Région, Département), les parlementaires et l'État.

Ce Conseil de défense a permis de proposer un Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS) de 10 millions d'euros, pour venir en aide aux entreprises, aux associations et aux jeunes et de soutenir les acteurs dans de nombreux domaines. Ce Plan déployé à la fin de l'année 2020 a perduré en 2021, et a permis de contribuer au soutien de l'économie locale. Un Plan de relance pour le commerce a également été activé en 2021, pour consolider et accompagner la reprise économique.

Nous avons par ailleurs lancé « Priorité Jeunes » ; une série d'activités, d'actions et de dispositifs proposés sur le site internet de la Métropole et destinés aux jeunes : une orientation vers des structures d'accompagnement psychologique, un système de parrainage des jeunes sur la base du volontariat, une offre complète d'activités pour permettre de recréer du lien, ainsi qu'un recensement des aides financières et matérielles.

Pour préparer l'avenir, nous nous sommes engagés puissamment en faveur de la transition social-écologique du territoire. Les scientifiques nous alertent depuis des années : si nous n'agissons pas massivement pour le climat, nous laisserons à nos enfants et nos petits-enfants un monde invivable.

Nous avons soutenu l'usine Chapelle Darblay à Grand-Couronne, déclaré l'état d'urgence climatique sur notre territoire et rejoint la campagne mondiale « Cities Race to Zero ». La Métropole est ainsi engagée à tenir des objectifs ambitieux pour le climat.

La Métropole a prolongé en 2021 la « gratuité » des transports en commun le samedi. Cette mesure forte, courageuse, nous hisse au rang des territoires à l'avant-garde de la transition social-écologique et annonce les grandes orientations à venir du mandat. Des actions ambitieuses ont été engagées dans différents domaines clés de la transition : vaste plan de renaturation, décarbonation de nos transports en commun, développement des mobilités douces, et notamment lancement du nouveau service « LOVELO », permettant de louer des vélos électriques en longue durée à des tarifs solidaires, transition énergétique du territoire et des bâtiments par la création d'un service public dédié, lancement d'une stratégie cohérente d'acquisition et de dépollution des friches pour limiter l'artificialisation des sols et freiner l'étalement urbain... Un plan « zéro plastique » a été construit, pour transformer nos habitudes de consommation et de traitement des déchets. L'application « Montri » a été déployée et étendue à l'ensemble des communes de la Métropole, un outil simple et pédagogique pour localiser les points de collecte et les informations sur les déchetteries, scanner un article pour connaître les consignes de tri, faire un signalement de dépôt sauvage... Le Conseil de Développement Durable (CDD) a par ailleurs officiellement été installé. Il constitue un véritable outil au service de la dynamique du territoire et de la démocratie participative.

À la suite de la catastrophe du 26 septembre 2019, la Métropole Rouen Normandie a massivement développé son engagement en matière de sécurité industrielle, pour prévenir les accidents et mieux informer les citoyens. Notre Établissement s'est doté en 2021 d'un système d'alerte SMS sur inscription dans l'attente du « Cell broadcast » promis par l'État, qui permet une alerte automatique de nos concitoyens. Une grande concertation a été engagée pour redessiner l'architecture, les équilibres et fonctionnalités du futur quartier Rouen Flaubert, grand projet de reconquête urbaine, à proximité immédiate du centre historique de Rouen, le long de la Seine.

Nous sommes mobilisés pour la culture, l'éducation, la santé, la sécurité, pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous agissons partout, pour tous, pour le climat et pour l'emploi. Nous avons conforté la dynamique de soutien et d'accompagnement des communes du territoire dans leurs projets (création du FACIL – Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local, avec bonification social-écologique, en remplacement de l'ancien fonds de soutien FSIC).

Pour faire de notre territoire une Capitale Européenne de la Culture en 2028, nous avons continué de construire cette belle candidature qui nous lie. De Giverny au Havre, bien au-delà de Rouen... c'est la Seine, notre fleuve, notre lieu et notre lien, qui candidate. Nous voulons gagner et avons nos chances ! Notre stratégie est claire : la Culture pour réconcilier la Nature, la Science et l'Humain. Embarquons ensemble dans cette belle aventure !

La Métropole a par ailleurs organisé le deuxième acte d'un nouveau cycle de débats, conférences, animations et ateliers : **Métropole Rouen Normandie, Capitale du Monde d'Après**. Étaient associés les acteurs locaux et de nombreuses personnalités qui font autorité en matière de transition social-écologique. Parallèlement, la Métropole a tenu un puissant rôle de protection tant des habitants que des acteurs économiques. Ce sont les deux faces d'une même politique, d'un cap solidement campé, qui représente également pour notre territoire un fort enjeu d'attractivité face aux bouleversements du monde et aux enjeux du siècle. La tâche est immense : nous voulons **devenir une référence en matière de mobilités d'avenir, de dépollution des sols, de performance énergétique, de reconstruction de la ville sur la ville et de valorisation des ressources**.

Confrontés à l'incertitude et des événements exceptionnels, la Métropole Rouen Normandie, les communes, leurs élus et leurs services, ont fait face pour protéger les habitants, soutenir les secteurs impactés et préparer l'avenir en confortant une politique ambitieuse. Je tiens à les en remercier chaleureusement.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport d'activité.

Chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol

Président de la Métropole Rouen Normandie



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

CINQ FINALITÉS SONT DÉFINIES
PAR LA STRATÉGIE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Tout au long de ce document, des encadrés signalent ainsi les actions significatives de la Métropole en faveur du développement durable.



Lutter contre le changement climatique et pour une protection de l'atmosphère



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles



Favoriser l'épanouissement de chacun



Développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires



Développer des modes de consommation et de production durables

1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



L'INSTITUTION

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de métropoles à 22.



Les 22 métropoles françaises

LA MAISON COMMUNE DE NOS 500000 HABITANTS

Création récente, la Métropole Rouen Normandie parachève une construction communautaire qui s'est accélérée en 2010 à travers la fusion de 4 communautés réalisant à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes, 490 000 habitants).

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui institue les métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1^{er} janvier 2015 une des quinze métropoles de France (la 10^e dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). Le cadre ouvert par la Loi MAPTAM a été ensuite élargi par la loi du 8 février 2017, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand et Tours d'être également reconnues.

Les métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle étroit des métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

Lovée dans les méandres de la Seine et ses somptueux paysages, avec Rouen en son cœur patrimonial, économique et industriel, grand port maritime et fluvial, capitale régionale, la Métropole Rouen Normandie rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 40 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer.

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public et principale locomotive économique de Normandie avec un budget de près d'un milliard d'euros, notre territoire occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Tournée vers l'avenir, la Métropole Rouen Normandie est aujourd'hui au cœur d'une dynamique économique extrêmement forte et se positionne comme territoire pionnier de la transition social-écologique ; elle est à l'initiative de nombreux projets stratégiques.

Avec le statut de Métropole, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel, concentrant en un seul niveau des cadres d'intervention majeurs et des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services publics du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse, en solidarité avec les communes qui la composent. Elle aménage son espace (urbanisme, logement, voirie, mobilité) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme, enseignement supérieur) en préparant les emplois de demain. Elle s'engage dans les grands équipements structurants du territoire.

Cette dimension nouvelle favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (Réseau Astuce, Filo'r...) et de demain (dans le cadre notamment du programme Rouen-Normandie, Mobilités intelligentes pour tous), l'offre culturelle (Réunion des Musées Métropolitains, festival Spring, Rush, Aître Saint-Maclou...) ou sportive, les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, parc Urbain des Bruyères...), la mise en perspective du territoire (semaine « Capitale du monde d'après ») ou les nombreuses actions dont rend compte ce rapport d'activité (politique de la ville et renouvellement urbain, agriculture, patrimoine écologique et forestier du territoire...).

Les richesses de son patrimoine historique, naturel, fluvial et forestier, les ambitions et grands événements nationaux et internationaux qu'elle porte (l'Armada, Normandie Impressionniste, Capitale Européenne de la Culture 2028...) font de notre Métropole une destination touristique d'exception.

Ce que dit la loi : « la métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».

COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Le 1^{er} janvier 2021, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 501 431 habitants

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2020
Amfreville-la-Mivoie	3337
Anneville-Ambourville	1212
Bardouville	638
Belbeuf	2287
Berville-sur-Seine	554
Bihorel	8430
Bois-Guillaume	14996
Bonsecours	6585
Boos	3969
La Bouille	732
Canteleu	14219
Caudebec-lès-Elbeuf	10016
Cléon	4949
Darnétal	9872
Déville-lès-Rouen	10729
Duclair	4126
Elbeuf	16350
Épinay-sur-Duclair	517
Fontaine-sous-Préaux	556
Franqueville-Saint-Pierre	6299
Freneuse	962
Gouy	902
Grand-Couronne	9930
Grand Quevilly	26213
Hautot-sur-Seine	406
Hénouville	1337
Houpeville	2954
Isneauville	3618
Jumièges	1738
La Londe	2404
La Neuville-Chant-d'Oisel	2415
Le Houlme	4136
Le Mesnil-Esnard	8227
Le Mesnil-sous-Jumièges	623
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1287

Le Trait	4922
Malaunay	6191
Maromme	10798
Montmain	1375
Mont-Saint-Aignan	19732
Moulineaux	945
Notre-Dame-de-Bondeville	7061
Oissel	12299
Orival	901
Petit-Couronne	8868
Petit-Quevilly	22275
Quevillon	604
Quéville-la-Poterie	1038
Roncherolles-sur-le-vivier	1231
Rouen	113934
Sahurs	1229
Saint-Aubin-Celloville	1182
Saint-Aubin-Épinay	1040
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8505
Saint-Étienne-du-Rouvray	28573
Saint-Jacques-sur-Darnétal	3089
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3648
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2060
Saint-Martin-de-Boscherville	1566
Saint-Martin-du-Vivier	1722
Saint-Paër	1326
Saint-Pierre-de-Manneville	912
Saint-Pierre-de-Varengeville	2339
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8354
Sotteville-lès-Rouen	29513
Sotteville-sous-le-Val	762
Tourville-la-Rivière	2514
Val-de-la-Haye	721
Yainville	1054
Ymare	1173
Yville-sur-Seine	450

Source : Insee
Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

SON CONSEIL MÉTROPOLITAIN DEPUIS JUILLET 2020



Séance du Conseil métropolitain au Zénith de Rouen

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN EN 2021

123 conseillers métropolitains dont 16 vice-présidents (8 femmes et 8 hommes) et 14 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Nicolas Mayer-Rossignol, **ROUEN**



VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} vice-président :
Djoudé Merabet
ELBEUF



Sylvaine Santo
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER



David Lamiray
MAROMME



Myriam Mulot
NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE



Cyrille Moreau
ROUEN

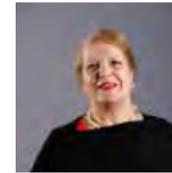


Charlotte Goujon
PETIT-QUEVILLY



Nicolas Rouly
GRAND QUEVILLY



Marie Atinault
ROUENJoachim Moyses
SAINT-ÉTIENNE-
DU-ROUVRAYSylvie Nicq-Croizat
MONT-SAINT-AIGNANJean-Pierre Breugnot
GOUYNadia Mezrar
SAINT-PIERRE-
LÈS-ELBEUFThierry Chauvin
SAINT-MARTIN-
DE-BOSCHERVILLEMélanie Boulanger
CANTELEUAbdelkrim Marchani
ROUENLaurence Renou
SOTTEVILLE-LÈS-ROUENMEMBRES
DU BUREAUNicolas Amice
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLEBenoit Anquetin
SAINT-AUBIN-ÉPINAYChloé Argentin
ROUENStéphane Barré
OISSELJoël Bigot
PETIT-COURONNEJuliette Biville
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAYIngrid Bona
YMAREPatrick Callais
LE TRAITChristine De Cintré
ROUENJean Delalandre
DUCLAIRCatherine Flavigny
MONT-SAINT-AIGNANSéverine Groult
DARNÉTALValère His
SAINT-PAËRPascal Houbron
BIHORELAstrid Lamotte
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIRHugo Langlois
AMFREVILLE-LA-MIVOIEPascal Le Cousin
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAYJean-Guy Lecouteux
BELBEUFJulie Lesage
GRAND-COURONNELouisa Mameri
ROUENStéphane Martot
ROUENRoland Marut
GRAND QUEVILLYLuce Pane
SOTTEVILLE-LÈS-ROUENYves Soret
ROUEN

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

JANVIER

- Élargissement de la Réunion des Musées Métropolitains de 8 à 11 musées



FÉVRIER

- Déclaration de l'urgence climatique et intégration à la campagne mondiale "Cities Race to Zero"

MARS

- Lancement du système d'alerte SMS pour les risques industriels et naturels



- Élargissement de la descente à la demande à toutes les lignes TEOR et FAST après 22h en collaboration avec Réseau Astuce
- Lancement de la plateforme "Priorité jeunes"

AVRIL

- Mise à disposition du Kindarena pour la campagne de vaccination Covid-19



MAI

- Première édition du festival du jeu vidéo "Game'in Rouen"
- De mai à septembre, Rouen Plein Air



JUILLET

- Adoption du 4^e plan en faveur de l'égalité femmes-hommes pour la période 2021-2026
- Adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Lancement de l'application de gestion des déchets Montri dans toutes les communes de la Métropole



- Lancement de l'appel à projet Métropole nourricière
- Projections Cathédrale de lumière, jusque mi-septembre



SEPTEMBRE

- Lancement du service Lovélo pour les locations de moyenne et longue durée



- Installation officielle du Conseil du développement durable
- Lancement d'un plan de relance pour le commerce
- Rouen, Capitale du monde d'après
- Festival Graines de Jardin



- Adoption de la feuille de route Stratégie Santé
- Journées du matrimoine et du patrimoine
- Clap de fin de Forêt monumentale

OCTOBRE

- Première édition des 4 saisons du Parc, au Parc naturel urbain du Champ des bruyères

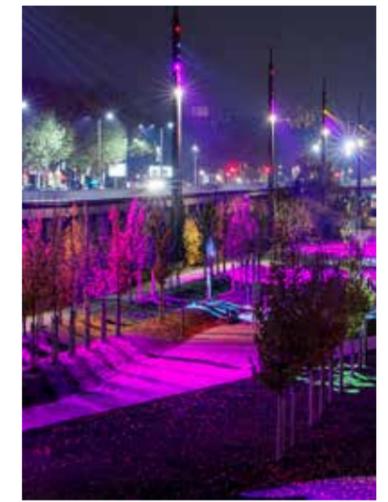


- Lancement de la concertation d'aménagement touristique de la côte Sainte-Catherine

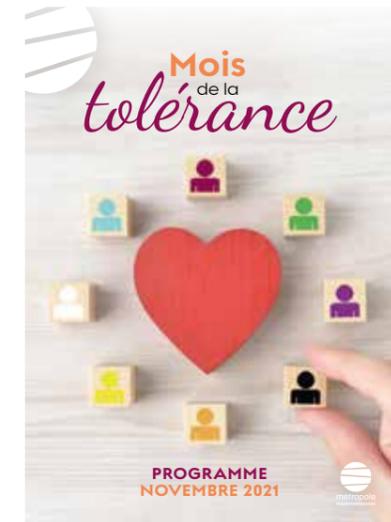


NOVEMBRE

- Début de la mise en lumière des quais de la rive gauche



- Mois de la tolérance



2

S'engager massivement
dans la transition
social-écologique



S'engager massivement dans la transition social-écologique

2.1

UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE POUR TOUS

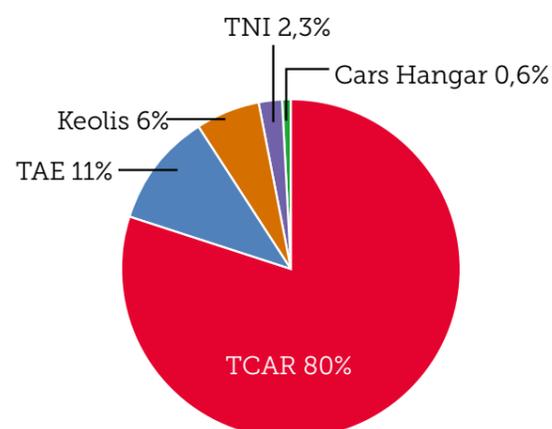
2.1.1

EXPLOITATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

CHIFFRES CLÉS

- 18,6 millions de km ont été parcourus en 2021 sur l'ensemble du réseau Astuce. Cela correspond au niveau d'offres d'avant la crise sanitaire (2020 était marquée par une adaptation des offres à la baisse lors du premier confinement).
- Ces kilomètres ont été parcourus à 80 % sur le réseau exploité par TCAR (Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise), 11 % par les TAE (Transport de l'Agglomération Elbeuvienne), 6 % par Keolis, 2,3 % par TNI (Transdev Normandie Interurbain), et 0,6 % par Cars Hangard.
- 49,1 millions de voyages ont été effectués en 2021 sur l'ensemble du réseau Astuce ; soit 9 millions de plus qu'en 2020. Cependant le niveau de trafic d'avant crise sanitaire (61 millions de voyages en 2019) n'est pas encore retrouvé.
- 94,4 % de ces voyages sont réalisés sur le réseau exploité par TCAR et 4,5 % par le réseau TAE.

Parts des km parcourus en 2021 :



LUTTE CONTRE LA FRAUDE

TCAR

Le taux de fraude constaté est stable en 2021 (4,4 %) par rapport à 2020 (4,6 %).

Le nombre de procès-verbaux (34 000) est en hausse de 14 % par rapport à 2020 (ce qui n'est pas significatif compte tenu des confinements).

Le nombre de voyageurs contrôlés (768 000) est en hausse de 19 % par rapport à 2020 (ce qui n'est pas significatif compte tenu des confinements).

TAE (TRANSPORT DE L'AGGLOMÉRATION ELBEUVIENNE)

Le taux de fraude constaté est de 2,1 % en 2020 (contre 2 % en 2019, et 2,6 % en 2020) avec un taux de contrôle de 5,6 % (identique à 2020).

ÉVOLUTION DE L'OFFRE 2021

- Lignes Métro, TEOR, FAST, 6 11, 32 et F : renforts les samedis après-midi, pour accompagner la mesure de gratuité du réseau Astuce ;
- Ligne 27 : adaptation pour résorber les surcharges le matin ;
- Ligne 30 : création d'une course le matin en période de vacances scolaires ;
- Ligne 32 : optimisation des temps de parcours ;
- Ligne 33 : modification de l'itinéraire pour gagner du temps à la CARSAT ;
- Fusion des lignes régulière B et scolaire 105 à La Londe et Elbeuf pour mieux répondre à la fréquentation et assurer une meilleure lisibilité de l'offre ;

- Ligne E : suppression le samedi faute de fréquentation suffisante ;
- Allobus : transformation du service de lignes virtuelles à transport à la demande zonale ;
- Ligne 107 : prolongement de deux courses à La Bouille et Moulineaux ;
- Ligne 201 : recalage horaire pour une desserte sécurisée à l'arrêt « Les Mailles » ;
- Lignes 225 et 226 fusionnées pour la desserte des écoles primaires d'Yville ;
- Lignes scolaires 331 - 332 - 333 - 334 - 335 - 336 : modification de l'itinéraire à Mesnil-Esnard suite au changement de plan de circulation ;
- Ligne 343 : création de deux courses à 9h et 16h pour la desserte du Collège Chartier à Darnétal ;
- Lignes 351 : création d'une course à 9h vers le Collège Gounod de Canteleu.

GRATUITÉ DES TRANSPORTS LE SAMEDI



La mesure de gratuité des transports du samedi est mise en œuvre depuis le samedi 5 septembre 2020. Elle reste accompagnée d'un geste de validation obligatoire, même si aucun décompte n'est opéré. Un titre spécifique « gratuit le samedi » réutilisable durant 1 an accompagne cette expérimentation pour les usagers qui n'ont pas d'autres titres de transport et veulent voyager spécifiquement le samedi.

TCAR : Les pertes de trafic étaient plus importantes à l'automne 2020 en samedi qu'en semaine (événements annulés, couvre-feux), et à l'inverse moins importantes à l'automne 2021 (nombreux événements en centre-ville) :

- En semaine : 85 % en septembre 2021 de la fréquentation de septembre 2019, 86 % en octobre, 83 % en novembre, 79 % en décembre ;
- Le samedi : 84 % en septembre 2021 de la fréquentation de septembre 2019, 90 % en octobre, 90 % en novembre, 86 % en décembre.

TAE : Un impact limité de la gratuité du samedi :

- En semaine : en 2021, 75 % de la fréquentation de 2019 ;

- Le samedi : en 2021, 76 % de la fréquentation de 2019.

Il est délicat de tirer des conclusions claires sur l'impact quantitatif de la mesure compte tenu que la première année d'expérimentation a été marquée par plusieurs rebonds de la crise sanitaire de la Covid-19 et l'instauration de mesures incitant à la limitation conjoncturelle des déplacements (couvre-feux, confinements partiels, télétravail). Par contre, l'arrivée de nouveaux usagers spécifiquement le samedi a été constatée.

Une enquête qualitative réalisée fin 2021 a permis d'établir qu'à base comparable de déplacement, on peut dresser trois profils :

- Aucun changement : 61 % des usagers utilisaient déjà le réseau Astuce le samedi ni plus ni moins qu'actuellement ;
- Augmentation de la mobilité : pour 26 % des usagers, il s'agit de déplacements supplémentaires sur le réseau Astuce provenant soit d'usagers des transports en commun qui intensifient leur fréquentation (10 %), soit de personnes qui ne se déplaçaient pas le samedi avant septembre 2020 (16 %) ;
- Transfert modal vers le transport en commun : 13 % des usagers se déplaçaient déjà le samedi mais autrement (6 % utilisaient la voiture, 5 % des modes actifs, 2 % des autres modes).



DESSERTES ÉVÈNEMENTIELLES

Les dessertes suivantes ont été mises en œuvre :

- Fête de la musique le 21 juin ;
- Feu d'artifice du 14 juillet ;
- Foire Saint-Romain en novembre ;
- Dimanches de décembre ;
- Soirée du jour de l'an.

AMÉNAGEMENTS FAVORISANT LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION DES BUS : PRIORITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

LIGNES FAST ET BUS :

En 2020, un lien de communication avait été créé entre le Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageurs (SAEIV) de la TCAR et le Système de Régulation du Trafic (SRT-SEGUR PCRT) de la Métropole.

Cette première optimisation a permis une amélioration générale du franchissement des carrefours à feux, sans atteindre encore le niveau de performance attendu.

Le SAEIV transmettait préalablement toutes les 25 secondes la position et la progression de chaque véhicule de transport en commun, le SRT adaptant les phases de feux en conséquence pour faciliter le franchissement des carrefours à feux.

Ce délai de rafraîchissement, trop long, a été optimisé et est désormais descendu à 5 secondes, fiabilisant le délai d'approche des véhicules, même en cas de congestion.

Des tests ont été menés courant 2021 sur 2 tronçons spécifiques :

- Route de Paris (ligne F5) sur 5 carrefours à feux consécutifs : un gain de temps de parcours de près de 2 minutes a pu être observé ;
- Liaison Rouen – Plateau Nord ligne F2 : des observations sont en cours afin d'étudier les améliorations envisageables sur les différents carrefours à feux du tronçon.

D'années en années, ces améliorations, ainsi que celles à venir, pourront être retranscrites dans les temps de parcours des différentes lignes, participant à l'attractivité des lignes de transports en commun du territoire.

TEOR

T1 / T2 / T3 : la priorité VTC repose sur un système de détection par boucles magnétiques implantées sous plateforme, en place et rodé depuis 2010. Les dysfonctionnements éventuels et les optimisations potentielles sont remontés par signalements quotidiens de l'exploitant TCAR ou par des études ponctuelles (système BeeMotion) ou par des campagnes d'observations terrain planifiées régulièrement par la Métropole.

Des réunions mensuelles et trimestrielles sont organisées en fonction des sujets afin de planifier les actions d'optimisation de la priorité VTC.

T4

La priorité VTC repose sur un système de localisation en temps réel par GPS et de délais/courbes d'approche des carrefours à feux. Des statistiques quotidiennes sont enregistrées pour déterminer la qualité de la priorité (pourcentage de verts sans attente au feu, temps perdu aux feux, ...). L'optimisation des courbes d'approche est réalisée au cas par cas en fonction des statistiques remontées. De nombreuses optimisations ont été apportées au cours des 3 mois ayant suivi la mise en service de la ligne en mai 2019. Depuis début 2020, le temps de parcours est globalement stable (Boulingrin – Zénith en 23 minutes et 30 secondes).

En 2021, des optimisations de fonctionnement ont été en particulier menées sur le tracé rive droite. La particularité du tronçon concerné réside dans la nécessité de combiner la priorité de T4 avec la coordination des carrefours, nécessaire pour ne pas bloquer l'ensemble de la circulation. Un développement impliquant 3 systèmes informatiques complexes a été mené. L'outil est actuellement à l'usage afin d'améliorer la fluidité de la ligne BHNS.



MÉTRO

La priorité VTC repose sur un système de détection par boucles magnétiques implantées sous plateforme et de télécommandes en liaison radio, en place et rodé depuis les années 2000. Les dysfonctionnements éventuels et les optimisations potentielles sont remontés par signalements quotidiens de l'exploitant TCAR ou par des études ponctuelles (système BeeMotion) ou par des campagnes d'observations terrain planifiées régulièrement par la Métropole.

Des réunions mensuelles et trimestrielles sont organisées en fonction des sujets afin de planifier les actions d'optimisation de la priorité VTC.

PROJET DE LIGNE T5

Le projet T5 est une ligne de bus à haut niveau de service reliant l'Université de Mont-Saint-Aignan au site de la future gare de Rouen en passant par le quartier Ouest de Rouen et le quartier Flaubert.

L'année 2021 a permis de mener une concertation sur les quartiers Orléans et Clémenceau afin de recueillir les attentes des habitants. Cela a permis de lancer les consultations de maîtrise d'œuvre.



Le planning envisage des études en 2022, des travaux concessionnaires en 2023 et le chantier d'aménagement en 2024-2025 pour une mise en service fin 2025/début 2026.

MOTORISATION PROPRE DES BUS

L'année 2021 a permis d'arrêter une stratégie de renouvellement du parc bus par des véhicules à motorisation propre. Elle fixe un objectif de plus de 50 % du parc bus en motorisation propre d'ici 2026 avec une grande majorité d'acquisition de bus électriques neufs et le retrofit des véhicules à vocation scolaire.

Ainsi, 17 bus électriques ont été livrés pour poursuivre l'expérimentation de leur exploitation sur le réseau Astuce. En parallèle, 34 bus ont été commandés pour l'année 2022.

En 2021, la Métropole, en partenariat avec la société Valorem, a été désignée titulaire de l'appel à projets d'écosystème territorial hydrogène de l'ADEME. L'objectif est de disposer d'une installation d'électrolyse au dépôt bus des Deux Rivières alimentée par un champ photovoltaïque. Ainsi 14 bus hydrogène ont été commandés.

2021 a également été l'occasion du lancement de l'appel d'offres pour 80 bus articulés électriques dont 4 sont destinés à TAE et les autres pour les lignes TEOR.

FILIÈRE HYDROGÈNE

La Métropole continue de disposer d'une station hydrogène place du Boulingrin à Rouen. Elle est destinée aux véhicules légers. La collectivité dispose de deux Kangoo électriques à prolongateur d'autonomie hydrogène.

Dans le cadre de l'appel à projets d'écosystème territorial hydrogène de l'ADEME, il est programmé d'installer une station de plus forte production et distribution sur le site du dépôt bus des Deux Rivières à Rouen pour alimenter les 14 bus qui seront exploités sur la ligne F7 du réseau Astuce.

Afin de couvrir au mieux le territoire, la petite station du Boulingrin sera donc déplacée sur la rive gauche. Des études sont en cours pour envisager son implantation sur le dépôt Métro de Petit Quevilly.

La prochaine étape de la filière hydrogène sur le territoire sera de pouvoir proposer de l'hydrogène vert aux industriels utilisant actuellement de l'hydrogène carboné.



2.1.2

AMÉNAGEMENT ET ABORDS DES GARES, INTERMODALITÉ**DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLECTROMOBILITÉ**

Depuis 2011, la Métropole mène une politique de promotion de l'électromobilité via notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire.

En 2021, la part de marché des véhicules électriques représente près de 10 % contre 6,7 % en 2020. Pour faire face à la recrudescence des besoins en recharge, la Métropole a adopté en décembre 2021 le Plan de déploiement des infrastructures de recharge 2021-2026. Elle repose sur un principe d'équité sociale et territoriale, dont les principaux éléments sont :

- ▶ Une couverture de recharge sur les 71 communes de la Métropole, soit au moins 1 borne par commune ;
- ▶ Près de 200 bornes de recharge ouvertes au public d'une puissance maximale de 36 kW en courant alternatif (AC), soit près de 400 points de recharge ;
- ▶ 15 bornes de recharge ouvertes aux usagers du réseau Astuce dans les parkings P+R dotés d'une barrière d'accès d'une puissance maximale de 11 kW en courant alternatif (AC) ;
- ▶ 10 stations de recharge rapides ouvertes au public d'une puissance maximale de 90 kW.

En 2021, le réseau de bornes de recharge compte 142 points de recharge, soit 71 bornes réparties sur 36 communes de la Métropole. Le réseau a comptabilisé 4 564 usagers et plus de 73 000 actes de recharge, soit le double de 2020.

Concernant les profils d'usage, la majorité des usagers réalise moins de cinq actes de recharge par an. Le réseau de bornes de la Métropole répond ainsi à des besoins de recharge d'appoint ou ponctuels. Enfin, 50 % des actes de recharge présentent des durées de stationnement au-delà du temps de recharge nécessaire. Ce phénomène, appelé « véhicules ventouses », limite fortement l'accès à la recharge. Pour pallier ce phénomène, la Métropole engagera une réflexion sur la tarification du service.

ACCOMPAGNEMENT AUX PDE (PLAN DE DÉPLACEMENT ENTREPRISE) ET PDIE (PLAN DE DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISE)

Le service Développement des mobilités a actualisé et révisé le Plan de mobilité de plusieurs partenaires grâce à des renouvellements : 22 conventions de partenariat PDME avec les employeurs, localisés sur le territoire de la Métropole, ont été renouvelées en 2021.

En 2021, en raison du contexte sanitaire, plusieurs employeurs ont attendu une amélioration des conditions avant de travailler avec leurs salariés à un PDM (Plan De Mobilité). Malgré ce contexte peu favorable, 7 nouvelles conventions ont été signées.

Le club PDE s'est réuni à deux reprises, le 30 mars 2021 en distanciel (56 participants) et le 17 septembre 2021 au 108 (74 participants). Le 9 novembre 2021, a également été organisé un atelier pour la concertation des référents partenaires sur le PDM (Plan De Mobilité) de la Métropole (28 participants) au 108.

Plusieurs sujets ont fait l'objet d'échanges avec les partenaires : la recomposition du réseau Astuce, la mise en place de la ZFE (Zone Faible Émission), le service de covoiturage Klaxit. Plusieurs sujets autour de l'électromobilité (vélo, voiture) ont aussi été abordés.

Le service covoiturage reposant sur l'application Klaxit a été lancé le 24 septembre 2020 lors du club PDME (Plan De Mobilités Employeurs). Fin 2021, le service comptait 6 224 inscrits, 39 081 trajets avaient été réalisés pour 802 000 km parcourus. Fin 2021, 21 employeurs partenaires de ce système émergent de covoiturage sont dénombrés.

ÉLABORATION D'UN MODÈLE MULTIMODAL DE DÉPLACEMENTS

La Métropole a construit, en partenariat avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), un modèle multimodal de déplacements. Cet outil informatique d'aide à la décision permet de réaliser des simulations informatiques pour anticiper les conséquences des politiques de mobilité ou projets d'aménagements sur les déplacements.

Le marché relatif à cet outil, prévu initialement sur 36 mois (dont 24 consacrés à la conception de l'outil), avait débuté en décembre 2018.

Les attentions et actions de l'année 2019, dédiées à la mise en place d'enquêtes pour mieux appréhender des mobilités aux faibles taux de pénétration ainsi qu'à la capitalisation des données nécessaires à la construction de l'outil, ont permis d'aborder la phase centrale de l'élaboration du modèle en 2020, à savoir l'assemblage des données et la mise en place de méthodes pour reproduire la mobilité observée au quotidien par la simulation.

Lors d'échanges avec les partenaires de la Métropole, les caractéristiques du réseau routier (socle indispensable à la construction d'un modèle multimodal), le stationnement ou encore l'élaboration de scénarios prospectifs sont autant de thématiques que les collaborations ont permis d'affiner.

Outre ces ateliers mobilisant de nombreux acteurs, d'autres réflexions ont été menées pour l'intégration de certains éléments encore peu pris en compte dans de tels outils de modélisation (i.e. les parcs-relais (P+R)).

Enfin, une collaboration, par le biais d'un stage en cotutelle, a été conduite avec le laboratoire Aménagement Économie des Transports, laboratoire de recherche scientifique situé à Lyon afin de mieux prendre en compte les flux de marchandises.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 ainsi que la difficulté à obtenir certaines données-clés ont engendré de légers retards. Ainsi, la livraison du modèle devait avoir lieu mi-mai 2021.

Le modèle a été livré dans une première version à l'été 2021. Le second semestre a permis la réalisation de tests de vérification et de sensibilité. Cette étape, essentielle pour valider un tel outil, a consisté d'une part à s'assurer des bons paramètres du modèle, d'autre part à en améliorer certains éléments. Il s'agit d'une étape incontournable de la vie d'un modèle multimodal de déplacements.

Si le prestataire recruté est missionné pour la construction intellectuelle, technique et algorithmique de l'outil, celle-ci doit être complétée par des approches concrètes conjointement menées avec la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, une succession de simulations informatiques est menée depuis le second semestre 2021 pour s'assurer de la bonne réactivité du modèle. Des cas d'études concrets comme pour la nouvelle ligne de bus, ou pour le nouveau barreau routier, ont également été réalisés.

Un modèle, pendant sa durée de vie, est en constante évolution. Ainsi, même s'il est désormais opérationnel, il continue d'être amélioré, soit par de nouveaux ajustements techniques, soit par l'intégration de nouveaux éléments liés à l'évolution de notre territoire.

VÉHICULE AUTONOME

La Métropole, Renault et Transdev ont lancé en 2017 l'expérimentation « Rouen Normandy Autonomous Lab » qui doit aboutir à la mise en place d'un service expérimental de mobilité électrique autonome à la demande sur voie ouverte.

Ce service de véhicules électriques autonomes complètera l'offre de mobilités urbaines et proposera un service de transport partagé assurant la liaison du dernier kilomètre.

En première phase, il s'est déployé à partir du terminus Technopôle du Madrillet de la ligne de tramway pour desservir des entreprises, des centres de recherche scientifique, un campus étudiant et, à terme, un quartier d'habitation.

Ce service a été opéré en circulation urbaine, sur la voie ouverte à la circulation, avec des véhicules Renault ZOE. Puisqu'ils étaient amenés à croiser plusieurs passages piétons, à partager la voie avec les autres véhicules et à franchir des ronds-points, les véhicules ont été commandés à la demande et les points stratégiques de l'espace public ainsi que la voirie ont été dotés d'une technologie communicante.

Au total, trois boucles ont été expérimentées. En 2018, la deuxième boucle a été réalisée et la signalisation renforcée. En 2019, la troisième boucle a été ouverte pour une poursuite des tests en 2020.

À partir de 2020, le projet « Rouen Normandy Autonomous Lab » devait entrer dans une deuxième phase, avec le test de la navette I-Cristal sur les boucles du Madrillet, ainsi qu'une expérimentation de services à la demande qui devait être menée en centre-ville de Rouen avec des véhicules ZOE. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a cependant engendré des retards dans sa mise en œuvre.

Malheureusement, les deux projets n'ont pas redémarré en 2021 pour différentes raisons :

- ▶ Du fait des difficultés financières du groupe Transdev liées à la crise sanitaire ;
- ▶ Du fait de la défaillance de la société basée aux États-Unis, qui apportait la brique « intelligence artificielle » du projet Transdev ;
- ▶ Du fait des difficultés techniques liées à une technologie non-mature à ce stade.

Les deux projets vont donc être abandonnés. Il s'agira en 2022 de définir si d'autres projets expérimentaux de navette ou bus autonomes, en site protégé, pourraient être envisagés sur le territoire métropolitain.

EXPÉRIMENTATION D'UNE NAVETTE FLUVIALE

L'expérimentation d'une navette fluviale, à énergie électro-solaire, reliant la rive droite à la rive gauche, entre les ponts Guillaume et Flaubert, a été mise en place après l'Armada à la mi-juillet 2019 pour une durée initiale de 4 mois. Elle a été prolongée durant toute l'année 2020, puis jusqu'à fin 2021.

En moyenne près de 2 000 personnes/semaine et 150 vélos/semaine ont traversé la Seine en 2021 en empruntant cette navette gratuite.

Les utilisateurs de la navette l'empruntent surtout le week-end, puisque 45 % de sa fréquentation totale se fait en fin de semaine.

Les soirs de matchs de hockey à l'automne 2021, ce sont 100 à 200 personnes qui ont rejoint la patinoire de l'Île Lacroix au moyen de la navette fluviale.



2.1.3 STATIONNEMENT

P+R

La Métropole a conduit les travaux de rénovation du parking enterré de l'Hôtel de Ville de Rouen avec la réfection du niveau -3, les travaux pour la création d'un réservoir d'eau afin de se mettre en conformité avec les règles de défense incendie ainsi que ceux permettant le renforcement de la structure de l'ouvrage. La réfection complète et la mise en service du nouveau parking sont programmées à l'été 2022.

AMÉNAGEMENT DANS LES PARKINGS

Des travaux ont été menés sur le P+R Schoelcher à Notre-Dame-de-Bondeville. Ils ont consisté en la démolition de bâtis bois, accolés aux logements bordant le parking. La vétusté de ces éléments rendait nécessaire une intervention de démolition. Les travaux ont aussi intégré les travaux d'assainissement et d'imperméabilisation de la parcelle, nécessaires à la pérennité des ouvrages avoisinants.

2.1.4 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

STRUCTURATION DU RÉSEAU CYCLABLE

L'année 2021 a permis d'aboutir à une validation des tracés du Réseau Express Vélo voté en Conseil.

En complément, la création d'un réseau de second niveau a été décidée, appelé Réseau Interconnecté Vélo (RIV). Ce second niveau, plus souple quant aux largeurs des aménagements, continue de mettre en avant l'étude d'aménagements sécurisés (pistes bilatérales ou bidirectionnelles). Les axes identifiés ont vocation à raccrocher les principales centralités et les équipements du territoire au Réseau Express Vélo, de manière sécurisée.

Un travail a été mené par les services de la Métropole, avec l'ensemble des communes du territoire, afin de bâtir un réseau pratique, continu et ambitieux. Plus de 400 km de voies ont ainsi été identifiées pour intégrer le RIV. Les études de faisabilité ont été engagées dès 2021 sur une partie des voies.

En parallèle, le travail s'est poursuivi sur la création d'un référentiel des aménagements cyclables. Il devra aboutir courant 2022.



RÉSEAU EXPRESS VÉLO

Les aménagements pérennes

L'année 2021 a surtout été l'occasion de lancer les études sur les 17 itinéraires express vélos, soit près de 200 km avec désignation des maîtres d'œuvre pour la piste sur le Boulevard de l'Europe, la voie verte Boos-Franqueville-Saint-Pierre, la pérennisation de la coronapiste du Mont-Riboudet, la piste de l'Avenue des Canadiens et du jardin des plantes

2.1.4.3 UN TRAVAIL COLLABORATIF

Une nouvelle méthode de concertation est en place depuis 2021 pour les projets cyclables. La création de comités d'engagement a été actée. Ces comités rassemblent les élus métropolitains et communaux, plusieurs associations représentatives des cyclistes, et les services techniques de la Métropole. Ces comités permettent un échange projet par projet, favorisant la création d'aménagements faisant consensus.

2.1.5 STATIONNEMENT VÉLO

Au total, 400 nouveaux arceaux vélos ont aussi été mis en place pour favoriser la pratique du vélo.

La Métropole a aussi investi dans des mobiliers temporaires de stationnement vélo. Pratiques et rapides à mettre en œuvre, ces dispositifs permettent d'accompagner des manifestations sur le territoire métropolitain.

2.1.6 SERVICES VÉLOS



Le 4 septembre 2021, la Métropole a créé un nouveau service de location longue durée de vélos, sous la marque « LOVÉLO location longue durée ». Ce service est accessible depuis l'agence commerciale « la vélostation », rue Jeanne d'Arc à Rouen, et permet aux particuliers de louer un vélo sur une durée de 1 à 12 mois. Le service est géré par la TCAR dans le cadre de la délégation de service public des transports en commun SOMETRAR.

Afin de permettre un accès tout public, et développer les déplacements à vélo, la tarification du service est incitative :

- Particuliers
- Salariés des entreprises ayant signé une convention « Plan de Mobilité Entreprise ou Administrations »
- Étudiants
- Particuliers à faibles revenus justifiant d'un quotient familial inférieur à 700

Le service a ouvert avec une flotte de 850 vélos, dont 800 vélos à assistance électrique et 50 vélos pliants. Dès le mois d'octobre, le service comptabilise près de 400 contrats et plus de 500 en décembre.



ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de balade du Cailly s'inscrit dans la démarche développement durable. Par le développement de modes de déplacements alternatifs aux modes motorisés, il contribue à lutter contre le changement climatique. Il vise le moindre impact possible sur les milieux avec la mise en œuvre des moyens de protection de la biodiversité, des milieux et ressources, l'amélioration de la qualité de l'air avec moins de modes motorisés. Il développe l'épanouissement et la santé de tous par l'amélioration de la pratique des modes de déplacement actifs. Il assure la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations par l'amélioration de la liaison entre les communes de la vallée du Cailly, par l'aménagement d'un espace public qualitatif propice au lien social, notamment chez les jeunes et les seniors.

LA BALADE DU CAILLY



Le projet de « Balade du Cailly » est un projet de territoire de Malaunay à Rouen traversant sur un linéaire de 14 km les communes du Houllme, de Notre-Dame-de-Bondeville, de Maromme, de Déville-lès-Rouen, et de Canteleu.

Le projet d'aménagement d'une promenade répond à un triple objectif :

- Objectif écologique : par la conception d'une balade dans le respect de l'environnement sous toutes ses composantes (faune, flore, air, bruit, sols...) et répondant aux enjeux du changement climatique ;
- Objectif d'aménagement qualitatif : par la conception d'espaces publics de qualité, lieux de passage mais également lieux de destination (détente, loisirs...);
- Objectif de mobilité : par la conception d'un itinéraire alternatif et sécurisé pour les modes actifs (piétons et cyclistes notamment) dans les déplacements de proximité et de promenade.

En 2021 l'étude de programmation a été réalisée en lien avec les résultats de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les revêtements et les éclairages, et les retours de la concertation. Les premières acquisitions foncières ont été réalisées et les négociations avec les autres propriétaires ont été poursuivies. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et sera notifié au premier semestre 2022.

2.1.7
PLAN DE MOBILITÉÉVALUATION DU PLAN DE
DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2014
EN AMONT DU PLAN DE MOBILITÉ
(PDM) 2022

Conformément à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, la Métropole a approuvé en décembre 2014 son Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour une période de dix ans. Ce document programmatique et stratégique doit faire l'objet d'une évaluation réglementaire à 5 ans.

Fin 2020, le Conseil métropolitain, par voie de délibération, a approuvé la révision du PDM.

L'évaluation technique des actions des PDU de 2014 et de leurs impacts environnementaux, amorcée en 2020, a permis de poser les bases du diagnostic du futur Plan de Mobilité (PDM).

En 2021, le rapport relatif à l'évaluation des actions a été soumis au Conseil d'Évaluation de la Transition Écologique (CETE), qui a rendu un avis. En parallèle, la Métropole a lancé la démarche de concertation / co-construction « Mobilités : ça bouge ! », avec :

- Un séminaire d'acteurs, Place des Emmurées à Rouen, en juillet 2021 : le séminaire a permis de présenter la démarche PDM, d'organiser des ateliers de travail et de tenir des stands présentant divers solutions et projets de mobilité ;
- Un premier forum, en septembre 2021 : le forum a permis de partager le diagnostic et d'entamer les premiers échanges autour des orientations stratégiques du PDM, via notamment plusieurs ateliers de travail.



► La création d'un Comité citoyen durant 3 week-ends, le comité a travaillé sur le bilan du PDU 2014 et sur les grands enjeux de mobilité du territoire. Ce travail s'est conclu par un « Grand Oral » du Comité citoyen, en présence du Président et de plusieurs élus de la Métropole.

► Le recrutement d'ambassadeurs de mobilité : ces ambassadeurs ont été chargés de tester des solutions alternatives à la voiture particulière, puis de présenter le bilan de leur expérience ;

► L'organisation d'ateliers avec les communes : deux séries d'ateliers (2 x 9 ateliers) ont été organisées sur le diagnostic puis les orientations stratégiques et la prédéfinition du plan d'actions ;

► La mise à disposition d'un kit de participation : création puis diffusion d'un document autoportant en vue de démultiplier la concertation autour des thématiques prégnantes du PDM (partage de l'espace, logistique, mobilité intergénérationnelle, ...);

► La réunion du Conseil de Développement Durable : avec une présentation de la démarche PDM et des modalités de travail sur le sujet pour 2022.

Les contributions ont été synthétisées et mises à disposition des acteurs du territoire via une page internet dédiée : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/mobilites-ca-bouge>. Cette page offrait, via des questionnaires ou des espaces de contributions, une possibilité supplémentaire de participation.

La gouvernance du projet s'est appuyée sur différentes instances :

- L'équipe projet : 3 réunions qui ont mobilisé en transversalité les services de la Métropole permettant de suivre l'état d'avancement de la démarche ;
- Le comité technique : un premier comité, associant les partenaires institutionnels de la Métropole (État, Région, Département de la Seine-Maritime, AURBSE, SNCF, Haropa Port, VNF, Chambres consulaires) a été organisé le 7 juillet 2021 ;
- Le comité de pilotage interne : une première réunion s'est déroulée le 16 juin 2021 ;
- Les ateliers thématiques sur la prédéfinition du programme d'actions du PDM (logistique, transports en commun, circulation, stationnement, intermodalité).

Le planning de la démarche jusqu'à l'approbation du PDM est le suivant :

- Premier semestre : élaboration du plan d'action et poursuite de la concertation avec les communes et les partenaires techniques et institutionnels ;
- Octobre 2022 : comité de pilotage externe ;
- Novembre 2022 : délibération prescrivant l'arrêt du document technique ;
- Décembre 2022 – février 2023 : consultation des personnes publiques associée (PPA) ;
- Mars 2023 : enquête publique ;
- Juin 2023 : délibération prescrivant l'approbation du PDM.

2.2

ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS,
BIODIVERSITÉ, AGRICULTURE DURABLE

2.2.1

GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PRÉVENTION
DES INONDATIONS

Le grand cycle de l'eau concerne en particulier la gestion des rivières, la prévention des inondations et la lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines. Il rassemble toutes les missions complémentaires aux traditionnelles compétences d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées. Ses missions s'inscrivent dans le cycle naturel de l'eau et s'approprient à l'échelle d'un territoire spécifique : le bassin-versant. La Métropole est principalement concernée par le bassin-versant des rivières Cailly, Aubette et Robec et par l'axe Seine.

Historiquement, des solidarités territoriales se sont développées entre la Métropole et les collectivités voisines au sein de syndicats, tels que le syndicat mixte de la Vallée du Cailly et celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins-versants Cailly-Aubette-Robec. Suite à l'évolution de la loi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence dénommée GeMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » a été plus clairement définie et confiée à la Métropole. Celle-ci a fait le choix de garder une gestion cohérente à l'échelle des bassins-versants hydrographiques et a ainsi transféré ces compétences aux syndicats présents sur son territoire et a adhéré au syndicat des bassins-versants Cailly-Aubette-Robec qui a été créé en 2019. De même sur l'axe Seine, la Métropole a travaillé avec l'ensemble des EPCI de l'estuaire à Poses afin d'aboutir à la création du syndicat mixte de gestion de la seine normande (SMGSN) au 1^{er} janvier 2020 en vue d'un transfert de ces compétences en 2023 à ce syndicat qui passerait de syndicat d'études à un syndicat opérationnel. Le Département de Seine Maritime, gestionnaire historique d'une partie des digues de Seine en a gardé la gestion grâce à l'établissement d'une convention de gestion avec la Métropole.

Quelques petits cours d'eau latéraux à la Seine sont gérés par la Métropole sur la partie en domaine public, représentant un linéaire de 3,5 km environ (Oison, Moulineau, le Becquet).

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour s'adapter au changement climatique et notamment aux évolutions des ressources en eau potable, il est nécessaire d'évaluer localement les impacts probables de l'évolution du climat, en réalisant des modélisations. Dans ce cadre, la Métropole a passé une Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole et du Syndicat des Bassins-Versants Cailly-Aubette-Robec afin de protéger la qualité de la ressource en agissant sur les usagers des sols sur les aires d'alimentation de captage: animation agricole, acquisition foncière, gestion des milieux aquatiques en lien avec les politiques agricoles et protection de la biodiversité.

Ce besoin en termes de modélisation s'ajoute à ceux pré-existants sur le territoire:

- Connaître les interactions nappe – rivières afin de gérer durablement les prélèvements et préserver les rivières et milieux humides associés;
- Préciser les circulations d'eau et les transferts de polluants pour définir les actions de protections de la ressource pertinentes (pesticides...);
- Estimer les risques de dégradation de l'ensemble des ressources actuelles et futures pour éclairer les choix stratégiques d'implantation de nouveaux champs captant dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

Entretien des rivières

Les travaux d'entretien courant sur les cours d'eau gérés par la Métropole sont planifiés de manière périodique en adéquation avec le calendrier biologique relatif à ce type de milieu.

Ainsi, la période hivernale concerne des travaux d'aménagement de génie végétal et des débroussaillages et élagages des berges permettant de conserver un maximum d'accès aux rivières ; et tout cela afin de ne pas déranger le cycle de reproduction des populations piscicoles.

Au printemps et en été, l'activité concerne principalement des faucardages et curages localisés ainsi que des débroussaillages d'entretien. Une campagne de faucardage est réalisée chaque année, le retrait des embâcles est effectué autant que nécessaire.

2021
RÉALISATIONS

Mise en œuvre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe — En partenariat avec les collectivités concernées, dix-sept actions ont été définies notamment pour l'amélioration de la connaissance du risque, la gestion de crise et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (ces actions pourront être mises en œuvre sur une période de trois ans avec des financements de l'État à la suite de la labellisation du projet):

- Poursuite du partenariat avec la ville de Duclair et le Département sur la pose d'une œuvre de repère de crue (poursuite des études d'exécution);
- Poursuite de l'étude de modélisation des débordements de Seine en collaboration avec le GIP Seine Aval;
- Poursuite d'une étude sur les repères de crues et d'une étude sur les outils de surveillance et de prévention des inondations;
- Finalisation de l'étude hydraulique du bassin-versant Val barré à Sainte Marguerite sur Duclair;
- Finalisation de l'étude préalable au lancement des études de danger sur les six systèmes d'endiguement préfigurés sur la Seine en amont de Rouen.

2.2.2

BIODIVERSITÉ

La Métropole a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité.

En 2021, elle a adopté une Charte de la biodiversité, réalisée en concertation avec l'ensemble des partenaires engagé sur le territoire de la Métropole. Le plan d'actions de cette charte comprend huit axes, 35 fiches actions et porte sur la période 2021-2026.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La maîtrise de l'étalement urbain par la protection et la préservation de toutes les composantes des milieux naturels (forêts, zones humides, pelouses des coteaux calcicoles, landes et pelouses silicicoles) agit favorablement en matière de développement durable.

Adapter le territoire aux évolutions liées aux changements climatiques en conservant les fonctionnalités de la Trame Verte et Bleue du Territoire et la capacité des espèces à se déplacer aujourd'hui et demain.

Participer aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, en introduisant le soutien des filières courtes agricoles au travers de l'écopâturage, mode de gestion écologique, sociale et économique.

PROGRAMME DE RESTAURATION
DES PELOUSES CALCICOLES

Ce programme de restauration est animé et mis en œuvre par la Métropole, avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN). Il s'appuie sur une amélioration des connaissances écologiques des sites à enjeux patrimoniaux élevés, une stratégie de conventionnement ou d'acquisition foncière pour les sites actuellement à l'abandon, l'élaboration de plans de gestion et des travaux de restauration ou d'aménagement en vue d'une remise en pâturage des sites sous une forme extensive, propice au maintien de la biodiversité remarquable de ces milieux naturels très riches.

2021
RÉALISATIONS

En 2021, le travail engagé s'est poursuivi:

- Coteaux déjà clôturés sur la commune d'Amfreville-la-mi-Voie: pose de deux compteurs d'eau pour la gestion d'un troupeau d'ovins;
- Coteau du Val Phénix à Quevillon: gyrobroyage partiel (3500 m²) pour limiter la fermeture du milieu;
- Coteau du Moulin à Quevillon: extension d'une parcelle déjà clôturée pour agrandir la surface de coteau à maintenir ouvert;
- Coteau de la Poterie à Belbeuf: réouverture du milieu par traction animale (dessouchage de cèpe à l'aide de traction de chevaux) sur un coteau très pentu, et gestion sécuritaire d'une lisière forestière;
- Coteau de Gouy: travaux de restauration écologique et pose de clôtures en vue d'une gestion par pâturage sur deux coteaux privés;
- Coteau de Mont-Saint-Aignan: travaux de restauration écologique et pose de clôtures en vue d'une gestion par pâturage sur deux coteaux appartenant à la commune.

PROGRAMMES MESSICOLES

Afin d'améliorer les connaissances sur le comportement des espèces messicoles dans les champs, et plus précisément dans les cultures de la boucle d'Anneville-Ambourville (secteur à enjeu fort pour les messicoles de la Métropole), un protocole de suivi de ces espèces a été mis en place en 2015. Les parcelles suivies ont été définies selon les accords obtenus avec les exploitants locaux.

Parallèlement à ce travail de prospection, un travail de sensibilisation des acteurs a été mené notamment auprès des agriculteurs. L'objectif était d'étudier avec eux leurs pratiques agricoles et de les sensibiliser sur l'enjeu de la préservation du patrimoine écologique des plantes messicoles.

Enfin, une parcelle de conservation « in situ » de quatre espèces messicoles menacées a été mise en place sur un site appartenant à la commune du Trait. Les quatre espèces y ont été semées en utilisant la banque de graine du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB).

2021 RÉALISATIONS

En 2021, le travail de sensibilisation des acteurs s'est poursuivi, notamment sur la boucle d'Anneville, dans le cadre du suivi des parcelles à enjeux messicoles. La Métropole travaille en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie afin d'inciter les agriculteurs à engager des travaux pratiques agricoles en faveur des messicoles, notamment sur l'Arnoséride naine. Le CENN a également suivi la gestion des messicoles sur les deux coteaux de la Métropole à Belbeuf et Quevillon.

En 2021, le suivi écologique par le Conservatoire Botanique de Bailleul s'est poursuivi sur la parcelle de conservation au Trait.



Marais du Trait

GESTION DU SITE NATUREL DES TERRES DU MOULIN À VENT

En avril 2016, la Métropole a acquis 102 hectares de terres silicoles situées sur les communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville. Cette acquisition s'intègre dans un ensemble plus vaste de maîtrise foncière publique s'étendant sur près de 240 hectares, à la suite de la rétrocession progressive aux communes concernées de terrains actuellement exploités par un carrier. Ces terrains, acquis ou gérés via des conventions par la Métropole, visent à protéger le captage en eau potable de Bardouville, assurer le développement d'une agriculture durable en faveur des circuits courts, et enfin créer un grand réservoir de biodiversité sur les terrasses alluviales favorables aux espèces des milieux silicoles. Ils constituent également un réservoir foncier, par anticipation, en tant que mesures compensatoires de grands projets qui pourraient potentiellement impacter des zones naturelles silicoles à enjeux écologiques ailleurs sur le territoire.

2021 RÉALISATIONS

En 2021, le travail engagé s'est poursuivi :

- ▶ Sur la « zone des pies noires », (commune d'Anneville-Ambourville) la lande a été réouverte grâce à l'abattage et au débardage de plusieurs pins sylvestres par le biais d'un chantier de traction animale et gyrobroyage d'une autre zone moins fragile;
- ▶ Arrachage de robiniers faux acacias (plante exotique envahissante) et de saules dans une mare par traction animale;
- ▶ Création d'un parc de contention sur une parcelle pâturée des Terres du Moulin à Vent pour faciliter la gestion du troupeau et donc affiner la pression de pâturage;
- ▶ Création et aménagement d'un circuit de randonnée sur les Terres du Moulin à Vent en lien avec la commune et le service tourisme de la Métropole.

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

La Métropole a mis en place un programme d'actions complet en faveur de la gestion différenciée des espaces verts, visant notamment l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les pratiques de gestion. Ce programme est construit principalement autour d'une modification de gestion de l'ensemble des sites gérés par la Métropole (principe d'exemplarité) et l'engagement en faveur du « zéro phyto », ainsi qu'une mission d'accompagnement et d'assistance auprès des communes pour le passage en « zéro phyto » et la gestion différenciée de leurs espaces verts.

2021 RÉALISATIONS



En 2021, cette mission s'est poursuivie en interne avec la prise en compte et la poursuite de l'évolution des pratiques de gestion avec une large mise à jour des plans de gestion des sites métropolitains. Les communes déjà accompagnées pour la mise en place de la gestion différenciée, ont été suivies pour échanger sur l'avancement de leurs pratiques.

Les communes de Mesnil-Esnard, Saint-Aubin-Celloville, Freneuse et Jumièges, ont été accompagnées pour la mise en place de la gestion différenciée.

2.2.3 FORÊTS



Avec leurs 24 500 hectares de surfaces boisées, les forêts représentent un tiers de la surface du territoire de la Métropole. Les forêts périurbaines de Rouen ont été labélisées « Forêts d'exception® » par l'Office National des Forêts (ONF) en 2015. Il s'agissait alors du quatrième site labellisé en France. En 2021 un dossier de renouvellement a été rédigé pour être soumis au Comité National d'Orientation en charge de décerner le label Forêt d'Exception® en 2022.

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le nouveau plan d'actions s'étend sur 2021-2026.



Forêts de la Métropole

Une réflexion a été initiée dès 2003 sur le territoire de l'agglomération rouennaise afin de mettre en place une Charte Forestière de Territoire, s'appuyant notamment sur la loi d'orientation sur la forêt et certaines modifications apportées par le législateur dans le Code forestier à cette époque (loi forêt de 2001).

Depuis, quatre plans d'actions ont été rédigés sous l'animation de la Métropole.

Le premier plan d'actions portait uniquement sur la fonction sociale de la forêt. Il a été mis en œuvre entre 2004 et 2008 avec succès puisque sur les 53 actions qu'il contenait, seulement neuf n'ont pas été mises en œuvre (soit 17 %).

Le second plan d'actions portait sur la période 2010-2014. L'objectif de celui-ci était de poursuivre les actions engagées depuis 2004 mais également d'aller plus loin notamment en élargissant les thématiques afin de mieux tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt, et notamment les fonctions économiques et environnementales. Ce second plan contenait 111 actions. Parmi elles, 35 n'ont pas été mises en œuvre (soit 32 %) et quatre ont été abandonnées pour diverses raisons.

Le troisième plan d'actions portait sur la période 2015-2020. Celui-ci proposait 40 actions dont 35 % ont été finalisées, 55 % ont connu des avancées parfois significatives et seulement 10 % n'ont pas été mises en œuvre même en partie.

Un quatrième plan d'actions porte sur la période 2021-2026 a été approuvé au Conseil métropolitain de juillet 2021.

LE RÉSEAU DES TROIS MAISONS DES FORÊTS

Les trois Maisons des forêts de la Métropole sont des espaces d'information et d'animation autour des forêts du territoire. Elles valorisent le patrimoine forestier exceptionnel de la Métropole au travers d'expositions, d'une mise à disposition de documentations et d'espaces mais aussi et surtout par un programme d'animations à destination du grand public ou des scolaires et périscolaires. Des animations et événementiels y sont régulièrement organisés. Les chiffres de fréquentation grand public pour l'année 2021 sont en baisse du fait du contexte sanitaire qui a imposé des jauges réduites sur plusieurs mois. Concernant la fréquentation scolaire elle est au contraire en hausse, les classes sont très vite revenues suite à l'assouplissement des règles sanitaires pour les scolaires.

En décembre 2021, un incendie a détruit la Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray. Au-delà du bâtiment lui-même, c'est l'ensemble des outils pédagogiques, créés au fil du temps depuis de nombreuses années, pour éduquer au mieux les enfants à la nature et à la forêt qui ont disparu. Cet événement a obligé l'équipe à annuler ses animations début 2022 et à repenser totalement son organisation. Une nouvelle structure verra le jour dans quelques années, en attendant, des solutions alternatives sont à l'étude.

Bilan 2021 (Chiffres 2020)	Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray	Maison des forêts de Darnétal	Maison des forêts d'Orival	Autres sites	Total
Nombre de visiteurs grand public (hors scolaire / périscolaire)	1 918 (2 053)	1 204 (1 149)	940 (450)	346 (290)	4 408 (3 942)
Nombre d'animations ou d'ateliers proposés	70 (65)	41 (37)	14 (17)	18 (18)	143 (137)
Nombre « d'anniversaires nature »	32 (28)	14 (12)			46 (40)
Nombre de classes + groupes de centres de loisirs (dont classes)	174 dont 159 classes (88 dont 71 classes)	105 dont 94 classes (35 dont 24 classes)	16 (12 dont 1 classe)		295 (135)
Nombre d'enfants (scolaire / périscolaire)	4 755 (2 301)	2 587 (909)	1 650 (1 299)		8 992 (4 509)
Nombre total de visiteurs	6 673 (4 354)	3 791 (2 058)	2 590 (1 749)	346 (290)	13400 (8 451)

CHARTRE FORESTIÈRE TERRITORIALE

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le plan d'actions s'étend sur 2021-2026.

Celui-ci s'articule autour de cinq grandes thématiques que sont :

- Biodiversité et changement climatique ;
- Gestion durable ;
- Économie ;
- Accueil du public ;
- Gouvernance et financement.

2021 RÉALISATIONS

Comme tous les ans, la Métropole a participé financièrement à l'entretien des aménagements pour l'accueil du public présent dans les forêts domaniales. 163136 € ont été versés en 2020 par la Métropole sur les 217514 € de dépenses d'entretien réalisées par l'ONF.

En 2021, le coût de l'entretien pour l'accueil du public dans les forêts domaniales de la Charte Forestière de Territoire s'est élevé à 252885 € sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONF. La Métropole a apporté son aide à hauteur de 75 % des dépenses engagées pour l'année 2021, soit environ 189664 €. L'ONF apporte le reste des financements nécessaires. Une partie des dépenses a été consacrée cette année au démontage de Forêt Monumentale.

La Métropole a souhaité poursuivre le partenariat engagé avec l'URCOFOR Normandie afin de renforcer son accompagnement auprès des communes et des élus locaux du territoire. En 2021, plusieurs rencontres ont été organisées notamment avec les communes de Cléon, Saint-Aubin-Celloville, Elbeuf, Amfreville-la-Mivoie, Roncherolles-sur-le-Vivier et Maromme. Les thématiques abordées sont diverses: acquisition foncière, création de chemins, financement des projets en lien avec la forêt, gestion forestière en lien avec l'ONF...

Il est à noter qu'un réseau d'élus référents « forêt » a été créé en Normandie par l'URCOFOR. 51 communes de la Métropole en font partie.

La Métropole effectue également pour le compte de ses services, des communes et des projets portés par Rouen Normandie Aménagement, des missions de conseil pour l'utilisation du bois dans la construction grâce à l'entreprise Facadebois.

- Plusieurs actions ont été menées en 2021 et notamment la relecture du dossier de consultation des entreprises du projet Lisière en Seine du quartier Luciline (façades ossature bois, bardage bois en partie, sous-face bois des balcons, mobiliers extérieurs bois), la réflexion sur l'utilisation du châtaignier en extérieur pour la mise en œuvre

d'un ouvrage d'art Plaine de la Ronce, l'accompagnement des services de la Métropole sur la création d'un bâtiment de stockage de véhicule sur le site du boulevard du midi.

En 2021, une convention cadre a été signée avec l'Association de Promotion Régionale pour les Écomatériaux (ARPE) Normandie. Dans ce cadre, une formation « ambassadeur des écomatériaux » a été organisée en décembre. Celle-ci a permis de donner les clés de compréhension de ce que sont l'écoconstruction/rénovation et les outils réglementaires de prescription et d'assurance. Quatorze personnes étaient présentes: les conseillers FAIRE récemment recrutés ainsi que plusieurs agents de la Métropole concernés par ce thème.

En 2021, la Métropole a fait l'acquisition de parcelles forestières sur le territoire de la commune d'Amfreville-la-Mivoie. Il s'agit de 9,81 hectares de forêt de pente qui sont attenants aux parcelles communales. La Métropole travaille actuellement sur un projet de chemin de randonnée avec la commune. Des réunions avec l'ONF sont prévues pour que ces terrains, auparavant sans document de gestion durable, bénéficient du régime forestier.

Le premier parcours connecté a été mis en place sur le site du parc animalier. Porté par l'ONF et financé par la Métropole, celui-ci permet de faire découvrir le site de façon ludique mais également d'apporter des messages sur la gestion forestière, les habitants des mares, les insectes ou oiseaux présents en forêts...

Le 26 septembre 2021, après deux années d'exposition au public, les treize œuvres du parcours de la Forêt Monumentale en Forêt Verte ont été démontées. L'exposition a dépassé les 400000 visiteurs, ce qui en fait un des premiers événements culturels du territoire en termes d'affluence. Fort de ce constat positif, la Métropole et l'ONF ont souhaité proposer une suite.



Début janvier 2022, l'annonce d'une Forêt Monumentale 2 a été faite à l'occasion de la signature de la convention stratégique entre l'ONF et la Métropole.

Le site choisi se trouve en forêt domaniale de Roumare, sur la commune de Canteleu. La dimension artistique sera renforcée et, à la différence de la première édition où toutes les œuvres avaient été démontées, une œuvre sera ici pérennisée.



Le 27 septembre 2021, la Métropole a approuvé le principe et les conditions d'attributions d'aides sur la forêt dans le cadre de la Charte Forestière. L'objectif de celles-ci est de contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte et de renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants.



2.2.4 GESTION DES ZONES HUMIDES

La Métropole a engagé, depuis 2015, un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité. Cette partie constitue la partie « Trame bleue » du plan d'actions.

PROGRAMMES MARES

Le programme mares vise à mieux connaître, protéger et développer le réseau de mares présent sur le territoire. Il se déroule en plusieurs étapes dont la première est le recensement et la caractérisation de l'ensemble des mares du territoire. Des inventaires écologiques sont également menés sur les mares communales ainsi que sur les mares privées jugées les plus riches écologiquement. Des travaux de restauration, protection ou de création de mares sont aussi prévus afin d'améliorer le fonctionnement du réseau existant.



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La préservation de la diversité des habitats écologiques (notamment des mares) et des paysages est une composante à part entière du développement durable.

2021 RÉALISATIONS

En 2021, le travail engagé s'est poursuivi:

PHASE DE CARACTÉRISATION

La campagne de caractérisation s'inscrit dans le projet de suivi d'un réseau de mesure permanente de 89 mares sur quatre secteurs (marais, forestier, périurbain et urbain). C'est la dernière année de ce suivi en partenariat avec l'Université de Rouen.

PHASE D'INVENTAIRES

Seize mares ont été inventoriées par les Services de la Métropole sur les communes du Trait, de Notre-Dame-de-Bondeville, Duclair, Darnétal et Bardouville.

Onze mares ont été inventoriées par un bureau d'études dans le cadre du marché « inventaire faune-flore » sur les communes de Rouen, La Londe et Le Trait.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

L'accompagnement des communes s'est poursuivi avec la mise en place de conseils ponctuels auprès des communes de Malaunay, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Martin-du-Vivier, Sotteville-sous-le-Val, Le Trait, Rouen, et Montmain.

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS

L'accompagnement des particuliers s'est poursuivi avec la mise en place de conseils de gestion ou de création auprès de 24 particuliers et un organisme public sur les communes de Bois-Guillaume, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf, Epinay-sur-Duclair, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Houleme, Le Mesnil-sous-Jumièges, Notre-Dame-de-Bondeville, Quevillon, Rouen, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Sotteville-lès-Rouen.

PHASE TRAVAUX

Tous les travaux ont été validés par la DREAL et la DDTM

- Aménagement d'un bassin de rétention sur la commune de Houpeville en approfondissant le bassin et en aplanissant les berges;
- Curage partiel d'une mare sur la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray;
- Création d'une mare sur la commune de Sotteville-lès-Rouen;
- Création d'une mare à Grand Quevilly;
- Curage partiel d'une mare à Jumièges;
- Création d'une mare et curage de deux mares sur la commune du Trait;
- Curage de deux mares sur la commune de Sainte-Marguerite-sur-Duclair;
- Arrachage de Jussie et de Myriophylle du Brésil (plantes exotiques envahissantes) sur la commune de Sotteville-sous-le-Val.

Le service « milieux naturels » a accompagné le service assainissement (demande de dérogation de travaux, suivi de travaux et inventaires naturalistes post travaux) de la Métropole dans l'aménagement et les travaux sur un bassin.



ZONE HUMIDE DU MARAIS DU TRAIT

Cette zone de près de 170 hectares est en grande partie classée Natura 2000. Un plan de gestion est mené en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

2021 RÉALISATIONS

La gestion du site du Marais du Trait s'est poursuivie en 2021. La gestion du cheptel d'animaux (vaches Highland Cattle, chevaux camarguais) en régie s'est poursuivie.

En 2021, les inventaires naturalistes prévus au Plan de Gestion ont été réalisés. La gestion du marais par pâturage s'est poursuivie.

Des travaux ont été réalisés, notamment l'agrandissement des enclos pour augmenter la surface de pâturage et l'aménagement d'un circuit de randonnée.



ZONE HUMIDE DU LINOLEUM

En 2021, la restauration écologique de la zone humide du Linoléum s'est poursuivie, avec le suivi écologique du milieu naturel, en partenariat avec le CEN Normandie. La gestion du site se fait en régie principalement grâce au pâturage extensif de deux vaches Highland Cattle.

De plus, un chantier de restauration de ripisylve a été réalisé pour améliorer le développement des hélophytes rivulaires. Ce chantier s'est déroulé avec une équipe de débardeur à cheval.



2.2.5 AGRICULTURE

Le territoire de la Métropole est caractérisé par l'importance de sa surface dédiée aux activités agricoles. Si cette spécificité constitue un atout, l'agriculture est par ailleurs au centre de plusieurs enjeux à la croisée de trois axes majeurs du développement durable du territoire métropolitain :

- ▶ Axe environnemental, à travers la protection des sols, la biodiversité, la gestion des espaces et surtout la qualité de la ressource en eau ;
- ▶ Axe économique car 243 exploitations ont leur siège sur la Métropole avec 950 emplois directs concernés, le développement d'une économie de proximité étant garant de la résilience du territoire ;
- ▶ Axe social, à travers le lien entre le monde rural et l'espace urbain, gage de cohésion territoriale et à travers l'enjeu de l'accès pour tous à des produits locaux de qualité.

Ces enjeux rejoignent les priorités déjà poursuivies par la Métropole au titre de ses compétences comme la protection de la ressource en eau et la qualité de l'air, la lutte contre les inondations, le développement de l'économie locale à travers la promotion des filières courtes ou encore la solidarité à travers son plan santé et ses actions en faveur de la politique de la ville.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La stratégie agricole développée par la Métropole permet :

- ▶ D'encourager le changement de pratiques agricoles,
- ▶ D'améliorer la performance écologique et énergétique des exploitations,
- ▶ De développer l'offre en produits agricoles alimentaires de qualité, ainsi que leur accessibilité aux habitants.

Les subventions accordées ont ainsi pour objectifs de :

- ▶ Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire : aujourd'hui la surface en agriculture biologique occupe 2,9 % de la surface agricole utile à l'échelle du territoire de la Métropole ;
- ▶ Maintenir l'agriculture locale : la Métropole soutient également l'économie locale par des projets d'installation ou de diversification en filières courtes alimentaires, par l'appui aux réseaux de producteurs commercialisant leurs produits sur le territoire et la préservation du foncier agricole.

2021 RÉALISATIONS

En 2021, dix dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets en faveur des circuits courts et durables. Huit dossiers ont été retenus et le montant d'aides accordées s'élève à 174475 € HT.

En 2017, la Métropole a élaboré et approuvé son programme d'actions en matière d'agriculture. Ce dernier a pris la forme d'une Charte Agricole de Territoire qui est mise en œuvre sur la période 2018-2021. Cette Charte avait pour but de :

- ▶ Renforcer le rôle de l'agriculture comme vecteur d'attractivité du territoire;
- ▶ Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers un meilleur respect des ressources notamment en eau;
- ▶ Proposer aux habitants une alimentation locale de qualité.

Pour cela, elle était organisée en quatre grands chantiers :

- ▶ Élaborer une stratégie foncière agricole;
- ▶ Concilier les enjeux environnementaux du territoire et le développement d'une agriculture performante;
- ▶ Développer les circuits courts et structurer les filières locales;
- ▶ Établir la gouvernance de la Charte Agricole de Territoire.

La Métropole, accompagnée de ses partenaires que sont la Chambre d'agriculture, le Réseau des CIVAM Normands, Bio En Normandie (BEN), Terre de Liens Normandie et la Safer de Normandie, a poursuivi le travail engagé les années précédentes. Pour ce faire, elle a alloué en 2021 une subvention de 20000 € à la Chambre d'agriculture et de 41000 € au collectif d'associations composé du Réseau des CIVAM Normands, Terre de Liens et BEN.

Au-delà de sa Charte agricole de territoire, la Métropole a travaillé sur la période 2018-2019 à l'élaboration de son projet alimentaire territorial qui a pour objectif de renforcer l'axe "alimentaire" de la Charte Agricole. Ce travail collectif a rassemblé plus de 200 participants et 400 citoyens à travers différents temps de concertation autour des changements de pratiques agricoles, de la logistique, de la restauration collective de qualité, de la sensibilisation citoyenne et bien d'autres sujets.

Cette dernière a permis d'aboutir à l'approbation de la stratégie alimentaire territoriale par le Conseil métropolitain du 16 décembre 2019. Cette stratégie a pour ambition première de garantir l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable pour tous et se décline en neuf objectifs stratégiques :

- ▶ Faire de la restauration collective publique un modèle de transition alimentaire;
- ▶ Réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets alimentaires du producteur au consommateur;
- ▶ Progresser vers une agriculture performante, durable et de proximité;
- ▶ Développer, valoriser et protéger les espaces nourriciers;

- ▶ Réduire l'insécurité alimentaire;
- ▶ Développer l'information et la formation sur les liens entre alimentation, santé, environnement et l'accès aux produits locaux;
- ▶ Structurer les filières alimentaires répondant aux attentes des habitants (production et transformation);
- ▶ Développer les outils logistiques nécessaires aux circuits courts de proximité;
- ▶ Animer la stratégie alimentaire du territoire de la Métropole.

Le Projet Alimentaire Territorial PAT positionne ainsi la Métropole comme animatrice de son territoire en matière de transition agricole et alimentaire et a vocation à emmener l'ensemble des acteurs, des producteurs aux citoyens, dans cette démarche.

Plusieurs actions structurantes ont notamment été engagées :

- ▶ Le développement d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération Seine Eure dans le cadre du Pôle Métropolitain pour travailler à la structuration et au développement d'une filière légumes de plein champ dans le cadre d'un plan d'actions élaboré sur la période 2021-2023. L'année 2021 a notamment été consacrée à la réalisation d'un panorama de la filière légumes à l'échelle de la Haute-Normandie, l'identification des besoins pour la restauration collective publique et la réalisation de différentes animations visant à faire se rencontrer les producteurs et acheteurs;
- ▶ La structuration d'une nouvelle offre d'accompagnement des communes pour leurs approvisionnements en circuits courts de proximité et de qualité et la valorisation de leurs parcelles agricoles. Dans le cadre du nouveau dispositif d'accompagnement des communes à l'approvisionnement en produits locaux et durables, la Métropole a ainsi débuté l'accompagnement de 9 communes;
- ▶ L'élaboration d'une stratégie foncière agricole avec la structuration d'un observatoire foncier dont l'objectif est de favoriser l'installation agricole sur des productions insuffisamment présentes sur le territoire pour répondre aux attentes des habitants du territoire (légumes, fruits, œufs, volailles).
- ▶ Le développement de nouvelles coopérations territoriales afin de coconstruire les actions à mener à une échelle plus large et les orientations à prendre pour assurer la transition sociale écologique et alimentaire. Dans ce cadre, les échanges se construisent autour de l'Axe Seine regroupant la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie.



2.3

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2.3.1

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA CHALEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole gère la distribution publique de chaleur sur son territoire. Elle a aujourd'hui en charge huit réseaux de chaleur publics, dont six sont gérés sous la forme de délégations de service public (trois délégataires : CORIANCE, DALKIA et ENGIE Solutions) et deux sont gérés par la Régie publique de l'énergie calorifique (« régie chaleur »), créée le 1^{er} janvier 2018.

Les sources énergétiques principales de ces réseaux sont diverses :

- Cinq réseaux sont alimentés par des chaufferies biomasse : Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Petite Bouverie et Rouen Grammont ;
- Un réseau est alimenté par la chaleur fatale issue de l'UVE VESTA : réseau rive gauche (avec une branche Petit-Quevilly et une branche Grand Quevilly) ;
- Deux réseaux sont alimentés par la géothermie : quartier Franklin à Elbeuf et Rouen Luciline qui est classé.

Il existe également deux réseaux privés, qui ne sont pas gérés par la Métropole :

- Le réseau Martainville, géré par le CHU (100 % gaz naturel), dont la cession à la Régie publique de l'énergie calorifique (Métropole) est prévue au 1^{er} octobre 2022, à l'issue des travaux d'interconnexion avec le réseau Petite Bouverie ;
- Le réseau de Saint-Étienne-du-Rouvray, géré par l'ASL du Château-Blanc (biomasse).

2.3.2

DÉVELOPPER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

AMÉLIORATION THERMIQUE DU PARC SOCIAL

La Métropole apporte une aide aux bailleurs sociaux pour les opérations de réhabilitation et rénovation énergétique atteignant le niveau de performance « BBC rénovation ».

En 2021, treize opérations de rénovation thermique, représentant 882 logements locatifs sociaux, ont bénéficié de l'aide de la Métropole pour un montant total de subvention de 2 154 500 €.

Parmi ces treize opérations, neuf sont situées en quartiers NPNRU (Renouvellement urbain), soit 822 logements pour un montant de subvention total de 1 944 500 €.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Réhabilitation thermique du parc de logements, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'actions inscrites dans le Programme Local de l'Habitat pour répondre aux enjeux de développement durable.

AMÉLIORATION THERMIQUE DU PARC PRIVÉ

Les enjeux de rénovation thermique de l'habitat ancien privé sont inscrits dans le Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat.

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'ANAH, 245 logements privés ont été réhabilités en 2021, 68 % d'entre eux relèvent de travaux d'économie d'énergie.

Au-delà de ces logements financés dans le cadre de la délégation, en 2021, 3 346 logements ont bénéficié de Ma Prime Renov créée en 2020 par l'État.

La Métropole a financé la réhabilitation de 242 logements sur son budget propre à hauteur de 320 286 €.

Depuis 2020, une aide à la rénovation énergétique des copropriétés est mise en place avec le nouveau Programme Local de l'Habitat de la Métropole.

En 2021, un premier projet de rénovation énergétique des copropriétés a été financé par la Métropole à hauteur de 454 000 €. Il concerne la copropriété fragile du Logis Vert située en Quartier Politique de la Ville à Petit-Quevilly.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Réhabilitation thermique du parc de logements privé et social, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches des transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'actions inscrites dans le Programme Local de l'Habitat (2020-2025) pour répondre aux enjeux de développement durable.

2.4

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Avec la volonté de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, la Métropole Rouen Normandie est engagée dans une démarche ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique à travers la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en décembre 2019.

Le diagnostic « climat air énergie » de la Métropole a mis en évidence le rôle des différents acteurs du territoire dans les émissions de gaz à effet de serre et dans les consommations d'énergie : 35 % des émissions sont issues du secteur industriel et 22 % des transports routiers.

Atteindre les objectifs fixés par la politique « climat air énergie » de la Métropole suppose donc l'implication coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire, et ce à différents niveaux :

- Dans la bonne déclinaison de la stratégie territoriale en objectifs opérationnels,
- Afin d'opérer les changements de pratiques de l'ensemble des acteurs,
- En rendant possible la collaboration entre les acteurs.

C'est le sens du projet de COP21 Rouen Normandie. Large processus de mobilisation et d'animation territoriale, le PCAET a été co-construit avec deux partenaires : le WWF et l'ADEME, qui ont fixé pour objectif de faire émerger des engagements concrets de l'ensemble des acteurs du territoire : communes, citoyens, entreprises, administrations, associations...

Les objectifs fixés par le PCAET sont les suivants ; ils sont détaillés dans les 40 fiches actions du document :

- Un territoire 100 % énergie renouvelable à l'horizon 2050
- Réduction par des consommations d'énergie
- Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable
- 100 % de logements rénovés BBC Reno
- 50 % des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030
- 50 % des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050
- 100 % des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts
- Réduction du volume de déchets

En 2021, les outils de mobilisation et d'accompagnement des acteurs, créés dans le cadre de la COP21 ont été poursuivis et amplifiés. Par ailleurs, impliquée depuis 2019 dans un partenariat européen Urbact, la Métropole a participé activement en 2021 aux activités du réseau « Urbanpact » qui rassemble 8 villes ou régions européennes travaillant sur l'objectif « net zero energy » ou « 100 % énergie renouvelable » à l'horizon 2050 :

- Tampere (Finlande)
- Bialystok (Pologne)
- Galati (Roumanie)

- Elefsina (Grèce)
- Palma di Montechiaro (Italie)
- Alto Minho (Portugal)
- Clermont-Ferrand Auvergne Métropole (France)
- Métropole Rouen Normandie

En 2021, la Métropole a ainsi participé à quatre meetings transnationaux organisés en visioconférence. Elle a également participé au déplacement collectif du réseau à Glasgow à l'occasion de la COP26.

Afin de préparer son plan d'actions, qui constituera un approfondissement et une mise à jour technique du plan d'action du PCAET, elle a réuni son Groupe Local Urbact à 6 reprises. Deux thématiques ont été approfondies en particulier : la mobilité et l'industrie.

Deux actions de concertation et communication collective (actions communes aux 8 territoires) ont été menées :

- Ouverture d'une suggestion box, diffusée sur le site <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>, permettant d'évaluer le niveau de sensibilisation et maturité de la population vis-à-vis des objectifs « 100 % énergies renouvelables »
- Vidéo réalisée avec des enfants dans une école de la Métropole.

S'APPUYER SUR DES INSTANCES INDÉPENDANTES

LE GIEC LOCAL : GROUPE D'EXPERTS LOCAUX ET INDÉPENDANTS SUR LE CLIMAT

À l'instar du « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat » (GIEC) chargé de fournir des évaluations détaillées de l'état de connaissances scientifiques sur le changement climatique, un groupe d'experts intitulé « GIEC local » a été constitué en 2018. Sous la présidence de Benoît LAIGNEL, professeur en géosciences et en environnement à l'Université de Rouen Normandie, plusieurs experts apportent une approche scientifique et neutre autour de dix thématiques : climat, psychologie sociale, ressources en eau, agriculture, biodiversité, qualité de l'air et santé publique, urbanisme et architecture, mobilité et aménagement, énergie, économie et sciences politiques. L'ambition est de fournir une expertise approfondie au niveau local du changement climatique et de ses conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire.

Le GIEC LOCAL a déjà produit six synthèses depuis sa création et l'étude des impacts du changement climatique pour cinq nouvelles thématiques a été lancée en 2021 (agriculture, architecture, urbanisme, biodiversité et mobilités). La finalisation de ces travaux est prévue en 2022. Par ailleurs, l'année 2021 s'est également traduite par une consolidation et une pérennisation du groupe d'experts entre la Métropole et les autres parties prenantes qui le composent et d'où viennent les experts, à savoir : l'Université Rouen Normandie, le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, les mobilités et l'aménagement (Cerema), le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, l'institut polytechnique UniLaSalle (campus de Rouen), l'Institut National des Sciences Appliquées de Rouen Normandie, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, et l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, Atmo Normandie.

Cette convention-cadre définit les modalités de fonctionnement, de suivi et de gouvernance du GIEC Local entre ces parties prenantes. Elle détermine également les engagements respectifs de chacune, ainsi que les conditions d'octroi d'une aide financière par la Métropole. Trois grands domaines de coopération structurent ce partenariat :

1/ Réaliser une expertise exhaustive et complète des impacts du changement climatique à l'échelle du territoire de la Métropole selon les thématiques prédéfinies, et identifier les conséquences socio-économiques des changements attendus

2/ Contribuer et soutenir la stratégie et les actions d'adaptation au changement climatique de la Métropole Rouen Normandie

3 / Partager les connaissances et communiquer les travaux lors de divers événements pour lesquels les experts seraient sollicités

Cette convention-cadre prend effet du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2024.

LE CONSEIL D'ÉVALUATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En complément de ses obligations réglementaires en termes de suivi de son PCAET, la Métropole a souhaité renforcer son engagement de transparence et de dynamique territoriale en constituant dès 2019 une instance indépendante d'évaluation : le conseil d'évaluation de la transition écologique. Ce conseil sera amené à apprécier l'évaluation faite par la Métropole et à vérifier que les politiques et engagements des acteurs du territoire contribuent bien à la trajectoire-objectif fixée par le PCAET.

Cette nouvelle mission se structurera progressivement :

- 2020 – 2021 : Suivi des objectifs PCAET / COP21 et consolidation de la méthode d'évaluation
- 2021 : Premiers travaux en lien avec les politiques MRN en cours (ex : mise à jour du PDU)
- 2022 – 2023 : Auto-saisine du Conseil sur des sujets qui nécessitent un travail approfondi
- 2025 : Vision globale sur la dynamique du territoire

En 2021, le Conseil d'Évaluation a produit une synthèse des travaux de trois groupes de travail :

- Mobilité
- Résilience/adaptation au changement climatique
- Utilité sociétale

Les conclusions du groupe de travail sur la mobilité ont constitué une contribution à l'élaboration du Plan de Mobilité de la Métropole.

À partir de septembre 2021, les membres du Conseil d'Évaluation ont également été renouvelés. Le Conseil d'Évaluation est à présent une instance du Conseil de Développement Durable, et est constitué de 30 membres. La feuille de route méthodologique a été débutée fin 2021.

PARTENARIAT AVEC WWF FRANCE

Depuis 2017, la Métropole a mis en place un partenariat avec WWF France. Ce partenariat a été renouvelé pour une durée de 3 ans en 2021.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans la volonté partagée de la Métropole et du WWF France de collaborer pour s'adapter au dérèglement climatique et renforcer la résilience territoriale, en passant des objectifs ambitieux à la mise en œuvre de solutions opérationnelles et concrètes pour atteindre des résultats tangibles. Elle est également fondée sur l'idée partagée du rôle majeur à jouer par les territoires dans la mise en œuvre d'une transition écologique et socialement juste, en complémentarité avec les autres institutions (État, Région, Département, Europe) et les ONG... et catalyseur des actions des entreprises et des citoyens qui sont appelés à agir en responsabilité chacun à leur niveau.

En 2021, les actions mises en œuvre dans le partenariat ont porté sur 3 axes :

- Axe 1 : Intégrer la transition écologique socialement juste à toutes les politiques publiques et dans les feuilles de route de toutes ses directions et initiatives structurelles,
- Axe 2 : Réformer les politiques territoriales en faveur de la transition écologique socialement juste,
- Axe 3 : Renforcer la mobilisation et susciter l'adhésion de tous les acteurs du territoire à l'élaboration et à la réussite de la transition écologique et socialement juste.

RENFORCER LES ENGAGEMENTS DES COMMUNES DU TERRITOIRE

ENGAGEMENT DES COMMUNES

La COP21 locale s'est traduite en 2017-2018 par la sollicitation individuelle de chaque commune pour prendre des engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique. Elle a conduit à l'engagement de 70 communes dans l'Accord de Rouen pour le Climat (29 novembre 2018), adoptant par délibération plus de 1 000 engagements en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et de la préservation de la biodiversité.

À partir de 2019, la Métropole a mis en place des accompagnements pour la mise en œuvre de ces engagements, par le biais d'ateliers méthodologiques et de partage d'expérience.

Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, la Métropole souhaite proposer une réactualisation des engagements. En 2021, la Métropole a débuté un travail expérimental avec 5 communes (Bois-Guillaume, Saint-Pierre-de-Manneville, Malaunay, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pour préparer des conventions d'engagement réciproque.

ATELIERS ET AUTRES ACCOMPAGNEMENTS

En 2021, le travail de collaboration avec les élus s'est renforcé et s'est amplifié, ce qui a permis à la Métropole de mobiliser les communes à travers différentes actions :

- 5 ateliers techniques proposés à l'ensemble des communes de la Métropole (énergie, alimentation, éclairage public, éducation à l'environnement et aux pratiques durables, acteurs économiques) : en moyenne, la moitié des communes de la Métropole sont représentées à ces ateliers.
- 2 ateliers techniques proposés aux communes Cit'ergie exclusivement (offre de services aux entreprises et éco-défis, présentation du PCAET).
- 3 réunions de coordination du réseau des communes Cit'ergie.
- 30 visites de sites lors de l'événement « Rouen Métropole, Capitale du Monde d'Après ».
- 15 communes lauréates du programme ACTEE MERISIER en groupement avec la Métropole, pour la rénovation énergétique des écoles maternelles et élémentaires.
- 6 communes lauréates du programme ACTEE PEUPLIER en groupement avec la Métropole, pour la rénovation énergétique des bâtiments culturels.
- 14 communes devenues actionnaires de la SPL ALTERN : Agence Locale pour la Transition Énergétique Rouen Normandie.

LA LABELLISATION CIT'ERGIE DE LA MÉTROPOLE ET DES COMMUNES

La Métropole s'est engagée dans une démarche de labellisation CIT'ERGIE dès 2016. Ces 4 ans ont permis à la Métropole de développer une politique climat air énergie ambitieuse et d'être labellisée CIT'ERGIE en décembre 2018. La Métropole fait ainsi partie des 8 Métropoles labellisées avec Lyon, Nantes, Rennes, Brest, Grand Nancy, Lille et Nice.

- La Métropole souhaite renforcer cette dynamique en accompagnant les communes dans leur engagement dans cette démarche. En 2021, 5 nouvelles communes ont été labellisées Climat-Air-Energie (ex-Cit'ergie) et 1 a renouvelé son label. Cette dynamique représente au total, fin 2021, 8 communes labellisées et 7 en démarche de labellisation.

L'accompagnement auprès de ces communes a été formalisé par la parution d'un livret Cit'ergie présentant l'articulation entre la Métropole et les Communes engagées dans la démarche Cit'ergie. Ce livret, créé et rédigé par la Métropole à l'attention des communes, se décompose en 15 fiches thématiques présentant : les objectifs du référentiel Cit'ergie, les potentiels d'action à mettre en œuvre à l'échelle des communes avec des exemples concrets, la synthèse des politiques métropolitaines, les accompagnements et outils à disposition des communes, les indicateurs et les partenaires.

La labellisation Cit'ergie porte désormais le nom de labellisation Climat Air Énergie

RENFORCER LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Dès 2018, les entreprises du territoire ont également été démarchées pour prendre des engagements formalisés en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif était de mettre en place une démarche avec des entreprises pionnières, ayant un effet d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique, dans une logique de progression, chaque entreprise étant sollicitée pour mettre en place des actions qu'elle n'avait pas encore envisagées. Plus de 160 entreprises ont pris alors un engagement à l'occasion de l'accord de Rouen pour le Climat.

En 2021, les entreprises engagées ont été recontactées pour faire un bilan, être suivies et accompagnées. Une boîte à outils a notamment été constituée. Des ateliers d'accompagnement ont également été organisés, en particulier :

- Earth hour (mars 2022) : atelier sur la réduction des éclairages
- Collaborathon (septembre 2021) : atelier sur la carburant des flottes de véhicules professionnelles

Les artisans et commerçants ont été démarchés dans l'objectif d'obtenir des engagements « éco-défis ». En 2021, 38 artisans et commerçants ont signé un engagement écodéfis.

Enfin, pour les industriels, un groupe de travail spécifique a été créé dans le cadre du Groupe Local Urbanpact.

SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES CITOYENS

La sensibilisation, la mobilisation et l'accompagnement des citoyens engagés dans le cadre de la COP21 en 2017 ont été progressivement renforcés depuis 2019, et font l'objet d'un Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE), dont l'élaboration est en cours.

Il a pour objectif la massification des actions de sensibilisation et d'éducation aux enjeux climatiques, à la sobriété des modes de vie et de consommation, ainsi qu'à la mobilité durable, visant différents publics. Il s'appuie sur une diversité de dispositifs visant à toucher par différents moyens et en un grand nombre de lieux un public élargi. Pour ce fait, il prend appui d'une part, sur la mobilisation des communes, et d'autre part, sur le développement de partenariats avec les acteurs associatifs et le soutien aux projets et initiatives des citoyens dans la transition écologique.

Depuis juillet 2020, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec les associations locales œuvrant dans le domaine de l'environnement (climat, air, énergie, nature, déchets, alimentation et agriculture, mobilité...). De ces travaux, est née l'idée commune de constituer sur le territoire un ensemble d'outils complémentaires.

CRÉER DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF ET ANIMER

LES COALITIONS

En 2018, dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie, la Métropole a proposé aux acteurs du territoire de s'engager à agir concrètement en faveur de la transition écologique. Une formule d'engagement collectif était proposée : les coalitions d'action.

18 coalitions d'action ont ainsi été constituées. Elles regroupent des acteurs privés et publics autour d'objectifs opérationnels, en vue de :

- ▶ Mettre en place des actions collectives qui produisent un effet de masse
- ▶ Mettre en place des actions collectives rendues possibles par une mutualisation des moyens
- ▶ Mettre en place des actions collectives nécessitant un partenariat nouveau, de l'innovation partagée...

Leurs actions vont de la sensibilisation ou information à la mise en place de projets collectifs ou à la formation de filières en lien avec la transition.

Trois types de coalitions ont été mis en place, en privilégiant l'animation par un acteur autre que la Métropole :

- ▶ Des coalitions regroupant des acteurs d'une même profession
- ▶ Des coalitions regroupant des acteurs d'un même secteur géographique
- ▶ Des coalitions porteuses d'un projet de filière ou innovant

En 2021, 7 coalitions ont poursuivi leur travail collectif :

- ▶ Numérique responsable : accompagnement de 17 entreprises ou administrations vers la labellisation numérique responsable
- ▶ Solaire photovoltaïque : information/sensibilisation/accompagnement de porteurs de projets
- ▶ Énergie de récupération : étude pour mettre en place un réseau de chaleur industrielle, information/sensibilisation sur la récupération de chaleur
- ▶ Ecodéfis : accompagnement et labellisation des près de 150 artisans et commerçants
- ▶ CESAR : plan d'action Agir ensemble
- ▶ Clubs de la Ronce et la Vatine : actions de sensibilisation facilitant le passage à l'action des entreprises

ÉVÉNEMENT CAPITALE DU MONDE D'APRÈS

L'animation par de l'événementiel est un moyen important de mobiliser les acteurs du territoire, et de créer des temps de travail collectif autour des enjeux de la transition.

L'événement Capitale du Monde D'Après est l'événement phare de cette mobilisation. La 2^e édition a été organisée en 2021. Elle s'est tenue du 13 septembre au 10 octobre 2021. Les principaux événements ont été :

- ▶ L'avant-première du film Bigger than us
- ▶ Le forum mobilité ça bouge
- ▶ Le salon des solutions durables
- ▶ Les visites communales
- ▶ Les animations « la Seine au fil de l'eau »
- ▶ Le Forum de la Résilience
- ▶ Les Quatre saisons du Parcs
- ▶ Les animations citoyennes dans les communes
- ▶ Des événements externes labellisés

2.4.1

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La Métropole compte 1 698 établissements de l'ESS employant 21 258 salariés, ce qui représente 10,3 % de l'emploi salarié et 12,4 % de l'emploi privé.

Force économique à part entière, la Métropole souhaite encourager son développement en appuyant l'action des entrepreneurs sociaux et des réseaux d'accompagnement

Ce service se décline en deux axes principaux :

AXE 1 : ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE SUR LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

La Métropole accompagne les communes dans toutes les démarches touchant à la maîtrise de l'énergie à travers le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui intervient généralement en amont des bureaux d'études.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- ▶ sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur les enjeux énergétiques de leur patrimoine,
- ▶ conseiller les communes, afin de leur permettre d'optimiser l'efficacité de leurs investissements en matière d'économies d'énergie,
- ▶ faire évoluer les mentalités vers un comportement économe pour tous les usages énergétiques,
- ▶ faire le lien entre énergie et impact environnemental,
- ▶ s'intégrer dans un réseau régional et national, et animer un réseau de référents communaux, propice à l'échange d'informations et d'expériences.

L'année 2021 est marquée par une forte mobilisation autour de la création du service public de transition énergétique « Énergies Métropole Rouen Normandie », qui engendre l'émergence de 2 nouveaux services au sein de la Métropole (Service Stratégie de transition énergétique, et Service Expertise transversale énergie) et induit la fermeture du service Maîtrise de l'énergie à la fin du 1^{er} semestre. La mission d'accompagnement sera externalisée en 2022 à la Société Publique Locale Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), société d'ingénierie publique de la transition énergétique, en préfiguration durant cette année 2021.

Le bilan ci-dessous fait état des actions réalisées dans le cadre historique sur le 1^{er} semestre 2021 et dans un cadre transitoire sur le second semestre, le Service Stratégie de transition énergétique ayant assuré l'interim sur la gestion de certains dossiers : exécution du marché d'audits énergétiques, et valorisation de CEE notamment.



Accompagnement stratégique sur la gestion énergétique du patrimoine bâti (petites communes de moins de 4 500 habitants)

Il s'agit de proposer aux communes la réalisation d'une étude énergétique de leur patrimoine.

10 bâtiments ont fait l'objet d'un pré-diagnostic en 2021 :

- ▶ La Bouille : 1 bâtiment
- ▶ Hautot-sur-Seine : 2 logements
- ▶ Saint-Pierre-de-Varengeville : 7 logements.

2 sites ont fait l'objet d'une étude d'opportunité photovoltaïque en 2021, sur les communes de :

- ▶ Canteleu
- ▶ Saint-Aubin-Épinay.

Le début de l'année 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 avec un nombre important de demandes d'études. 10 pré-diagnostic (1 bâtiment public et 9 logements communaux) et 2 études d'opportunité photovoltaïque ont été réalisés sur le premier semestre.

En parallèle, le service CEP pilote un marché de prestation pour la réalisation d'audits énergétiques, mis à disposition des communes du territoire (bureau d'études Itherm Conseil).

Ainsi, 29 bâtiments répartis sur 4 communes ont fait l'objet d'audit énergétique avec restitution aux équipes techniques et/ou élus des communes :

- ▶ Canteleu : 2 bâtiments
- ▶ Darnétal : 3 bâtiments
- ▶ Elbeuf sur Seine : 9 bâtiments
- ▶ Le Mesnil-Esnard : 15 bâtiments

La dynamique se poursuit durant l'année 2021 pour préparer la programmation des audits qui seront réalisés en 2022, la demande des communes se faisant toujours plus grande pour ce service proposé par la Métropole.

AXE 2 : ASSISTANCE ET CONSEIL

Ce volet de la mission CEP consiste à sensibiliser et à conseiller les gestionnaires à la maîtrise de l'énergie (comptabilité énergétique, explication ou aide au renouvellement d'un contrat d'exploitation des installations thermiques, partage d'expériences...), et à assister les maîtres d'ouvrage dans les phases clés d'un projet de rénovation ou de construction.

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Aucun dossier de valorisation de certificat d'économie d'énergie n'a pu aboutir en 2021 dans le cadre du partenariat avec la société Économie d'Énergie, la dérogation annuelle de dépôt de dossier inférieur à 50 GWh ayant été consommée en tout début d'année pour la valorisation des dossiers 2020.

En parallèle de ce partenariat, la Métropole a mis en place une plateforme dédiée au territoire avec NR-PRO : <https://nr-pro.fr/mb/rouen-metropole>. Cette plateforme permet aux communes du territoire de déposer leurs demandes de certificat d'économie d'énergie avant engagement de marché ou signature et de devis, d'obtenir des offres de prime sous 24h proposées par les fournisseurs d'énergie, et permet à la Métropole d'assurer le reporting des dossiers valorisés.

SUIVI ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME CONTRACTUALISÉ DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (PCME) :

4 projets en cours d'instruction en 2021 par la Région Normandie vont permettre de solder les 392 000 euros restant dans le dispositif.

APPELS À PROJETS ACTEE MERISIER ET PEUPLIER

Le service a coordonné la réponse à l'appel à candidature ACTEE Merisier. Le dossier, intégrant un groupement de 15 communes ainsi que la SPL ALTERN, a été retenu et a permis de mobiliser une subvention de 600 000 € en faveur de la rénovation énergétique d'écoles.

Les bénéficiaires de cette enveloppe sont :

- ▶ La Métropole Rouen Normandie (1 % de la subvention totale)
- ▶ ALTERN (14 %)
- ▶ Bois-Guillaume (3 %)
- ▶ Canteleu (2 %)
- ▶ Duclair (6 %)
- ▶ Elbeuf (11 %)
- ▶ Le Trait (4 %)

- ▶ Maromme (8 %)
- ▶ Malaunay (1 %)
- ▶ Mont-Saint-Aignan (5 %)
- ▶ Oissel (4 %)
- ▶ Quéville-la-Poterie (0,5 %)
- ▶ Petit-Couronne (3 %)
- ▶ Sahurs (0,5 %)
- ▶ Saint-Aubin-lès-Elbeuf (5 %)
- ▶ Sotteville-lès-Rouen (16 %)
- ▶ Rouen (17 %)

Le service a également coordonné en fin d'année 2021, avec succès, la constitution d'un 2^e groupement autour du dossier de candidature à l'appel à projets ACTEE Peuplier (bâtiments à usage culturel).

Les bénéficiaires de la subvention de 300 000 € obtenus, sont :

- ▶ La Métropole Rouen Normandie (32 % de la subvention totale).
- ▶ ALTERN (23 %)
- ▶ Bois-Guillaume (4 %)
- ▶ Canteleu (4 %)
- ▶ Duclair (4 %)
- ▶ Elbeuf (14 %)
- ▶ Le Trait (4 %)
- ▶ Rouen (14 %)

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de maîtrise de l'énergie, la Métropole Rouen Normandie s'organise pour :

- ▶ Développer le conseil, l'assistance technique auprès des communes du territoire pour les accompagner dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- ▶ Assurer une animation territoriale,
- ▶ Développer l'approche en coût global,
- ▶ Développer les activités de la transition énergétique,
- ▶ Organiser la mutualisation et favoriser la mise en commun des moyens.

2.4.2**RÉSEAU DES COMMUNES DES PRATIQUES DURABLES**

Le réseau des pratiques durables a été créé en 2011 avec pour objectif de mutualiser les pratiques professionnelles œuvrant au développement durable sur le territoire de la Métropole, de contribuer à l'acquisition d'une culture commune sur différentes thématiques et de faire se rencontrer les services de chacune des communes qui souhaitent se mobiliser dans une action vers un développement durable.

Il vise également à renforcer l'exemplarité des collectivités territoriales en permettant à chacune, à son niveau, d'engager des actions concrètes pour le développement durable, encourageant chaque habitant à prendre part aux efforts réalisés en ce sens.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU DES PRATIQUES DURABLES

- ▶ Favoriser l'échange des expériences et des « bonnes pratiques » entre les agents des communes, en leur donnant l'occasion de se rencontrer
- ▶ Favoriser l'émergence d'une « culture commune » par l'apport de connaissances (intervenants spécialistes de thématiques données), par le partage de témoignages (présentation des actions menées par des communes volontaires)
- ▶ Amorcer la notion de mutualisation dans les pratiques professionnelles (moyens de communication, marchés publics, matériel, productions...)
- ▶ Favoriser la circulation de l'information au sein du réseau ainsi constitué : évolutions réglementaires, journées d'études ou colloques, initiatives innovantes...

Plusieurs thématiques ont semblé pouvoir intégrer ce dispositif, notamment la gestion durable des espaces verts, la maîtrise de l'énergie et la mobilité durable.

2021 RÉALISATIONS

Depuis la création du groupe de travail « gestion durable des espaces verts », 18 réunions « plénières » (en salle) et 6 réunions de terrain ont été organisées.

En 2021, un travail d'adaptation du réseau aux enjeux actuels a été mené. La première réunion de ce nouveau réseau « Nature en ville est gestion des espaces verts » a eu lieu début mai 2022.

ACTIONS POUR**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réseau de mutualisation des bonnes pratiques de développement durable répond aux objectifs de cohésion territoriale, et permet la diffusion d'une culture commune sur les enjeux du développement durable (biodiversité, efficacité énergétique).

ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUNES

Depuis 2012, la Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement, au travers d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement et aux pratiques durables, afin d'accompagner les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique. Le plan d'action se décline autour de plusieurs thèmes : le jardinage durable, l'eau et l'assainissement, la réduction des déchets, la mobilité durable.

Dans la continuité de la démarche de COP21 et de la mobilisation d'un public plus large, le Plan Local d'Éducation à l'Environnement évolue en Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE), dont l'élaboration a été approuvée par le Conseil Métropolitain le 16 décembre 2019. Ce PACTE s'articule autour de l'accompagnement des communes dans la mise en place de leurs engagements dans l'Accord de Rouen pour le Climat. Les outils du PACTE s'adressent à différents publics ; scolaires, jeunes, publics spécifiques (travailleurs sociaux, public en grande précarité, clubs sportifs et organisateurs de manifestations) ainsi que le grand public.

Le plan d'accompagnement des changements de la transition écologique

La décision de fermeture de l'Atelier de la COP21 à Rouen en juin 2019 a été l'occasion de redéployer les moyens de l'Atelier dans le projet « Mon P'tit Atelier de la COP21 » qui propose de décliner les animations au plus près des habitants, dans l'ensemble des communes volontaires. Ce projet sert alors de socle à la construction de partenariats avec les communes dans un premier temps et les acteurs notamment associatifs et les structures d'animation, dans un second temps, dans la perspective de constituer un réseau de lieux Relais Cop21 (accueil d'animations / expositions, lieux de ressource et d'expérimentation etc.).



La concertation du PACTE prévue en 2020 a été retardée du fait de la crise sanitaire.

Le PACTE comporte à la fois ;

- Un volet animation territoriale s'appuyant sur des partenariats avec les communes membres, les associations et les relais COP21 ;
- Un volet actions de sensibilisation et d'accompagnement des publics mis en œuvre par la Métropole directement, dans le prolongement des dispositifs existants (programmes visant les scolaires et les jeunes, formations des acteurs sociaux, éco-manifestations, clubs éco-sportifs, clubs des jardiniers, accompagnement des jardins partagés et compostage collectif etc.) et des outils issus du cadre de la COP21 (Mon P'tit Atelier / Club COP21).

Le PACTE regroupe l'ensemble des outils et des dispositifs d'accompagnements aux changements s'adressant aux différents acteurs et publics. Au 31 décembre 2021, 6 communes du territoire métropolitain ont conventionné dans le cadre du PACTE. D'une durée initiale de 3 ans, la convention permet un accès privilégié à l'ensemble des outils et dispositifs du PACTE et permet de structurer les stratégies communales en matière de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique.

Le déploiement du PACTE s'appuie également sur la mobilisation des acteurs associatifs du territoire. Implantées localement ou de dimension métropolitaine et dotées d'une bonne connaissance des publics accueillis (besoins d'accompagnement, freins au changement, leviers possibles), les associations sont des acteurs clés soutenues par la Métropole. Nous pouvons distinguer les associations Relais COP 21 (MJC Région d'Elbeuf et Maison pour Tous à Sotteville-lès-Rouen) qui proposent des actions spécifiques de sensibilisation et d'accessibilité aux pratiques durables (animations pédagogiques, ateliers participatifs...) auprès de leurs adhérents et du grand public et des associations davantage spécialisées dans l'accompagnement thématique (mobilité, jardinage durable...).

Enfin, l'arrivée au sein de la DACTE (Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique) d'une Chargée d'études spécialisée en sciences comportementales au 1^{er} semestre 2021 permet de proposer et de réadapter les dispositifs existants afin d'intégrer les connaissances des sciences comportementales : lever les freins aux changements individuels et collectifs.

LA SENSIBILISATION AU JARDINAGE DURABLE

L'animation du club des jardiniers de la métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2021 le club comptait 1 396 adhérents, dont 67 ayant adhéré en 2021.

En dépit des périodes de confinement puis des difficultés d'application du pass sanitaire, 15 ateliers ont pu être maintenus, mobilisant en moyenne 15 personnes chacun.

En parallèle, une réflexion est menée sur l'évolution du Club des Jardiniers (créé en 2013), et son articulation avec les autres actions d'accompagnement des jardins partagés, de la gestion à la parcelle des ressources au jardin, et de transition alimentaire (via le projet pédagogique du Parc Naturel Urbain du Champ des Bruyères notamment).

LA PROMOTION DES PRATIQUES DURABLES AU JARDIN



Un guide pratique réalisé en interne est disponible en téléchargement sur le site de la Métropole et distribué en version papier aux usagers bénéficiant des différents dispositifs compostage, broyage, ainsi que lors des événementiels, et lors des changements de modalités de collecte des déchets végétaux.

Soutien à la pratique du broyage :

Ce dispositif a été déployé en 2021. Il comprend 2 volets :

- Une aide sous la forme d'une « subvention à l'achat », à hauteur de 50 % du prix d'achat, sous réserve du choix d'un broyeur neuf ou reconditionné répondant au cahier des charges techniques précisé dans le règlement d'aide annexé à la présente délibération. La subvention est plafonnée à 250 € par foyer et concerne les foyers résidant en habitat individuel avec un linéaire de haie de plus de 5 mètres.

En 2021, 46 particuliers du territoire ont bénéficié du dispositif, pour un montant de dépense total de 8 636,39 €.

Lors de la notification de l'attribution de la subvention, il est proposé aux particuliers :

- l'adhésion (gratuite) au Club des jardiniers de la Métropole,
- l'inscription à un conseil (gratuit) jardin à domicile,
- La mise à disposition de broyeurs par la Métropole aux communes volontaires :

- La Métropole propose la mise à disposition (à titre gratuit) aux communes volontaires de broyeurs à végétaux, pour prêt aux usagers, avec un temps de formation à destination des agents chargés de ces mises à disposition. En 2021, 10 communes ont bénéficié du dispositif (Saint-Jacques-sur-Darnétal, Grand-Quevilly, Roncherolles-sur-le-Vivier, La Londe, La Bouille, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Quévreville-la-Poterie, Maromme, Malaunay, Elbeuf) pour une dépense totale d'un montant de 7 780 €. Cette action, complémentaire au dispositif de soutien à l'achat, permet à la fois à l'utilisateur de tester le matériel et la pratique avant un potentiel achat, tout en répondant à des besoins plus ponctuels d'utilisateurs qui ne souhaitent pas acquérir un broyeur ou possédant des linéaires de haies plus faibles.

Soutien à la pratique du compostage individuel :

Le compostage individuel est une pratique de gestion des déchets végétaux (tontes, branchages broyés, feuilles mortes, épluchures de légumes etc.) qui permet de recycler les matières organiques sur place, sans recourir à l'exportation des déchets. La pratique du compostage permet de produire le compost, qui est un amendement naturel pour nourrir la biodiversité du sol, enrichir les cultures et apporter des nutriments naturels aux plantations.

De 2007 à 2017, la Métropole a mis en œuvre un dispositif de soutien au compostage à destination des particuliers en habitat individuel. Durant cette période, 10 406 composteurs ont été distribués, pour un total de 10 286 foyers équipés. Les composteurs étaient proposés en contrepartie d'une participation financière de l'utilisateur de 10 à 25 € l'unité selon les modèles, dans la limite de 2 composteurs par foyer. La dotation gratuite d'un composteur (modèle ouvert d'une valeur de 10 €) était proposée aux habitants des communes ne bénéficiant pas d'une collecte de déchets verts en porte-à-porte.

Depuis la fin de l'opération de mise à disposition de composteurs individuels en 2017, les demandes d'information (écrites ou téléphoniques) à la Métropole sont restées régulières (de l'ordre de 3 ou 4 par semaine), avec une importante variation saisonnière.

Dans le même temps, le compostage est encore un geste mal maîtrisé par une grande partie de la population, et parfois mal accueilli (freins classiques liés à la perception de la propreté, crainte des odeurs, de la prolifération de nuisibles...), alors même qu'il est un levier majeur pour amener la population vers une meilleure gestion non seulement des déchets du jardin, mais également d'une partie des biodéchets ménagers.

Les retours d'expériences à la suite de l'expérimentation menée par la Métropole relative à la mise à disposition de composteurs ont montré que la fourniture de matériel, et plus largement de solutions « clés en mains » ne génèrent pas de changements de comportements pérennes, s'ils ne sont pas accompagnés d'une véritable formation. Au mieux, ils créent un « effet d'aubaine » et des changements de comportements fragiles, provisoires, qui déclinent au bout de quelques mois.

Aussi, la formation (montée en compétences techniques et compréhension des enjeux), l'émulation entre pairs (« preuve par l'exemple » et validation sociale) et la valorisation d'usage sont identifiées comme étant des leviers efficaces et durables, à la fois à l'échelle individuelle et à l'échelle collective, dans la mesure où elles favorisent l'essaimage des bonnes pratiques.

Ainsi, pour concilier la volonté de répondre à une demande récurrente et celle de diffuser largement et efficacement les messages et la méthode (moins de quantités, plus de qualité) de nature à faire évoluer les comportements, il a été proposé en 2021, un dispositif comprenant la mise à disposition gratuite aux foyers intéressés, d'un kit de compostage composé d'un composteur et d'un bio-seau. Cette mise à disposition, dans

la limite de 2 par foyer, est conditionnée à la participation du bénéficiaire à une séance collective de sensibilisation à la gestion des déchets végétaux à la parcelle, ainsi qu'à l'engagement du foyer à participer aux enquêtes d'évaluation menées par la Métropole.

La fourniture du kit de compostage est également conditionnée à la signature de la « Charte de l'éco-jardinier zéro déchet ». L'adhésion gratuite au Club des jardiniers de la Métropole est également proposée.

En 2021, 8 séances collectives de sensibilisation ont eu lieu, pour certaines en visioconférence du fait du contexte sanitaire. 80 foyers ont ainsi bénéficié du dispositif, pour une dépense totale d'un montant de 7 028 €.

Les séances ont pour objectif de donner aux participants tous les éléments nécessaires pour démarrer leur transition vers la gestion à la parcelle des ressources de leur jardin.

Conseil à domicile, pour une gestion durable du jardin :

Ce dispositif a été déployé en 2021 en direction des foyers ayant bénéficié de l'aide à l'achat d'un broyeur et aux jardins familiaux volontaires du territoire. Une dizaine de rendez-vous ont eu lieu, l'évaluation sera menée en 2022.

Promotion du compostage collectif :



54 sites de compostage collectif ont été accompagnés depuis 2011, dont 13 lancés en 2021.

Depuis 2021, l'accompagnement de certains sites est réalisé en partenariat avec Terra Léo (formation des habitants et référents de sites, suivi technique).

Le soutien à la création de jardins partagés et d'espaces nourriciers : appel à projets Métropole Nourricière



Pour répondre à l'ambition d'engager la transition social-écologique et alimentaire de son territoire, la Métropole Rouen Normandie a proposé, en 2021, un nouvel appel à projets « Métropole Nourricière », visant à développer un programme d'accompagnement des projets de jardins et d'espaces nourriciers. Ce dispositif a remplacé l'ancien appel à initiatives, accessible sur internet, mais peu visible, tout en renforçant la boîte à outils proposée et le soutien à l'investissement, en élargissant à la fois le périmètre, les structures éligibles et surtout l'ambition des projets, de façon à soutenir plus efficacement leur vocation « nourricière » de production alimentaire, leur caractère innovant et leur possible évolution en projets plus structurants pour l'offre locale de fruits et légumes.

Bilan de l'appel à projets 2021 :

42 porteurs de projets ont répondu, dans les délais (entre le 12 juillet et le 8 septembre 2021) à l'appel à projets.

Par délibération du 27 septembre 2021, 33 d'entre eux ont été désignés lauréats (les autres ayant pu être réorientés vers des dispositifs adaptés), dont 27 ont bénéficié d'une subvention d'investissement pour une dépense totale de 157 375 €.

L'ensemble des projets lauréats bénéficie d'un accompagnement technique, méthodologique et pédagogique, mis en œuvre par la Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique, en partenariat avec différents acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire. Cet accompagnement, amorcé en septembre 2021, sera déployé jusqu'en septembre 2022.

Parmi les projets lauréats en 2021 :

- 9 sont portés par des communes (Petit-Couronne, Malaunay (2 projets), Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Amfreville-la-Mivoie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Cléon, Sotteville-lès-Rouen (2 projets))
- 3 sont portés par des bailleurs sociaux, LogéoSeine, Habitat 76 et le Foyer Stéphanois, respectivement à Darnétal, Saint-Étienne-du-Rouvray et Cléon
- 3 sont portés par des structures sociales : CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, CCAS de Oissel et Résidence sociale Séraphine (Rouen)
- Les autres sont portés par des associations

Tous types de porteurs de projets confondus, 10 projets sont situés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville sur les communes de Bihorel, Cléon, Darnétal, Saint-Étienne-du-Rouvray, Rouen et Oissel étant précisé que ces projets font l'objet d'un accompagnement spécifique, dans le cadre d'une convention de partenariat avec Le Champ des Possibles.

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

PUBLIC SCOLAIRE

- Jardiner autrement : ce programme pédagogique permet d'accompagner six écoles (trois classes maximums par école) chaque année dans le développement d'un jardin pédagogique écoresponsable. À cette occasion, les enseignants volontaires sont formés aux pratiques de jardinage durable, des fiches pédagogiques sont fournies pour permettre de pérenniser leur projet. En complément, un animateur suit le projet et organise des animations avec les élèves. Pour l'année scolaire 2020-2021, 6 écoles ont été retenues pour l'organisation de 17 animations sensibilisant 411 élèves, ainsi que 6 formations pour 14 enseignants.
- Parcours « Nos consommations d'eau » ; 37 animations pour 906 élèves sensibilisés et 4 visites de l'usine de La Jatte pour 196 élèves sensibilisés (baisse en raison des travaux prévus pour 2021-2022).
- L'eau dans l'école : ce programme pédagogique, lorsqu'il a été mis en œuvre en Afrique a rencontré un franc succès. Il s'appuyait alors sur les projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement soutenus par la Métropole Rouen Normandie. L'appel à projet n'ayant pas été reconduit, aucun projet d'adduction d'eau et d'assainissement n'a été financé par la Métropole en 2019. Afin de poursuivre la coopération pédagogique, la Métropole souhaite mettre à disposition ce programme pédagogique auprès d'un plus grand nombre d'ONG, notamment celles qui mènent des projets soutenus par l'AESN sous forme numérique avec une formation des membres des ONG pour l'utilisation des outils pédagogiques. Du fait de la crise, ce projet a pris du retard en 2021.
- Parcours « le chemin d'une goutte d'eau sale » lié à l'assainissement : le service de l'éducation à l'environnement propose un parcours pédagogique (animation en classe et visite de la station d'épuration Émeraude) aux écoles du territoire de la Métropole. Étant donné le contexte sanitaire, seules 5 animations dans 8 établissements pour 201 élèves ont été réalisées en 2021.

PUBLICS FRAGILES, EN DIFFICULTÉS SOCIALES (VIA LES STRUCTURES SOCIALES)

- 2 animations eau, 20 personnes sensibilisées

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

2 APPELS À PROJETS

Éco-manifestations / Cop21 :

La Métropole accompagne les organisateurs d'événements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, afin de réduire la production de déchets et d'augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...) selon les demandes.

En 2021 la labellisation, malgré le contexte sanitaire, a concerné :

- 18 manifestations labélisées
- 12 365 participants
- 500 gourdes distribuées
- 900 gobelets 33 cl distribués
- 600 gobelets 15 cl distribués.

En 2020, 24 éco-manifestations, regroupant plus de 14 120 participants, ont été accompagnées. Depuis 2014, ce sont 426 manifestations qui ont été labélisées dans 46 communes, pour plus de 715 397 personnes touchées

Appel à projet éco-sportif :

Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans.

Étant donné le contexte sanitaire, l'appel à projets 2021 a été reporté en 2022.

Les relevés de gisement n'ont eu lieu que sur le 3^e trimestre.

16 points concernés par mois sur 8 communes (Bois-Guillaume, Duclair, Le Trait, Mesnil-Esnard, Mont-Saint-Aignan, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Sotteville-lès-Rouen).

Pour rappel, en 2019, 18 clubs, regroupant plus de 5 673 licenciés et 168 éducateurs, ont été retenus, soit un total de 62 clubs accompagnés depuis 2014 sur 24 communes.

Pour l'année 2018-2019, l'action des clubs retenus en 2018 a permis de réduire de 48 % la quantité de déchets et d'augmenter de 27 % les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 12 % en six mois.

Public scolaire

- Animation « Compostage » 14 animations pour 372 élèves sensibilisés.
- Animation « ma poubelle au régime » 16 animations pour 529 élèves sensibilisés et 4 visites de déchetterie.
- Fêtes d'écoles écoresponsables : sur le modèle des éco-manifestations, ce nouveau dispositif a permis d'accompagner 35 écoles. 9 590 personnes ont participé à ces fêtes scolaires. Aucune labélisation en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Public jeune et périscolaire

- Animation « Accueillir la biodiversité » : 1 animation pour 22 enfants sensibilisés.
- Animation « compostage » : 6 animations pour 100 enfants sensibilisés.
- 2 ramassages déchets lors de la journée mondiale des océans pour 42 enfants sensibilisés.
- Animation Escape Game : 1 animation pour 34 enfants sensibilisés.

LE PUBLIC SCOLAIRE, JEUNES ET PÉRISCOLAIRE

Malgré le contexte sanitaire, les interventions en milieu scolaire étant toujours autorisées, les actions à destination du public ont pu avoir lieu en grande majorité.

Les chorales chantent pour le climat

Les chorales chantent pour le climat : ce programme pédagogique, composé d'un livret d'apprentissage et de 7 chansons et musiques, a été créé pour les chorales scolaires du territoire en collaboration avec deux artistes locaux et le conseiller d'éducation musicale de la DSDEN. En 2021, à la vue du contexte sanitaire, la diffusion des paroles et des musiques n'a concerné que 2 écoles pour 106 élèves.

Le parcours « Éco-citoyen dans mon école »

5 animations pour 110 élèves sensibilisés en 2021.

Accompagnement des CME / CMJ

Un guide pratique d'accompagnement des projets des jeunes réunis en conseils municipaux est disponible sur le site internet de la Métropole et de la Cop21.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS SOCIAUX

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils à destination des professionnels : fiches d'activité, ressources, guides etc. permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux (eau, déchets, mobilité, air intérieur, alimentation, diffusion de kits d'économie d'énergie...) vers une démarche autonome de sensibilisation de leurs publics.

4 modules de formation (2 sessions / an chacune) sont proposés aux travailleurs sociaux :

- Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable ; 2 ateliers maintenus malgré les contraintes sanitaires pour 14 participants.
- Accompagner les usagers vers une réduction de la facture énergétique ; 1 atelier maintenu pour 5 participants.
- Accompagnement à la mobilité des personnes en difficulté d'insertion ; 1 atelier maintenu pour 4 participants.
- Accompagner les usagers vers la mobilité à vélo ; nouveauté 2021 ; 1 atelier pour 4 participants

La Métropole propose également des animations à destination des usagers de ces structures :

- 2 animations « bar à eaux » pour 20 personnes sensibilisées
- 17 ateliers autour du réemploi et de la réduction des déchets réalisés. Cela représente 134 personnes sensibilisées.

4 ateliers de création participative de boîtes à dons pour les structures sociales ont été reportés début 2022, 1 atelier maintenu pour 6 personnes sensibilisées.

Par ailleurs la Métropole accompagne l'éco-appartement de Rouen-Bihorel par le financement de 8 animations pour 36 personnes en 2021.

La Métropole a par ailleurs engagé un partenariat avec le Réseau des AMAP de Haute Normandie afin de développer des AMAP sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Métropole propose également des temps de conseil aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à monter leurs projets écoresponsables.

MOBILISATION CITOYENNE / COP21**Le club de la COP21**

Lancé en avril 2020, pendant le confinement, le Club de la COP21 existe aujourd'hui par un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres. Au 31 décembre 2021, le Club comptait 1 615 membres. Le lancement des « parcours de la Transition » a été reporté pour cause de la crise sanitaire.

Mon p'tit atelier de la COP21 / relais COP21

Mon P'tit Atelier de la COP21 est né suite à la fermeture de l'Atelier de la COP21 en juin 2019, pour mettre en place un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (événementiels ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations ont pour but de faire adopter des nouvelles habitudes conciliant l'environnement et économies, autour du « Pourquoi le faire et comment le faire », autour de la démarche « Zéro Déchet » et du « faire soi-même ».

En 2021, en s'adaptant aux contraintes sanitaires, Mon P'tit Atelier de la COP21 a réalisé 171 animations pour 5 045 personnes sensibilisées, dans les lieux de proximité « Relais COP21 » et lors d'événementiels communaux à destination du grand public.

10 animations ont dû être annulées pour cause des contraintes sanitaires, dont la programmation Earth Hour, fin mars. Une partie a pu être reportée ou réalisée en visio-conférence.

Dans le cadre des semaines du développement durable et de l'évènement « Rouen, capitale du monde d'après » en septembre – octobre 2021, Mon P'tit Atelier de la COP21 a proposé 19 animations concernant 340 personnes, et a organisé des ramassages de déchets autour de la Seine :

- Encadrement et sensibilisation par des animateurs Métropole ou associations,
- 10 points de RDV en bord de Seine,
- 230 participants.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Expérimentation Mon propre quartier Dans le cadre du Plan « Urgence propreté déchets » et « Métropole sans plastique », la Métropole, en collaboration avec la Ville de Rouen, expérimente depuis le 19 juin 2021 « Mon propre quartier » dans le secteur Lieutenant Aubert à Rouen.



Cette expérimentation a pour but d'améliorer la propreté des rues en aidant les commerçants et les habitants à bien gérer leurs déchets, en créant du lien social et en contribuant à l'amélioration de l'esthétique du quartier. Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en place.

Au préalable, le dispositif de collecte des déchets a été revu afin d'améliorer le service rendu aux usagers du quartier (mise en place de la collecte des cartons, remise à plat du matériel de pré-collecte...).

Les 7 bars et restaurants de la rue des Boucheries Saint-Ouen font partie de l'expérimentation depuis la mi-juin. Fin 2021, 47 commerces supplémentaires ont adhéré à Mon propre quartier, soit 54 (81 %) commerces du secteur.

Accompagnement de commerçants

Les commerçants volontaires pour faire partie de l'expérimentation :

- sont labellisés « éco-défis » par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- récupèrent les mégots de la clientèle afin qu'ils soient collectés et recyclés par l'entreprise MéGo (réservé aux bars et restaurants),
- bénéficient d'outils de communication pour mettre en avant leur commerce (fourniture de macaron, d'affiche...).

Les cendriers de table et les cendriers sur pied ont permis de collecter environ 21 000 mégots entre juillet et décembre.

La collecte des cartons à vélo totalise plus de 10 tonnes de cartons.

Des cendriers de table (environ 400), 20 cendriers de vote, des autocollants, affiches, et autres supports d'information ont été remis aux commerçants engagés dans la démarche.



Sensibilisation des habitants

Pendant les vacances de la Toussaint, les habitants du secteur ont été sensibilisés par le SMEDAR à la bonne gestion des déchets et à l'opération Mon propre quartier.

52 foyers ont été sensibilisés sur les 506 identifiés.

Deux événements organisés

- ▶ Les 6 et 10 juillet, le SMEDAR a proposé des animations sur le tri (80 personnes sensibilisées).
- ▶ Le 4 septembre, l'association Zorro mégots a sensibilisé à la pollution liée aux mégots, les clients installés en terrasse (50 personnes sensibilisées).

Habillage des colonnes à déchets par un street-artiste

Il est également prévu de remplacer les colonnes enterrées situées place du Lieutenant Aubert, par 4 neuves habillées d'une œuvre inspirée de l'histoire du quartier. Binokl est l'artiste choisi par les commerçants du quartier pour cette mission. L'architecte des Bâtiments de France et l'urbanisme ont approuvé ce projet. Ce projet s'achèvera en 2022 à cause de la pénurie mondiale des matières premières qui retarde la livraison des colonnes enterrées.

2.4.3

ESPACE CONSEIL FAIRE (EX ESPACE INFO ÉNERGIE EIE)

Le service Espace Info Énergie (EIE) de la Métropole est devenu l'Espace conseil FAIRE au 1^{er} janvier 2021, évolution s'inscrivant dans un changement d'identité nationale du réseau d'accompagnement aux particuliers. Le service se structure principalement autour de l'accueil (téléphone, courrier, mail, physique), du conseil technique et financier en rendez-vous personnalisé, et de l'organisation d'animation sur le territoire (salons, journées de sensibilisation...).



Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Espace FAIRE fait partie du réseau « Conseil Habitat Énergie » mis en place par la Région. Dans ce cadre, les Conseillers FAIRE montent les dossiers de demande de subvention régionale et suivent les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de réhabilitation de maisons individuelles.

Le niveau de sollicitation du service, déjà exceptionnellement haut en 2019 et 2020, s'est maintenu sur l'année 2021 :

- ▶ Concernant les maisons individuelles : 1 052 informations de premier niveau et 461 rendez-vous personnalisés ont été apportés aux ménages. Ces accompagnements ont conduit 115 ménages à réaliser un audit énergétique et 26 ménages à lancer des travaux dans le cadre du dispositif chèque éco-énergie de la Région Normandie.
- ▶ Concernant les logements en copropriétés : 43 copropriétés accompagnées, dont 6 (représentant 296 logements) après la réalisation d'un audit énergétique. De plus, 110 ménages ont fait l'objet d'un conseil personnalisé pour des actions d'amélioration concernant leur appartement.

Malgré la situation sanitaire et les différentes périodes de confinement, le service s'est adapté pour rester accessible. La très grande majorité de rendez-vous a ainsi été assurée en distanciel, par téléphone voir par visio-conférence.

Malgré un contexte sanitaire encore compliqué, quelques animations sur l'énergie solaire ont pu être proposées par l'association « Les vagabonds de l'énergie », sur les communes de Malaunay, Rouen et Sotteville-lès-Rouen. Par ailleurs, l'Espace conseil FAIRE est intervenu pendant l'assemblée générale de l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers 76 pour présenter les aides financières à la rénovation énergétique, et est intervenu pendant les cafés de l'immobilier du Crédit Agricole Normandie Seine.

L'année 2021 a été marquée par deux évolutions majeures structurant les années à venir :

- ▶ La mise en place opérationnelle d'un nouveau parcours d'accompagnement des particuliers, adossé sur les modalités de financement du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) : notamment, mise en place de visites de logement, accompagnement au suivi des travaux, aide à la prise en main du logement rénové ; développement de l'accompagnement des copropriétés ;
- ▶ La construction du nouveau service public Énergies Métropole Rouen Normandie avec une externalisation de l'espace conseil FAIRE dans la SPL ALTERN en cours de préfiguration dès l'été 2021.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs des missions Espace FAIRE de la Métropole sont :

- ▶ sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux travaux de maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- ▶ améliorer l'attractivité globale du parc de logements,
- ▶ mieux informer sur les logements et répondre aux besoins des populations les plus fragiles,
- ▶ inciter les habitants et autres acteurs du territoire à adopter un comportement éco-responsable et citoyen,
- ▶ développer les activités de la transition énergétique.

2.4.4

MÉCÉNAT/PARTENARIAT : MOBILISER LES ENTREPRISES AUTOUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La Métropole souhaite associer le tissu économique aux projets d'intérêt général du territoire dans les domaines suivants : culture, environnement, solidarité. En 2021, 23 entreprises (TPE/PME/GE/Fondations) ont été mobilisées pour 340 000 € (financier et en nature) pour des projets métropolitains et associatifs. Le pôle ressource a accompagné/conseillé une trentaine d'associations du territoire.

Pour promouvoir plus globalement le don et la générosité, la Métropole a participé au mouvement mondial « Giving Tuesday » via la mise en valeur de cinq jeunes qui s'engagent pour valoriser les différentes manières de s'investir (donner du temps, partager des compétences, donner des objets, de la nourriture ou apporter un soutien financier...) dans le tissu associatif du territoire.

Culture

Au cours de l'année 2021, une mise en lumière des quais rive gauche avec une création artistique en lien avec la mobilisation citoyenne a été soutenue par Citéos pour 10 000 €.



La cellule partenariat et mécénat est mobilisée :

- ▶ Dans le groupe de travail pour la préparation de la candidature « Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028 » et notamment, dans la définition de la stratégie d'implication des entreprises et acteurs locaux dans le projet ;
- ▶ Dans la co-organisation avec la Maison de l'architecture de Normandie et l'École du Paysage de Versailles d'un événement destiné aux entreprises sur la thématique du paysage de la vallée de Seine.

Environnement – Développement durable

Pour l'expérimentation des premiers filets antidéchets en Seine portée par le service assainissement, un mécénat collectif par 7 entreprises a permis un soutien de 120 000 €. Après installation de 4 filets en Seine et 2 supplémentaires en rivière, le dispositif alimente les études scientifiques du LEESU (Laboratoire Eau et Environnement en Système Urbain) pour comprendre la provenance et la nature de la pollution. Ce projet prolonge la sensibilisation globale à la pollution plastique dans l'eau et la protection de la biodiversité.



Un financement de 7 400 € de matériel (piège-photo, machine-outil pour le bois, débroussailleuse...) pour préserver la biodiversité, gérer les forêts et permettre une autonomie sur la fabrication d'objets pédagogiques en bois pour les maisons des forêts a été apporté.

La formation des équipes de l'association « Champs des possibles », qui sensibilise à l'agriculture urbaine, pour mobiliser des financements privés bénéficie pour la troisième année d'un financement de 18 000 € de la part d'un mécène.

Solidarité

Dans le cadre du dispositif PLUS (Plan local d'Urgence Solidarité) mis en place par la Métropole, un abondement du fonds d'aide aux associations par la Matmut a été effectué pour 50 000 €.

Il est à noter qu'un don d'un camion à l'association Guidoline pour faciliter la récupération de vélos par Enedis a été réalisé au cours de l'année 2021.

Le concours Créatifs bénéficie au cours de l'année 2021, d'un abondement financier de deux partenaires sur les projets des jeunes en faveur de la transition écologique : Le Club des jeunes Dirigeants Normandie et le Crédit Agricole Normandie Seine, pour 12 000 €.

Dans le cadre de l'axe Sport/Santé avec l'Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé, un accompagnement de 40 000 € d'AG2R la Mondiale a été opéré.

Avec le dispositif du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE) 2021-2026, la construction d'une offre de mécénat de compétences pour les entreprises qui souhaitent accorder du temps aux adhérents du dispositif a été mise en place. La première entreprise qui a proposé ce mécénat de compétence est AVEC.

Dans le cadre du programme coordination précarité et l'accompagnement de la coordination territoriale (par Emergence), un mécénat de la Fondation Caisse d'Épargne pour 9 000 € et un don de 75 000 masques de Setin ont été réalisés.

Un accompagnement de la plateforme de mécénat de compétences Citizen (lauréat Créatifs) et de son association Citizen Campus pour l'engagement bénévole des jeunes est opéré.

2.5

RÉDUIRE ET VALORISER NOS DÉCHETS

2.5.1

COLLECTE ET VALORISATION (DONT FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES)

Suite à une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 observe une tendance à la hausse des tonnages collectés sur le territoire métropolitain.

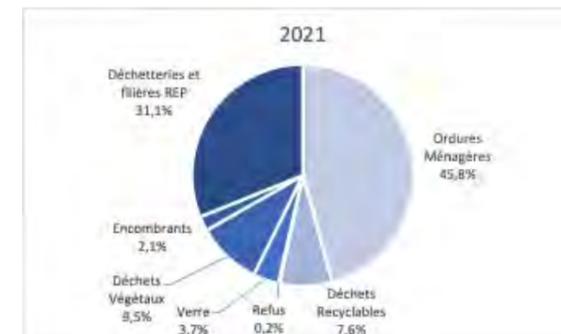
En effet, en 2021, les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchetteries, ont augmenté de 6 % par rapport à l'année 2020.

Les apports en déchetterie ont subi une augmentation significative en 2021, avec une évolution de 15,15 % soit 12 448 tonnes supplémentaires par rapport à 2020, sur les tonnages collectés via le réseau de déchetteries et les filières REP.

Cette augmentation est principalement liée aux apports de déchets végétaux (+3 255 tonnes), ainsi qu'aux tout-venant incinérables (+3 815 tonnes), et aux gravats (+2 401 tonnes).

Les déchets recyclables sont également en hausse, avec une augmentation de 4,82 % (soit +1 065 tonnes) pour les emballages (papier / cartons / plastiques / métal...) et de 1,28 % (soit +143 tonnes) pour le verre. Pour les emballages recyclables, l'année 2021 marque un retour à la tendance lancée en 2016 avec l'évolution des consignes de tri (l'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire).

Part des tonnages collectés



Répartition des tonnages				
	Tonnages		Évolution	
	2020	2021	valeur (en tonnes)	
Ordures Ménagères (OM)	137 347	139 086	1 739	1,27
Déchets Ménagers recyclables (DMR)	22 124	23 190	1 065	4,82
Refus	624	613	-11	-1,79
Verre	11 183	11 326	143	1,28
Déchets Végétaux (DV)	26 694	28 690	1 996	7,48
Encombrants	6 723	6 511	-212	-3,15
Déchetteries et Filières REP82145	82 145	94 593	12 447	15,15
Total	286 840	304 009	17 168	5,99

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Métropole, par la nature même de son activité concernant la maîtrise des déchets, réalise ses objectifs, en recherchant les conditions d'un développement durable. La réduction et le tri des déchets mais également les actions d'optimisation des collectes visent à réduire l'empreinte carbone et répondent aux enjeux de sécurisation des métiers, d'économie d'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES :

En 2021, les seize déchetteries du réseau métropolitain ont accueilli 858 819 visiteurs, soit une augmentation de 22,27 % des visites. Cette augmentation est liée à 2 facteurs : l'augmentation des tonnages apportés en déchèterie en 2021, ainsi que la fermeture sur quelques semaines en 2020, des déchetteries en raison de la crise sanitaire.

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION :

La nouvelle signalétique a été installée sur l'ensemble du réseau des déchetteries. Cette signalétique, plus visible et compréhensible pour les usagers, permettra de faciliter le dépôt des usagers et d'accompagner le travail des gardiens de déchetteries.

FRÉQUENTATIONS DES DÉCHETTERIES

En 2021, les seize déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli 858 819 visites.

Pour le Pôle de Proximité Plateaux-Robec :

- Déchetterie de Bois-Guillaume : 61 114 visites ;
- Déchetterie de Boos : 122 746 visites ;
- Déchetterie de Darnétal : 36 300 visites.

Pour le Pôle de Proximité Austreberthe-Cailly :

- Déchetterie de Anneville-Ambourville : 18 671 visites ;
- Déchetterie de Duclair : 47 877 visites ;
- Déchetterie de Saint-Martin-de-Boscherville : 39 292 visites ;
- Déchetterie de Le Trait : 47 556 visites ;
- Déchetterie de Déville-lès-Rouen : 20 426 visites ;
- Déchetterie de Maromme : 75 324 visites.

Pour le Pôle de Proximité Seine Sud :

- Déchetterie du Petit-Quevilly : 33 231 visites ;
- Déchetterie de Saint-Étienne-du-Rouvray : 44 200 visites ;
- Déchetterie de Sotteville-lès-Rouen : 16 057 visites.

Pour le Pôle de Proximité Val de Seine :

- Déchetterie de Caudebec-lès-Elbeuf 76 334 visites ;
- Déchetterie de Cléon 45 815 visites ;
- Déchetterie de Grand-Couronne 34 948 visites.

Pour le Pôle de Proximité de Rouen :

- Déchetterie de Rouen 138 928 visites.

2.5.2

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. De multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2021, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- La poursuite de la densification des points de collecte en apport volontaire du verre dans le cadre d'un appel à projets CITEO ayant pour objectif d'améliorer la proximité du service afin d'augmenter le taux de captage de ce flux.
- La rationalisation et l'optimisation des tournées de collecte pour 13 communes, mise en œuvre en début d'année 2021.
- La mise en service de l'application Montri, interface numérique permettant de faciliter la gestion des déchets, de connaître les consignes, de localiser les points de collecte, de signaler les incivilités...



DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit l'implantation de colonnes enterrées (CE) et semi-enterrées (CSE), qui sont plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant une gestion facilitée pour les usagers (+ accessible, + propre, + pratique), ainsi la réduction des fréquences de collecte et de la pénibilité du travail. La part des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA constitué des OMR, DMR, verre et refus) collectée en apport volontaire est de 16,6 % en 2021, contre 15,9 % en 2020.

En 2021, 164 colonnes supplémentaires ont été implantées par les services de la Métropole, portant le nombre total cumulé à 2 067 colonnes.

POUR L'ANNÉE 2021 :

Sur le pôle de Proximité Val de Seine :

- 27 colonnes enterrées ont été implantées : 14 pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ; 10 pour les Déchets Recyclables (DR) ; 3 pour le verre ;
- 7 points sensibles ont été résolus.

Sur le Pôle de proximité Austreberthe-Cailly :

- 57 colonnes enterrées ont été implantées en 2021 ;
- 3 points sensibles de collecte ont été résolus sur Maromme en 2021.

Sur le Pôle de Proximité Plateaux-Robec :

- 9 colonnes enterrées ont été implantées : 4 pour les Déchets Ménagers Recyclables (DMR) ; 4 pour les Ordures Ménagères (OM) et 1 pour le verre ;
- 9 colonnes aériennes pour le verre ont été implantées ;
- 4 points sensibles de collecte ont été résolus.

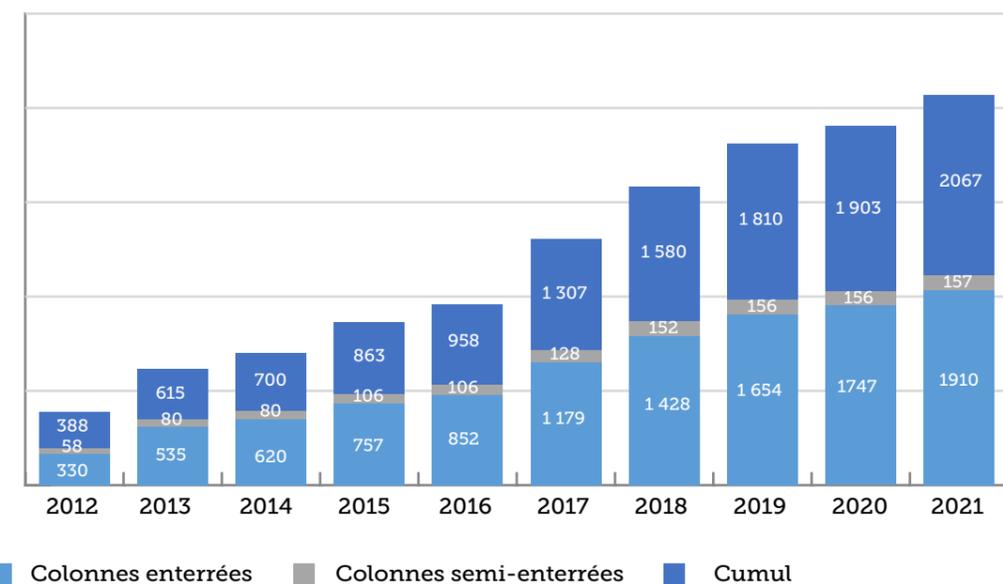
Sur le Pôle de proximité de Rouen :

- 53 colonnes enterrées ont été implantées en 2021 dont 23 pour les Ordures Ménagères (OM) ; 21 pour les Déchets Ménagers Recyclables (DMR) ; et 9 pour le verre

Sur le pôle de Proximité Seine Sud :

- 37 colonnes enterrées ont été implantées en 2021 dont 19 pour les Ordures Ménagères (OM) ; 15 pour les Déchets Ménagers Recyclables (DMR) et 3 pour le verre.

Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées implantées



2.5.3 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 ont encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur la consommation jusqu'à la collecte. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 15 % ces DMA d'ici 2030.

La construction de ce plan demande le respect de multiples étapes consolidatrices du projet. Le dialogue constructif mené en 2019 et 2020 a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, les réussites les plus emblématiques. En 2021, le programme d'actions envisagé a été repensé pour mieux répondre aux objectifs de la récente loi AGEC et s'articuler avec l'ensemble des projets de la collectivité lancés depuis 2020. L'année 2022 permettra de soumettre le PLPDMA à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, puis à la consultation du public, avant son adoption.

Par ailleurs, la Métropole a encouragé la pratique du compostage individuel et du broyage. Une subvention à l'acquisition d'un broyeur individuel et des formations assorties à des dotations de composteurs ont permis d'encourager la gestion des déchets verts à la parcelle et la pratique du compostage individuel.

Une expérimentation de collecte d'encombrants en bon état pour réutilisation a été lancée en 2021 avec l'association Résistes à Rouen, Arnfréville-la-Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre et Mesnil-Esnard. Le service proposé aux usagers rencontrant des difficultés de transport leur permet désormais de ne pas jeter des biens en bon état et d'en faire bénéficier les salariés en insertion et les clients de la ressourcerie.



Enfin, afin d'aider les cantines scolaires à réduire le gaspillage alimentaire, un accompagnement a été proposé aux communes dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Il est ouvert sur les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 et a déjà permis d'engager 8 communes (pesées, définitions de plan d'actions, suivi).



2.5.4 DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) PLUS PERFORMANTES

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE ET LES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS

Les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) permettent de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC), qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.



- La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) représente 1 355 tonnes en 2021, soit 10,6 % de plus qu'en 2020.
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) représentent 2 546 tonnes en 2021 pour une augmentation de 12,5 % par rapport à 2020.
- La collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) est en place sur 10 déchetteries. Cela a permis de détourner 4 406 tonnes, soit une augmentation de 29,8 % par rapport à 2020.
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. 343 tonnes ont été collectées par ce biais cette année, soit une augmentation de 35,1 %.
- La collecte des pneus représente 146 tonnes, soit une hausse de 43,4 % par rapport à l'année précédente.

Au total, 8 797 tonnes de déchets ont été détournées des centres d'élimination par le biais des filières REP sur l'année 2021 soit 21,5 % de plus que l'année précédente.

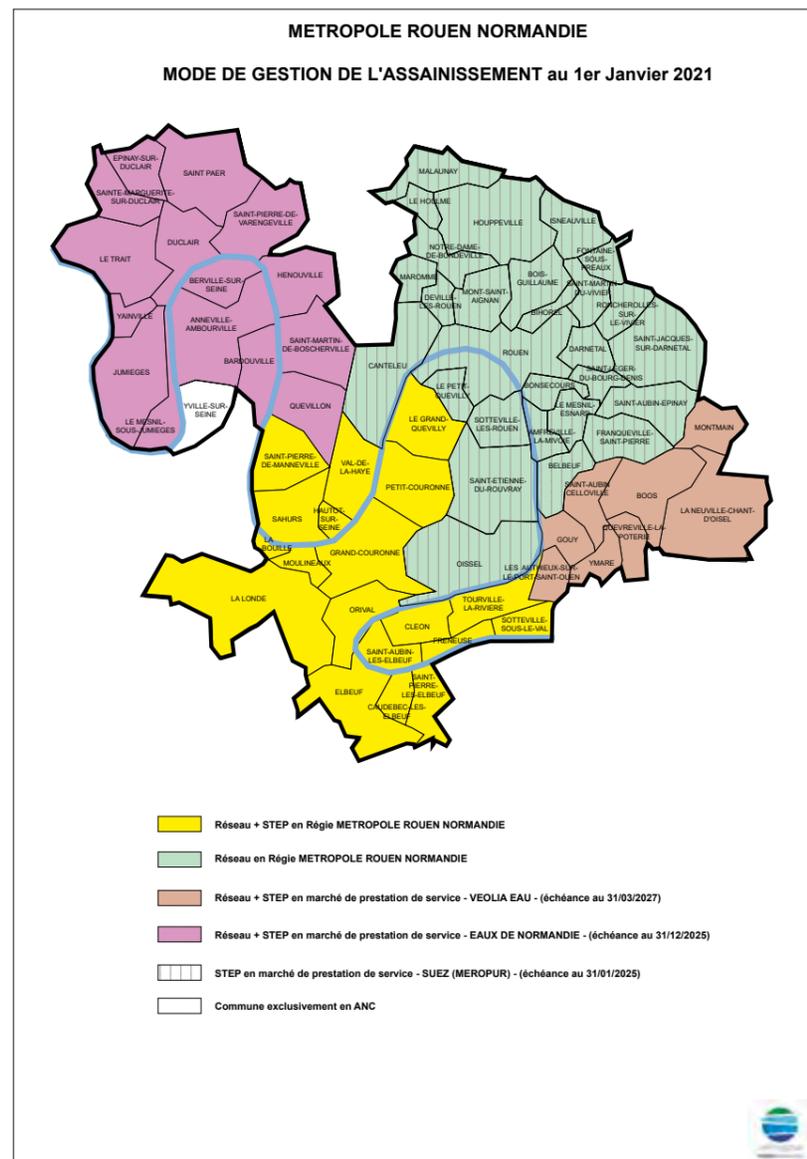
Les filières REP étant présentes principalement sur les déchetteries, l'évolution peut s'expliquer en partie par la fermeture des déchetteries en 2020, en raison de la crise sanitaire.

Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui iraient sinon dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

2.6

GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU,
GRAND CYCLE DE L'EAU, ASSAINISSEMENT2.6.1
EAU

La Métropole a pour mission d'assurer la production, la distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle-abonné, sur les 71 communes qui la composent.



La production d'eau potable est assurée par 27 ressources (champ captant) avec sept usines de traitements et 92 réservoirs. La distribution compte 2 927 km de réseau (hors branchements). Le service relation aux usagers (clientèle) gère 205 224 usagers (abonnés).

Le service est assuré soit en Régie Directe (72.7 %), soit en Prestation de Service (PSNO21 : 27.3 %).

2021
RÉALISATIONS

- Démarrage de la nouvelle Prestation de Service sur le secteur Nord-Ouest de la Métropole (PSNO21) - attributaire Veolia Eau, le 1^{er} janvier 2021;
- Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (chlorure de vinyle monomère) pour priorisation des renouvellements de canalisation PVC (Polychlorure de vinyle);
- Réalisation de quinze opérations en 2021, soit 3,8 km de réseaux renouvelés;
- Dans le cadre de cette étude, mise en évidence de tronçons relarguant du CVM et déclaration de non-conformité entraînant une restriction d'usage pour 32 abonnés sur la commune de Saint-Pierre-de-Manneville – chemin de Talbot, chaussée de Caumont (programmation des travaux en 2022);
- Finalisation de la phase 1 de l'interconnexion Yainville – Duclair (pose de canalisations 5,75 km, et réalisation d'une station de surpression), mise en service en novembre 2021 ;
- Étude en cours pour la phase 2 consistant à renforcer les capacités de pompage du forage de Yainville (en conformité avec la DUP) et du réseau de refoulement entre le forage et le réservoir sur tour, en coordination avec la voirie;
- Réalisation de l'interconnexion Canteleu-Quevillon, dans le cadre de la dérogation sur le captage de Quevillon (Triazines) – Marché de travaux attribué en 2020 (4,5 km de canalisation) – Démarrage des travaux en 2021 et mise en service en février 2022;
- Préparation des travaux d'extension de la ligne T5 du TEOR, Intégration des besoins AEP dans la MOE externe voirie;
- Action sur le renouvellement de réseaux: avec rationalisation: 0,7 % (y compris les grands projets métropole et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI));
- Usine de la Jatte Rouen – Renouvellement de l'unité de traitement par ultrafiltration – Réalisation des travaux de mai à octobre 2021 – mise en service en octobre 2021;

- Usine du Mont Duve Elbeuf – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation/reconstruction de l'unité de traitement;
- Attribution du marché de travaux pour la station de pompage de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (sécurisation de l'alimentation en eau);
- Travaux de réhabilitation des étanchéités des réservoirs du Champ de Courses à Saint-Étienne-du-Rouvray (réseau Rouen), réservoir Saint-Cyr à Elbeuf (par cuvelage PEHD + désamiantage);
- Travaux d'isolation et étanchéité extérieure des réservoirs de l'usine de Maromme;
- Attribution du marché de travaux de réhabilitation du réservoir Paul Doumer à Saint-Aubin-lès-Elbeuf;
- Réservoir Maryse Bastié à Saint-Étienne-du-Rouvray – Réalisation des travaux de renouvellement de la canalisation d'alimentation diamètre 350 mm et création d'un regard de comptage débitmètre;
- Marché de réhabilitation GC des filtres sable Maromme (1 filtre/an);
- Poursuite de la convention de partenariat technico-financière avec le syndicat des bassins-versants Cailly-Aubette-Robec;
- Lancement d'une étude de stratégie foncière du grand cycle de l'eau dont la protection de la ressource en eau;
- Rédaction d'une stratégie de protection de la ressource en eau sur les ressources de Moulineaux, Ecameaux et Orival, 2021-2024;
- Poursuite du suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées à Quevillon et Oissel (Les Cateliers), et lancement des études des bassins d'alimentation de ces captages;
- Mise en œuvre du programme d'actions agricoles suite à la délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC) par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019;
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'action de protection des captages de Moulineaux, Ecameaux et Orival, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67000 € TTC), dont l'aménagement de la bétairie de la Louveterie;
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole et du Syndicat des Bassins-Versants Cailly-Aubette-Robec. Phase terminée (collecte de données et d'investigations géologiques). Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020. La phase 2 couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydrodynamique et simulations de scénarii. Élaboration du modèle en cours avec le complément des éléments de connaissance obtenu par les forages d'essai de la recherche en eau pour rendu fin 2022;
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en eau potable pour l'alimentation de la Métropole. Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 - La durée prévisionnelle de réalisation est de trois ans. Travaux de forages d'essai débutés en septembre 2021 pour une poursuite jusqu'à mai 2022.



EAU DE LA MÉTROPOLE

La nouvelle agence en ligne arrive !
Suivez vos factures et consommations d'eau en créant votre compte en ligne
À partir du 21 octobre



CHIFFRES CLÉS

(rem. données 2021 – chiffres provisoires)

- ▶ Nombre d'utilisateurs (abonnés) : 205 224, en hausse de 2,3 %
- ▶ Volumes consommés autorisés : 25 979 549 m³/an, soit 71 177 m³/jour en hausse de 1,4 %
- ▶ Volumes distribués : 31 176 868 m³/an soit 85 416 m³/jour en baisse de 2 %
- ▶ 27 ressources (champ captant) pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont sept usines de traitement
- ▶ 92 réservoirs pour une capacité globale de 124 660 m³, et neuf cuves d'eau traitée pour 11 720 m³
- ▶ 2 927 km de réseau (hors branchements)
- ▶ Rendement du réseau 83,69 % en hausse de 2,75 points
- ▶ Qualité des eaux distribuées en 2021 :
- ▶ Paramètres bactériologiques : 99,42 % des prélèvements conformes
- ▶ Paramètres physico-chimiques : 99,27 % des prélèvements conformes
- ▶ Chiffres provisoires (mais représentatifs) en attente consolidation par ARS (indicateur réglementaire)



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protéger la qualité de la ressource en agissant sur les usages des sols sur les aires d'alimentation des captages: animation agricole, acquisition foncière, gestion des milieux aquatiques en lien avec les politiques agricoles et la protection de la diversité.

2.6.2 ASSAINISSEMENT

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

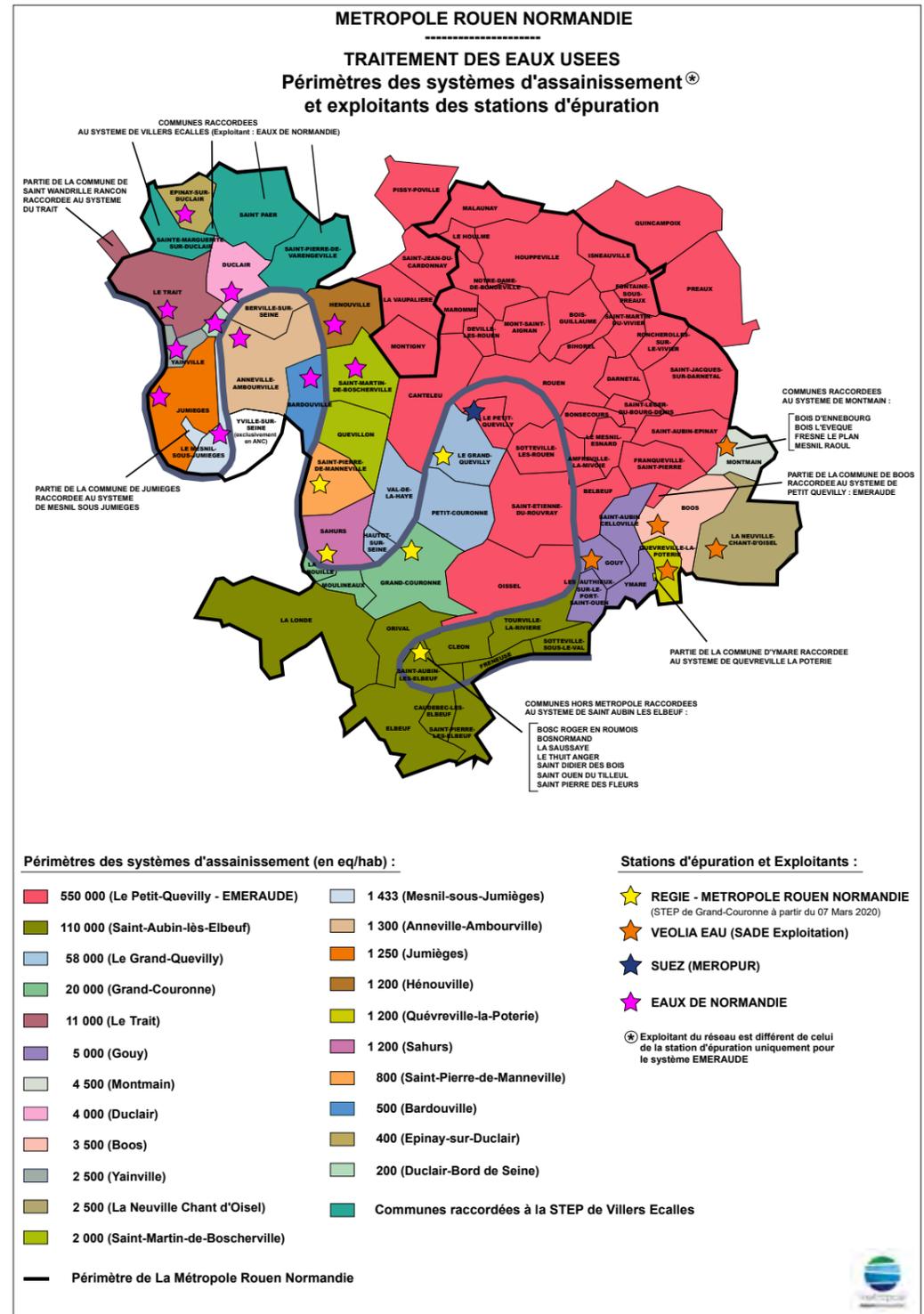
Maîtriser le niveau de pollution des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel contribue à la préservation des ressources.

La régie d'assainissement gérée sous forme d'une régie directe à autonomie financière assure l'ensemble des compétences en matière d'assainissement collectif, non-collectif, pluvial et ruissellement, telles que :

- ▶ La collecte et le transport des eaux usées comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux et des postes de relevage ;
- ▶ La dépollution des eaux usées comprenant l'exploitation des stations d'épuration ;
- ▶ La collecte et le transport des eaux pluviales comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux ;
- ▶ La maîtrise du ruissellement ;
- ▶ La gestion du service d'assainissement non-collectif.

Le service est assuré soit en régie directe ou en prestation de service et comporte un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

La Métropole s'est engagée dans un projet en faveur du développement durable, dont un des enjeux est de prendre en compte la préservation de l'environnement dans l'ensemble de ses politiques. Cet enjeu s'est traduit au niveau de l'activité assainissement par une démarche environnementale volontariste, consolidée par une certification ISO 14 001 obtenue depuis 2000.



Dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement, des programmes de travaux de lutte contre la pollution des milieux naturels (Seine, Cailly, Robec, Aubette), de lutte contre les inondations ainsi que les travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude ont été élaborés.

CHIFFRES CLÉS

- 2 769 km de réseau dont
- 1 302 km de réseau d'eaux usées (EU)
- 683 km de réseau Unitaire (UN)
- 781 km de réseau d'eaux pluviales (EP)
- 542 postes de refoulement
- 20 stations d'épuration + 2 lagunes > 781 883 q Hab
- 296 bassins dont
 - 270 bassins pluviaux à ciel ouvert > Environ 630 000 m³
 - 26 bassins enterrés > environ 44 000 m³
- Environ 4 386 dispositifs d'assainissement non collectif (ANC).

2.7

GESTION DES RISQUES, STRATÉGIE D'ADAPTATION, RÉSILIENCE

Suite à l'incendie du 26 septembre 2019, la Métropole s'est pleinement engagée afin de renforcer la culture de la sécurité des populations et la préparation aux situations exceptionnelles, qu'elles soient liées à un accident industriel ou à un phénomène naturel (inondations, tempêtes...).

Culture de la sécurité

En juillet 2021, la Métropole a engagé un partenariat avec l'ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle) dans le but de développer dans la durée une culture du risque partagée pour toutes les parties prenantes du territoire. Une étude pour la co-construction d'une nouvelle instance de dialogue sur la sécurité industrielle et le développement de dispositifs de formation et de sensibilisation aux risques, qu'ils soient technologiques ou naturels, sont notamment prévus.

Sur le plan de la sécurité industrielle, la Métropole a encouragé fortement les industriels à se regrouper afin d'agir plus efficacement. L'association UPSIDE – Boucles de Rouen a ainsi été créée en septembre 2021 par quatorze industriels, avec l'objectif de développer une plus grande connaissance, chez les habitants, du tissu industriel et de la sécurité industrielle. L'association va aussi permettre aux industriels de renforcer leur collaboration et la maîtrise des risques sur la prévention, l'organisation d'exercices, l'assistance mutuelle...

En septembre 2021, la Métropole a pour la première fois publié un supplément du Mag entièrement consacré aux risques naturels et technologiques. Ce guide pratique, distribué dans toutes les boîtes aux lettres, permet à chaque habitant d'identifier les risques sur l'ensemble des communes de la Métropole, de connaître les dispositifs d'alerte et d'information, et les consignes à suivre pour faire face à un événement pouvant avoir des conséquences sur sa sécurité ou sa santé.



Préparation aux crises



Dès mars 2021, la Métropole a mis en place un système d'alerte et d'information par SMS, afin de pouvoir prévenir rapidement la population en cas d'événement majeur technologique ou naturel, dans l'attente du déploiement par l'État de la diffusion cellulaire prévu pour mi-2022. Le dispositif comptait fin 2021 près de 16 900 inscrits. Il a pu être utilisé dès le 8 avril, afin d'informer la population d'un feu d'entrepôt de peinture sur la commune de Petit-Quevilly et de relayer les consignes de sécurité.

Afin de favoriser la coopération de gestion de crise, entre la Métropole et les communes d'une part, et les communes entre elles d'autre part, le conseil métropolitain a décidé en septembre 2021 l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde, en complément des Plans communaux de sauvegarde (PCS).

Par ailleurs, la Métropole a débuté en 2021 un accompagnement des communes à la révision ou à la réalisation des PCS. Une dynamique s'est ainsi créée, et a permis à la Métropole et à 37 de ses communes de participer à l'exercice de mobilisation des PCS organisé par la Préfecture le 28 janvier 2021.

ACTIONS POUR

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les diverses actions engagées afin de développer la culture de la sécurité et de se préparer à faire face contribuent à rendre le territoire plus résilient et à assurer la cohésion sociale et la solidarité en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

Construire un territoire attractif et solidaire



Construire un territoire attractif et solidaire

3.1

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1.1

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

LE SUIVI DES ZONES D'ACTIVITÉS (ZA) CONCÉDÉES À ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des parcs d'activités structurants existants, en projet ou en cours d'aménagement.

La Métropole travaille en étroite collaboration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ses missions et suit les concessions d'aménagement des parcs suivants :

- Parc d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville, Bois-Guillaume ;
- Saint-Martin-du-Vivier et Fontaine-sous-Préaux ;
- Rouen Innovation Santé à Rouen - ZAC Aubette Martainville ;
- Rouen Madrillet Innovation à Saint-Étienne-du-Rouvray et Petit-Couronne ;
- Parc d'activités Moulin IV à Cléon ;
- Parc d'activités La Sablonnière à Oissel (Seine Sud) ;
- Parc d'activités Le Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine Sud) ;
- Parc d'activités Élisabeth Lemonnier à Petit-Quevilly.

PARC D'ACTIVITÉS DE LA PLAINE DE LA RONCE, ISNEAUVILLE, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, BOIS-GUILLAUME ET FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

En 2021 les ventes de terrains sur le Parc d'Activités de la Plaine de la Ronce (phase 1 et tranche Conditionnelle) représentent un total de 1,92 hectare de foncier correspondant au développement de 9 200 m² de surface de plancher pour trois entreprises.

La dynamique de commercialisation est maintenue puisque des prospects se sont manifestés en vue de signer des compromis de vente.

Le secteur d'Isneauville est presque complètement commercialisé et 5 parcelles restent à commercialiser sur le secteur Saint-Martin-du-Vivier. L'ouverture de la phase 2 est en cours et le démarrage des travaux de la phase 3 est programmé en 2022-2023.

ZAC AUBETTE MARTAINVILLE – ROUEN INNOVATION SANTÉ À ROUEN

Rouen innovation santé est un parc d'activités dédié à l'accueil d'entreprises du secteur de la santé sur les thématiques suivantes : biotechnologies, technologies médicales, médecine du futur et d'accueil de la patientèle. À ce jour, 55 % des surfaces sont commercialisées avec des offres immobilières développées ou en cours de construction.

Aucune cession foncière n'a été enregistrée en 2021.

Un prospect s'est manifesté pour l'îlot I2 dans le prolongement de l'opération en cours de livraison.

En revanche l'année 2021 a été marquée par la construction du partenariat avec le campus santé et ses membres comprenant un volet attractivité et un volet aménagement. Sont alors identifiés les enjeux, projets et perspectives de développement du campus. La traduction concrète de ces ambitions sera le développement d'équipements et d'infrastructures notamment dans le périmètre de la ZAC.

ROUEN MADRILLET INNOVATION, SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

L'année 2021 a vu la signature d'une cession de terrain pour une surface totale de 5 675 m² sur le secteur AD2.

La commercialisation se poursuit également avec quatre promesses de vente qui ont été signées en 2021 représentant environ 36 000 m² de surface de plancher.

Le moratoire décidé sur la ZAC d'extension s'est conclu sur la réduction du périmètre de la ZAC du Madrillet et donc sur la renonciation de l'extension prévue sur les 60 hectares de la commune de Petit-Couronne en dehors de la première phase engagée au travers de l'opération « We Hub ».

PARC D'ACTIVITÉS MOULIN IV, CLÉON

La Zone d'Activités Économiques (ZAE) du Moulin IV à Cléon offre un potentiel d'aménagement de 7 hectares (6 hectares cessibles) à destination d'activités industrielles et de services à l'industrie. L'obtention du permis d'aménager en 2017 et la maîtrise foncière des terrains permettent la commercialisation de cette ZAE.

La commercialisation du parc Moulin IV au profit d'un acquéreur unique est envisagée et est en cours de réalisation.

PARC D'ACTIVITÉS ÉLISABETH LEMONNIER, PETIT-QUEVILLY

La commercialisation du parc Élisabeth Lemonnier s'est poursuivie en 2020 avec l'engagement d'un premier programme « Talents » - immeuble mixte de bureau et ateliers de 1 834 m² par la CCI Rouen Métropole sur l'un des lots. La pré-commercialisation a été lancée au printemps. La CCI a par ailleurs confirmé son intention fin 2020 d'acquiescer un deuxième lot pour un deuxième programme du même type.

Des options ont par ailleurs été posées sur trois autres lots disponibles, ce qui devrait permettre d'achever la commercialisation en 2021 si ces dernières venaient à se confirmer sur 2022.

3.1.2

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES

La Métropole Rouen Normandie dispose de deux dispositifs d'aides pour accompagner les projets immobiliers des entreprises sur son territoire :

- Dynamique Immobilier : aide à l'investissement d'entreprise ;
- Dynamique Location : aide à la location de bureaux.

L'objectif de l'aide à l'investissement d'entreprise (Dynamique Immobilier) est d'accompagner le financement des investissements immobiliers afin de permettre aux entreprises qui implantent ou étendent leurs activités sur le territoire de la Métropole de réserver leurs possibilités financières à la création d'emplois ou à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

DYNAMIQUE IMMOBILIER

Date délibération	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
3 février 2021	SAS ERHYG	3,22 %	35 475 €	2
14 avril 2021	SARL LAGUERRE CHIMIE	5,34 %	85 376 €	3
5 juillet 2021	VEONEER	4,4 %	110 000 €	50
8 novembre 2021	SOCIÉTÉ VIIONIC	7,4 %	160 728 €	7

L'objectif de l'aide à la location de bureaux (Dynamique Location) est d'accompagner l'implantation ou l'ancrage des entreprises tertiaires du territoire, prioritairement lorsqu'elles sortent des pépinières ou des hôtels d'entreprises de la Métropole pour leurs besoins de développement.

DYNAMIQUE LOCATION

Date délibération	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
3 février 2021	Normandie Web School	20 %	45 600 €	2
16 mars 2021	SAS AFFINISEP	30 %	19 413 €	23
5 juillet 2021	Société SOPRA STERIA	10 %	48 838,50 €	20

Au total, le dispositif Dynamique Immobilier a été mobilisé auprès de 4 entreprises en 2021 pour un montant total de 390 940 € (taux d'intervention moyen de 5,09 %). Le dispositif Dynamique Location a quant à lui été mobilisé auprès de 3 entreprises pour un montant de 113 851 € qui seront versés pendant 3 ans à terme échu des loyers versés. L'accompagnement financier total de la Métropole est donc environ de 504 791 € pour 7 entreprises.

La Métropole Rouen Normandie soutient également l'économie du territoire par une fiscalité des entreprises maîtrisée, notamment grâce à un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) parmi les plus bas des métropoles françaises.

3.1.3

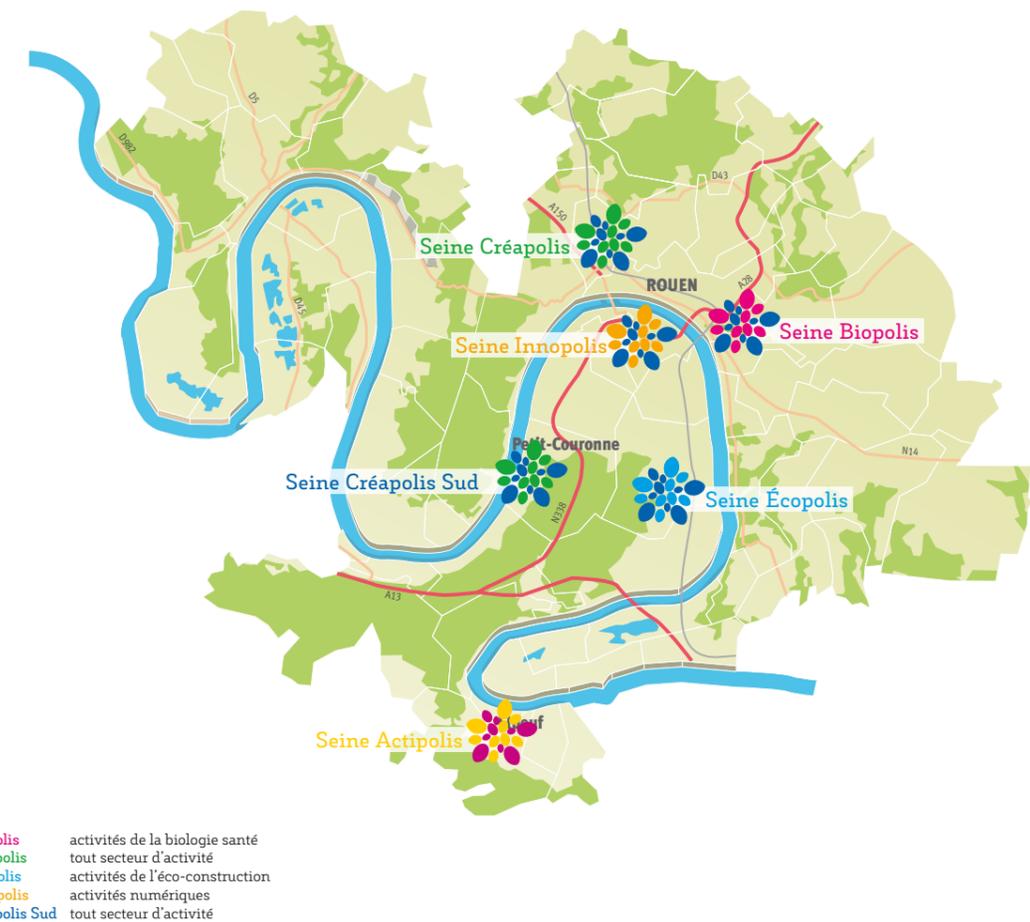
RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES

Dans le cadre de ses actions de développement économique, la Métropole développe un important réseau de pépinières et hôtels d'entreprises sur son territoire, géré et animé par la régie Rouen Normandie Création, la structure d'accueil et d'aide à la création initiée le 3 février 2006.

Ces lieux ont vocation à mettre à disposition des entreprises des locaux adaptés à leurs activités (bureaux, ateliers, laboratoires, espaces de stockage), une logistique et des services partagés (accueil physique et téléphonique, accès internet, service de téléphonie, un espace courrier avec du matériel d'affranchissement, un espace de reprographie, réception et collecte du courrier, salles de réunion, de visio-conférence, espaces de restauration équipés, parking privatif, accès sécurisé 24h/24h...).

Rouen Normandie Création a également pour mission au sein de ses pépinières d'accompagner les créateurs d'entreprise, accompagnement collectif et accompagnement individuel (aide au montage de business plan et de dossiers de financement, suivi et conseils en gestion, finances, marketing, communication, stratégie de l'entreprise...), de les former (formations axées sur les domaines de compétences du chef d'entreprise), de les informer et de les mettre en relation avec les partenaires et acteurs de la création d'entreprises, afin de développer leur réseau professionnel.

137 entreprises étaient hébergées comptabilisant 845 emplois et un taux d'occupation de 75 % au 31 décembre 2021.



OBSERVATIONS

Une analyse des taux d'occupation fait apparaître entre 2019, 2020 et 2021, un maintien du taux d'occupation à 75 %, malgré une conjonction difficile et une augmentation en 2021 de 4 entreprises hébergées mais avec une perte de 59 emplois.

Face à l'épidémie de la Covid-19, l'année 2021 a encore été une année très spécifique et les conséquences directes pour l'économie se traduisent par une baisse du budget réalisé.

Le dispositif d'exonération proposé par la Métropole a été reconduit pour la deuxième année et a permis à 36 entreprises de bénéficier de l'aide de la Métropole pour un montant total de 43 448 €.

POUR RAPPEL

Le dispositif d'exonération proposé a permis à 68 entreprises de bénéficier de l'aide de la Métropole pour un montant total de 132 722 € pour l'année 2020 et 43 448 € pour 2021 soit 176 170 €.

Sachant que pendant cette période difficile de crise de la Covid-19, la Métropole a également accordé des remboursements sur les services non effectués (les accueils étant, dans un premier temps, fermés), mais aussi facilité la résiliation anticipée pour certains contrats dont les entreprises étaient en difficulté.

LES CHIFFRES CLÉS

- 6 animations ont pu être organisées au sein du réseau Rouen Normandie Création en 2021, malgré les mesures de restriction de la Covid-19, ce chiffre est en légère augmentation (matinales thématiques).
- À cela s'ajoutent 2 visites du site d'Innopolis par le CESI et l'INSA, pour faire connaître le lieu et l'écosystème numérique riche grâce aux nombreuses entreprises déjà installées dans le domaine du web et du numérique. L'objectif de cet événement est de présenter aux étudiants de la Métropole l'ensemble des structures et des dispositifs auxquels ils peuvent avoir accès afin de les aider à affiner leurs idées et à construire leurs projets, en vue de créer leur entreprise.
- Les animations DEJ sont des ateliers d'information sur les thématiques sociale, fiscale, financière animées par des experts : à destination des jeunes entrepreneurs, chefs d'entreprise, sur 2021, il y a eu 47 participants, contre 65 en 2020.



PREPA-RNC

Il s'agit d'une offre d'accompagnement destinée aux porteurs de projets (ante-création) et aux jeunes créateurs d'entreprises dont le business plan nécessite un travail complémentaire avant la présentation au comité d'agrément (programme court d'un maximum de 6 mois).

12 entreprises ont bénéficié de l'offre PREPA-RNC en 2021 contre 6 en 2020 et 11 en 2019.

FORMATIONS

Les formations sont à destination des chefs d'entreprise.

Compte tenu de la situation sanitaire, certaines formations se sont tenues à distance en visio-conférence et en présentiel dans les locaux du CEPPIC à Mont-Saint-Aignan. Malgré cette difficulté, l'ensemble des formations prévues en 2021 a été assuré.

Six modules permettent aux porteurs de projet de maîtriser leur rôle de chef d'entreprise (lire et interpréter les états financiers, définir la stratégie de développement d'une entreprise, les points clés de l'analyse de la performance d'une entreprise, élaborer un plan d'action commercial, gérer administrativement le personnel, prospecter et conquérir de nouveaux clients) avec 42 participants. À titre de comparaison, il y a eu six modules en 2020 et sept modules en 2019.

PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

- Les Cafés de la Création (le premier jeudi de chaque mois) ;
- Le jury de fin de majeure Neoma ;
- Le Comité d'agrément du VillagebyCA ;
- Le Comité d'agrément de l'incubateur régional Normandie Incubation.

Une enquête de satisfaction qui s'intègre dans une politique Qualité assortie d'indicateurs et d'objectifs chiffrés a été menée auprès des entreprises hébergées en pépinière sur les cinq sites. Elle traduit la satisfaction avérée des créatrices et créateurs tant pour la qualité de l'accompagnement que pour les ressources mises à leur disposition. Tous ont mentionné la pertinence des conseils, la proximité de leurs chargés d'accompagnement ainsi que la disponibilité des personnels d'accueil, illustration du soin apporté à la démarche d'accompagnement depuis le premier contact jusqu'à la recherche de solutions lors des sorties de Pépinières.

3.1.4

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DIGITALE DE L'INDUSTRIE

LE PROJET TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le dispositif Territoire d'industrie a été créé en 2019 pour 3 ans, avec l'objectif d'accélérer la régénération industrielle des territoires labellisés par la coordination des moyens de l'État et de la Région pour accélérer l'émergence et la mise en œuvre de projets par les acteurs économiques.

Dans ce cadre, la Métropole a partagé avec les autres territoires de l'axe Seine l'ambition d'accompagner la mutation des écosystèmes industriels territoriaux pour répondre aux enjeux de transformations sectorielles, de transition énergétique, écologique et numérique avec la priorité donnée à l'échelle rouennaise, d'accompagner la mutation de l'écosystème automobile dans sa transition vers les mobilités durables.

Cette démarche a posé les bases d'une approche intégrée et territorialisée des enjeux industriels qui a ensuite pris son essor dans l'action de transition écologique et énergétique portée par la Métropole :

- La société UPM : préemption de la totalité des actifs du site pour revente à un consortium pour pouvoir maintenir l'activité papetière et son approvisionnement par un projet d'économie circulaire ;
- Prospections de grands investisseurs de l'écosystème de la production de batteries et des mobilités durables ;
- Projet d'Écologie industrielle territoriale Axe Seine ;
- Création d'Upside, association qui fédère des industriels de la Métropole rouennaise autour de projets en lien avec la culture de la sécurité industrielle, le développement durable et l'économie circulaire, l'attractivité, le développement industriel et économique ;
- Recyclage des friches industrielles : réhabilitation de la zone du Halage ; maîtrise foncière des sites Yorkshire et Orgachim ; étude d'opportunité pour la mise en place d'une banque de compensation sur les territoires de l'Axe Seine et du Nord Cotentin.

Avec la crise sanitaire et ses impacts économiques, le programme Territoire d'Industrie a placé l'axe Seine au cœur des stratégies nationales de relance axée sur la transition écologique et énergétique autour des questions de décarbonation, d'efficacité énergétique, d'économie circulaire/écologie industrielle territoriale, développement de nouvelles filières industrielles (chimie biosourcée, nouvelles énergies, ...), gestion des ressources (friches, biodiversité, eau, ...) et volet compétences et formation.

Le label Territoire d'industrie a favorisé le financement par le plan de relance des projets industriels Veoneer ou des Ressorts Masselin. Il a aussi constitué un facteur favorable à l'extension du périmètre ZAFR (Zone d'Aide à Finalité Régionale) pour la période 2022-2027.

L'État a décidé de prolonger le dispositif Territoire d'industrie pour la période 2022-2026.

LES FILIÈRES ET LES PÔLES

Dans le cadre de ses missions d'animation de l'écosystème économique métropolitain, la Métropole a engagé une série de partenariats avec les acteurs constitués des principaux secteurs d'activités présents sur le territoire. Ces partenariats permettent à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation de ces filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets. Ils permettent également de donner une meilleure connaissance des acteurs économiques du territoire et d'améliorer la prise en compte des problématiques communes ou spécifiques à certains secteurs. Cela permet enfin d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par la Métropole (TIGA (Territoire d'Innovation de Grandes Ambition), Territoire d'Industries, logistique urbaine...).

Ce soutien aux filières et pôles de compétitivité est mis en place à l'échelle du pôle métropolitain sous la forme d'adhésion ou de conventionnement pour les acteurs suivants pour un total de 90 500 € au budget de la Métropole :

	2020	2021
Mov'eo :	12 138 €	10 138 €
Cosmetic Valley :	15 000 €	15 000 €
Polepharma :	37 500 €	37 500 €
LSN :	6 360 €	7 700 €
TES :	12 000 €	14 000 €

La Métropole a également noué des partenariats en direct avec d'autres acteurs constitués afin de travailler sur les axes spécifiques en lien avec ses priorités d'actions auprès des acteurs économiques.

Dans le cadre de la COP 21, la Métropole avait confié au cluster Normandie Énergies l'animation de deux coalitions portant sur le développement de l'énergie solaire et la récupération d'énergie/chaleur. Cette convention de partenariat conclue sur la période de septembre 2018 à décembre 2019 n'a pu être reconduite sur 2020. Le programme prévu en 2021 s'est réalisé à 80 % en raison du contexte sanitaire (ateliers solaires photovoltaïques, atelier efficacité énergétique, accompagnement des projets photovoltaïques). La convention a été prolongée jusqu'à fin 2022 afin de réaliser le reste du programme d'actions.

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie numérique, un partenariat triennal a été signé avec l'association Normandie Web Expert (NWX) au premier trimestre 2020. Les axes prioritaires de cette convention portent sur :

- Le développement de l'entrepreneuriat : des actions de sensibilisation (start'up week-end) à l'incubation de projet (Start'Hub) qui pourraient permettre à terme à des projets d'intégrer la pépinière d'Innopolis ;
- Le numérique responsable au travers des thématiques développement durable et de la COP 21, de l'égalité femmes/hommes et de la protection des données ;
- La Transition numérique : mise en réseau des acteurs économiques, participation aux dispositifs de transition digitale des entreprises (Conecto) ;
- L'attractivité du territoire pour les acteurs du numérique : événementiels (Summer Festival), action de communication et de promotion de l'écosystème.

Un montant de 35 000 € supplémentaire avait été fléché pour l'organisation et la coordination du salon Vivatech qui ne s'est finalement pas tenu en juin 2020 en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

NWX a organisé un stand commun au salon Vivatech qui s'est déroulé en juin, en lien avec Caen Développement et la Métropole. Le stand We Are Normandy a accueilli douze startups normandes. Le Summer festival s'est déroulé sur deux jours (19 mars en distanciel et une journée en présentiel le 16 septembre au Théâtre Dullin).

3.1.5 CONFORTER LES ACTIVITÉS TERTIAIRES

Le renforcement des activités tertiaires et plus spécifiquement des activités tertiaires supérieures apparaît comme une priorité en matière de développement économique pour la Métropole.

Afin de favoriser le maintien, le développement et l'implantation de ces activités stratégiques, celle-ci travaille en étroite collaboration avec Rouen Normandy Invest (RNI), Rouen Normandie Aménagement (RNA) pour accompagner efficacement les entreprises dans la réalisation de leurs projets.

Comme évoqué précédemment, RNA intervient en qualité d'aménageur et de commercialisateur des parcs d'activités concédés et plus particulièrement sur les parcs dédiés aux activités tertiaires que ce soit sur des logiques d'implantation, sur des offres de bureaux parcs (Parc d'activités de la Ronce, Rouen Madrillet Innovation) ou de centralité (Aménagement des quartiers Luciline et Flaubert).

Cette action de commercialisation est renforcée par l'action de Rouen Normandy Invest qui a en charge la promotion du territoire et qui mène les actions de prospection nécessaires à l'accueil d'activités exogènes venant renforcer le tissu économique tertiaire. En 2021, RNI élargit son programme de promotion et de communication d'attractivité économique et résidentielle et intensifie les actions de promotion pour attirer et convaincre de faire le choix du territoire.



La complémentarité des actions conjointes des services de la Métropole, de RNI et de RNA permet ainsi de proposer un accompagnement complet aux porteurs de projet et de répondre avec précision à leurs besoins sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2018, ces actions sont complétées par le travail d'observation et d'analyse de l'OBAN (Observatoire du Bureau et de l'Activité en Normandie) qui rassemble les différents acteurs privés et publics de l'industrie immobilière.

Les études menées par l'OBAN présentant les caractéristiques, évolutions et tendances du marché de l'immobilier (état du parc, détail de l'offre, transactions...) sont des informations nécessaires à la Métropole pour la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

En 2021, l'OBAN a réalisé une étude sur « le bureau de demain », en partenariat avec les CCI de Rouen et de Caen, et a organisé une conférence sur ce thème.

L'observatoire est actualisé sur un rythme semestriel.

La Métropole compte aujourd'hui un parc tertiaire évalué à 1 224 000 m² comprenant un stock immédiat de 41 259 m² prêt à accueillir des projets dont près de 1 159 m² (7 %) sur des offres neuves localisées sur les plateaux nord et la rive gauche de Rouen. Le taux de vacance est de 3,3 %. Le marché est équilibré.

L'année 2020 avait été marquée par un recul historique lié à la crise sanitaire, (- 43 % par rapport à 2019 et - 31 % par rapport à la moyenne décennale). L'année 2021 est marquée par un rattrapage : 31 005 m² ont été commercialisés, dont 19 % en surfaces neuves et restructurées.

L'offre future livrable s'élève à 63 029 m² d'ici à 2025. Il convient également de prendre en compte une offre supplémentaire, située sur des immeubles obsolètes susceptibles d'être restructurés. Des réflexions sont d'ores et déjà en cours sur plusieurs immeubles de Saint-Sever notamment.

Cette abondance de projets tertiaires constitue un facteur d'attractivité pour la Métropole rouennaise. Les études post-Covid ont révélé que les besoins des entreprises (en région) n'ont absolument pas décliné. Au contraire, la pandémie a accéléré les mutations de l'environnement du travail, les entreprises sont en recherche de surfaces de qualité, disposant d'espaces partagés et de services, dans un environnement attractif. Cette offre sur les quartiers urbains et sur les ZAE tertiaires de nouvelle génération satisfait cette demande. Cependant la question du manque de foncier en zones d'activités économiques (ZAE) tertiaire va rapidement se poser, en effet la Plaine de la Ronce va, dans les années qui viennent, arriver à saturation.

3.1.6 SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

RÉSEAU DE L'ESS ET DES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES

En 2021, la Métropole a renouvelé son adhésion et son soutien à deux réseaux pouvant relayer et appuyer son action :

- Le réseau RTES (Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) : ce réseau qui compte plus de 180 collectivités adhérentes, vise à valoriser les initiatives de ses membres et à les outiller en matière de développement de l'ESS. La Métropole est identifiée dans le réseau et peut bénéficier de son soutien technique (formation, échange, supports techniques, ...)
- L'ADRESS (Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire) : créée en 2005, l'ADRESS est une association qui compte plus de 80 adhérents et dont le but est d'accompagner la création et le développement d'entreprises sociales en Normandie. La Métropole adhère à l'association depuis 2016.

SOUTIEN AUX PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole dispose de deux dispositifs permettant d'accompagner les projets immobiliers des acteurs économiques sociaux et solidaires :

- Une subvention à la location (Dynamique Location ESS) ;
- Une subvention à l'investissement immobilier (Dynamique Investissement ESS).

DYNAMIQUE LOCATION ESS

Date délibération ou décision Président	Entreprise sociale	Taux d'intervention	Montant aide	Projet immobilier
14 avril 2021	La Fabrik a Yoops	20 %	16 800 €	Location d'un local sur la commune de Rouen
5 juillet 2021	L'Astragal	20 %	7 200 €	Location d'un local sur la commune de Rouen
8 novembre 2021	L'atelier Autonome	20 %	7 920 €	Location d'un local sur la commune de Rouen
13 décembre 2021	Terre Transit	20 %	75 555 €	Location d'un local sur la commune de Grand-Quevilly

DYNAMIQUE IMMOBILIER ESS

Date délibération ou décision Président	Entreprise sociale	Taux d'intervention	Montant aide	Projet immobilier
20 mai 2021	SCI du Dué	7,70 %	114 932 €	Implantation de l'entreprise sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

La Métropole accompagne les initiatives permettant le développement de l'entrepreneuriat social sur son territoire. Toutes les actions développées en matière d'économie sociale et solidaire contribuent aussi bien à améliorer la cohésion sociale et la solidarité, mais également favorisent les modes de consommation et de production responsables.

La Métropole et la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) ont un partenariat visant à soutenir le développement de l'ESS sur le territoire de la Métropole et ont conventionné sur trois axes :

- L'appui financier de la Métropole à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre du mois de l'ESS : la JESS (Journée de l'Entrepreneuriat Étudiant en ESS) et Osez l'ESS (anciennement Start'ESS Day) ;

- Une revue de projets régulière afin de repérer les projets en émergence, en création ou en développement sur le territoire métropolitain ;
- Une prestation de « diagnostic, consultation et repérage préalables à un accompagnement d'ingénierie pour une mise en dynamique locale sur l'ESS ». Il s'agit de réaliser un diagnostic territorial sur 4 communes pré-identifiées (Mont-Saint-Aignan, Oissel, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray) afin de déterminer le territoire le plus opportun pour réaliser un accompagnement d'ingénierie pour une mise en dynamique de coopérations locales sur l'ESS, comme cela avait été mené sur Elbeuf en 2019-2020.

LA JESS – JOURNÉE DE L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT EN ESS

Il s'agit d'un temps spécifique de mobilisation de jeunes et étudiants sur l'entrepreneuriat en ESS à l'occasion du Mois de l'ESS. L'après-midi s'est déroulée en distanciel le 18 novembre 2021. 31 participants représentant quatorze projets ont pu confronter leur projet de création d'entreprises sociales et solidaires à des professionnels, bénéficier d'expertises au cours d'ateliers coaching et de rencontres d'experts. Pour les 25 participants supplémentaires qui n'avaient pas de projet formalisé, ils ont pu participer à un atelier créativité organisé par Enactus dans l'objectif de répondre à des besoins sociaux non satisfaits sur le territoire sur des thématiques concernant la mobilité et l'alimentation.

OSEZ L'ESS

La sixième édition s'est déroulée le 25 novembre 2021 en distanciel et a permis d'accueillir et d'échanger avec les 32 porteurs de projet présents. Cet événement a pour objectifs de favoriser l'émulation entre porteurs de projet et entreprises ESS du territoire, d'apporter une expertise qualifiée aux participants pour la structuration de leurs projets, et de les mettre en lien avec les professionnels de l'accompagnement en entrepreneuriat en ESS.

La Métropole, adhérente de l'ADRESS, soutient spécifiquement l'une de ces actions et ainsi apporte un appui financier à hauteur de 10 000 € à l'incubateur social KATAPULT.

SOUTIEN À L'INCUBATEUR SOCIAL KATAPULT

L'incubateur vise à accompagner les projets ESS à fort potentiel de développement. Il s'agit de proposer une offre complémentaire à l'existant et adaptée aux projets d'innovation sociale qui ne présentent pas nécessairement d'innovation technologique, numérique ou technique. La plus-value de l'incubateur se situe sur l'accompagnement à la modélisation économique, la gouvernance partagée et la finalité sociale ou environnementale du projet.

15 porteurs de projets ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets et ont démarré leur parcours d'un an à partir d'avril 2021. Sept porteurs comptaient développer un projet sur le territoire : ressourcerie spécialisée dans les jeux/jouets, magasin coopératif, tiers lieu culturel et récréatif, entreprise d'insertion de curage de bâtiment, marketplace de mode responsable, atelier de production de lin, espace d'éco-culture urbaine.

Sur l'année 2021, les services de la Métropole ont rencontré 40 porteurs de projet ESS.

3.2.

TOURISME, COMMERCE

3.2.1

TOURISME

La stratégie touristique du territoire a été adoptée par délibération du 26 mars 2012. Depuis, la filière touristique et les attentes des visiteurs ont profondément évolué, de même que les contours de la compétence de la Métropole. D'une part, celle-ci a réalisé de nombreux investissements qui ont permis d'élargir l'offre de manière conséquente (Historial, Aître Saint-Maclou, Seine à Vélo, création d'itinéraires de randonnée), le parc d'hébergement a grandi et est monté en qualité, grâce à l'ouverture de nouveaux hôtels et la rénovation d'anciens établissements en 4 étoiles, de nouveaux événements ont amélioré l'attractivité de la destination... Les chiffres de fréquentation du territoire (jusqu'en 2019), tout comme le classement de la Ville de Rouen en tant que station de tourisme par un décret du 22 janvier 2020 confortent la légitimité de la stratégie mise en place.

Toutefois, celle-ci nécessite d'être mise à jour, au regard des évolutions globales (rupture avec les anciens modèles touristiques ; évolution des comportements des visiteurs ; contexte épidémique ; nécessaire pris en compte des enjeux environnementaux et sociaux) et de nos problématiques propres (absence de positionnement touristique ; manque de visibilité sur la scène nationale et internationale). Elle doit également intégrer le travail réalisé depuis plusieurs mois par l'Office de Tourisme sur le positionnement de la destination.

Dans cette optique, les services ont travaillé en 2021 à l'identification des grandes orientations de la future stratégie de développement touristique durable, en vue d'un vote au printemps 2022.

OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL

La Métropole a renouvelé sa convention d'objectifs avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC) pour un montant de 2 millions €.

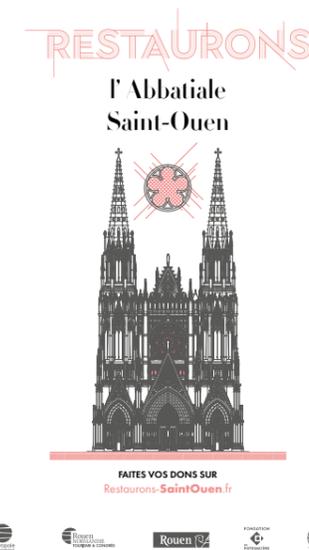
De manière générale, la subvention versée par la Métropole en 2021 a été utilisée par l'Office de Tourisme pour mener à bien ses missions prioritaires, à savoir l'accueil et l'information des publics, la promotion touristique de la Métropole en France et à l'étranger, la participation à la mise en œuvre de la politique touristique durable de la Métropole, la commercialisation de produits touristiques et la mise en place d'outils d'évaluation de la politique touristique et de mesure de l'activité touristique.

En 2021, comme en 2020, les activités de RNTC ont été fortement impactées par les confinements décrétés pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, obligeant l'association à recourir au dispositif de chômage partiel pour un nombre important d'agents.

Pendant cette période qui a vu la fréquentation de l'Office de Tourisme fortement baisser, une mission a été menée avec Kedge Business School dans le cadre d'un partenariat de recherche pour travailler à la définition d'un nouveau positionnement touristique, qui pourra se traduire en termes d'offre, de communication, de prix et de distribution. En parallèle, l'Office de Tourisme a élaboré le cahier des charges de son futur site internet.

RNTC a poursuivi le travail entamé sur les nouvelles modalités d'analyse de données avec la structuration du CRM (gestion de la relation clients) et les outils d'évaluation de la fréquentation (dispositif flux vision, nouveaux capteurs pour fiabiliser le comptage des visiteurs en office, analyse de la part de voix). L'association a également mis en place de nouvelles propositions pour les adhérents afin de les fidéliser.

Pour relancer l'activité touristique dès l'ouverture de la saison, RNTC a piloté l'organisation d'un nouvel événementiel intitulé « Les Beaux Jours », les 19 et 20 juin 2021.



L'association a également valorisé les événements phares de la destination, en particulier le bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert à travers la création de l'application « Flaubert Is Not Dead ». Pour accompagner l'ouverture de la Seine à vélo, l'Office de Tourisme a déployé un nouveau service de location de vélo de court terme.

RNTC a participé à l'affirmation de l'identité du territoire autour de la Gastronomie et la Bistronomie, en contribuant à la réflexion sur les Villes Créatives Unesco. L'association a participé à l'effort collectif pour la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen, en conduisant une campagne de financement participatif, lancée le 18 septembre 2021.

Chiffres RNTC 2021 :

Top 3 des nationalités étrangères



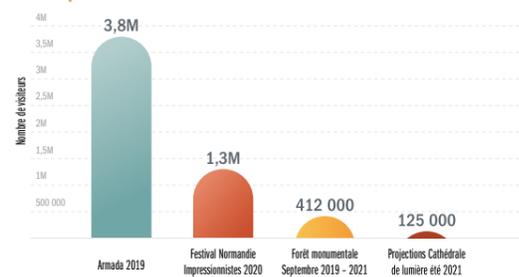
Top 3 de l'origine des visiteurs français



Top 3 des internautes



Principales manifestations



Chiffres Rouen Normandie tourisme & congrès 2021

Nombre de visiteurs à l'accueil de l'office de tourisme de Rouen
84 210

Nombre de visiteurs du site rouentourisme.com
2 680 111 vues
(+12% en 2020)



Hôtellerie

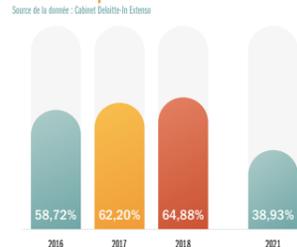
Population



Nationalités



Taux d'occupation



Durée moyenne de séjour/personne



* Les chiffres 2018 servent de base de comparaison. Les 3 années suivantes étant exceptionnelles : Armada en 2019, pandémie en 2020-2021.

Port de plaisance de Rouen et croisières



Flux vision

(Analyse des informations techniques issues du réseau mobile Orange)



Sur la zone de la ville de Rouen

PORT DE PLAISANCE



Le port de plaisance de Rouen est géré par le biais d'une délégation de service public depuis le 26 octobre 2018. La stratégie du délégataire SODEPORTS doit permettre d'affirmer le port de plaisance comme un véritable équipement touristique. Après une année « Armada » qui a permis de développer la notoriété du site auprès des plaisanciers comme des camping-caristes, les années 2020 et 2021 ont été fortement contraintes par les interdictions de navigation. Alors que les escales de bateaux ont été beaucoup moins nombreuses que les années précédentes, l'activité camping-cars a explosé.

En 2021, on compte 134 contrats annuels, 115 contrats mensuels, et 151 bateaux en escale (contre 105 en 2020). Les escales (durée initiale de moins de 7 jours) représentent 357 nuitées avec une moyenne de 2,36 nuitées. La clientèle étrangère a représenté 19 % de la fréquentation, et provenait principalement du Royaume-Uni et de la Belgique.

La tendance est en revanche largement à la hausse pour les camping-cars avec une progression de 267 % : le port a accueilli 1 358 véhicules (contre 502 en 2020), représentant 2 024 nuitées (contre 832 en 2020), soit une moyenne de séjour assez courte (1,49 nuitée).

Le port de plaisance a par ailleurs obtenu le label « Pavillon bleu ».

AÎTRE SAINT-MACLOU ET MÉTIERS D'ART

Le chantier de restauration de l'Aître Saint-Maclou a été entamé en mai 2018, pour un montant de 14 millions €.

L'appel à projets pour un espace de restauration et d'exposition au sein de la galerie sud a été attribué en mai 2018 à Média Restauration. Le concept mêle l'histoire de l'Aître Saint-Maclou et celle de la Normandie, avec ses racines scandinaves et anglaises. Au cours de l'année 2019, le projet initial a dû être légèrement réorienté suite à une contrainte liée à l'architecture intérieure du bâtiment. L'espace dédié à Média

Restauration comprendra donc un restaurant, une pâtisserie et une galerie d'art contemporain. L'ouverture des espaces prévue en début d'année 2020 a été totalement chamboulée par la crise sanitaire. La Galerie d'Art Telmah a pu ouvrir en septembre 2020, pour les Journées du Patrimoine. Le restaurant et la pâtisserie n'ont pas pu démarrer leur activité. La convention d'occupation temporaire a donc fait l'objet d'un avenant.

La « Galerie des Arts du Feu » quant à elle aurait dû ouvrir au mois de mars, mais a finalement été inaugurée le 8 août 2020. Le Centre Scientifique et Technique a ouvert courant octobre, avant de refermer ses portes quinze jours plus tard du fait du deuxième confinement. Le Printemps de l'Aître Saint-Maclou a été annulé. Les services ont accompagné l'association dans l'identification des dispositifs d'aide les plus adaptés à sa situation.



RANDONNÉE



Le territoire compte 22 boucles de randonnée pédestre balisées, représentant 175 km d'itinéraires. À cela s'ajoutent cinq circuits pédagogiques (15 km), le Chemin de Compostelle (33 km), le chemin de Saint-Michel, la Chevauchée en Vallée

de Seine composée de deux boucles équestres (35 km) et deux circuits dédiés aux VTT (35 km) ; soit au total presque 300 km aménagés, répartis essentiellement en Vallée de Seine et dans les massifs forestiers.

À cette offre s'ajoutent des propositions de balades au format numérique, développées dans le cadre du programme « À 2 Pas d'Ici ».

Le travail d'expertise sur le « Tour de Rouen à VTT », itinéraire d'environ 115 km proposé par le Comité Départemental de Cyclotourisme, a été poursuivi en 2020 et les principaux points noirs ont été levés. Une expertise a démarré pour créer un nouvel itinéraire de randonnée pédestre au départ de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Un marché a été passé avec le Comité Départemental de la randonnée pédestre pour entretenir le balisage des itinéraires.

Des randonnées nordiques et rallyes ludiques famille ont été organisés en partenariat avec le Département de Seine-Maritime.

BASE DE LOISIRS DE BÉDANNE



La gestion de la base de loisirs de Bédanne est confiée au Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (CVSAE) dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée en juin 2016, pour une durée de cinq ans jusqu'à fin 2021.

Nombre de personnes ayant pratiqué une activité à la base de loisirs de Bédanne				
Public	2020		2021	
	Nb de personnes	Séances/personne	Nb de personnes	Séances/personne
Voile scolaire	256	2 048	700	5 600
UNSS	0	0	26	26
Voile collège	388	1 180	463	1 552
Voile lycée	178	428	217	788
Étudiant	217	676	40	40
Voile public adapté	157	1 328	236	2 115
CLSH (voile - kayak - arc - cirque)	391	1 457	419	1 676
Mini-camps	37	104	95	527
Stages particuliers	108	411	126	650
Locations	1 075	1 075	1 125	1 125
Entreprises/associations	160	160	241	241
Licenciés sportifs	208	8 320	190	76 00
Régates	238	476		
Manifestations	48	48		
Total	3 461	17 711	3 878	21 940

Tableau récapitulatif de la clientèle annuelle de la base de loisirs de Bédanne

TAXE DE SÉJOUR

Le service tourisme administre une plateforme qui permet aux hébergeurs du territoire de télédéclarer leur taxe de séjour. La taxe de séjour a fait l'objet en 2018, 2019 et 2020 de nombreuses modifications législatives et réglementaires auxquelles la Métropole a dû s'adapter, en particulier en adoptant une nouvelle grille tarifaire. Le service tourisme accompagne l'ensemble des hébergeurs dans leurs télédéclarations.

Pour tenir compte de la situation économique difficile des hébergeurs touristiques, la Métropole a offert des possibilités de report pour les versements de taxe de séjour, afin de préserver la trésorerie des établissements.

Par ailleurs, les tarifs de taxe de séjour n'ont pas augmenté pour l'année 2021.

Le nombre de nuitées déclarées sur la plateforme pour l'année 2021 est de 656 000, représentant 674 000 €, auxquels il faut ajouter la collecte réalisée par les plateformes (Airbnb, Booking...). La recette fiscale globale est donc de 932 000 €, contre 647 000 € en 2020. Ces bons résultats permettent de se rapprocher du niveau de 2019 (1 092 000 €), après deux années de forte baisse liée à la Covid.

Les meilleurs mois ont été ceux d'août et septembre, avec environ 80 000 nuitées déclarées. Le plus mauvais mois est celui de janvier, avec 28 000 nuitées réservées.

TOURISME DE NATURE

Dans ce domaine en particulier, la Métropole intervient au titre de sa compétence propre, mais aussi dans le cadre de la compétence « Tourisme » du pôle métropolitain Rouen Seine Eure, constitué depuis 2012 avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE). Les actions portent sur la création et la gestion de produits, services ou équipements touristiques d'intérêt métropolitain, valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de la Seine et de ses affluents, en lien notamment avec les offices de tourisme.



Le lancement de La Seine à Vélo, prévue en juin 2020, a mobilisé les services pour la préparation du programme et du plan de communication, mais a été annulé du fait de l'impossibilité de la limitation des rassemblements dans l'espace public.

La Métropole adhère au comité d'itinéraire de La Seine à Vélo qui rassemble quinze collectivités. L'année 2021 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice. Le service tourisme lui a consacré une journée pour présenter le territoire et les actions portées par l'EPCI ainsi que les services infrastructures, patrimoine, communication et l'office de tourisme.

L'arrivée de la nouvelle coordinatrice a engendré l'organisation de nouveaux groupes de travail auxquels le service tourisme participe activement (construction du plan d'action 2022, définition de la marque « La Seine à Vélo », réseaux sociaux, site internet, presse, public cible...).

Les festivités prévues pour le lancement de l'itinéraire annulées en 2020 du fait de la Covid-19 n'ont pas pu se tenir en 2021.

Une étude préalable à la mise en tourisme initiée au second semestre 2020 s'est finalisée début 2021. Pilotée par le service tourisme, elle a été menée sur le territoire du pôle métropolitain et a permis de recenser les points d'amélioration à apporter pour répondre aux attentes des cyclotouristes. Ainsi, un schéma des aires d'arrêt a été préconisé le long de l'itinéraire et le service tourisme a partagé les conclusions avec les services référents. Un recensement cartographié des équipements qui pourraient adhérer à la Marque Accueil Vélo a permis une première vague de démarchage en lien avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès, et Seine-Maritime Attractivité.



Offrant l'un des plus beaux panoramas sur la ville de Rouen, la Vallée de Seine et les forêts alentour, la Côte Sainte-Catherine dispose de potentiels atouts touristiques indéniables, mais actuellement sous-exploités. Afin de la faire rayonner davantage et lui offrir une visibilité touristique, dans le respect des écosystèmes, une étude de valorisation touristique durable a été lancée au premier semestre 2021. Les bureaux d'études Maitres du Rêve et Troisième Paysage ont mené un travail de diagnostic du site et de ses alentours. Des entretiens avec les personnes ressources, expertes du site ou décideurs ont été menés pendant l'été. Des ateliers participatifs rassemblant les techniciens des différents services de la métropole (environnement, patrimoine, mobilité...) et les partenaires se sont tenus à l'automne. Au quatrième trimestre, une concertation citoyenne sur l'avenir du site a mobilisé les habitants autour de plusieurs temps forts : une enquête en ligne, une sortie patrimoine, une sortie biodiversité, un footing culturel et un atelier de restitution. Les préconisations d'aménagements seront rendues au premier semestre 2022.



3.2.2

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Dans le cadre de la compétence Développement Économique (Loi NOTRe de 2015), la Métropole a cherché à positionner son intervention en matière de commerce sur une dimension métropolitaine et en complémentarité/soutien de l'action des communes qui jouent un rôle important de proximité.

Elle intervient ainsi sur les sujets d'ordre réglementaire tels que le cadrage des dérogations au repos dominical pour les commerces ou encore sur les avis de CDAC qui permettent de réguler les implantations commerciales supérieures à 1 000 m².

Les grands enjeux de l'action de la Métropole en matière de commerce reposent sur 4 axes majeurs :

- ▶ Veiller à l'équilibre commercial et au développement équilibré des polarités commerciales du territoire ;
- ▶ Maintenir et étendre le dynamisme commercial du territoire ;
- ▶ Accompagner des acteurs du commerce ;
- ▶ Promouvoir l'offre commerciale du territoire.

Des rendez-vous bimensuels avec les communes du territoire ont permis de disposer de remontées terrain sur la situation commerciale sur l'ensemble de la Métropole et donc de cibler le déploiement d'actions concertées entre la Métropole et les communes sur la thématique du soutien au commerce local, se concrétisant notamment par la mise en place du Plan de Relance local du Commerce avec notamment ces deux actions phares : les chèques cadeaux Métropole et le Fonds Collectif Commerce.

ÉTUDES STRATÉGIQUES

Une enveloppe de 30 000 € était inscrite en 2021 pour participer au financement d'études commerciales lancées par les communes sur leur territoire. Compte tenu du contexte sanitaire, aucune sollicitation n'est parvenue à la Métropole au cours de l'année.

OBSERVATION DU COMMERCE

Depuis 2011, la Métropole, en partenariat avec la CCI Rouen Métropole, s'est dotée d'un Observatoire du Commerce Métropolitain lui permettant :

- ▶ De disposer d'un état des lieux précis de l'offre commerciale du territoire ;
- ▶ De connaître l'évolution du dynamisme commercial du territoire lors de chaque mise à jour ;
- ▶ D'identifier les fragilités et repérer les secteurs où des mesures seraient nécessaires.

L'observatoire est un outil indispensable qui permet, entre autres, de fournir aux élus métropolitains et aux communes des données actualisées et fiables en amont des CDAC (Commissions Départementales d'Aménagement Commercial) délivrant les autorisations d'implantation des commerces de plus de 1 000 m² ou encore d'accompagner les projets portés par les communes et les autres directions de la Métropole lorsque la dimension commerce est concernée.

C'est également un outil nécessaire dans le déploiement des actions envisagées dans la stratégie commerciale métropolitaine.

Un travail de mise à jour des données de l'observatoire a été mené fin 2020 pour disposer d'éléments à jour sur la composition et les évolutions du tissu commercial depuis 2011. Le travail de recensement de terrain et de qualification des commerces réalisé permet de mesurer les évolutions sur les 10 dernières années et d'évaluer l'état de santé du tissu commercial local et métropolitain, d'identifier les zones de fragilité et d'établir les grands équilibres en fonction des natures de commerce.

Cette mise à jour a également été l'occasion de redéfinir la typologie des différentes polarités commerciales inscrites dans le SCOT.

Les résultats définitifs et l'analyse associée ont été restitués à la Métropole en mai 2021.

Dans un premier temps, les données issues de la mise à jour (chiffres clés 2020 et évolution de l'offre et du dynamisme commercial depuis 2011) ont été présentées au Président et aux élus métropolitains siégeant à la CDAC.

Concrètement, sur l'année 2021, les éléments issus de l'Observatoire du Commerce ont notamment servi à :

- ▶ La réalisation du bilan sur le volet commerce dans le cadre d'évaluation du SCOT ;
- ▶ La rédaction de sept analyses techniques à destination des élus dans le cadre des CDAC ;
- ▶ L'information et l'accompagnement de différentes communes pour des projets « commerce » qu'elles portaient (création d'un centre-ville ; revitalisation d'une polarité commerciale ; définition de périmètre de sauvegarde pour la mise en place d'un droit de préemption sur les fonds de commerce ; création d'une polarité commerciale de proximité...);
- ▶ L'alimentation des projets portés par les autres directions de la Métropole (Mobilité, Plan Alimentaire Territorial, DAGP...).

ANIMATIONS, ÉVÈNEMENTS

ANIMATION COMMERCIALE

Dans ce contexte de crise et de restrictions sanitaires imposées à de nombreuses activités commerciales et artisanales, la plupart des événements et animations commerciales programmées sur le premier semestre 2021 n'ont pas pu avoir lieu.

Durant cette période, la Métropole a décidé de poursuivre sa mobilisation pour accompagner individuellement les entreprises du territoire les plus impactées par les conséquences de la crise, via des dispositifs d'aide spécifiques.

Le dispositif d'aide au loyer, qui avait été mis en place en fin d'année 2020, a été prorogé sur la période janvier-mars 2021 afin de soutenir les PME (moins de 50 salariés) des secteurs les plus touchés (secteurs S1 et S1 bis) subissant une perte d'au moins 30 % de leur chiffre d'affaires. Le plafond de l'aide était fixé à 1 500 € pour les entreprises de moins de 10 salariés et 2 100 € pour celles de plus de 10 salariés. Ce dispositif a permis d'accompagner 481 entreprises du territoire pour un montant total d'aide de 757 181 €.

La Métropole a répondu favorablement à l'appel de la Région pour le déploiement d'une phase 2 du dispositif Impulsion Résistance, dispositif dédié aux entreprises de 0 à 5 salariés des secteurs d'activité les plus impactés (S1 et S1bis), subissant une perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %. Le montant

de l'aide était conditionné au nombre de salariés, avec un plafond fixé à 5 000 € (aide de base de 1 000 € avec 1 000 € en plus par salarié). Ce dispositif a permis d'accompagner 115 entreprises du territoire pour un montant total d'aide de 380 000 €.

En complémentarité de ces mesures d'urgence et face à la levée de certaines restrictions, la Métropole a souhaité adopter sur le second semestre 2021 une stratégie globale de rebond et travailler à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant la relance du commerce. Le Plan de Relance local du Commerce est né, composé de 3 actions fortes et complémentaires.

LE FONDS COLLECTIF COMMERCE

L'objectif de ce fonds est de soutenir financièrement les actions collectives portées par les associations d'artisans-commerçants du territoire en faveur du commerce de centre-ville. Un cadre d'intervention précis a été défini avec une volonté d'accompagner les projets d'animations, d'événements, ainsi que l'expérimentation et le développement d'outils innovants, visant à accroître le dynamisme des polarités commerciales de centre-ville à rayonnement intercommunal et régional. Ce fonds collectif commerce s'inscrit en complémentarité des actions menées par les communes sur leur territoire au titre de leurs actions visant à soutenir leur commerce de proximité. Une enveloppe de 250 000 € a été mobilisée pour la création de ce fonds. En 2021, la Métropole a accompagné 3 projets d'animations commerciales sur la période des fêtes de fin d'année, dans les villes de Duclair, Elbeuf-sur-Seine et Rouen.

L'ÉDITION ET LA COMMERCIALISATION DE CHÈQUES CADEAUX À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE



L'objectif de cette action est de placer l'intervention de la Métropole en renfort ou en élargissement des dispositifs existants en proposant la commercialisation de chèques cadeaux à l'échelle du territoire métropolitain, en impliquant les collectivités et les grandes entreprises dans le cadre de leurs politiques de primes ou de gratification des salariés. Ce dispositif permet d'injecter des liquidités dans l'économie locale en faveur des commerçants-artisans du territoire inscrits dans le dispositif. L'enveloppe mobilisée pour la mise en place de cette action était de 30 000 €. Une subvention a été attribuée aux Vitrites de Rouen pour l'élargissement de leur dispositif de chèques cadeaux à l'échelle de la Métropole.

LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION EN FAVEUR DU TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL LOCAL

Le service communication de la Métropole a travaillé à la mise en place d'une campagne de communication avec pour objectif de valoriser le tissu commercial et artisanal local, en mettant en avant le « consommer local ». L'enveloppe mobilisée pour la mise en place de cette action était de 70 000 €.

L'ensemble des actions du Plan de Relance commerce se poursuivent sur 2022.

En parallèle, les actions initiées en faveur de la digitalisation du commerce ont été poursuivies sur l'année 2021, sur la base des outils existants, se traduisant notamment par :

- L'investissement des élèves de la Normandie Web School auprès de la plateforme d'e-learning « Métropole Position » (amélioration de l'outil, rencontres terrain, ...);
- La création d'ateliers dans le futur living lab en centre-ville de Rouen pour continuer de former les commerçants aux usages du numérique;
- Le maintien d'une veille des actions déployées par l'État dans le cadre du plan de relance (appel à projets...).

En réponse aux conséquences économiques des nouvelles mesures sanitaires en novembre 2020, ce fonds a été relancé sous le nom d'Impulsion Résistance. Ouvert sur une période très courte de quelques jours en raison de la clôture budgétaire de la Région, le fonds aura permis d'apporter au total 169 000 € d'aides à 78 entreprises (dont 101 400 € financés par la Métropole).

PARTENARIAT CMA



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Seine-Maritime

La Métropole et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie (CMA) ont signé en novembre 2018 un partenariat pour la mise en œuvre de l'action « Éco-défis » qui vise à mobiliser collectivement les artisans du territoire sur des engagements en faveur du climat, cela s'inscrivant pleinement dans la démarche de la COP 21 locale.

L'objectif de ce label est de valoriser et d'encourager les entreprises artisanales du territoire à la mise en place d'actions concrètes en faveur de la lutte contre le changement climatique ; puis d'inciter lesdites entreprises à s'engager et à relever au moins trois défis relatifs à des thématiques liées au développement durable (énergie, prévention et gestion

des déchets, gestion des eaux, transport/déplacement, démarche et consommation responsable...). Cette opération est une démarche volontaire et gratuite pour les entreprises.

Face au succès de l'opération, le partenariat a été reconduit en 2021. En 2021, 134 entreprises artisanales du territoire sont labellisées Éco-défis, réparties sur 33 communes, couvrant un large éventail des métiers de l'artisanat (alimentation, services, production, bâtiment) et représentant plus de 600 actifs. L'opération se poursuit sur l'année 2022.



3.3

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

3.3.1

LES CAMPUS MÉTROPOLITAINS

CAMPUS SCIENCES & INGÉNIERIE ROUEN NORMANDIE

L'association « Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie » regroupe les acteurs institutionnels (État, Région Normandie, Métropole Rouen Normandie et Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray), la COMUE Normandie Université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (CESI, ESIGELEC, INSA, Université Rouen Normandie), le CRIANN, les représentants des filières Normandie AeroSpace et Normandie Énergies, ceux du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale MOVEO, les représentants des entreprises installées sur Rouen Madrillet Innovation (ARTEMAD), mais également des membres associés (CROUS, CCI Normandie, lycée Le Corbusier, CFA Lanfry, etc.).



Cette association a pour mission d'intensifier les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises, les centres de ressources technologiques et les filières afin d'identifier les enjeux scientifiques et technologiques stratégiques au développement du site. Elle vise en outre à promouvoir et coordonner des actions communes dans les champs de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante afin de développer le dynamisme et la visibilité du campus.

Les activités du Campus ont été réduites en 2021 en raison, d'une part, des mesures sanitaires ayant fortement impacté les établissements et, d'autre part, du non-aboutissement des négociations pour le Contrat de Plan État-Région (CPER) au titre duquel des projets structurants pour le campus ont été déposés.

Le projet d'équipement sportif, piloté par la Métropole, à destination des étudiants, des personnels des établissements d'enseignement ainsi que des salariés des entreprises a été poursuivi. Les établissements du territoire s'étant engagés sur la prise en charge des frais de fonctionnement associés, les modalités opérationnelles de mise en œuvre avec le Rectorat,

la Région et l'INSA ont pu être déterminées. Il revient à présent à l'INSA de réaliser et de déposer un dossier d'expertise du projet auprès du Rectorat afin d'établir les conventions associées, préalable nécessaire au lancement des travaux.

Une réflexion a par ailleurs débuté concernant la gouvernance de l'association qui doit s'orienter vers une structure juridique adaptée pour porter de grandes opérations telles que celles mentionnées dans le Schéma de développement immobilier et d'aménagement et dans le CPER. Ce travail de refonte de la gouvernance n'a pas été mené en 2021 et devra être relancé en 2022 afin d'aboutir à une proposition de modèle juridique.

CAMPUS SANTÉ ROUEN NORMANDIE



Association loi 1901, créée en novembre 2019 par le CHU de Rouen, le Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel (CHB) et l'Université de Rouen (UFR Santé), le Campus Santé rassemble 200 enseignants-chercheurs et 6 000 étudiants (médicaux et paramédicaux). Le CHU et le CHB comptent respectivement plus de 10 000 et plus de 800 professionnels de santé qui sont rassemblés essentiellement dans le quartier Martainville, à proximité immédiate de la ZAC « Rouen Innovation Santé ».

Le Campus Santé compte parmi ses membres de droit la Région Normandie, la Ville de Rouen ainsi que la Métropole Rouen Normandie.

Lieux de formation (initiale et continue) en Santé, centres de soin et de recherches qui collaborent étroitement de longue date et situés en cœur de ville, l'association Campus Santé a été créée pour être un outil de rayonnement et de coopération en matière de Santé au service du développement territorial.

Le recrutement en 2020 par l'association d'un chef de projet dédié a permis au Campus de réaliser son plan stratégique 2020-2030. Ce dernier s'articule autour de trois volets stratégiques, déclinés en 56 ambitions :

- L'aménagement du quartier, la modernisation des infrastructures et le renforcement des services du campus pour ses étudiants et professionnels ;
- Le plus fort rayonnement de la recherche et de la formation rouennaises ;
- L'animation de la communauté de Santé à l'échelle du territoire.

Ce document a permis d'initier la préparation d'une convention partenariale entre la Métropole et le Campus Santé qui a été approuvée lors du Conseil métropolitain de janvier 2022. Elle définit une méthodologie de travail conjointe ainsi que les axes de partenariat stratégiques :

Axe 1 : Attractivité

- Enseignement supérieur et Recherche : développer des offres de formation et la recherche, leur montée en gamme et l'atteinte de niveaux d'excellence dans les domaines stratégiques ;
- Santé : identifier les coopérations nécessaires entre la Métropole et le Campus Santé pour déployer la stratégie santé métropolitaine sur les axes retenus ;
- Rayonnement et communication : valoriser les atouts du territoire et des acteurs auprès des différents publics et renforcer l'attractivité en matière de santé.

Axe 2 : Aménagements

- Programmation urbaine et stratégie immobilière : implanter de nouveaux équipements structurants et travailler sur l'aménagement fonctionnel et qualitatif du campus ;
- Mobilités et transports : développer l'offre de mobilités et les déplacements vers et sur le campus ;
- Animation, Usages, Espace public : développer l'esprit campus et renforcer sa visibilité.

En outre, le Campus Santé a été lauréat de l'appel à projets Enseignement Supérieur et Recherche, au titre du dispositif Campus. Le projet, qui bénéficie d'un soutien métropolitain de 50 000 €, porte sur la stratégie de communication du campus qui sera mise en œuvre grâce au recrutement d'une personne dédiée.

3.3.2

SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Le soutien de la Métropole à l'équipement de plateformes technologiques fait l'objet d'un dispositif dédié. Il permet d'accompagner financièrement l'investissement dans des équipements sur des plateformes technologiques dans le cadre d'actions de recherche, de formation ou encore de transferts de technologies et d'innovations vers les entreprises. Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le dispositif de soutien est intégré à l'appel à projets annuel dédié.

Ce soutien vise à faciliter l'accès des entreprises à des équipements de pointe, accompagner les transferts de technologie des laboratoires de recherche vers les entreprises, de diffuser les connaissances des centres d'excellence vers les acteurs économiques et la société civile et ainsi de contribuer à l'attractivité du territoire, tant pour les publics étudiants/chercheurs que pour les acteurs économiques.

Les projets et équipements accompagnés s'inscrivent dans une politique de soutien et de montée en puissance des établissements, de développement de spécificités techniques différenciantes et de promotion du territoire. Cela s'exprime en particulier sur les parcs d'activités à dominante technologique et/ou sur les campus métropolitains.

2021

RÉALISATIONS

En 2021, la Métropole a accompagné deux projets dans le domaine de la santé, pour un montant total de 500000 € ainsi que deux projets portés par des établissements d'enseignement supérieur pour un montant cumulé d'environ 253993 €, soit un soutien global de 754000 €.

Ces soutiens financiers se répartissent comme suit:

- Installation d'un microscope opératoire dans le bloc de neurochirurgie. Ce projet est dans la continuité des projets soutenus par la Métropole en matière de chirurgie assistée par l'image. L'équipement servira à la fois aux soins et à la formation (340000 €);
- L'acquisition d'une plateforme Prodigy permettra la montée en qualité du laboratoire de production de biomédicaments hospitaliers. L'équipement permettra de garantir une production de cellules (notamment les CAR-T cells utilisées dans le traitement des cancers hématologiques) conformes aux normes pharmaceutiques. Le service d'immunologie et biothérapies du CHU sera ainsi en mesure de conduire des essais cliniques avec les CAR-T cells produites (160000 €).

Ces 2 derniers investissements sont des éléments de partenariat de la convention Métropole/CHU 2020-2022 prévoyant notamment un soutien financier d'1,5 million € sur la période pour contribuer à l'acquisition d'équipements innovants.

Des plateformes technologiques sont portées par des établissements d'enseignement supérieur:

- Projet ROOC de l'ESIGELEC (112158 €): vise à développer une plateforme de mise à disposition via internet de systèmes cyber-physiques complexes (robots mobiles, robots manipulateurs, systèmes embarqués, objets connectés, capteurs intelligents...) pour la recherche scientifique et la formation à distance;
- Plateforme numérique sur le multirisque de l'Université (141835 €): vise au développement d'une plateforme numérique multirisques permettant à tous les acteurs locaux (collectivités territoriales, services de l'État, industriels, associations, chercheurs et particuliers) d'avoir accès à des informations scientifiques spatialisées sur les aléas, et leurs éventuels effets-dominos.

3.3.3

CONVENTIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NEOMA Business School:

La convention cadre 2018-2021 (en années universitaires), à laquelle est allouée une subvention annuelle de 25 000 €, a défini trois axes de partenariat :

- attractivité du territoire,
- territoire innovant,
- entrepreneuriat étudiant.

Au regard des enjeux de l'entrepreneuriat étudiant, le soutien de la Métropole Rouen Normandie pour la convention opérationnelle 2019-2020 portait sur :

- la génération d'idées innovantes,
- la digitalisation des start-up,
- l'ouverture entrepreneuriale internationale : en raison du contexte sanitaire, cette action n'a pas pu être réalisée. Le budget qui lui était alloué (5 000 €) a été reporté sur la convention 2020-2021.

Au regard de l'importance de la thématique de la transition pour la nouvelle gouvernance, la convention opérationnelle 2020-2021 (dernière année du partenariat) a eu pour objet la création d'un concours de création d'entreprise « WE CHANGE » par le Startup Lab de NEOMA sur les thématiques de la transition :

- Mobilité et transport,
- Enjeux logistiques,
- Urbanisme et aménagement,
- Économie circulaire.

Un évènement de lancement a eu lieu le 30 septembre 2021. Le hackathon s'est déroulé le 23 octobre 2021 sur le campus de Neoma ainsi que sur son campus virtuel. Il a réuni 127 personnes et 28 dossiers ont été déposés. Le jury a annoncé les 12 projets lauréats le 18 novembre.

L'appel à projet métropolitain Enseignement Supérieur et Recherche 2021

Au regard de l'intensification des moyens affectés à l'enseignement supérieur et la recherche, une restructuration des dispositifs de soutien a été réalisée afin d'en faire des outils de déclinaison opérationnelle de la stratégie permettant sa mise en œuvre rapide et efficace.

Ainsi les conventions de partenariat établies précédemment avec certains établissements du territoire (Université, NEOMA, CESAR) n'ont pas été reconduites. En complémentarité des dispositifs de soutien existants (soutien aux colloques/événements ESR et plateformes technologiques), quatre nouveaux dispositifs de soutien ont été créés afin d'avoir une égalité d'accès aux dispositifs pour l'ensemble des établissements, d'améliorer la détection de projets différenciants et de simplifier la gestion des partenariats.

Ces dispositifs, ainsi que le dispositif préexistant des plateformes technologiques pour son volet ESR, sont intégrés dans un appel à projets annuel dédié à l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Pour 2021, le dépôt des dossiers était ouvert du 1^{er} au 31 octobre avec une sélection des projets lauréats votée au Conseil métropolitain du 13 décembre 2021. Le dispositif Allocation doctorale étant adossé au dispositif régional, il suit un calendrier spécifique : ouverture du dépôt en novembre 2021 et une présentation des projets de thèse retenus en mai 2022.

► **Dispositif Enseignement supérieur** : vise à soutenir des projets structurants et différenciants contribuant à accroître l'attractivité et l'internationalisation du territoire, en lien avec les domaines d'excellence des établissements d'enseignement supérieur, les thématiques stratégiques identifiées par la Métropole et ses propres politiques publiques.

Pour l'Appel à projet ESR 2021, 8 projets ont été déposés, dont 7 éligibles, pour un total de 663 000 € sollicités. Les projets retenus sont :

► **Chaire académique GAIA de l'INSA (139 000 €)** : l'INSA et la société VALGO ont décidé de se rapprocher pour aider à la mise en place d'un programme commun pour la formation, la sensibilisation des jeunes générations d'ingénieurs et de la recherche dans le domaine de la réhabilitation environnementale des sols et des terres industrielles pour un usage respectant le développement durable. Ce programme qui se définit comme une Chaire de formation et de recherche se compose de plusieurs briques programmes qui seront déclinées dans une équipe projet unique qui à terme sera l'organe d'expertise dans ce domaine.

► **Salle de travail collaboratif Fablab de l'Université Rouen Normandie (74 030 €)** : vise la réussite des étudiants en proposant un outil d'enseignement et d'apprentissage pouvant couvrir plusieurs champs : la maîtrise d'outils numériques dans un mode d'organisation professionnelle, le plaisir de penser et la liberté de créer dans un contexte d'intrapreneuriat guidé, le développement d'une pensée en étoile plutôt que tubulaire, celui de l'autonomie et de la persévérance grâce à des modalités de travail en équipes projet.

► **Dispositif Recherche** : vise à soutenir des projets de recherche contribuant à renforcer l'expertise territoriale dans les domaines scientifiques stratégiques, à développer le potentiel d'innovation des acteurs du territoire ainsi qu'à répondre aux grands défis sociétaux et environnementaux actuels.

Pour l'Appel à projet ESR 2021, 12 projets ont été déposés, dont 11 éligibles, pour un total de 855 000 € sollicités. Les projets retenus sont :

► **Projet MALABAR de l'Université Rouen Normandie (50 407 €)** : Afin de pouvoir répondre aux besoins des industriels du domaine des conduites flexibles (pipeline, tubulure pour l'automobile, réservoirs), la modification des matériaux polymères est nécessaire. L'objectif de ce projet est d'améliorer les propriétés barrières des polymères conventionnels utilisés comme revêtement protecteur dans les conduites métalliques pour le transport de pétrole et de gaz.

► **Projet Changement climatique et architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN) (101 000 €)** : L'objectif du projet est de fournir de la connaissance indispensable pour construire une stratégie d'intervention sur le bâti de la Métropole qui viserait l'adaptation du bâti au changement climatique et sa contribution à son atténuation. Il s'agit d'une part de mieux connaître les caractères de cette architecture notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de vulnérabilité aux canicules et à la sécheresse, selon ses différentes typologies ; et d'autre part de concevoir et d'évaluer des scénarios d'intervention qui intègrent les éco-matériaux issus des filières locales, qu'il s'agisse de matériaux biosourcés, géosourcés ou de recyclage.

► **Projet Prometée de l'Université Rouen Normandie et l'INSA (100 475 €)** : développement de plusieurs voies de valorisation de la biomasse (en produits chimiques, matériaux ou biocarburants) en intégrant des technologies d'intensification des procédés et l'intelligence artificielle lors de l'estimation des paramètres clés ; de développer des méthodes d'analyse des risques probabilistes prenant en compte les nouveaux risques de ces industries ; d'évaluer les impacts environnementaux de chaque voie de valorisation développés en se basant sur l'analyse de cycle de vie ; et de proposer une méthodologie pour évaluer l'acceptabilité sociétale.

► **Projet Colibry de l'ESIGELEC, CESI et de l'Université Rouen Normandie (116 189 €)** : met les enjeux de la robotique collaborative et du jumeau numérique au cœur de son plan de travail. Le contexte applicatif des ateliers de production flexibles et reconfigurables sont ciblés. Un focus plus spécifique sera fait sur des environnements industriels contraints tels que ceux de l'Industrie Pharmaceutique et de la Fabrication Additive métallique ou par polymères, pour lesquels la robotique, en conjonction avec le jumeau numérique a un intérêt tout particulier.

► **Dispositif Allocation Doctorale** : vise à soutenir des projets de recherche en cofinçant à 50 % des allocations de recherche doctorale, en complémentarité de la Région dans le cadre de son dispositif RIN Doctorant 50 %.

Pour l'Appel à projet ESR 2021, 8 projets ont été déposés. Les projets retenus sont :

► **Projet DREAM, employeur INSA (50 097 €)** : Développement d'un procédé sûr, intensifié et durable pour la valorisation de la biomasse.

► **Projet METROSPACE, employeur Université (49 681 €)** : Comportement des matériaux métalliques et céramiques durant l'entrée atmosphérique des débris spatiaux.

► **Projet CAMOGAN, employeur Université Rouen Normandie (49 681 €)** : Caractérisation et modélisation des champs électromagnétiques haute fréquence des nouvelles technologies de composants de puissance.

► **Dispositif Campus et Vie étudiante** : vise à soutenir des projets œuvrant à la structuration, au développement et à la dynamisation des campus ainsi que ceux améliorant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur par les services offerts aux étudiants et d'apporter à ceux-ci un environnement de qualité, des conditions d'accueil et une offre de services appropriés.

Pour l'Appel à projet ESR 2021, 3 projets ont été déposés, dont 2 éligibles, pour un total de 100 000 € sollicités. Un seul projet a été retenu :

► **Stratégie de communication du Campus Santé Rouen Normandie (50 000 €)**.

► **Dispositif Plateforme** : Pour l'Appel à projet ESR 2021, 4 projets ont été déposés, dont 3 éligibles, pour un total de 408 000 € sollicités. Les projets retenus sont :

► **Projet ROOC (Robotique et objets connectés) de l'ESIGELEC (112 158 €)**.

► **Projet Plateforme numérique de l'Université (141 835 €)**.



Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion



École d'architecture - ENSAN

3.3.4

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES

La Métropole s'est dotée de 2 dispositifs d'aide permettant de soutenir les colloques, congrès et manifestations économiques sur son territoire :

Manifestations et colloques enseignement supérieur et recherche :

Ce dispositif vise à accompagner et à favoriser l'organisation sur le territoire métropolitain de manifestations et colloques dans un objectif de diffusion du savoir universitaire et scientifique. Il s'inscrit dans la volonté de renforcer l'image et l'attractivité du territoire et des secteurs d'excellence spécifiques qu'il accueille. Ces événements étant souvent assortis d'une offre touristique, ils sont également des vecteurs d'externalités positives pour le développement économique du territoire.

En raison du contexte sanitaire, peu d'événements se sont déroulés en 2021. Le soutien métropolitain n'a été accordé que pour l'organisation de l'Innojam par l'ESIGELEC (3 000 €). Ce challenge annuel collaboratif, dont la thématique de cette année était « Intelligence artificielle, cybersécurité et vulnérabilité au service des établissements de santé », s'est déroulé les 27 et 28 octobre 2021.

Manifestations, colloques et événements à caractère économique :

Le dispositif vise à faciliter l'organisation de manifestations orientées vers les entreprises. Il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir les partenariats entre les acteurs académiques et le monde socio-économique, l'innovation et les compétences du territoire dans des thématiques d'intérêt métropolitain.

En 2020, l'organisation des manifestations a été fortement impactée par la crise sanitaire. Ainsi la 2^e édition du symposium sur les convergences Automobile/Aéronautique, organisé par le pôle de compétitivité Mov'eo et la filière Normandie AéroEspace (NAE), a été annulée, de même que le congrès de la Société française de simulation en santé, organisé par le Medical Training Center du CHU de Rouen et qui devait se dérouler sur le Campus Santé Rouen Normandie.

En revanche, deux manifestations organisées par le Pôle Céramique Normandie nouvellement installé dans l'Aître Saint-Maclou ont pu se dérouler : 4^e Assises du Pôle Céramique Normandie (3 250 €) et AG du collectif national des Céramistes en octobre (1 666 €). Les Assises ont rassemblé 88 participants.

En 2021, la Métropole a soutenu l'organisation de 2 événements :

- Journée BtoB de NAE (7 000 €) : l'événement a eu lieu le 23 septembre au Zenith et a réuni 200 participants dont 125 acheteurs, dont Airbus, Safran, Thalès, Boeing, Naval group, par exemple.
- Congrès de la Société Française de Simulation en Santé (2 500 €) : initialement programmé en 2020, le congrès s'est déroulé en digital du 23 au 25 juin depuis le Medical Training Center du CHU. Il a réuni 200 participants. La manifestation a permis d'augmenter la visibilité nationale du MTC dans le domaine de la simulation en santé.

**3.3.5
VIE ÉTUDIANTE****Soutien à la vie étudiante**

À l'occasion de la Nuit des Étudiants du Monde du 22 octobre 2021 organisée par la ville de Rouen, s'est déroulé un escape run en amont de la cérémonie d'accueil à l'Hôtel de Ville. La Métropole Rouen Normandie a offert aux équipes d'étudiants sur le podium des chèques cadeaux des Vitrines de Rouen (2 500 €).

Entrepreneuriat étudiant

La Métropole organise et/ou participe à plusieurs événements et dispositifs destinés à favoriser le développement de l'entrepreneuriat étudiant sur son territoire :

- Student Start Up Way : une journée conviviale d'ateliers, de tables rondes pour permettre à l'ensemble des étudiants de découvrir le monde de l'entrepreneuriat et les structures d'accompagnement du territoire ;
- Concours Créactif : propose aux jeunes de 18 à 30 ans un dispositif permettant de soutenir financièrement des projets en lien avec les compétences de la Métropole (financement pouvant atteindre 5 000 € par projet) ;
- Journée jeunes entrepreneurs étudiants en ESS (JESS) pour informer sur l'entrepreneuriat social et apporter une expertise aux porteurs de projet (subvention de 3 900 € à la CRESS pour l'organisation de l'événement).

En raison du contexte sanitaire, ces événements se sont déroulés en distanciel.

Soutien aux étudiants dans le contexte de crise sanitaire

Au regard des difficultés rencontrées par les étudiants en cette période, plusieurs mesures ont vu le jour :

- Un dispositif de soutien aux stages obligatoires dans le cadre d'une formation initiale au travers du plan PLUS – Plan Local d'Urgence Solidaire, et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Il s'agit d'un soutien à la réalisation des stages obligatoires supérieurs à deux mois dans le cadre d'une formation initiale de l'enseignement supérieur. Cette aide exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 1 000 € est versée en une seule fois à la structure d'accueil.
- Lancement d'une concertation réunissant les différents acteurs du territoire mobilisés auprès des étudiants et plus largement des jeunes afin de définir un programme d'activités et d'actions afin de lutter contre l'isolement et la détresse psychologique afin d'aboutir en 2021 à une plateforme « Priorité Jeunes » comprenant :
 - Une orientation vers des structures d'accompagnement psychologique sur le territoire
 - Un dispositif de parrainage mettant en lien des volontaires avec des jeunes
 - Une offre d'activités culturelles, patrimoniales et sportives en petits groupes pour s'aérer et recréer du lien
 - Un volet aides et dispositifs qui recense les aides mobilisables dans le contexte.



IUT Rouen



Institut Polytechnique UniLaSalle

3.4
CULTURE

3.4.1
RÉUNION DES MUSÉES
MÉTROPOLITAINS



La Réunion des musées métropolitains regroupe 11 musées du territoire de la Métropole :

- Musées industriels :
 - Fabrique des savoirs, à Elbeuf
 - Corderie Vallois, à Notre-Dame-de-Bondeville
- Musées littéraires :
 - Maison natale de Pierre Corneille, à Rouen
 - Maison des champs Pierre Corneille, à Petit-Couronne
 - Musée Flaubert et d'histoire de la médecine, à Rouen
 - Pavillon Flaubert, à Val-de-la-Haye
- Pôle muséal Beauvoisine à Rouen :
 - Musée des antiquités
 - Muséum d'histoire naturelle
- et les Musée des Beaux-Arts, musée de la céramique et musée de la ferronnerie Le Secq des Tournelles à Rouen

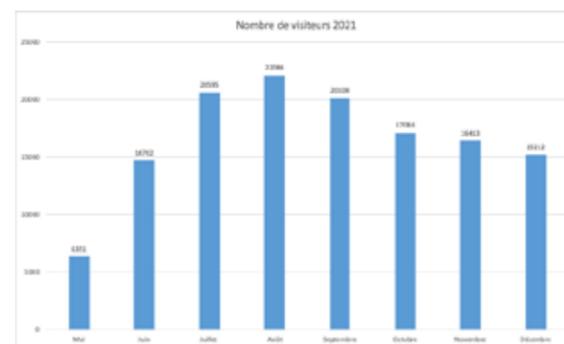
Expositions temporaires 2021 :

Plusieurs expositions temporaires ont été programmées à la RMM :

- *Briga – Quand la Normandie était romaine, Briga une ville retrouvée*, au musée des antiquités, du 7 janvier 2020 au 16 mai 2021
- *Salammbô – Gustave Flaubert – Fureur ! Passion ! Éléphants !* au musée des Beaux-arts, du 23 avril au 19 septembre
- *Cirque en miniature*, à la Fabrique des savoirs, du 19 mai au 26 septembre 2021
- *Histoires de loups - Portait, mythes et symboles*, à la Fabrique des savoirs, du 5 juin au 24 octobre 2021
- *Dans l'intimité de Gustave Flaubert*, au musée Flaubert et de l'histoire de la médecine, du 1^{er} juillet au 12 décembre 2021
- *Arts de l'Islam, un passé pour un présent*, au musée de la céramique, du 20 novembre 2021 au 27 mars 2022.

Quelques chiffres – entrées 2021 :

En 2021, la RMM a accueilli 132 551 visiteurs, au cours des périodes d'ouverture possible, dans le cadre de la pandémie de Covid-19 et de ses mesures sanitaires (fermeture de fin 2020 à avril 2021).



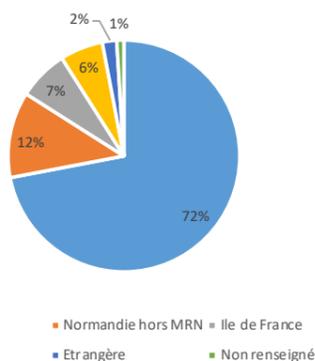
En 2019, la RMM avait enregistré plus de 317 000 visiteurs.

Top 3 du nombre de visiteurs en 2021 :

- Musée des Beaux-Arts : 75 496 entrées
- Pôle Beauvoisine (musées des antiquités et muséum d'histoire naturelle) : 18 204
- Musée de la ferronnerie Le Secq des Tournelles : 10 253

Origines des visiteurs :

Origines des visiteurs



3.4.2 MANIFESTATIONS CULTURELLES

2021 a de nouveau été marquée par un contexte sanitaire complexe qui a impacté toutes les manifestations et projets, et avec la nécessité d'adapter les actions selon les contraintes réglementaires en vigueur.

FESTIVAL SPRING

La Métropole accompagne depuis 2017 le développement de Spring, premier festival européen de cirque contemporain, organisé à l'échelle de la région par la plateforme « 2 pôles cirque en Normandie », regroupant le Cirque Théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg, en créant une déclinaison de ce festival sur son territoire.

Ce festival, attentif aux spécificités du territoire et à la diversité des habitants, propose des spectacles et actions dans les équipements culturels identifiés, mais aussi dans les lieux moins conventionnels, voire insolites, avec une attention particulière aux petites communes, favorisant ainsi la découverte et l'irrigation culturelle du territoire.

Après une édition 2020 annulée en raison du confinement, l'édition 2021 a également pâti des restrictions sanitaires encore en vigueur. L'ensemble des spectacles prévus par la Métropole a été annulé. Certaines représentations ont été reportées durant l'été 2021, à l'occasion de la programmation estivale « Jours de fête ».

Toutefois une version à destination des professionnels, s'est déployée, en mars 2021 sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, dans l'Eure, à Caen puis à Cherbourg, ainsi qu'à travers plusieurs rendez-vous fin mars et début avril 2021 avec au programme :

- Dix-huit spectacles dont douze créations à découvrir ;
- Des rencontres professionnelles : réunion du réseau Territoires de cirque au Théâtre des Bains Douches à Elbeuf et présentation de projets Artcena à l'Arsenal à Val-de-Reuil ;
- Une rencontre Télérama au Théâtre des 2 Rives à Rouen, en partenariat avec le Centre Dramatique National (CDN) Normandie Rouen.

Près de 200 professionnels ont participé à ce parcours professionnel.

Le grand public a retrouvé Spring en streaming, avec l'opération Spring Stream qui a connu un beau retentissement (4 863 vues pour six vidéos diffusées en ligne). Cette initiative a été remarquée et soulignée par la presse nationale.

PROGRAMMATION ESTIVALE/ JOURS DE FÊTE



La Métropole organise depuis l'été 2017 une série de manifestations destinées à renforcer la programmation culturelle existante, en juillet et août, désormais intitulée « Jours de Fête ». Il s'agit à cette occasion de contribuer à la vitalité du territoire en proposant aux habitants et aux touristes au moins une activité, une visite, un spectacle par jour en y associant des compagnies et artistes régionaux.

En 2021, 73 propositions ont été organisées sur 22 communes de la Métropole comprenant des spectacles, des visites patrimoniales et un week-end d'animations au château Robert le Diable. Plus de 8 000 personnes ont bénéficié de cette programmation totalement gratuite, comprenant notamment certains spectacles initialement prévus pour le festival Spring. Certaines propositions s'intégraient par ailleurs à l'événement Flaubert 21.

La programmation estivale s'est enrichie en 2021 de l'appel à projets Métropole Rouen Plein' R. Afin de soutenir les artistes, la Métropole a permis aux professionnels implantés sur son territoire de proposer des représentations se jouant en extérieur. 110 représentations ont ainsi été organisées dans 37 communes pour un total de 8 000 spectateurs.



CHÂTEAU DE ROBERT LE DIABLE À MOULINEAUX



En 2021, le Château Robert le Diable a fait l'objet de plusieurs week-ends d'animations organisées par la Métropole et la Régie des Équipements Culturels (REC) dont les Fantastiques, sur le thème de l'heroic fantasy, et les Historiques sur le thème des Vikings. Le succès de ces week-ends thématiques (près de 9 000 visiteurs) conduit à renforcer cette programmation en 2022.

CATHÉDRALE DE LUMIÈRE



Initialement prévue à partir du 15 juin 2021, la neuvième édition de Cathédrale de Lumière s'est tenue du 2 juillet au 19 septembre 2021.

Malgré un dispositif sanitaire contraint (contrôle des accès et du pass sanitaire, jauge limitée à 1 000 personnes jusqu'au 20 juillet), la manifestation a néanmoins rassemblé près de 125 000 spectateurs autour des spectacles *Fiers & Conquérants* et *Les Nouveaux Mondes*.

LES BEAUX JOURS

À l'occasion du lancement de la saison touristique « les Beaux jours » les 19 et 20 juin 2021, l'Office du Tourisme de Rouen (Rouen Normandie Tourisme et Congrès - RNTC) et ses partenaires ont proposé de nombreuses actions donnant à voir le foisonnement des offres touristiques du territoire et les thématiques de la saison (La Seine à vélo et Flaubert 21 notamment). Ces propositions ont été complétées par des spectacles destinés à animer le centre-ville de Rouen. La manifestation a rassemblé 5 compagnies pour 9 représentations.

FLAUBERT 21

2021 c'est aussi l'anniversaire du bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert qui s'est déroulé dans toute la Normandie réunissant 200 projets labellisés, 720 rendez-vous, dont des expositions, des spectacles, des lectures, des projets pédagogiques, des circuits et animations touristiques, ... La Métropole a contribué à ce bel événement en assurant l'exposition Salammbô au Musée des Beaux-Arts de Rouen, la réalisation de la fresque murale de Françoise Schein sur le thème du Dictionnaire des idées reçues dans le jardin de Saint-Sever à Rouen, ainsi que l'organisation de nombreuses visites patrimoniales atypiques.



ACTIONS CULTURELLES ET MÉDIATION

Dans le cadre des manifestations organisées par la Métropole, en lien avec des partenaires culturels ou du champ social (Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), structures de prévention, MJC, centres sociaux, CCAS...), dans un contexte particulier inhérent à la crise sanitaire, plus de 200 jeunes ont néanmoins pu bénéficier d'ateliers de pratique artistique. Ces actions à destination des quartiers prioritaires mais aussi des petites communes visent à mobiliser des enfants et de jeunes adolescents autour de projets de création de bandes dessinées, de scénographie, de captations vidéo, par exemple.

Fréquentation 2021	
Manifestations de la Métropole	Nombre de spectateurs
Cathédrale de Lumière	123 655
Programmation estivale / Jours de Fête	14000
dont appel à projet Rouen Plein R	6 000
dont Un week-end à Robert le Diable (été)	1 430
Journées Européennes du Patrimoine et Journées du Matrimoine	48290
dont manifestation au château Robert le Diable	1 801
Graines de jardin	25000
Forêt Monumentale	157 050
Manifestations soutenues par la MRN	
Festival RUSH	2 700
Festival Viva Cité	12 284
Festival du livre Jeunesse	6 000
Festival BD de Darnétal	3 900
Festival Supercoin	1 200
Équipements MRN	
	Nombre de visiteurs / spectateurs / élèves
Panorama XXL	20800
Historial Jeanne d'Arc	27855
Donjon Tour Jeanne d'Arc	2 750
Aître Saint-Maclou	513 000
Château Robert le Diable (manifestations organisées par la Régie des Équipements Culturels)	7 941
Le 106	20000
Cirque-Théâtre d'Elbeuf	12570
Opéra de Rouen Normandie	29133
Zénith	8 100
Parc Expo	163 000
ESADHaR	288

3.4.3

CANDIDATURE DE ROUEN AU TITRE DE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE EN 2028



La Métropole s'est fortement engagée avec la Ville de Rouen pour lancer la candidature de la ville au titre de capitale européenne en 2028, associant également dans la démarche la Région Normandie, les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure, et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, aujourd'hui dénommée l'Agglomération Seine-Eure.

Lancée en 1985, l'action Capitale Européenne de la Culture est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union Européenne. Compte tenu de l'importance de la participation citoyenne et de son impact territorial en termes culturel, citoyen, social et économique, un nombre croissant de villes candidates chaque année à l'échelle européenne.

Chaque année, le titre est décerné à une ville, dans deux pays de l'Union Européenne, selon une liste chronologique préétablie. En 2028, il s'agira de la France et de la République Tchèque.



C'est ainsi que dès 2020, la Métropole Rouen Normandie a apporté son soutien financier à l'association « Rouen Normandie 2028 » créée pour porter cette candidature. Des conférences à destination du grand public mais aussi des groupes de travail pour les acteurs du territoire ont été initiés autour de différentes thématiques (égalité femmes-hommes, transition écologique, ...). Ils vont permettre de structurer le dossier à déposer en 2022 devant le jury de la Commission Européenne.

Rouen est le port d'attache d'un territoire de candidature large, autour de sa métropole, le long de la vallée de Seine normande, de Giverny au Havre, jusqu'à Honfleur. La pertinence du territoire repose sur une histoire et une géographie communes à toutes les collectivités qui s'unissent autour d'un avenir collectif.

L'année 2021 a notamment permis de structurer la candidature autour de trois axes :

- Les différentes formes de savoirs : il s'agit d'abord d'échanger autour des pratiques comme des mémoires, des compétences comme des capacités à faire ;
- Les générations futures : tous au service des enfants et de la jeunesse, voire des générations à venir ;
- La Seine : à partir de ses méandres, de ses berges, de son histoire et de ses évolutions.

Le dossier de candidature sera remis à la fin de l'année 2022.



3.4.4

PATRIMOINE

La Métropole détient le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) pour l'ensemble de ses 71 communes.



Malgré une année encore impactée par la crise sanitaire, les actions mises en œuvre au titre du Label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) ont pu se dérouler de façon adaptée autour de 3 axes :

- Le développement touristique (en lien avec l'Office de Tourisme et l'Université de Rouen Normandie pour la formation des guides conférenciers) ;
- La transmission d'une identité de territoire (à destination des habitants et des publics scolaires, en lien avec les musées métropolitains, les communes, les institutions et associations) ;
- L'aménagement du territoire (en lien avec les acteurs de l'urbanisme de la Métropole et des communes, le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de Seine-Maritime (CAUE 76), la Maison de l'architecture, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande).

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME CULTUREL

Certaines actions ont été menées dans la continuité des années précédentes. Le contexte a été l'occasion de créer des propositions inédites et novatrices qui ont su trouver leur public.

CONTENUS NUMÉRIQUES

Suite aux premières vidéos proposées durant le premier confinement en 2020, l'offre s'est enrichie de deux nouvelles propositions :

- « N'oubliez pas le guide », une web série diffusée sur Facebook ;
- Des podcasts dont le premier cycle, produit en 2021 sur le thème du conte et pour les enfants, sera diffusé en 2022.

LE PROGRAMME RENDEZ-VOUS : UN PROGRAMME DE VISITES GUIDÉES POUR « VISITER AUTREMENT »

Ce programme élaboré avec l'Office de Tourisme (Rouen Normandie Tourisme et Congrès) permet une grande visibilité de l'offre patrimoniale et des animations proposées, avec de nouvelles propositions ludiques, artistiques voire sportives. Il s'adresse aux habitants et aux touristes.

Afin de garantir la qualité des visites et de leur contenu, l'ensemble des visites est assuré par des guides conférenciers labellisés. C'est pourquoi la Métropole continue d'accompagner la formation initiale et la formation continue des guides conférenciers en intervenant sur les Masters dispensés à l'Université de Rouen Normandie, et ainsi constituer une filière professionnelle locale.

Les visites, suspendues jusqu'en mai 2021, ont repris avec des groupes de six personnes respectueuses des restrictions alors en vigueur. Dans le cadre de l'année Flaubert 21, une trentaine d'animations et de visites a été conçue spécialement en hommage à l'écrivain normand ; de même pour l'abbatiale Saint-Ouen de Rouen qui a fait l'objet de visites spécifiques en écho à sa campagne de restauration.



D'autres thématiques ont bénéficié de la création de visites inédites en lien avec l'Office de Tourisme : la gastronomie, Arsène Lupin, le port, le cyclotourisme...

TRANSMISSION D'UNE IDENTITÉ DE TERRITOIRE : LES JOURNÉES DU MATRIMOINE, DU PATRIMOINE ET LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Des actions de médiation sont menées tout au long de l'année auprès des scolaires.

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Depuis 2019, cet événement, intégré dans le cadre d'un dispositif des Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, met en avant des actions à destination des scolaires la veille des Journées Européennes du Patrimoine et des Journées Nationales de l'Architecture. Il se nomme « levez les yeux ! ».

En 2020, une première édition intégrant le rectorat et l'inspection académique a été proposée en partenariat avec le CAUE 76 (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement de Seine Maritime). Cette action, renouvelée en 2021, a réuni 874 élèves sur un total de 57 visites.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE ET LES JOURNÉES DU MATRIMOINE



La Métropole a souhaité renommer cet événement incontournable et plébiscité de tous, les Journées du Matrimoine et du Patrimoine qui fédèrent chaque année de nombreux habitants et touristes. 124 lieux étaient ouverts sur 45 communes de la Métropole en 2021 et ont accueilli 48 290 personnes en deux jours.

ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE ET RAYONNEMENT

Urbanisme

La compréhension historique de l'urbanisme et de l'évolution de la ville permet d'accompagner les projets d'aménagement du territoire.

En amont des projets d'aménagements du territoire, sont organisées des actions de concertation et de sensibilisation avec les habitants autour de différents thèmes (les Cités Jardins, la Reconstruction, le patrimoine industriel...), mais aussi des actions d'identification de certains patrimoines visant à abonder le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ou de caractérisations architecturales permettant d'élaborer un cadastre énergétique.

Plus largement, des actions artistiques et culturelles sont menées avec les habitants dans les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), soit neuf quartiers sur le territoire de la Métropole.

Le rayonnement au-delà du territoire métropolitain

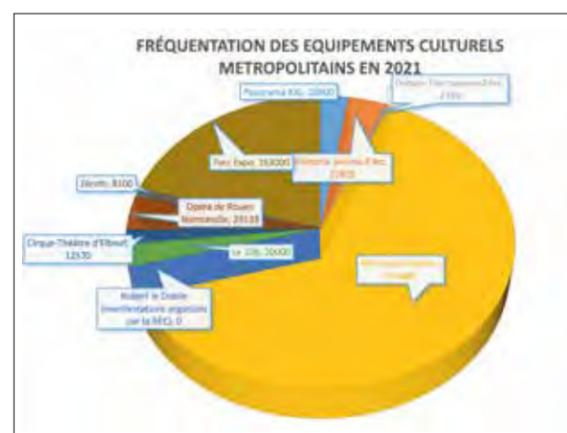
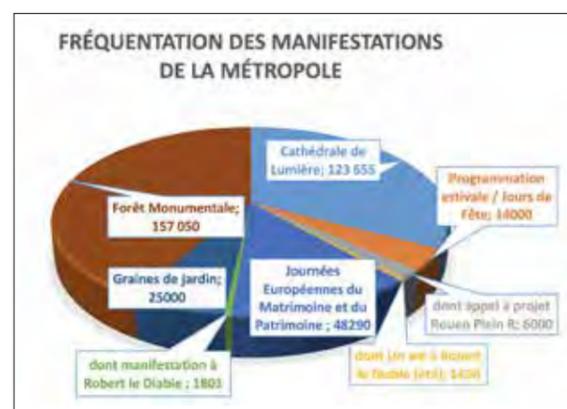
Les liens avec les intercommunalités voisines sont d'autant plus importants que les réflexions d'attractivité se portent plus globalement sur la Vallée de la Seine.

C'est dans cette perspective que la Métropole travaille depuis 2020 avec le Pôle Métropolitain Rouen Seine-Eure autour d'une résidence artistique sur la Seine à vélo dont l'objectif est de créer une œuvre s'implantant sur le parcours de la voie verte longeant la Seine. Entamée en février 2021, la résidence se poursuit jusqu'en 2022 avec l'inauguration de l'œuvre conçue avec les habitants, les associations et les professionnels du territoire.

3.5

ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES -
CULTURE ET SPORT

3.5.1

LES ÉQUIPEMENTS
EMBLÉMATIQUES CULTURELS

Fermés, pour une grande majorité d'entre eux, jusqu'en juin 2021, les équipements culturels métropolitains ont adapté leur réouverture aux différentes mesures gouvernementales : couvre-feu, limitation de jauge et respect du tout assis, application du pass sanitaire et port du masque.

Dans ce contexte, les équipements culturels ont, une nouvelle fois, su faire preuve d'une forte capacité de rebond et d'adaptation.

Bien qu'encore marquée par l'épidémie de Covid-19, l'année 2021 est aussi celle de la reprise de la vie culturelle et artistique et des retrouvailles entre les équipements et leur public.

LE ZÉNITH

La prolongation des mesures gouvernementales dans la lutte contre la Covid-19 n'a pas permis au Zénith de rouvrir ses portes au public avant le mois de juin 2021. Le nombre de représentations s'est trouvé, de fait, très affecté avec une diminution de 61 % de l'activité générale. Si les résidences, les répétitions d'artistes ou les montages techniques ont atteint ou dépassé les objectifs fixés, les spectacles eux, ont accusé une baisse de 73 % reflétant les moyennes au plan national.

Le modèle économique du Zénith et des producteurs de spectacles se caractérise notamment, par la mise en vente de billets plusieurs mois à l'avance : les mesures gouvernementales adaptées à l'évolution rapide de l'épidémie ont contraint les producteurs à reporter ou à annuler la majorité des spectacles programmés en 2021.

32 manifestations ont néanmoins été accueillies, dont 23 spectacles et 9 événements économiques, soit un total de fréquentation de 81 000 spectateurs.

2021 a vu les beaux succès de Vitaa et Slimane, Jean-Louis Aubert ou bien encore Inès Reg dont les représentations ont affiché complets, sans oublier l'anniversaire des vingt ans de la salle, célébré en février sur internet, Covid-19 oblige.

LE PARC DES EXPOSITIONS

Équipement structurant et incontournable au service du développement économique de la Métropole, le Parc des Expositions organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons, des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires, des examens et concours.

La gestion de l'équipement est assurée par la Société d'Économie Mixte à OPération unique (SEMOP) Métropole Rouen Normandie Événements, dans le cadre d'une délégation de service public courant jusqu'au 31 décembre 2024.

La fermeture du parc des expositions, jusqu'au 8 juin, a entraîné l'annulation des événements sur le premier semestre, dont certains incontournables de l'agenda : les Puces Rouennaises de janvier, la Foire internationale de Rouen et Loisirsland.

Seuls les concours et examens ont pu être maintenus par dérogation.

Réouvert en juin, le parc des expositions a néanmoins accueilli 163 000 visiteurs sur les 39 événements proposés, dont plusieurs nouveaux salons et rendez-vous économiques. Retenons le succès de la première édition de La Chibi Rouen, coproduit avec Swift Events, qui a réuni 12 000 visiteurs, et la première édition rouennaise du Festival de l'Excellence Normande (FENO) organisé par la Région Normandie.

Enfin, à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé Normandie, de la Préfecture de Seine-Maritime, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS76) et en partenariat avec la Métropole qui a mis à disposition le Parc des Expositions, un centre de vaccination contre la Covid-19 a été accueilli en salle Corneille du 8 au 31 décembre 2021. 13 000 personnes ont pu être vaccinées sur cette période.

LE 106



Ouverte en 2010, la Scène des musiques actuelles (Smac) de la Métropole s'est rapidement imposée dans le paysage régional et national comme équipement référent et structurant en matière de culture musicale contemporaine, tant pour les publics, que les artistes et les acteurs du secteur, mais aussi en termes de rayonnement et d'attractivité par la qualité de son offre contemporaine et ambitieuse.

En termes de diffusion, dès juin 2021, le festival RUSH a donné le signal de la reprise avec un format exceptionnel et une adaptation au contexte sanitaire (réductions de jauges, impératif de l'assis, persistance du couvre-feu). Durant le week-end des 11, 12 et 13 juin, le festival a ainsi accueilli trente artistes et groupes dont dix artistes normands, dans cinq sites rouennais : le jardin du Musée Flaubert et de la Médecine, le jardin du Musée de la Céramique, la cour du Lycée Corneille, l'Aître Saint-Maclou et la cour de l'Historial Jeanne d'Arc. 2 700 spectateurs ont participé au festival.

Le début de l'été a également été marqué par les cinq soirées exceptionnelles du « Radeau des inutiles » de Stéphan Eicher et ses artistes-invités.

Puis, la programmation a repris de septembre à décembre 2021, avec 34 concerts d'artistes majoritairement nationaux.

20 000 spectateurs ont ainsi retrouvé le chemin du 106.

L'accompagnement des pratiques musicales, de la répétition en studio aux parrainages et filages d'artistes régionaux, vise à encourager la pratique amateur et susciter les développements professionnels.

L'activité a pu redémarrer pour l'ensemble des musiciens (amateurs et professionnels) mais la question du pass sanitaire et la désinfection régulière des studios, ajoutées au manque d'opportunités de faire des concerts ont occasionné une baisse de fréquentation.

Les filages techniques et résidences d'artistes ont revu le jour à mesure que les concerts étaient à nouveau autorisés. Six artistes et groupes nationaux ont ainsi pu bénéficier d'un filage artistique au 106 avant leurs tournées.

Dans le domaine de l'action culturelle, l'activité a pu être en grande partie menée.

Des ateliers en EHPAD se sont poursuivis et le colloque d'intérêt national Check 1-2, a été tenu du 11 au 12 octobre 2021, consacré à l'histoire de l'amplification.

À travers son pôle numérique, le 106 s'inscrit dans les usages de son temps et fait rayonner ses activités à l'échelle internationale. Ces actions se traduisent à la fois par une production de contenus audiovisuels, destinée au grand public et par la production de singles d'artistes locaux et régionaux, sur le e-label du 106, alt-dsl.com, ciblant professionnels du disque et de l'édition.

Depuis 2020, la production de contenus en ligne a permis d'entretenir une relation avec le public. Le programme Lomax Expérience de captations vidéo d'artistes issus de la région a été reconduit en 2021.

LE PANORAMA XXL, L'HISTORIAL JEANNE D'ARC, L'AÎTRE SAINT-MACLOU ET LE DONJON DE ROUEN

Gérés au sein d'un même établissement public, la Régie des Équipements Culturels (REC), ces quatre lieux culturels et touristiques mettent en œuvre une stratégie commune de développement et d'actions de médiation, à destination du grand public.

Le Panorama XXL



Situé sur les quais de Seine à Rouen, dans une rotonde de 35 mètres de hauteur pour 34 mètres de diamètre dotée de trois plateformes d'observation, le Panorama XXL exposait des fresques géantes à 360° de l'artiste Yadegar Asisi, spécialiste des panoramas.

Réouvert en mai 2021, avant sa fermeture définitive le 19 septembre 2021, le Panorama XXL a réuni 20 813 visiteurs en 4 mois, soit une moyenne mensuelle de 5 203 visiteurs, venus découvrir l'ultime toile « La Cathédrale de Monet, l'espoir de la modernité », événement du festival « Normandie Impressionniste 2020 ».

Depuis son ouverture en décembre 2014 et au fil de ses six œuvres, le Panorama a accueilli près de 700 000 visiteurs autour de visites libres et guidées, d'ateliers de découverte et d'un riche programme événementiel mêlant sciences, histoire et pop-culture.

L'historial Jeanne d'Arc

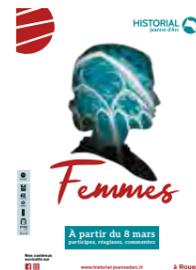
Ouvert en 2015, l'Historial Jeanne d'Arc n'est ni un mémorial, ni un musée de collections. Il s'agit d'un espace muséographique d'un genre nouveau, qui grâce à un parcours multimédia moderne et innovant, fait (re) découvrir l'histoire et la légende de Jeanne d'Arc, ainsi que le lieu qui l'abrite, le palais archiépiscopal, monument historique auparavant fermé au public et témoin du riche patrimoine rouennais.

Habituellement très prisé des touristes étrangers, l'Historial Jeanne d'Arc a subi, en 2021, les conséquences de la crise sanitaire avec un total de 27 855 visiteurs. Cette fréquentation est très inférieure aux années précédentes avec une baisse de 59 % par rapport à 2019 et sensiblement identique à 2020 avec une légère augmentation de 2 %.

En termes d'activités, de nouvelles visites et ateliers thématiques ont été proposés au public : visite guidée couplée Historial/Aître Saint-Maclou ; exploration virtuelle de l'Historial (découverte architecturale du monument, collections des espaces de la Mytothèque, extraits de notre parcours audiovisuel) ; des ateliers au sein de la Mytothèque.

Chaque année, l'Historial Jeanne d'Arc propose un large choix d'activités pour le public individuel. Rattachés à des événements (Les Zazimuts, Nuit des musées ou encore Journées du Matrimoine et du Patrimoine) ou organisés en interne (Cycle de conférences, Halloween, Carnaval etc.), ils rassemblent un public local qui (re) découvre l'Historial sous un angle nouveau.

En 2021, l'Historial a ainsi accueilli le Festival Normandie Electro World, projet inédit qui consistait à produire des artistes électro locaux lors de résidences au 106, au Kalif ou au Trianon, puis à diffuser leurs concerts à distance, tournés dans des lieux patrimoniaux ou muséaux de la Métropole. Le festival RUSH du 106 a également pu jouer sur trois soirées en juin.



L'Historial est, par ailleurs, très attaché à la valorisation des figures féminines connues, méconnues ou oubliées. Il organise et accueille régulièrement des événements thématiques. Outre une implication forte lors des Journées du Matrimoine, retenons en 2021, la présentation de l'exposition « Femmes rouennaises inspirantes » portée par la ville de Rouen et l'exposition « Violences » de Bruno Maurey et Sébastien Kirch, autour des violences faites aux femmes, pour amener les visiteurs à s'arrêter, à regarder et à se questionner.

Le Donjon de Rouen



Le Donjon de Rouen, dit « Tour Jeanne d'Arc », est le seul vestige encore visible du château de Philippe Auguste, roi de France après sa conquête de la Normandie.

Depuis 2017, il s'est transformé en « escape game », un jeu d'énigmes grandeur nature à vocation culturelle et éducative favorisant la découverte de l'édifice et un apprentissage de l'histoire de la ville de Rouen de façon originale et immersive, tout en renouvelant le concept de visite-guidée dans lequel le public est acteur de sa propre visite.

En 2019, afin de proposer une expérience inédite tout en gardant l'aspect culturel et patrimonial, le Donjon de Rouen lançait son nouveau concept : « l'Hyper Escape Game ».

Plus qu'un escape game traditionnel, les joueurs sont invités à naviguer entre le présent et le passé et à plonger au cœur de la guerre de Cent Ans grâce à des casques de réalité virtuelle Oculus Quest.

Du 30 juin au 31 décembre 2021, le Donjon a accueilli 1 150 joueurs au total (+ 18 % par rapport à 2020), avec un taux de remplissage de 50 %.

En dehors de l'escape game, le Donjon de Rouen a continué d'accueillir en visite libre et gratuite les week-ends, les visiteurs. Les visites-thématiques destinées au public scolaire se sont développées.

Au total, ce sont 1 600 personnes qui ont découvert ce vestige du Moyen-Âge.

Tout au long de la période d'ouverture, des événements ont été organisés au Donjon de Rouen afin de proposer de la nouveauté aux locaux mais aussi de mettre en avant le lieu et son offre culturelle : Cluedo géant « Arsène Lupin est de retour » ; hyper escape-game spécial Halloween ou bien une soirée Halloween horifique visite/parcours inédit, ambiance chasse au fantôme dans la tour, plongée dans l'obscurité.

Tous les événements sont affichés complet.

L'Aître Saint-Maclou



Après une opération de restauration sans précédent menée par la Métropole, l'Aître Saint-Maclou a réouvert en juillet 2020.

Ce site patrimonial exceptionnel est un lieu public et accessible gratuitement tous les jours.

Une programmation événementielle a été mise en place : visites guidées en journée ou nocturnes, spectacles, concerts...

L'Aître Saint-Maclou a subi, en 2021, les conséquences de la crise sanitaire avec, durant la première moitié de l'année, la fermeture des structures résidentes et l'absence d'activités. Cependant, en tant qu'espace public, l'Aître Saint-Maclou est resté ouvert toute l'année à la visite libre aux horaires habituels. Au total, 513 228 visiteurs ont été comptabilisés en 2021 selon les caméras de comptage.

L'Aître était également visitable sous trois nouvelles formes numériques : une visite virtuelle, une web-série autour de la restauration du monument et un podcast sur la peste noire.

Dès la réouverture aux activités, des visites guidées grand public et des visites guidées thématiques couplées ou non à un atelier, destinées au public scolaire ont pu être organisées.

Pour la première fois durant les vacances d'automne, des activités pour le public en individuel ont été mises en place : elles ont vite trouvé leur public et affiché complet.

Tout au long de l'année, des événements mettant à l'honneur l'histoire riche et diversifiée du site (histoire du cimetière, danse macabre, écoles paroissiales, école des Beaux-arts...) et associant les acteurs culturels et les artistes du territoire rouennais se sont développés.

Des temps forts se sont révélés au cours de l'année 2021 : les Beaux Jours en juin, les journées du matrimoine et du patrimoine, les fêtes macabres à la Toussaint et Noël en fin d'année et, la première carte blanche artistique « Feux follets ».

L'édition 2021, créée par l'artiste Nikodio et le collectif Pix31, a pris la forme d'un mapping d'une danse macabre ludique et déjantée, accompagnée d'une bande-son originale créée par Frédéric Jouhannet, des Vibrants Défricheurs.

Projeté dans le passage, ce mapping met en scène une série de squelettes lancés dans une étrange danse. Référence au fameux chat de l'Aître Saint-Maclou, l'animal apparaît et disparaît tout au long de la projection.

Le Cirque-Théâtre d'Elbeuf



Labellisé « Pôle national du cirque » et géré sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), le Cirque-Théâtre d'Elbeuf est investi de trois missions majeures, à la fois lieu de création, lieu de production et diffusion de spectacles et lieu d'éducation artistique à la vocation internationale.

Son action contribue à la reconnaissance et à la qualification des arts du cirque et participe au renouvellement de ses formes artistiques et esthétiques en portant une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics.

Habituellement, le Cirque-Théâtre réunit en moyenne 22 000 spectateurs autour d'une trentaine de propositions artistiques. En 2021, le Cirque-Théâtre n'a réouvert ses portes au grand public qu'en juin. 32 spectacles ont été annulés et 13 ont pu être joués entre septembre et décembre. 12 570 spectateurs ont retrouvé le chemin du cirque. Il a hébergé également des rendez-vous du Festival Spring.

Le Cirque-Théâtre a pu toutefois maintenir sa mission d'accompagnement en accueillant en 6 résidences d'artistes et de compagnies circassiennes pour 52 jours et en coproduisant 20 spectacles.

Concernant l'action culturelle, les projets ont, certes, été contraints sur le premier semestre, mais ont pu reprendre normalement par la suite : actions destinées aux scolaires (maternelles, élémentaires, collèges et lycées), dispositif Culture-Santé et école du spectateur.

L'ESADHaR



L'ESADHaR (École Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen) est une école territoriale d'art, consacrée à l'enseignement supérieur, la recherche et la sensibilisation dans les domaines de l'art, du design graphique et de la création littéraire.

Elle dispense une formation initiale et continue dans ces domaines (Diplôme National d'Art, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, Master de création littéraire, Doctorat en Art et autres formations complémentaires) et participe à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

À Rouen, les enseignements dispensés au sein du département Art visent l'expérimentation la plus large possible des moyens d'expression contemporains par l'acquisition de méthodes propres à la recherche en art.

Au Havre, le département Design graphique a pour but de former de jeunes designers qui investiront les champs du design graphique, du multimédia et de l'art contemporain.

Le Master de création littéraire est également organisé sur le campus havrais en partenariat avec l'Université du Havre. Cette année, 2 étudiants issus de ce Master ont remporté un prix littéraire (les second et troisième prix du Concours de Nouvelles).

L'offre pédagogique est complétée par un cycle d'art mis en place à Margate en Angleterre et une classe préparatoire à Évreux.

Pour la rentrée universitaire 2020-2021, l'ESADHaR a accueilli ainsi 288 étudiants, dont 170 à Rouen.

Comme l'année 2020, 2021 a été marquée par la pandémie de Covid-19 et la nécessité d'adapter le fonctionnement de l'établissement aux différentes restrictions mises en œuvre (jauge, pass sanitaire ou vaccinal...).

Les Journées portes ouvertes de l'école ont ainsi été organisées en distanciel avec un grand nombre de conférences en ligne et des visites virtuelles des deux campus.

Le concours d'entrée s'est également déroulé en distanciel via des outils développés en 2020 : les candidats ont pu déposer leurs épreuves sur le serveur esadhar.net.

Le passage des diplômes (DNA et DNSEP) a pu être organisé en présentiel sur chacun des sites dans les délais prévus habituellement et dans le respect des protocoles mis en place par l'établissement.

Au cours de cette période, les services de l'ESADHaR ont prêté une attention particulière aux difficultés, notamment matérielles, rencontrées par les étudiants.

Un certain nombre d'actions a été mis en place pour essayer d'amoindrir ces difficultés : aides financières complémentaires pour les étudiants passant un diplôme, mise en place d'une banque alimentaire via les BDE, achats de masques etc.

La rentrée des étudiants de septembre 2021 a pu se dérouler dans des conditions presque normales, l'enseignement supérieur n'étant pas concerné par les obligations liées au pass sanitaire.

En 2021, l'ESADHaR était évaluée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) qui a délivré un avis favorable.

L'Opéra de Rouen Normandie



Installé depuis 1962 au sein du Théâtre des Arts, l'Opéra de Rouen Normandie, l'un des trois « Théâtres lyriques d'intérêt national » de France, est un lieu de création, de production et diffusion de spectacles principalement lyriques, symphoniques, chorégraphiques et de sensibilisation des publics. Il est géré sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), qui réunit l'État, la Région Normandie et la Métropole.

Comme les autres structures, l'Opéra a fermé ses portes dès le 13 mars.

En moyenne, l'Opéra programme annuellement 70 spectacles différents, au Théâtre des Arts, à la Chapelle Corneille et hors les murs. Ces représentations attirent environ 94 000 spectateurs.

L'année 2021 a été à nouveau marquée par les conséquences de l'épidémie de Covid-19 : parmi les 41 spectacles présentés au Théâtre des Arts et à la Chapelle Corneille, 16 ont été donnés avec une jauge réduite du fait des restrictions sanitaires (35 % du 19 mai au 8 juin, puis 65 % du 9 juin au 30 juin). 29 133 spectateurs ont répondu présents à la programmation de l'Opéra.

En 2021, la création mondiale de La Vie Parisienne, a rassemblé en novembre 5 300 spectateurs en cinq soirs à Rouen avant d'être repris à Paris au Théâtre des Champs-Élysées et en tournée.

Il s'agissait à la fois de la toute première mise en scène de Christian Lacroix, qui signait également, les costumes et les décors, et d'une reconstitution complète de l'œuvre. C'est en effet la première fois que cette œuvre, très célèbre, était présentée dans sa version originale telle qu'écrite par Jacques Offenbach.

Cette création très attendue a reçu un excellent accueil de la presse écrite, radio et TV nationale.

3.5.2 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE KINDARENA



L'activité du Kindarena durant l'année 2021 a été fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19.

Les clubs utilisateurs de l'équipement : l'équipe du Rouen Métropole Basket évoluant en Championnat de France PRO B, l'équipe masculine de Oissel Rouen Métropole Handball évoluant en Championnat de France de Nationale 2, l'équipe féminine de Rouen Handball évoluant en Championnat de France de Nationale 2 et le SPO Rouen tennis de table évoluant en Championnat de France de PRO A, ont été dans l'obligation de disputer leurs matchs à domicile à huis clos durant la quasi-totalité de la saison sportive 2020-2021, puis dans des formats restreints d'accueil du public au début de la saison 2021-2022. Pour autant, l'ensemble des matchs de championnat ont pu avoir lieu.

En dehors de l'activité des clubs utilisateurs du Kindarena, l'équipement a accueilli le Final 4 de la Jeep Elite en juin 2021 et l'Open de Tennis de Rouen en décembre 2021. Ces deux événements sportifs importants ont permis de renouer avec l'accueil de compétitions de qualité, en complément de l'activité courante de l'équipement.

Les rendez-vous sports de la Métropole ont été maintenus mais, compte tenu du contexte de crise sanitaire, ces animations ont été proposées en ligne sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Métropole.

Le Kindarena a été mobilisé pour accueillir un centre de vaccination temporaire contre la Covid-19 dit « Vaccin'Arena » dès le 8 avril 2021.



LE STADE ROBERT DIOCHON

Le Stade Robert Diochon a connu une évolution importante en 2021. Durant l'intersaison, entre mai et août 2021, une nouvelle pelouse hybride a été aménagée sur le terrain d'honneur du stade. Ce type de pelouse, qui équipe de nombreux stades en France, a la particularité de disposer d'une part, de fibres de gazon naturel, et d'autre part d'un complément de fibres de gazon synthétique. Cette pelouse plus robuste et résistante permet d'accueillir depuis le début de la saison sportive 2021-2022 trois clubs résidents pour y disputer l'intégralité de leurs rencontres de championnat à domicile et de Coupe de France.

Ces trois clubs résidents sont : Quevilly Rouen Métropole Football évoluant en Ligue 2, le Rouen Normandie Rugby évoluant en PRO D2 et le Football Club de Rouen évoluant en Nationale 2.

LA PATINOIRE DE ROUEN

Le Rouen Hockey Elite (RHE), l'un des quatre clubs évoluant dans l'équipement (avec également le Club de Hockey Amateur de Rouen, l'ESPAR et le ROC, clubs de patinage artistique) a connu une très belle année sportive 2021. L'équipe a une nouvelle fois remporté le Championnat de France de Ligue Magnus 2020-2021.

Qualifiée au début de la saison sportive 2021-2022 en Champions Hockey League, l'équipe y a fait un parcours jamais réalisé par un autre club français, en atteignant les 1/4 de finale de la compétition après une très belle victoire face à l'équipe de Salzbourg. Le RHE s'est ensuite incliné avec les honneurs face à l'équipe finlandaise de Tampere qui évolue dans l'un des deux meilleurs championnats européens avec la Suède.

Concernant l'activité de patinage de loisirs, l'année a été une nouvelle fois marquée par une longue période de fermeture en raison de la crise sanitaire. Les séances ont pu reprendre exceptionnellement durant l'été et à la rentrée de septembre 2021 dans des formats d'accueil restreint.

Le complexe sportif Guy Boissière situé sur l'Île Lacroix à Rouen, comprend notamment deux patinoires qui au cours de l'année 2021 ont bénéficié du nom de femmes sportives. La patinoire olympique est baptisée Nathalie-Péchalat, en référence à la patineuse sur glace originaire de Rouen. L'officialisation a été faite samedi 22 mai 2021 en sa présence.



L'autre patinoire porte le nom de Édith-Ballester, figure du sport rouennais, cocréatrice de la French Cup, événement international de patinage artistique synchronisé.

3.6 SPORTS ET LOISIRS

Comptant près de 500 000 habitants et plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où la pratique du sport, en particulier chez les jeunes se développe d'années en années.

Gestion d'équipements emblématiques, accompagnement des clubs de haut niveau, soutien aux manifestations nationales et internationales mais aussi organisation de manifestations d'accès aux différentes pratiques sportives, support d'activités en direction des personnes en situation de handicap..., la Métropole est au côté du monde sportif pour défendre et partager ses valeurs.

La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » par :

- La gestion du palais des sports « Le Kindarena » ;
- La gestion du stade Robert Diochon en lien avec les clubs utilisateurs ;
- La promotion des manifestations dont la dimension métropolitaine est incontestable et notamment celles décidées et organisées par la Métropole ;
- Le soutien aux clubs sportifs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur et/ou professionnel de niveau national en catégorie senior ;
- L'accompagnement des clubs amateurs et professionnels dans le cadre de missions d'intérêt général ;
- La gestion du dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- La gestion des dossiers concernant les politiques menées par la Métropole, les grandes collectivités et l'État (lutte contre les discriminations dans le sport, les politiques de sport-santé, la promotion du sport féminin, l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap...).

2021 met en avant le plan égalité femmes-hommes en intégrant plusieurs objectifs visant à renforcer la pratique sportive féminine sur le territoire de la Métropole. Cela se traduit par :

- L'aide aux équipes féminines à accéder au haut niveau, et par équité, la Métropole a décidé de renforcer son soutien au sport féminin ;
- Par délibération du Conseil du 5 juillet 2021, l'Institution Régionale de Médecine du Sport et de la Santé (IRMS²) avec le soutien de la Métropole a mis au point un programme d'activités physiques à destination des habitants de la Métropole (PRO.ME.SS) ;

- L'accueil sur le territoire de manifestations sportives féminines (French Cup, plusieurs rencontres internationales de l'équipe de France féminine de Handball, de basketball...);
- La place donnée aux figures sportives féminines dans les équipements métropolitains (Conseil du 27 septembre 2021) ;
- La contribution des clubs professionnels au développement du sport féminin dans le cadre des missions d'intérêt général.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le soutien de la Métropole aux clubs sportifs et à leurs activités contribue à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ainsi qu'à l'épanouissement des personnes.

3.6.1 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

En 2021, la Métropole a apporté un soutien financier à 46 clubs sportifs.

Les excellents résultats qu'obtiennent les équipes de haut niveau des clubs de la Métropole dans les compétitions nationales mais aussi internationales participent au rayonnement du territoire.

3.6.2 SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact sur certaines manifestations devant se dérouler sur le territoire de la Métropole. En effet, sur 28 manifestations, six n'ont pu avoir lieu.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2021

Club	Commune	Subvention 2021 en €
Rouen Métropole Basket (Kindarena)	Rouen	397 000
SAS US Quevilly Rouen métropole	Petit Quevilly	390 000
SASP Rouen Normandie Rugby	Rouen	240 000
Rouen Hockey Elite	Rouen	171 685
Rouen Handball	Rouen	120 000
SPO tennis de table	Rouen	100 000
CMSO Handball	Oissel	60 000
ASRUC	Mont-Saint-Aignan	50 000
CVSAE	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	35 000
Entente Saint Pierrais Tennis de Table	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	30 000
ALCL tennis de table	Grand Quevilly	20 000
Elan Gymnique Rouennais	Rouen	18 000
La Sottevillaise	Sotteville-lès-Rouen	18 000
Rouen baseball	Rouen	18 000
Stade Sottevillais 76	Sotteville-lès-Rouen	18 000
MDMSA badminton	Maromme/Mont-Saint-Aignan	13 000
CNAR	Rouen	12 000
Véloce club de Rouen	Rouen	12 000
Yacht club Rouen 76	Rouen	12 000
Club des Vikings	Rouen	10 500
N.R. Gym	Elbeuf	9 000
Roller Hockey Club des Spiders de Rouen	Rouen	9 000
Roller Sport Saint Pierrais	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	9 000
Stade Sottevillais lutte	Sotteville-lès-Rouen	7 000
CMSO football	Oissel	6 000
USQRM Association	Petit-Quevilly	6 000
Les Léopards de Rouen	Rouen	5 500
ALCL Handball	Grand Quevilly	5 000
Canoë Club Normand	Rouen	5 000
Golf Club de Mont Saint Aignan	Mont-Saint-Aignan	5 000
ASVB 76	Petit-Quevilly	4 000
Billard Club Osselien	Oissel	4 000
GCOB basket	Bihorel	4 000
MSA Triathlon	Rouen	4 000
ASPTT Rouen MSA volley ball	Rouen	3 500
Espadon de Grand Quevilly	Grand Quevilly	3 500
ROC	Rouen	3 500
ASPTT lutte	Rouen	3 000
CHAR	Rouen	3 000
Club pongiste de Petit Quevilly	Petit-Quevilly	3 000
La Persévérante de Maromme	Maromme	3 000
Rouen Normandie Athlétisme	Rouen	3 000
Tennis Club Rouen	Rouen	3 000
Billard club Rouen	Rouen	2 000
ALBCS Échecs	Grand Quevilly	1 500
Montville Houpeville Basket	Montville/Houpeville	1 500
Team MTB	Rouen	1 000
		Montant total 2021 : 1 862 185 €

MANIFESTATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2021

Clubs	Nom de la Manifestation	Commune	Subvention attribuée lors du BP	
Stade Sottevillais 76	Meeting d'athlétisme	Sotteville-lès-Rouen	75 000	
Stade Sottevillais 76	Perche Elite Tour	Rouen	60 000	
Tennis Club Ymare les Authieux	La semaine du tennis adapté	Rouen	28 500	
Association club des 3	Concours équitation 3 étoiles	Canteleu	25 000	
Equi Seine Organisation	CSI 4 étoiles	Rouen	25 000	
Quevilly Rouen Métropole Association	Tournoi U17		24 000	Annulée
Stade Sottevillais 76	Révélation sports	Sotteville-lès-Rouen	20 000	
ASPTT Rouen	Seine-marathon	Rouen	15 000	
CVSAE	Mani Prestige	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	10 000	
Rouen Olympic Club	French Cup	Rouen	8 000	Annulée
Boucles de Seine du Pays Elbeuvien	Semi-marathon	Caudebec-lès-Elbeuf	6 000	
ALCL Tennis de table	Coupe d'Europe ETTU	Grand Quevilly	5 000	
EGR	Compétition officielle Top 12	Rouen	5 000	Annulée
Rouen Baseball 76	Open international de Rouen	Rouen	5 000	
Stade Sottevillais Lutte	Open International de lutte	Sotteville-lès-Rouen	5 000	
EGR	Adapta Gym	Rouen	4 500	
Rouen Sapins Pétanque	National de Pétanque	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	3 500	
Comité Régional Normandie de Pétanque	National Boulodrome 276	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	3 000	
CVSAE	Régate de la Métropole	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	3 000	
Association club des 3	Grand National de Canteleu	Canteleu	2 500	
Association P Vas	Challenge P Vas		2 500	Annulée
ASPTT Rouen	Le Sport donne des "Elles"	Rouen	2 000	
Club des Vikings	La Drakkar		2 000	Annulée
CNAR Aviron	Défi Seine	Rouen	2 000	
La Sottevillaise	Championnat Top 12	Sotteville-lès-Rouen	2 000	
Génération Foot	Opération de solidarité autour du foot	Métropole	1 500	
La Persévérante de Maromme	Organisation d'une demi-finale nationale	Maromme	1 000	Annulée
Roller Sport Saint Pierrais	Coupe de France roller	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	1 000	
			Montant total 2021 : 347 000 €	

3.6.3

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par délibération du 29 juin 2016, la Métropole a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap. En 2021, quatre associations ont pu bénéficier de ce dispositif :

Club	Commune	Acquisition	Montant de l'aide en €
Basket Club Mesnil-Esnard Franqueville	Mesnil Esnard/Franqueville	panier, ballons	817
Tennis Club de Canteleu	Canteleu	Fauteuil roulant	2 806
Florian Merrien *			1 803
EBMTT	Boos	matériels spécifiques à la pratique du tennis de table	2 000
CVSAE	Tourville-la-Rivière	Achat de voiles, gilets...	5 774
			Montant total : 13 200 €

* Ce matériel spécifique étant destiné à un sportif de haut niveau participant à des rencontres de niveau national et international handisport (championnat de France, JO de Tokyo, Championnats d'Europe...), il a été proposé de verser, à titre dérogatoire, a posteriori de cette acquisition, une subvention de 1 803 € à Florian MERRIEN.

3.7

SOLIDARITÉ, EMPLOI

3.7.1

UN SOUTIEN RENFORCÉ DANS UN CONTEXTE SANITAIRE COVID-19**UN DISPOSITIF DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA SOLIDARITÉ - DISPOSITIF PLUS**

Ce fonds s'inscrit dans le Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS) qui a été validé en Conseil métropolitain du 9 novembre 2020.

Cette aide exceptionnelle destinée aux associations intervenant à une échelle pluri-communale, rencontrant des difficultés financières du fait de la crise sanitaire et relevant des champs de compétence de la Métropole : lutte contre les discriminations, jeunesse, insertion, égalité femmes/hommes, violences intrafamiliales, aide à la mobilité, politique de la ville, santé, aide aux migrants, économie sociale et solidaire.

L'enveloppe financière est de 250 000 € composée de 200 000 € de fonds métropolitain et de 50 000 € de mécénat du groupe MATMUT.

L'aide attribuée va de 2 000 € à 10 000 € en fonction de l'estimation de la perte financière liée à la crise sanitaire.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Le siège de l'association déclarée loi 1901 doit être sur le territoire métropolitain ;
- L'association doit intervenir sur au moins 4 communes de la Métropole ;
- L'association doit justifier du fait que ses difficultés financières sont liées à la crise sanitaire.

L'aide pouvait être sollicitée jusqu'au 31 décembre 2021.

MISE EN ŒUVRE

Au 31 décembre 2021, la Métropole avait reçu 34 sollicitations (dont 23 en 2020) et avait versé 164 496 € (dont 91 000 € en 2020) pour 19 associations, (dont 11 en 2020) soit un montant moyen par aide de 7 833 €.

Cela a permis un soutien aux associations qui interviennent en faveur de l'insertion professionnelle et sociale, du recyclage, de l'aide alimentaire, de la mobilité, de la santé, de la lutte contre la radicalisation et pour l'accès aux droits.

L'aide a principalement bénéficié aux structures dédiées à l'insertion professionnelle et sociale, au recyclage des déchets et à l'aide alimentaire.

Les 9 subventions ont été attribuées à :

- Cailly Prestations/Proxim Services : 4 000 € ;
- AID76 : 10 000 € ;
- Auberge de jeunesse : 10 000 € ;
- CARDERE : 4 000 € ;
- SOLEPI : 10 000 € (deuxième demande) ;
- IMAD : 10 000 € ;
- Planning Familial : 764 728 € ;
- Musée Maritime Fluvial et Portuaire de Rouen : 5 768 € ;
- CIDFF de Seine Maritime : 10 000 €.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF SOUTIEN ALIMENTAIRE

Depuis le début de la pandémie, la Métropole a mis en place une veille économique et sociale sur son territoire pour identifier les difficultés rencontrées par ses habitants et un dialogue avec les associations.

Ils ont permis d'identifier certaines difficultés : diminution des stocks de denrées alimentaires et difficultés à les reconstituer, émergence d'une population de nouveaux bénéficiaires notamment parmi les jeunes : étudiants, salariés précaires, jeunes marginalisés par la situation sanitaire...

Au mois de mai 2020, face à ces difficultés (augmentation du nombre de bénéficiaires et recettes manquantes dues au confinement), la Métropole avait décidé de répondre à l'urgence en créant le dispositif « Solidarité alimentaire ». Au printemps 2021 elle est à nouveau intervenue en proposant à quatre associations, mettant en œuvre l'aide alimentaire auprès d'étudiants et de jeunes, de distribuer des chèques-services. Une enveloppe de 257 000 € a été attribuée à la FEDER (Fédération des Étudiants Rouennais), au Secours Populaire, aux Restos du Cœur et à l'Épicerie Itinérante de Rouen et de sa Région (EI2R) qui ont acquis et donné des carnets de dix chèques-services d'une valeur de 10 € aux jeunes bénéficiaires de leurs distributions alimentaires.

La répartition des 257 000 € a été la suivante : 41 200 € pour le Secours Populaire, 61 800 € pour les Restos du Cœur, 51 500 € pour EI2R et 103 000 € à la FEDER.

Par ailleurs, la Métropole a soutenu la création d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rouen pour collecter les invendus récupérés auprès des grossistes, mais également auprès des agriculteurs locaux et d'industriels partenaires. Le chantier d'insertion complètera ces volumes par des achats de fruits et légumes à tarifs négociés, afin d'assurer aux structures bénéficiaires un approvisionnement régulier, varié, et de qualité. Le chantier d'insertion permettra de livrer les structures d'aide alimentaire qui le souhaitent situées en Normandie et dans les départements limitrophes.

À travers sa mission de récupération et de valorisation des fruits et légumes, le nouvel ACI aura plusieurs impacts :

- Environnemental : réduire le gaspillage alimentaire ;
- Solidaire lié à la lutte contre la précarité alimentaire : diversifier les sources d'approvisionnement des associations mettant en œuvre l'aide alimentaire, réduire le coût d'achat de produits et répondre à la hausse des besoins alimentaires ;
- Social : favoriser l'insertion professionnelle durable de personnes éloignées de l'emploi qui seront formées aux activités logistiques ;
- Économique : baisser le coût de gestion des déchets.

Une subvention d'aide au démarrage de 100 000 € a été attribuée à l'association Solidarité Alimentaire France (intégrant l'ANDES - Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) qui porte ce projet, dont 50 000 € pour l'année 2021.

3.7.2 TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

La Métropole soutient en ingénierie humaine logistique et financière les territoires volontaires pour la candidature à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD).

Trois territoires sont émergents : la ville de Darnétal, la ville de Petit-Couronne et les villes de Rouen et Sotteville-lès-Rouen pour l'espace commun Grammont / Voltaire.

L'objectif est de proposer à toute personne volontaire privée d'emploi depuis plus d'un an un CDI à temps choisi qui correspond à ses compétences et motivations sur son territoire.

Les principes sont les suivants :

- « Personne n'est inemployable » ;
- « Ce n'est pas le travail qui manque » ;
- « Ce n'est pas l'argent qui manque ».

L'idée est de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

Les emplois créés ne sont pas de l'occupationnel.

Les activités des emplois créées ont défini selon les besoins utiles du territoire et leurs complémentarités au secteur marchand.

Le projet s'adapte aux réalités du territoire et s'appuie sur les acteurs et les coopérations existantes à l'échelle locale. Il associe les personnes privées durablement d'emploi au montage du projet et à la construction des emplois.

3.7.3 JEUNESSE

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et contribuant à leur insertion sociale et professionnelle. Elle soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers le concours Créatifs et en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

CONCOURS CRÉACTIFS



Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Métropole continue de soutenir les initiatives des jeunes par la treizième édition du concours Créatifs.

Véritable coup de pouce aux jeunes, le concours Créatifs, lancé pour la première fois en 2009, soutient des initiatives écocitoyennes en finançant des projets :

- Présentés par des jeunes de 18 à 30 ans, seuls ou en groupe ;
- Qui habitent la Métropole ou dont le projet concerne son territoire ;
- Qui portent un projet novateur, s'inscrivant dans l'un des domaines de compétences de la Métropole.

Cette année en adéquation avec les objectifs portés par la Métropole, les propositions intégrant la transition sociale-écologique ont été particulièrement encouragées. Ainsi, une prime complémentaire a été octroyée, d'un montant de 2 500 € aux deux dossiers ayant eu la plus forte notation sur le critère de la transition sociale et écologique.

Pour cette session 2021, six lauréats ont été désignés par le jury, soutenus à hauteur de 35 000 € par la Métropole, 6 000 € par le Crédit Agricole et 6 000 € par le Centre des Jeunes Dirigeants de Normandie (CJD), décrochant ainsi des financements compris entre 5 000 € et 10 500 €.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cet appel à projets mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes. Les projets soutenus visent à dessiner un territoire résolument inscrit dans la transition sociale et écologique. Dans cette démarche, les lauréats s'engagent à effectuer une journée de bénévolat citoyen dans un organisme ou une association en lien avec le sujet de leur projet.

LES CHIFFRES CLÉS :

- Seize candidats dont onze hommes et cinq femmes ;
- Six lauréats dont trois hommes et trois femmes ;
- Budget alloué : 35 000 € Métropole dont 5 000 € de prime à la transition sociale-écologique et 12 000 € des partenaires financiers, soit 47 000 € au total.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS JEUNESSE

La Métropole poursuit son partenariat avec les associations jeunesse et d'éducation populaire de son territoire.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole et les associations partenaires dans la thématique jeunesse travaillent davantage vers les publics des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) afin que les dispositifs de droit commun financés par la Métropole touchent davantage ces publics.

La Métropole continue de soutenir le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) pour son action service jobs, ainsi que divers forums dédiés à l'emploi des jeunes : « forum jobs d'été », forum job d'été de dernière minute, forum jobs de rentrée et le forum dédié à l'alternance. L'année 2021 encore marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, a nécessité des adaptations : tous les forums ont eu lieu en ligne. Au total 3 869 postes ont été proposés. Le financement métropolitain a aussi permis de poursuivre l'animation du collectif PIJ/BIJ (Point et Bureau Information Jeunesse) sur la Métropole. Ce collectif se rencontre tous les trimestres et travaille sur plusieurs thématiques telles que l'accès aux droits, l'égalité femme/homme dans l'accès à l'emploi, l'éducation aux médias ou encore la préparation des jeunes au forum « Trouver un job d'été ». Les réunions se sont tenues en distanciel. Elles ont permis de maintenir le lien entre les animateurs et de mettre en commun les différentes approches mises en œuvre pour poursuivre le contact avec les jeunes.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole soutient des actions intercommunales dans le but d'œuvrer pour la cohésion du territoire. Dans ce cadre, l'association de la Fondation Étudiante pour la ville (AFEV) propose une action de mobilisation des étudiants bénévoles qui accompagnent tout au long de l'année des enfants et des jeunes fragilisés et trouvant des difficultés dans leurs parcours scolaires.

L'AFEV intervient en partenariat avec les communes ou les CCAS ou encore les collèges sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray, Elbeuf, Maromme, Canteleu, Sotteville-lès-Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville.

ROUEN NORMANDIE SUP'CUP

Manifestation sportive étudiante annuelle, la Rouen Normandie Sup'Cup n'a pas été organisée en 2021, compte tenu du contexte sanitaire Covid-19.

3.7.4 INSERTION DES JEUNES

AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME DE SUPPORTS D'ACTIVITÉS

En 2021, la Métropole a décidé de compléter ses actions de prévention et de lutte contre l'exclusion, en créant une ingénierie dédiée au développement de supports d'activités en faveur d'un public en risque de marginalisation ou d'exclusion, et en grande précarité.

Les publics ciblés sont :

- Les jeunes accompagnés par les services de prévention spécialisée ;
- Les jeunes souffrant d'addiction et en grande précarité.

Les outils

Les chantiers éducatifs sont des actions mises en œuvre par les associations de prévention spécialisée qui proposent aux jeunes, des travaux de courte durée (de quelques jours à quelques semaines), via un contrat de travail. Le chantier éducatif est une première expérience en situation de travail. C'est un lieu privilégié d'apprentissage des règles et des normes du monde du travail. Valorisé par le travail réalisé, le jeune retrouve confiance en lui et en ses capacités à faire. C'est également l'occasion de travailler sur les savoir-être, la situation administrative, la poursuite ou la reprise d'une formation, d'expérimenter des domaines professionnels, de financer un projet individuel ou collectif.

Le programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée) est une innovation sociale, qui permet aux jeunes souffrant d'addictions et en grande précarité, de reprendre le contrôle de leur vie et de prévenir les comportements addictifs via un accompagnement global progressif et une activité professionnelle payée le jour même. Les dispositifs médico-sociaux spécialisés en addictologie portent ces programmes. TAPAJ, par son approche globale et systémique, apporte une réponse adaptée à ces jeunes.

Le lancement d'un tel programme sur le territoire devrait intervenir au cours de l'année 2022.

SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « PREMIÈRES HEURES ET CONVERGENCE »

« Premières heures » est un programme qui s'adresse aux personnes sans domicile fixe en situation de grande exclusion, cumulant un nombre important de freins lourds à l'insertion socioprofessionnelle et des difficultés sur les champs connexes (habitat, santé, mobilité, langue...), rendant impossible l'entrée en chantier d'insertion classique. Ce programme propose un rythme très progressif et adapté à la personne, de 4 h à 20 h de travail par semaine avec l'objectif d'accéder à un contrat d'insertion « classique » de 26 h par semaine.

Le programme « Convergence » a pour objectif d'adapter et de renforcer de façon quantitative et qualitative l'accompagnement de proximité, au sein de chantiers d'insertion, des personnes en situation de grande exclusion, issues de la rue ou sans solution de logement durable. Il s'agit d'assurer une continuité de parcours par une concertation des différents dispositifs mobilisés (emploi, logement, santé) afin de stabiliser les personnes par le travail.

La Métropole soutient ce programme sur les deux années de démarrage à hauteur de 80 000 €. Le lancement opérationnel des actions est projeté pour janvier 2022.

REPÉRAGE ET MOBILISATION DES PUBLICS INVISIBLES

Le repérage des publics dits « invisibles » est un enjeu décisif du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), qui vise à former et accompagner vers l'emploi en France :

- Un million de jeunes éloignés de l'emploi ;
- Un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Le public cible sont les jeunes de 16 à 29 ans ni en emploi, ni en formation, ni en étude et non accompagnés par le service public de l'emploi ou par un acteur de l'insertion sociale et/ou professionnelle.

En 2019, la Métropole a répondu à l'appel à projets de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE Normandie, transformée en Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) au 1^{er} avril 2021) intitulé « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et notamment les plus jeunes d'entre eux » et a proposé d'organiser une réponse collective par un groupe composé de :

- Quinze communes : Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Le Trait, Malaunay, Maromme, Petit-Couronne, le Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-Val, Yainville. Dix d'entre elles comportent des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;
- Quatre associations : MEDIA FORMATION, CAPS, EMERGENCE-S, INTER/AIDE EMPLOI ;
- La Métropole dont ses services « Politiques sociales et territoriales », « Insertion », « Jeunesse » et « Lutte contre les Discriminations - Promotion de l'Égalité-Santé ».

Le projet a été déployé sur deux années, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021.

Ce projet a été une opportunité pour renforcer le réseau des professionnels de terrain en mesure de repérer et d'aller vers ces personnes. Il a offert la possibilité d'élaborer et d'expérimenter une organisation collective en mesure de mobiliser les jeunes qui ne bénéficient pas de l'offre de droit commun disponible pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Malgré la situation sanitaire liée à la Covid-19 qui n'a pas permis une mise en œuvre optimale de cette expérimentation depuis le début de la pandémie, et jusqu'à la fin de l'expérimentation en 2020, les équipes pluridisciplinaires de suivi, animées par les communes, ont repéré et mobilisé 192, dont 21 % de femmes, et 46 % de jeunes qui résident dans un QPV.

En juin 2021, 68 % des jeunes ainsi accompagnés ont été rattachés au Service Public de l'Emploi ; 27 avaient intégré un parcours de formation et 39 avaient accédé à l'emploi.

Par ailleurs, onze projets ont été sélectionnés par voie d'appels à projets pour mettre en œuvre des actions innovantes de repérage et de mobilisation du public sur les quinze communes concernées.

En mai 2021, la Métropole et douze communes ont souhaité répondre au nouvel appel à projets de l'État. La candidature a été retenue pour poursuivre l'expérimentation jusqu'en juin 2023.

Les douze communes membres de ce nouveau groupement sont : Canteleu, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Couronne, Le Trait, Malaunay, Petit-Couronne, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen.

Le réseau des partenaires impliqués

La DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la DDCCS (Direction départementale de la cohésion sociale), Pôle Emploi, les trois Missions Locales du territoire, le Département de la Seine-Maritime et ses Unités Territoriales d'Action Sociale, la Région Normandie, les CCAS, la CPAM (Caisse Primaire d'assurance maladie), les Restos du cœur, des services de Prévention Spécialisée Volontaires, Médecins du Monde, la fondation Face, la CAF (Caisses d'allocations familiales), ainsi que tout le réseau d'acteurs des communes concernées. ...

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée est une action éducative pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leur famille. Elle vise à :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à la santé, à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux sports ;
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, et/ou à la dureté de certains contextes sociaux ;
- Aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes ;
- Amener la personne ou un groupe à pouvoir se prendre seul en charge et, ainsi, accéder aux dispositifs déjà existants ;
- Contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

Par son intervention, elle veille à prévenir le décrochage scolaire, les conduites à risques et à faciliter l'insertion professionnelle.

Sur le territoire de la Métropole, six associations (l'Association du foyer de prévention et d'animation Canteleu (AFPAC) ; l'Association de Prévention pour l'Est de Rouen (APER) ; l'Association de prévention pour la région elbeuvienne (APRE) ; l'Association rouennaise d'éducation de la jeunesse (AREJ) ; l'Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (ASPIC) ; le Comité d'Action et de Promotions Sociales (CAPS)) ont été habilitées pour mener des actions de prévention spécialisées sur les territoires de douze communes : Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Sotteville-lès-Rouen. Les habilitations délivrées pour quinze ans, à compter du 27 septembre 2007, précisent les territoires d'intervention de chaque association.

La mise en œuvre de ces actions, s'inscrit dans le partenariat local. Enfin, elles doivent s'assurer que leurs interventions contribuent à l'égalité femme/homme.

2021
RÉALISATIONS

L'année 2021 a été une année d'évaluation pour les associations et la Métropole. En effet, en amont du renouvellement des habilitations des associations courant septembre 2022, la Métropole a souhaité mettre en œuvre une évaluation de la politique de prévention spécialisée avec :

- ▶ Un diagnostic mené sur la pertinence des territoires d'intervention avec une analyse élaborée à partir de différents indicateurs démographiques, de précarités, de scolarité, d'emploi, de chômage... L'étude démontre la pertinence des territoires couverts à présent avec toutefois une vigilance à porter sur la vallée du Cailly. Le diagnostic et le choix des indicateurs ont été présentés aux associations et aux communes concernées;
- ▶ Un audit des services de prévention spécialisée a démontré une activité centrée dans le champ de la protection de l'enfance comme le précise la législation avec des modalités d'intervention en respect avec la prévention spécialisée ainsi que des actions correspondant aux orientations métropolitaines. Seules quelques actions ont été jugées à objectiver en matière de prévention spécialisée. Les financements ont été jugés en corrélation avec la taille des équipes. Toutefois, le rapport d'audit précise la nécessité de renforcer les moyens humains éducatifs sur les territoires, notamment pour les communes de Cléon, Elbeuf, Petit-Quevilly, Oissel et Rouen;
- ▶ Une évaluation de la gouvernance jugée fonctionnelle avec toutefois une vigilance sur les feuilles de routes locales qui ne sont pas contractualisées lorsqu'elles existent.

Au regard des résultats du diagnostic relatif à la pertinence des territoires d'intervention, la Métropole a choisi de mener un diagnostic sur les communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville afin d'évaluer la pertinence d'implanter la prévention spécialisée sur le bassin de vie. En effet, il s'agit de déterminer si les difficultés rencontrées par le territoire ne relèvent pas d'un centre social ou d'une autre forme d'intervention et quels sont les relais existants ou à développer sur ces territoires. Le diagnostic qui a fait l'objet d'un appel d'offres, a été attribué à l'association APRE. Il est en cours de réalisation.

Durant l'été 2021, en concertation avec les services de prévention spécialisée, la Métropole a répondu à l'appel à projets « Quartiers d'été 2021 » de l'État pour lequel un montant de 76 020 € a été perçu pour l'ensemble des associations. Il a été constaté un renforcement de l'intervention en soirée et le week-end, ainsi que des actions collectives durant la période estivale.

Durant l'année 2020, les services de prévention spécialisée ont accompagné individuellement 2 514 personnes dont 1 692 jeunes âgés de 11 à 25 ans (67 %). Les accompagnements des jeunes ont concerné 622 jeunes femmes (37 %) et 1 070 jeunes hommes (63 %). Les accompagnements de moins d'un an ont concerné 721 jeunes (43 %).

SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

La Métropole soutient financièrement depuis 2010 en lieu et place des communes, les trois missions locales du territoire : la mission locale de Rouen (45 communes), la mission locale d'Elbeuf (10 communes) et la mission locale Caux-Seine-Austreberthe (16 communes).

Dans un contexte de crise sanitaire et sociale, qui a durement frappé la jeunesse, les missions locales se sont fortement mobilisées pour la deuxième année consécutive pour soutenir et accompagner les jeunes les fréquentant. Les pratiques professionnelles des conseillers ont évolué pour faire face aux défis des restrictions sanitaires et pour maintenir le lien et la mobilisation des jeunes pendant cette période.

3.7.6**TARIFICATION SOCIALE ET SOLIDAIRE****TRANSPORTS EN COMMUN**

Concernant les transports en commun, les jeunes de moins de 26 ans, les seniors de plus de 65 ans, les familles nombreuses, les bénéficiaires du CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), RSA (Revenu de Solidarité Active) ou AAH (Allocation Adulte Handicapé), les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite (invalidité d'au moins 80 %) bénéficient de tarifs préférentiels, tels que Moderato, Senior, Demi-Tarif, Jeunes et Contact.

LES CHIFFRES CLÉS :

- ▶ 13 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre gratuit qui répond à une logique de tarification sociale (gratuité liée au statut et/ou ressources = logique de solidarité).
- ▶ 9 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification sociale (réductions liées au statut et/ou ressources = logique de solidarité).
- ▶ 56 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification commerciale (réductions liées au statut = logique de fidélisation).
- ▶ Seulement 22 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre « tout public » (plein tarif).

UN ACCÈS FACILITÉ À LA CULTURE

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) a été créée au 1^{er} janvier 2016, donnant libre accès aux collections permanentes tout au long de l'année de neuf sites dans quatre communes (Musée des Beaux-Arts, Musée Le Secq des Tournelles, Musée de la Céramique, Muséum d'Histoire naturelle, Musée des Antiquités, Tour Jeanne d'Arc à Rouen, Corderie Valois à Notre-Dame-de-Bondeville, Maison Pierre Corneille à Petit-Couronne, Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine). Le patrimoine commun des habitants du territoire revient ainsi en libre accès puisqu'il est désormais possible d'aller et venir à sa guise dans les allées des musées. Cette mesure symbolique va également dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture.

Elle est d'ailleurs appliquée dans tous les équipements, établissements métropolitains de culture et de loisirs artistiques où sont pratiqués des tarifs solidaires (le 106, le Kindarena, le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc, la Tour Jeanne d'Arc, l'Opéra de Rouen Normandie, le Cirque Théâtre d'Elbeuf et l'ESADHAR).



3.7.7

POLITIQUE DE LA VILLE

Le périmètre du contrat de ville

Commune	Nom du quartier	Population	Revenu médian en €
Canteleu	Plateau	5 089	9 866
Cléon – Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	2 749	8 856
Darnétal	Parc du Robec	1 883	9 728
Elbeuf	Centre-ville	6 573	10 180
Grand-Couronne	Bouttières	1 063	9 090
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1 099	10 566
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	3 003	9 000
Maromme	Binche	1 407	10 646
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1 247	9 678
Oissel	Nord	1 880	10 514
Rouen	Grammont	1 981	8 104
Rouen - Bihorel	Hauts de Rouen	10 314	6 804
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4 779	7 444
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	1 140	10 290
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1 333	11 006
Sotteville-lès-Rouen - Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2 241	10 564
		47 781	

LE NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La politique de la ville est une politique de cohésion sociale et urbaine envers les quartiers et les populations les moins favorisées. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à réduire les inégalités avec le reste du territoire.

Éducation, emploi, santé... la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques, les crédits Politique de la ville, pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée, dite loi Lamy du 21 février 2014, a réformé de manière importante la politique de la ville.

La réforme met en avant trois principes :

- Définir les quartiers prioritaires selon un critère unique (le niveau de revenu) ;
- Inscrire le développement des quartiers prioritaires dans la dynamique métropolitaine ;
- Associer les habitants et les acteurs locaux au contrat de ville.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain.

La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la tranquillité publique, ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- La jeunesse ;
- Le développement durable.

Le Contrat de ville est porté par la Métropole et a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires pour six ans (l'État, la Région, le Département, les communes disposant d'un quartier prioritaire ou d'un territoire de veille, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Agence Régionale de Santé, missions locales, bailleurs sociaux...).

Il mobilise les financements de droit commun de l'État et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le Contrat de ville.

LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE VILLE

Les périmètres de la géographie prioritaire ont été définis par l'État en se référant à un critère unique : être inférieurs au seuil de bas revenus de l'unité urbaine qui s'élève à 11 500 € par an et par unité de consommation sur le territoire de la Métropole.

Seize quartiers répartis sur quatorze communes ont été retenus ; trois d'entre eux sont intercommunaux ; leur population s'élève à 47 781 habitants.

LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RENFORCÉ ET RÉCIPROQUES

En 2018, suite aux évaluations à mi-parcours, à la signature du pacte de Dijon par les intercommunalités, ainsi qu'à la publication du « Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », les Contrats de ville ont été repensés.

Ainsi, les nouvelles orientations inscrites dans la circulaire du 22 janvier 2019 ne remettent pas en cause les Contrats de ville tels que définis par la loi du 21 février 2014 mais viennent, au contraire, renforcer la dynamique autour de 3 axes :

- Les Contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022 ;
- La géographie prioritaire est conservée ;
- La mobilisation du droit commun est renforcée.

La circulaire relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers du 22 janvier 2019, engageait également l'État et les intercommunalités à opérer une rénovation de leur Contrat de ville en adoptant un protocole d'engagements renforcés et réciproques d'ici l'été 2019.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, validé au Conseil métropolitain du 16 décembre 2019 constitue une synthèse de la mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires ainsi que la feuille de route de la Politique de la ville pour la période 2020-2022 à l'échelle métropolitaine.

Si le Contrat de ville dispose d'un objectif opérationnel traitant directement de la question du développement durable (objectif 3.3 « Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable »), force est de constater qu'il ne porte que sur la question du développement d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux (tri des déchets, consommation d'énergie...). Or, le développement durable constitue une démarche bien plus large qui traverse complètement le Contrat de ville en tant que politique de développement du territoire. Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont des enjeux au cœur du Contrat de ville.

Un programme complet d'accompagnement des projets éco-responsables des intervenants sociaux a été créé et est destiné à sensibiliser les usagers de leurs structures aux économies domestiques réalisables, grâce aux écogestes du quotidien (formations complétées par des journées d'échange de pratiques, animations, accompagnement de projets, outils pédagogiques et accompagnement pour la mise en œuvre de fêtes éco-responsables).

Un réseau d'échange de pratiques en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (AREN) (mobilité et énergie) a également été développé. Il se réunit une à deux fois par an. De nombreuses animations ont également pu être proposées.

Enfin, dernier élément concernant le développement durable, un programme d'accompagnement des usagers lors de l'implantation des colonnes enterrées dans l'habitat collectif est mis en place. L'objectif est d'informer, faire adhérer les habitants au nouveau dispositif de collecte par la diffusion d'un kit de communication (affiches, mémo tri, contact direct avec les usagers si besoin) et sensibiliser les gardiens afin qu'ils deviennent relais.

Il s'agit également de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques. Trois suivis de terrain sont organisés après la mise en service des colonnes pour vérifier l'adhésion des usagers au nouveau dispositif et le respect des bonnes pratiques.

**ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Contrat de ville s'appuie sur les conseils citoyens comme outil de démocratie participative présents dans chaque quartier prioritaire.

Le pilier cadre de vie du Contrat de ville s'intéresse à l'ensemble des questions d'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ascendants. Pour les quartiers prioritaires, l'amélioration du cadre de vie repose en grande partie sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Néanmoins, comme pour le territoire métropolitain dans son ensemble, le développement durable des quartiers prioritaires passe par les politiques générales d'aménagement du territoire et la stratégie de peuplement. À l'échelle métropolitaine, le programme local de l'habitat, le schéma directeur des énergies, la charte partenariale de relogement des ménages et la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux constituent des leviers essentiels pour le développement vertueux des quartiers prioritaires.

L'amélioration durable du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires repose également sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) qui regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitants et des acteurs des territoires. Cela se traduit notamment par la réalisation de diagnostics en associant l'ensemble des acteurs et permettant d'apporter les solutions techniques les mieux adaptées aux besoins du quartier.

Certaines communes développent également des actions spécifiques de sensibilisation au respect de l'environnement, notamment la biodiversité, le tri des déchets... C'est le cas par exemple à Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray qui développent des projets de sensibilisation aux écogestes en lien avec les bailleurs.

**CHIFFRES-CLÉS DE LA
PROGRAMMATION 2021**

Les éléments de bilan de la programmation 2021 du Contrat de ville ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent document. Le Contrat de ville fait l'objet d'un rapport d'activités annuel spécifique qui est établi au second semestre de l'année.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des projets financés dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de ville, tel que validée en comité des financeurs du 31 mars 2021. Depuis 2019, la Métropole propose des conventions pluriannuelles. Actuellement, sur les 25 actions financées par la Métropole, onze sont en conventions pluriannuelles. Pour 2021, il est proposé d'ajouter le projet de coordinateur insertion porté par le CCAS de Grand-Couronne.

Ainsi, pour la programmation 2021, l'ensemble des conventions pluriannuelles représente 243 214 € au titre de l'exercice budgétaire 2021, soit 47 % de l'enveloppe de la Métropole.

Répartition des projets financés (2021)

Axe	Nombre de projets	ANCT	Métropole (crédits spécifiques)	Métropole (droit commun)	Communes (crédits spécifiques)	Communes (droit commun)
Cohésion sociale	104	1 289 394	378 252	17 000	257 790	1 645 830
Ingénierie et participation	9	158 000				520 466
Cadre de vie	4	27 500			6 000	42 490
Emploi - création d'activités économiques et commerciales - ESS	39	435 772	135 558	29 000	73 380	577 117
Tranquillité publique	2	28 454	0	0	0	94 326

Actuellement, 11 communes sur les 14 concernées par la politique de la ville disposent d'un programme de réussite éducative ou d'un dispositif de réussite éducative. Les Programmes de Réussite Éducative (PRE) ont été institués par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ils visent à repérer et accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants du premier et second degré résidant en quartier prioritaire. Les situations de chaque enfant sont étudiées dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de soutien qui proposent des parcours personnalisés et garantissent la mise en œuvre de ce parcours en lien avec les parents. Le programme de réussite éducative constitue une approche globale de l'enfant et de son environnement qui prend en compte les dimensions éducative, sociale, sanitaire, scolaire, de loisirs en s'appuyant sur un parcours individualisé et des actions collectives portées par les partenaires.

3.7.8**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION
ET L'EMPLOI (PLIE)**

La Métropole s'est engagée aux côtés de l'État, de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime dans la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et en assure l'animation, la mise en œuvre et la gestion. Le PLIE permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion professionnelle durable.

Le dispositif offre un double service d'accompagnement des publics en grandes difficultés et de mise en cohérence des interventions publiques sur le plan local.

**ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Accompagnement des personnes éloignées du marché du travail de la Métropole favorisant leur accès ou leur retour à l'emploi: le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi répond aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès à l'emploi par l'élaboration de parcours d'insertion professionnelle personnalisés et adaptés aux besoins des personnes et des entreprises.

Le PLIE est cofinancé par le Fonds Social Européen et son cadre d'intervention est décrit dans son protocole d'accord signé le 28 novembre 2014 6 septembre 2021.

D'une durée de sept ans, le dispositif a concerné 2300 2505 personnes résidant sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Ce plan se veut complémentaire des politiques de lutte contre l'exclusion menées sur le territoire de l'agglomération.

Par son action, le PLIE a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérents:

- ▶ L'accès à l'emploi durable;
- ▶ L'obtention d'un diplôme ou titre.

LES ADHÉRENTS ACCOMPAGNÉS SUR L'ANNÉE 2021

En 2021, première année du protocole d'accord couvrant la période 2021-2027, le PLIE a accompagné 420 764 personnes (62 % sont des femmes et 38 % des hommes).

LA TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021

La typologie de public accompagné par le PLIE et leur part respective restent conformes au cadre fixé au protocole d'accord. Cet équilibre est assuré par un travail partenarial régulier avec les principaux prescripteurs que sont les agences Pôle Emploi, les missions locales, les travailleurs sociaux et l'ensemble des structures d'insertion du territoire.

LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021

La répartition géographique des personnes accompagnées est conforme au cadre fixé au protocole d'accord.

25,3 % des personnes résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (le nombre de demandeurs d'emploi des quartiers représente 16,9 % de la demande d'emploi du territoire de la Métropole pour les catégories A, B et C au 3^e trimestre 2019).

Territoires Nombre adhérent.e.s % Réalisé en 2020 Prévu au protocole Duclair/Le Trait 41 5,37 % 7,20 % Elbeuf 216 28,27 % 28,60 % Rouen 507 66 % 64,20 % TOTAL 764

LES SORTIES DU PLIE

LE TAUX D'INSERTION DURABLE À FIN 2021

Globalement, les objectifs du PLIE sont respectés.

Le taux d'insertion des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes, excepté sur les territoires de Duclair/Le Trait et Elbeuf.

CRITÈRES D'INTÉGRATION	TOTAL	%	Hommes	%	Femmes	%	"Jeunes < 26 ans"	%	Adultes	%
Bénéficiaires du RSA	252	60 %	110	44 %	142	56 %	25	10 %	227	90 %
Demandeur.euse.s d'emploi de longue durée ou en chômage récurrent	116	28 %	44	38 %	72	62 %	9	8 %	107	92 %
Jeunes sans difficultés sociales lourdes	6	1 %	2	33 %	4	67 %	6	100 %	0	0 %
Personnes rencontrant des difficultés d'insertion	46	11 %	16	35 %	30	65 %	1	2 %	45	98 %
TOTAL	420	100 %	172	40,95%	248	59,05%	41	19,70%	379	80,30%

3.8.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

3.8.1

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La Métropole soutient des coopérations décentralisées avec des collectivités locales de Madagascar, du Burkina-Faso, du Sénégal, des associations, des organisations non gouvernementales (ONG) et communes de son territoire. Ces coopérations touchent à plusieurs domaines avec un impact immédiat et durable sur l'amélioration de la vie des populations locales, notamment pour l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, à l'égalité femme/homme et pour la préservation de l'environnement. L'engagement de la Métropole se veut pérenne grâce au volet maintenance et entretien des équipements réalisés et à l'implication des habitants, dans les travaux et dans les comités de gestion locaux.

La Métropole promeut depuis plusieurs années dans ses coopérations décentralisées les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la planète, adoptés par l'organisation des Nations Unies constituant l'agenda 2030, et les actions de lutte pour le climat.



En septembre 2021, le Conseil métropolitain a adopté une délibération relative à la solidarité internationale qui s'articule autour de 3 axes :

- La solidarité sanitaire et environnementale ;
- L'aide d'urgence dans les pays en développement ;
- La lutte contre les discriminations et les inégalités.

En 2021, la Métropole a apporté son soutien à plusieurs projets.

LES NOUVEAUX PROJETS :

Le montant mobilisé en 2021 par la Métropole pour ces nouveaux projets est de 60 000 € au budget eau.

Burkina-Faso :

1/ Par décision du Président sur le fondement de la délégation exceptionnelle accordée par le Conseil métropolitain pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire affichée le 18 mars 2021, une subvention de 10 000 € a été accordée au projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à la commune de Koubri située au Burkina Faso. Le montant de ce projet (Phase 1) est de 377 000 €.

Les principaux objectifs sont de :

- faciliter l'accès aux points d'eau et alléger la corvée d'eau pour les femmes et les enfants,
- réduire le nombre de maladies hydriques en utilisant une eau potable conforme aux normes de l'OMS en réduisant la défécation à l'air libre,
- pérenniser les installations et le système d'exploitation de l'eau,
- sensibiliser les bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène, à la préservation de l'eau et à l'intérêt de l'assainissement,
- contribuer à l'amélioration des conditions éducatives.

L'un des enjeux, est l'accroissement de la population d'ici 2040 à Koubri et l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les dernières données mentionnent : 43 928 habitants selon le recensement en 2006, 48 906 habitants en 2015 et 104 913 habitants en 2040 selon une projection calculée à partir du taux d'accroissement naturel de 3,1 % de la population. L'objectif de cette phase 1 est de pouvoir subvenir aux besoins en eau potable de la population attendue en 2040 par la construction d'ouvrage (forages et système de pompage, 2 réservoirs de 20 m³, 5 bornes fontaines) en associant la population, ainsi que la réalisation de latrines dans les écoles, collèges, centre de formation (5) et la construction de latrines familiales et publiques (300).

Sur cette opération, 9 000 € ont été versés dès 2021 à l'Association Hydraulique sans Frontières partenaire sur ce projet avec la Commune de Koubri.

Madagascar :

2/ Par délibération du bureau métropolitain du 8 novembre 2021, la Métropole a accordé une subvention de 31 000 € à la Commune de Fort-Dauphin située à Madagascar, dont le versement est prévu en deux temps : 16 000 € en 2021 et 15 000 € en 2022 pour permettre une amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement des écoles primaires publiques.

Le mauvais accès à l'assainissement a des conséquences importantes sur la santé, surtout celle des enfants qui sont davantage affectés par les maladies à transmission hydrique telle que la diarrhée. De nombreuses écoles à Fort-Dauphin rencontrent ces problématiques. Leurs blocs sanitaires ne sont pas adaptés aux enfants et leurs latrines sont dans un tel état de dégradation et d'insalubrité qu'elles sont très peu utilisées par les élèves. De plus, deux écoles n'ont aucun accès à l'eau et ce sont les parents d'élèves qui se relaient pour aller chercher de l'eau dans une source lointaine.

L'objectif est donc de concevoir 9 blocs sanitaires, renforcer de 8 points d'eau, construire 12 lave-mains collectifs et aussi réparer de 2 puits des blocs sanitaires et d'améliorer l'accès à l'eau pour les écoles primaires publiques.

Communauté Urbaine de Fort-Dauphin :

3/ Par délibération du bureau métropolitain du 13 décembre 2021, la Métropole a accordé un soutien de 43 870 € pour un service public de collecte, de vidange des boues à la Communauté Urbaine de Fort-Dauphin (CUFD) sur 3 ans, avec un versement en 2021 de 34 000 € pour permettre à ce projet de commencer, de 4 935 € en 2022 et le solde soit 4 935 € en 2023 sur remise d'un rapport final technique et financier puisque l'opération devrait se terminer au cours de l'année 2023.

La CUFD est partie du constat qu'il était nécessaire de mettre en place un service de gestion des boues de vidange et de traitement et a fait appel à l'ONG Experts Solidaires. Cela permettra d'atteindre directement 32 000 personnes. L'objectif global du projet est d'améliorer durablement les conditions sanitaires et environnementales de la ville de Fort-Dauphin en structurant la gestion des excréta. Le projet associe la population et vise à construire un centre de traitement de boues accompagné de moyens de transport comme un camion ou tout autre matériel roulant.

LE BILAN DES AUTRES PROJETS EN 2021

Au cours de l'année 2021, La Métropole a versé le solde sur le projet suivant :

Par délibération du Bureau métropolitain en date du 30 septembre 2019, la Métropole a accordé une subvention de 25 000 € pour une coopération avec la Commune Urbaine de Fort-Dauphin à Madagascar pour l'adduction d'eau potable, l'accès à l'assainissement, l'extension et l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales pour limiter les risques sanitaires et la construction de sanitaires dans les écoles primaires publiques et dans plusieurs quartiers. Au cours de l'année 2020, dans un contexte de crise sanitaire marqué par la Covid 19, un avenant a été approuvé par décision du Président de la Métropole affichée le 9 décembre 2020 sur le fondement de la délégation exceptionnelle accordée par le Conseil de la Métropole pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. Cet avenant permet de prolonger la durée nécessaire pour la réalisation de ce projet. Un bilan a été transmis en 2021 à la Métropole permettant de verser le solde de la subvention de cette opération à hauteur de 2 500 €.

3.8.2**AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN 2021**

Au cours de l'année 2021, la Métropole a mobilisé 20 000 € sur l'aide d'urgence.

Haïti :

Le 14 août 2021, un séisme de magnitude 7,2 sur l'échelle de Richter a frappé la côte sud-ouest, d'Haïti, impliquant des dommages très importants dans les départements de la Grand Anse. Deux jours après le tremblement de terre de 2021, la dépression tropicale Grace a déversé des pluies extrêmement fortes dans le sud d'Haïti provoquant des inondations dans les régions déjà touchées par le séisme et rendant l'acheminement des secours plus difficile.

Par délibération du Bureau métropolitain du 27 septembre 2021, la Métropole a apporté son soutien au fonds de solidarité d'Haïti mis en place par Cités Unies France (CUF) pour un montant de 10 000 €. 28 collectivités territoriales ont contribué à ce fonds permettant un soutien de 140 000 €. Un comité des collectivités françaises donatrices a été mis en place par la CUF et les principaux volets retenus étant la gestion des risques, l'appui à la rénovation d'écoles, la sécurité alimentaire, ainsi qu'un partenariat avec le GRET qui propose de mettre en place des caisses de solidarités ou fonds sociaux, autour d'établissements de santé.

Par décision du Président en décembre 2021, dans le cadre de l'urgence sanitaire du soutien envers Haïti, la Métropole a accordé une subvention de 10 000 € à l'association Désir d'Haïti qui effectuera un bilan au cours de l'année 2022.

Liban :

En 2020, la Métropole avait soutenu le fonds de solidarité vers le Liban mis en œuvre par la CUF. Un comité de suivi des donateurs a été mis en place et un bilan intermédiaire de l'avancée au cours de l'année 2021 a été effectué. Les principaux points sont :

- La distribution d'un aide matérielle aux familles de Bourj Hammoud ;
- Appui au Beirut Urban Lab (BUL) ;
- Appui à l'enseignement et à l'éducation ;
- Accompagnement des collectivités locales ;
- Renforcer les capacités du réseau des collectivités locales libanaises.

Tunisie :

Au cours de l'année 2021 et dans un contexte sanitaire compliqué par la Covid-19 en période estivale et notamment pour la Tunisie, la Métropole a souhaité apporter son soutien.

La Métropole a acheté 9 700 masques pour 5 000 €, livrés à l'association Sfax Charity.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique: inscription dans le Plan Climat Air Énergie de la Métropole.

Préserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources: protection de la ressource en eau, de l'environnement (forêt, cours d'eau), gestion des eaux usées.

Épanouissement de tous les êtres humains: accès à l'eau et à l'assainissement, diminution des déplacements pour l'accès à l'eau, amélioration de l'hygiène et de la santé.

Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération: Participation des habitants au comité de gestion, maintenance et entretien.

Dynamique de développement: intervention d'entreprises locales.

3.9

SANTÉ

3.9.1.

LA DÉMARCHE GÉNÉRALE
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Assurées en coordination par différents services de la Métropole, les missions de prévention et de sécurité sont tournées vers les agents de la Métropole et vers les prestataires de services réalisant les 20 000 prestations annuelles, essentiellement sur l'espace public métropolitain. Elles s'organisent autour des axes de travail suivants :

- Assister et conseiller l'autorité territoriale dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels ;
- Uniformiser la prévention des risques au sein des six départements ;
- Définir, impulser et mettre en œuvre des actions en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et élaborer un plan pluriannuel de prévention ;
- Organiser une veille accidentologique et la définition des actions correctrices, proposer une analyse dynamique des risques ;
- Participer à la stratégie de la formation en santé et sécurité au travail ;
- Développer et animer une culture de la prévention auprès de la ligne managériale ;
- Contribuer à la démarche de prévention de lutte contre les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

CHIFFRES-CLÉS 2021

Après une année 2019 marquée par un retour aux valeurs de 2016, le nombre d'accidents de travail est reparti à la baisse en 2020 et 2021 (-21 % par rapport à 2019).

Le nombre de jours d'arrêt a également diminué de 21 % entre 2019 et 2021.

En 2021, une diminution de la fréquence des accidents et de leur gravité est constatée.

Les accidents concernent en grande majorité les hommes (86 % en moyenne entre 2018 et 2021), en raison de la forte proportion d'hommes sur les métiers opérationnels générateurs d'accidents.

Le Taux d'absentéisme Accidents (travail + trajet) Métropole est établi à 1,03 en 2021 contre 1,27 en 2019 et 1,4 au niveau national (source Sofaxis 2018).

Les principaux objectifs pour 2022-2023 en matière de prévention et de sécurité sont les suivants :

- Poursuivre et faciliter l'utilisation de l'outil de gestion des plans de prévention et participer au développement de ses fonctionnalités (contrôle de chantier, autorisation de travail, permis feu) ;
- Développer un outil de management Qualité Sécurité Environnement ;
- Limiter l'usure professionnelle ;
- Participer à la gestion des risques technologiques ;
- Optimiser la prévention des travailleurs isolés.

3.9.2

GESTION FUNÉRAIRE

Le deuxième crématorium implanté à Petit-Quevilly a été mis en service le 13 janvier 2020.

Son exploitation est confiée à la Société des Crématoriums de France par voie de délégation de service public. Le périmètre de la délégation de service public comprend également le crématorium situé à Rouen, sur la rive nord. Le Conseil de la Métropole a approuvé le choix de ce titulaire, le 27 juin 2019, à l'issue de la procédure de mise en concurrence initiée en 2018.

Pour 2020, le délégataire prévoyait dans son offre environ 2 490 crémations hors pièces anatomiques. Cet objectif est dépassé : 3 093 crémations ont été réalisées hors pièces anatomiques en 2021. Cela représente une augmentation de 3,4 % par rapport à l'année 2020.

Le délai de crémation reste désormais compris dans les 6 jours réglementaires.

Penser et aménager le territoire durablement



Penser et aménager le territoire durablement

4.1

PLANIFICATION URBAINE ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE

4.1.1.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) : MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été approuvé le 12 octobre 2015. Il présente quatre grands objectifs :

- Améliorer le cadre de vie pour tous ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité économique du territoire ;
- Préserver l'environnement et les ressources naturelles du territoire ;
- Garantir un développement cohérent et maîtrisé du territoire.



La mise en œuvre du SCoT passe par la déclinaison de ses orientations dans des documents thématiques et sectoriels : PLH (Programme Local de l'Habitat), PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), PDU-PDM (Plan de Déplacement Urbain-Plan De Mobilité), PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), qui traduit finement les orientations du SCoT au niveau territorial.

La mise en œuvre du SCoT passe également par l'examen de la compatibilité de certains projets avec ses orientations (permis de construire et permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface plancher).

Par ailleurs, le SCoT doit faire l'objet d'une « Analyse des résultats de son application au terme des six années suivant son approbation (article L.143-28 du Code de l'urbanisme). L'évaluation du SCOT de la Métropole a donc été réalisée en 2021.

PROJETS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

En 2021, six dossiers d'implantation, d'extension ou de modification substantielle d'activités commerciales sur le territoire de la Métropole ont été examinés :

- Extension de l'ensemble commercial E. Leclerc à Canteleu ;
- Restructuration et réactivation de droits commerciaux à l'espace du Palais à Rouen ;
- Modification substantielle d'un ensemble commercial par création d'un drive à Déville-lès-Rouen ;
- Extension du Lidl de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;
- Modification substantielle pour l'ensemble commercial de la Promenade du Bois-Cany à Grand Quevilly ;
- Extension du Drive du Carrefour à Tourville-la-Rivière.

Sur ces six projets, quatre ont obtenu une autorisation d'exploitation commerciale en CDAC. Deux projets ont fait l'objet d'un refus (Extension du Lidl à Elbeuf, Modification substantielle Bois-Cany à Grand Quevilly). Un projet accordé en CDAC a été rejeté en CNAC (extension E. Leclerc à Canteleu).

Ce sont donc 3 projets qui ont été autorisés pour la création de 958 m² de surface de vente sans artificialisation des sols.

BILAN DU SCOT À 6 ANS

En 2020, la méthode de travail pour conduire l'évaluation du SCoT a été arrêtée et validée. Elle consistait en une double analyse quantitative (mobilisation d'indicateurs) et qualitative (échanges avec les élus, partenaires, services internes de la Métropole sur l'appréciation des « effets » produits par le SCoT).

D'autre part et conformément aux dispositions des ordonnances de la Loi ELAN, le SCoT de la Métropole et le PLUi se déployant à la même échelle, le bilan du SCoT devait également comprendre une analyse de la pertinence de son périmètre.

Le bilan devait aboutir à une délibération en Conseil métropolitain se prononçant sur le maintien en l'état, la nécessité d'une évolution ou encore la nécessité d'une révision du SCoT au plus tard en octobre 2021.

Cette délibération devait être précédée d'un débat sur la pertinence d'un élargissement du périmètre du SCoT.

L'ÉVALUATION DU SCOT



LES QUESTIONS AU CŒUR DE L'ÉVALUATION DU SCOT

Aux termes de l'article L. 143-16, l'analyse des résultats de l'application du schéma porte sur l'analyse des effets du SCoT en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Au-delà des termes du code de l'urbanisme, le bilan du SCoT doit permettre :

1/ De mesurer les effets du SCoT sur le territoire :

- Va-t-on dans la bonne direction par rapport aux orientations du SCoT ?
- Est-ce que les objectifs du SCoT ont été ou sont en voie d'être atteints ?
- Les évolutions constatées sur le territoire sont-elles imputables au SCoT ?

2/ De réinterroger le projet de territoire, au regard :

- Des résultats du bilan et des effets de l'application du SCoT ;
- De nouveaux objectifs et projets métropolitains ;
- De l'évolution du contexte national et local pouvant nécessiter de faire évoluer ou anticiper l'évolution du SCoT (Zéro Artificialisation Nette, modernisation des SCoTs, approbation du SRADDET...).

3/ La méthodologie retenue pour la conduite de l'évaluation a reposé sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative par le biais d'indicateurs chiffrés permettant d'apprécier, au travers de sept questions évaluatives définies lors de l'élaboration du SCoT, si le territoire a suivi, depuis 2015, une trajectoire lui permettant d'atteindre ou de tendre vers les principaux objectifs fixés dans le SCoT :
 - L'attractivité économique et résidentielle du territoire est-elle renforcée ?
 - Le développement du territoire se fait-il dans une logique de gestion économe du foncier ?
 - Le développement résidentiel se fait-il dans une logique de solidarité et de mixité ?
 - Le développement résidentiel, économique et commercial contribue-t-il à une organisation spatiale plus cohérente prenant en compte la mobilité des ménages ?
 - L'armature urbaine du territoire est-elle confortée ?

- Le cadre de vie des habitants est-il préservé ?

- Les ressources naturelles, espaces naturels, agricoles et forestiers sont-ils protégés et valorisés ?

- Une analyse qualitative de la déclinaison des objectifs du SCoT dans les documents à visée plus opérationnelle ou programmatique élaborés et portés par la Métropole depuis 2015 ;
- Une analyse qualitative visant à réinterroger la pertinence des orientations du SCoT et leur cohérence avec la trajectoire suivie par le territoire sur les différents champs observés, mais aussi avec les évolutions majeures de contexte à l'échelle locale, régionale ou nationale, susceptibles de nécessiter des adaptations ou de remettre en cause certaines orientations prises en 2015.

UNE ÉVALUATION COCONSTRUITE AVEC LES 71 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Cette évaluation a été alimentée par et partagée avec les élus et techniciens des 71 communes de la Métropole au travers de :

- Un séminaire de lancement de la démarche d'évaluation du SCoT avec les maires ou représentants des 71 communes en janvier 2021 ;
- Cinq ateliers thématiques avec les maires ou représentants des 71 communes de janvier à mai 2021 précédés d'un questionnaire permettant de recueillir la perception des communes sur les objectifs et les effets du SCoT ;
- Des présentations en CMM (Conférence Métropolitaine des Maires) et en CTM : juin – septembre 2021 ;
- Un débat en Conseil métropolitain sur le périmètre du SCoT et une délibération sur le maintien en vigueur ou la révision du SCoT : octobre 2021.

Les travaux et analyses ont également été présentés dans le cadre de trois Comités de Pilotage Planification, rassemblant le Président et onze vice-présidents en charge des thématiques objets de l'évaluation.

Les principaux résultats de cette évaluation ont enfin été présentés aux élus métropolitains lors d'une Conférence Métropolitaine des Maires qui s'est tenue le 7 juillet 2021.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DU BILAN

Des analyses menées dans le cadre de l'évaluation, il apparaît que le SCoT a pleinement joué son rôle de document cadre et produit des effets positifs sur le territoire depuis 2015, notamment concernant la diminution de la consommation foncière et l'optimisation du foncier (autour des axes de transports en commun), la protection des espaces agricoles et naturels, et la protection et la valorisation des paysages.

Toutefois, l'analyse des trajectoires suivies par le territoire met en exergue un certain nombre de décalages par rapport à la trajectoire souhaitée par le SCoT pour plusieurs dynamiques observées : démographie, commerce, emploi, équilibre social de l'habitat, qualité de la ressource en eau.

Parallèlement, des évolutions majeures intervenues en termes de contexte national, régional et local viennent réinterroger les orientations du SCoT définies en 2015 :

- Ordonnances de la Loi ELAN ;
- Loi Climat et Résilience avec ses objectifs renforcés en matière de sobriété foncière ;
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Engagement de l'exécutif de la Métropole en matière de transitions sociales et écologiques.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il a été acté une mise en révision du SCoT lors du Conseil métropolitain du 8 novembre 2021.

Par ailleurs, et en parallèle, une démarche d'analyse de la pertinence du périmètre du SCoT de la Métropole a été mise en œuvre.

Pour ce faire, un cycle de travail a été mené avec les sept EPCI mitoyens du territoire de la Métropole, sous l'égide de l'AURBSE (Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure), organisé autour de deux ateliers techniques les 21 avril et 10 mai, visant à analyser et mettre en exergue les interrelations liant la Métropole à ces territoires et dresser un état des lieux des dynamiques à l'œuvre à l'échelle de ce grand territoire sur quatre thèmes :

- Cadres et espaces de vie ;
- Socio-économie et développement économique ;
- Socio-démographie et habitat ;
- Occupations et usages de l'espace.

Les échanges techniques autour de ces principaux constats des dynamiques à l'œuvre ont été confortés par la diffusion et le traitement d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des EPCI participant à la démarche qui a permis de mettre en exergue et de hiérarchiser sept enjeux sur lesquels il apparaît pertinent de travailler à une échelle élargie :

- Œuvrer en faveur d'un maillage en équipements, commerces et services garant des équilibres territoriaux (enjeu identifié comme pertinent à l'échelle du grand territoire pour 6 EPCI/7) ;
- Créer les conditions nécessaires à l'appréhension d'un parcours résidentiel limitant les effets de juxtaposition (enjeu identifié comme pertinent à l'échelle du grand territoire pour 4 EPCI/7) ;
- Cultiver les complémentarités et les spécificités des territoires au service des performances d'un écosystème économique (enjeu identifié comme pertinent à l'échelle du grand territoire pour tous les EPCI) ;
- Ajuster le système de transports à la réalité des espaces vécus et accompagner les changements de pratique (enjeu identifié comme pertinent à l'échelle du grand territoire pour 6 EPCI/7) ;
- Préserver les espaces agricoles et naturels pour asseoir la valorisation du capital environnemental (enjeu identifié comme pertinent à l'échelle du grand territoire pour 5 EPCI/7) ;
- Assurer l'habitabilité du parc de logements existant dans le temps et l'adapter à l'évolution des besoins (enjeu identifié comme pertinent à l'échelle du grand territoire pour 4 EPCI/7) ;
- Capitaliser sur les attraits paysagers et patrimoniaux pour faire reconnaître une identité singulière commune (enjeu identifié comme pertinent à l'échelle du grand territoire pour 4 EPCI/7).

En complément des deux ateliers de travail techniques animés par l'AURBSE dans le cadre de l'étude sur les interrelations et interactions territoriales, les Présidents (et/ou vice-présidents en charge du SCoT) des EPCI limitrophes ont été conviés à un temps d'échanges organisé à l'initiative du Président de la Métropole en mai 2021.

Ce temps d'échanges a mis en évidence des positionnements contrastés des sept EPCI quant à l'élaboration d'un SCoT commun avec la Métropole. L'intérêt de poursuivre la réflexion amorcée à l'échelle du grand bassin de vie a par contre été largement partagé par tous les territoires dans l'objectif d'approfondir la connaissance et la compréhension des interactions entre les territoires et de définir des axes de travail et des actions de coopération.

Il a été décidé d'approfondir et poursuivre la démarche en 2022 par l'organisation de temps d'échanges spécifiques entre les EPCI associés à la démarche autour de trois thématiques : le foncier, la mobilité et l'économie. Cette mission a été confiée au pilotage de l'AURBSE.

Le débat sur la pertinence de l'élargissement du périmètre s'est tenu lors du Conseil métropolitain du 8 novembre 2021. Il a donné lieu à une délibération actant la tenue de ce débat.

Préalablement, les résultats de la démarche menée par l'Agence ont été présentés aux élus du territoire métropolitain en atelier le 3 juin 2021.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le SCoT, par essence, est un outil au service du développement durable et notamment de la maîtrise de l'étalement urbain par l'organisation multipolaire du territoire qu'il fédère, la fixation d'enveloppes maximales de consommation foncière par territoire et par nature d'activité, la densité qu'il préconise par nature de polarités urbaines.

Le SCoT est une déclinaison des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique via la rationalisation de l'occupation du territoire permettant de mieux maîtriser, de canaliser les déplacements.

En agissant sur la maîtrise du développement urbain, il est aussi un outil pertinent de préservation de la biodiversité et de protection des espaces sensibles et des ressources.

Par les avis donnés sur les CDAC et les permis de construire et d'aménager, il permet de décliner les objectifs environnementaux des constructions, de lutte contre l'imperméabilisation et de veiller à la cohérence de la structuration urbaine en lien avec la lutte contre l'étalement urbain.

4.1.2

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUi) :
MISE EN ŒUVRE**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole a été approuvé par le Conseil métropolitain le 13 février 2020, clôturant ainsi cinq années de travail de collaboration entre les élus et les techniciens communaux et métropolitains et de concertation avec la population. Une fois approuvé le PLUi doit être mis en œuvre.

**LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE**

La mise en œuvre du PLUi comporte deux volets :

- Un volet « application du PLUi » dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et la définition opérationnelle des projets de construction et d'aménagement : en effet, à la suite de l'approbation du PLUi, document unique pour les 71 communes de la Métropole, un accompagnement spécifique a été mis en place pour aider les services instructeurs dans son application, mais aussi pour veiller à une lecture homogène de la règle et identifier les difficultés d'interprétation ou l'inadéquation de règles.
- Un volet « évolution du PLUi » : en effet un PLUi n'est pas un document statique et des évolutions peuvent s'avérer nécessaires pour permettre un projet ou encore pour corriger des dispositions qui ne permettent pas d'atteindre les résultats escomptés.

Pour ce faire, les services de la Métropole ont mis en place :

- Deux instances pour le volet « interprétation/application » du PLUi :
 - Les « Ateliers Techniques d'Application de la Règle » (ATAR), réunissant l'ensemble des services instructeurs œuvrant sur le territoire métropolitain pour partager « la lecture » des règles du PLUi et assurer son application uniforme à l'échelle métropolitaine ;
 - Le « Réseau Urbanisme Services Techniques » (RUST), instance d'échange plus large, rendant compte à l'ensemble des représentants des communes de la Métropole

des modalités de mise en œuvre du PLUi, des processus d'évolution du PLUi, des fiches d'interprétation réalisées, et, permettant d'échanger sur les contentieux du PLUi et des autorisations d'urbanisme liées mais aussi d'identifier des thématiques de travail en vue des évolutions du PLUi.

- Un process spécifique d'évolution du PLUi selon que les évolutions aient des impacts à l'échelle d'une seule commune ou à une échelle élargie. Une récurrence sur un an et demi à deux ans a été définie pour mettre en œuvre les évolutions identifiées comme nécessaires.
- Enfin, la mise en œuvre du PLUi comprend un volet de suivi du contentieux généré par sa mise en œuvre et ayant fait suite à son approbation.

**LE VOLET INTERPRÉTATION DES
RÈGLES EN 2021**

- Ateliers Techniques d'Application de la Règle :
 - 4 ateliers ont permis la création de fiches :
 - 16 mars : fiche pratique « l'essentiel des règles, zone urbaine d'habitat individuel dense (UBA) »,
 - 6 avril : fiche pratique « l'essentiel des règles, zone urbaine d'habitat individuel peu dense (UBB) »,
 - 27 avril : fiche pratique « l'essentiel des règles, zone de centralité (UA) »,
 - 18 mai (ATAR de fond) : Bonus de constructibilité pour exemplarité énergétique ou environnemental.
 - 3 ateliers ont travaillé sur des sujets de fond : hauteur et formes urbaines, clôtures, stationnement. Les sujets qui y ont été traités étaient plus précisément les suivants :
 - Article 3.1 : implantation par rapport aux emprises publiques et aux voies,
 - Article 3.2 : implantation par rapport aux limites séparatives,
 - Article 3.2 : zoom sur la bande de constructibilité renforcée,
 - Article 4 : clôtures,
 - Article 5 : traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions,
 - Article 6 : stationnement.

Ces travaux ont nourri la modification d'échelle métropolitaine induite par le PLUi, les nouvelles règles concernant et impactant plusieurs communes.

- 2 RUSTs ont été organisés :
 - Un le 26 janvier 2021
 - Un autre le 20 avril dont l'ordre du jour était :

- Point d'avancement sur les procédures en cours (MS1, MEP 2, MEP 3, MEP 4) ;
- Point d'avancement sur le travail en ATAR ;
- Présentation de l'organisation et du contenu des ateliers avec les communes sur l'année 2021 ;
- Avancement de la mise à jour des annexes du PLUi ;
- Point sur les évolutions par Pôle en 2022 (formulaire de demande d'évolution complété sur le volet environnemental).

**LE VOLET ÉVOLUTION DU PLUi EN 2021**

2021 a vu :

- L'approbation de la Modification Simplifiée n°1 (rectification d'erreurs matérielles) au Conseil du 5 septembre 2021 (saisine de la MRAe (Missions Régionales d'Autorité Environnementale) pour le cas par cas en janvier, arrêt de prescription des modalités de la mise à disposition en mars, mise à disposition en avril) ;
- L'approbation des cinq Modifications n° 2 d'échelle locale (une par pôle de proximité) au Conseil Métropolitain du 13 décembre 2021 (Saisine de la MRAe en février, saisine du Tribunal administratif pour désignation des commissaires enquêteurs en mai, arrêté prescrivant l'enquête publique en mai, déroulement de l'enquête publique en juin).

Pour rappel dans le cadre de la M2 (modification n°2) :

- 61 communes ont formulé des demandes d'évolution du PLUi ;
- Cela représentait 413 souhaits d'évolution du PLUi ;
- 228 demandes portaient sur une demande d'évolution du règlement graphique ;
- 118 sur une demande d'évolution du règlement écrit ;
- 178 demandes ont été prises en considération ;
- 95 demandes relevant de l'échelle métropolitaine n'ont pas été prises en compte mais avaient vocation à intégrer la modification d'échelle métropolitaine. Il n'a pu être apporté aucune suite favorable à 55 demandes remettant en cause des partis et choix d'aménagement du territoire fondamentaux.
- La réalisation du travail dédié aux modifications n°3 d'échelle métropolitaine et n°4 d'échelle locale

**LA PRÉPARATION DE LA
MODIFICATION N°3**

95 demandes d'évolution formulées par les communes re-questionnaient des règles d'échelle métropolitaine.

Aussi la M3 a vocation à apporter des réponses à ces demandes, elle porte sur trois thématiques principales :

Les clôtures

Ce sujet a été abordé de nombreuses fois pendant l'élaboration du PLUi et une expertise du CAUE a été mobilisée pour proposer des règles qui ont pu être validées collectivement.

Depuis l'approbation :

- Selon les communes, les refus sur les autorisations relatives aux clôtures sont plus ou moins importants ;
- Des questions régulières sur l'interprétation des règles sont posées ;
- Des communes ont effectué des demandes pour modifier les règles relatives aux clôtures stationnement avec des dispositions qui peuvent bloquer l'évolution et la réhabilitation du bâti

**LES FORMES URBAINES (EMPRISE AU
SOL, RÈGLES D'IMPLANTATION ET DE
HAUTEURS)**

Un constat : le PLU régit actuellement de la même manière les nouvelles constructions et les constructions existantes. De nombreux projets (extension du bâti) sont bloqués au regard de ce constat.

Un objectif : apporter plus de souplesse sur l'évolution du bâti existant dans un contexte de limitation de la consommation de l'espace, rendre plus attractif et évolutif le bâti existant.

Les modalités de travail retenues et mises en œuvre dans le cadre de la préparation de la M3 ont été les suivantes :

- La tenue de trois ateliers à une échelle « Métropole » sur chacune des trois thématiques pour rappeler les objectifs poursuivis par le PLU et leur traduction réglementaire, partager les retours d'expérience sur la mise en œuvre du PLU un an après son approbation (Format : webinaire en juin) ;
- L'organisation de 14 ateliers à une échelle « locale » en présentiel en septembre pour approfondir et échanger sur les évolutions proposées sur les formes urbaines : explication de la règle actuelle, de sa mise en œuvre à travers des exemples illustrés et expliqués.
- Deux questionnaires en ligne reprenant les questions abordées en webinaire sur les thématiques clôtures et stationnement ont été transmis post webinaire pour compléter et conforter la matière récoltée en webinaire.

Ce sont 238 participants qui ont suivi globalement ces webinaires et ateliers avec une plus forte mobilisation pour le webinaire sur les clôtures :

- ▶ 43 communes représentées sur les clôtures ;
- ▶ 34 communes représentées sur le stationnement ;
- ▶ 33 communes représentées sur les formes urbaines ;
- ▶ 67 communes ont participé aux ateliers en présentiel (94 %).

Concernant la M4 d'échelle locale, 2021 a été consacrée au recueil et à l'analyse des demandes d'évolution formulées par les communes :

184 demandes ont été formulées par 41 communes.

Les demandes d'évolutions portent principalement sur :

- ▶ L'évolution d'emplacements réservés (12 demandes) ;
- ▶ La protection du patrimoine naturel et bâti (42 demandes) ;
- ▶ Des évolutions du règlement graphique (37 demandes) ;
- ▶ Des évolutions du règlement écrit (3 demandes) ;
- ▶ Des évolutions d'OAP (12 demandes).

106 demandes seront retenues après analyse et échanges avec les communes concernées dans le cadre de l'évolution d'échelle locale du PLUi.

La modification d'échelle locale devrait aboutir en décembre 2022.

Toutefois les modifications d'échelle locale et d'échelle métropolitaine pourraient être regroupées, l'approbation pourrait alors intervenir en début 2023.



GESTION DES CONTENTIEUX DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE

Suite à l'approbation du PLUi en février 2020, 18 recours gracieux ont été déposés qui ont tous été suivi de recours contentieux, dont :

- ▶ 15 dossiers ont été audiençés par le Tribunal administratif de Rouen avec 12 jugements favorables à la Métropole et 3 jugements prononçant une annulation partielle de la délibération d'approbation du PLUi ;
- ▶ 9 des 12 jugements favorables à la Métropole ont fait l'objet d'un appel devant la Cour administrative d'appel de Douai ;
- ▶ La Métropole a fait appel de deux jugements ayant prononcé une annulation partielle de la délibération d'approbation du PLUi ;
- ▶ Trois nouveaux contentieux ont été notifiés à la Métropole, dont l'instruction se fera en 2022.



ACTIONS POUR

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLUi est un outil pour répondre aux enjeux du développement durable. Il permet de prendre en compte un ensemble cohérent de politiques sectorielles à l'échelle du territoire :

- ▶ La lutte contre le changement climatique et la réduction d'émission de gaz à effet de serre par la mise en cohérence de l'urbanisation avec les modes de transport économes en énergie (densification autour des gares et Transports en Commun en Site Propre), par la lutte contre l'étalement urbain...
- ▶ La préservation de la biodiversité et la protection des milieux naturels par l'interdiction de l'urbanisation des milieux naturels exceptionnels (Natura 2000, ZNIEFF, parc naturel), mais aussi par l'utilisation de nouveaux outils de protection de la nature au travers de zonages spécifiques (No-ca, milieux aquatiques, ...), des outils de protection nouveaux (arbres, mares, haies, secteur de biotope, cœurs d'îlot / coulée verte, protection des lisières...) et par la réduction drastique des espaces potentiellement urbanisables (50 % pour l'habitat notamment) ;
- ▶ L'épanouissement de tous les êtres humains grâce à la prise en compte et la valorisation du cadre de vie par des zonages adaptés au plus près des spécificités de chaque bourg, ville et village, grâce à la protection du patrimoine tant « ordinaire » qu'identitaire ;
- ▶ La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, en incitant à la création d'une diversité de typologies d'habitat répondant à la diversité des populations et de leurs besoins, en assurant à toutes les communes du territoire la possibilité de se développer de façon maîtrisée pour continuer à être attractives, en promouvant une répartition équilibrée du logement sur le territoire et notamment le logement social, en protégeant les habitants par un recensement fiabilisé et le plus exhaustif possible des risques, l'établissement de mesures de prise en compte de ces risques et de protection adaptées.

4.1.3

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)



La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ainsi que le décret du 12 janvier 2012 ont codifié dans le Code de l'environnement le Règlement National de Publicité (RNP) qui régit la publicité extérieure. La loi prévoit également que les collectivités peuvent adapter localement les règles nationales via un Règlement Local de Publicité (RLP).

Par délibération du 4 novembre 2019, la Métropole a prescrit l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et définit les modalités de collaboration avec les communes pour ce faire.

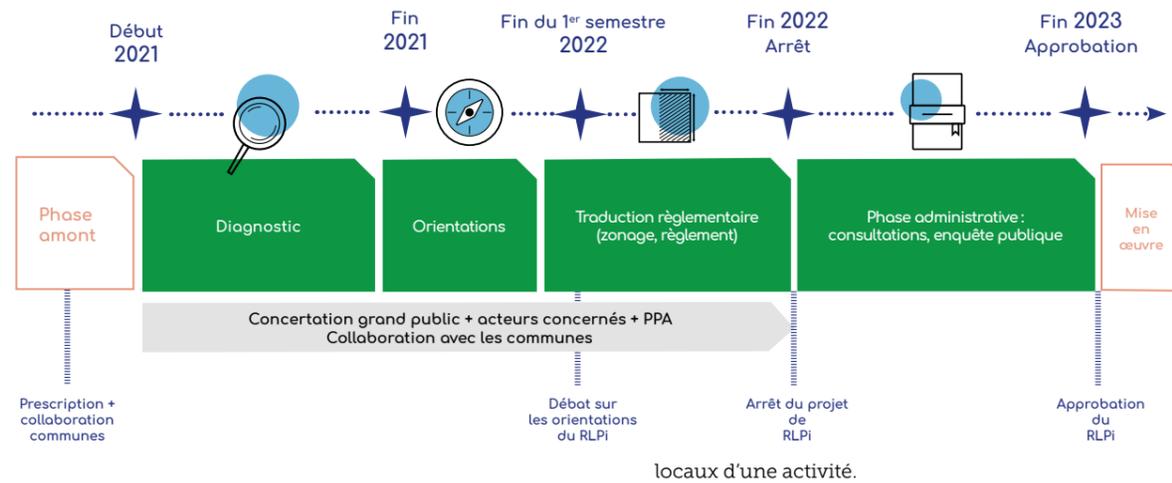
L'élaboration d'un RLPi est calquée sur la procédure d'élaboration d'un PLUi :

- ▶ Délibération de prescription de l'élaboration comprenant la description des modalités de collaboration avec les communes membres de l'EPCI et les modalités de la concertation publique ;
- ▶ Débat en Conseil métropolitain sur les orientations (équivalent du PADD du PLUi) ;
- ▶ Délibération d'arrêt du projet (aux mêmes conditions qu'un PLUi) comprenant le bilan de la concertation ;
- ▶ Transmission aux PPA-PC pour avis ;
- ▶ Enquête publique ;
- ▶ Délibération d'approbation.

Le RLPi comporte trois documents principaux :

- ▶ Le diagnostic publicitaire et paysager du territoire ;
- ▶ Les orientations, projet porté par la Métropole en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie au regard de la problématique de la publicité extérieure ;
- ▶ Le règlement écrit et graphique.

23 communes du territoire de la Métropole sont dotées au 1^{er} janvier 2020 d'un RLP communal, dont un RLP « nouvelle génération » (Le Trait, Malaunay, Petit-Quevilly, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Tourville-la-Rivière, Yainville). Parmi les RLP en vigueur, 17 sont antérieurs à la loi Grenelle et deviendront caducs au 13 juillet 2022. 48 communes relèvent du RNP.



2021 RÉALISATIONS

Après avoir consacré 2020 à la structuration de la méthodologie d'élaboration du RLPi et de sa gouvernance technique et politique ainsi qu'au choix du Bureau d'études amené à accompagner la Métropole dans l'élaboration et la rédaction de son futur RLPi, 2021 a été dédiée à la réalisation des diagnostics publicitaire et paysage - cadre de vie et à l'identification des enjeux.

En parallèle, un processus de concertation a été mis en place pour nourrir ces phases et se conformer aux obligations réglementaires propres à l'élaboration de ce document.

LE DIAGNOSTIC PUBLICITAIRE : PRINCIPAUX POINTS MIS EN EXERGUE :

- Format dominant des panneaux de publicité : 12 m² ;
- Une densité publicitaire importante uniquement le long de certains grands axes ou au sein de certaines zones d'activités ;
- Peu de dispositifs numériques, rapporté au nombre total de dispositifs, mais un impact paysager très important ;
- Mobilier urbain publicitaire présent dans certains secteurs patrimoniaux, a contrario, peu de mobilier urbain publicitaire dans le PNRBSN (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande) ;
- Des enseignes hors cadre dans certaines zones d'activités, portant une atteinte marquée sur les paysages environnants : enseignes scellées au sol ; enseignes sur toiture ; enseignes en façade trop grandes ou mal implantées ; enseignes lumineuses ;
- Des enseignes en façade de qualité en secteurs patrimoniaux ;
- Développement des enseignes numériques notamment en secteurs patrimoniaux notamment à l'intérieur des

LE DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN : PRINCIPAUX POINTS MIS EN EXERGUE

Le paysage, un marqueur fort du territoire :

- Une composante essentielle de l'identité du territoire ;
- Le relief sculpte le territoire et offre de nombreux belvédères et panoramas ;
- Autour de l'axe Seine s'articulent et s'entrecroisent de grands paysages emblématiques et identitaires ;
- Un environnement naturel et paysager qui fait l'objet de nombreuses protections.

Une mosaïque paysagère :

5 entités paysagères majeures, organisées autour de la vallée de la Seine :

- La boucle d'Elbeuf ;
- La boucle de Rouen ;
- Les trois boucles aval de Rouen ;
- Les petites vallées affluentes à la Seine ;
- Le plateau de Caux autour de Rouen.

Une diversité d'espaces urbains du quotidien :

- Une pluralité d'ambiances urbaines (espaces d'interface ville/eau, ville/nature, cœurs métropolitains, cœurs de villes et villages, espaces habités, zones d'activités économiques et commerciales, secteurs d'attractivité touristique, secteurs d'équipements) ;
- Des infrastructures de transport qui donnent à voir et à appréhender ces différentes ambiances ;
- Un patrimoine bâti qui fait l'objet de nombreuses protections.

LES ENJEUX ET SECTEURS D'ENJEUX IDENTIFIÉS

Les enjeux

► Paysages :

- Respect de la diversité des ambiances paysagères ;
- Protection et lisibilité des marqueurs paysagers du territoire (Seine, vallées, coteaux, forêts, bocage, falaises, trame arborée...) ;
- Préservation des vues et perspectives ;
- Préservation de la sensibilité patrimoniale du paysage ;
- Qualité des espaces d'interfaces entre les différentes ambiances paysagères ;
- Qualité des silhouettes des bourgs et villages.

► Cadre de vie :

- Adaptation au contexte urbain : prise en compte du sens et de la fonctionnalité des lieux, ainsi que de la diversité des espaces urbains ;
- Adaptation à l'environnement rapproché et aux caractéristiques du bâti environnant ;
- Protection des secteurs apaisés, sans fonctionnalités économiques et commerciales (quartiers résidentiels, espaces de respiration au sein des tissus urbains dont espaces naturels/récréatifs/de promenade) ;
- Préservation des franges des zones d'activités économiques et commerciales ;
- Protection des secteurs de transition entre espaces urbains et espaces naturels/agricoles ;
- Qualité des abords des infrastructures de déplacement en tant qu'espaces vécus du quotidien, adaptation aux fonctionnalités des axes et à la diversité des espaces traversés
- Lisibilité des espaces stratégiques et d'interface le long des infrastructures de déplacement (carrefours, places, plateaux piétonniers, ...) ;
- Adaptation aux différentes typologies de mobilités.

► Attractivité du territoire :

- Préservation des traversées de la Seine et de ses affluents ;
- Préservation des circuits de découverte du territoire ;
- Visibilité des espaces et activités touristiques ;
- Qualité des entrées de villes et des entrées du territoire métropolitain, en tant que premières images perçues du territoire ;
- Qualité des traversées urbaines du territoire, contribuant à forger l'image du territoire.

► Dynamisme économique local :

- Renforcement/maintien de l'attractivité des centralités en tenant compte de leur diversité (cœurs d'agglomération, pôles de vie, bourgs et villages) ;
- Vitalité commerciale des bourgs et villages ;
- Visibilité et signalisation des activités économiques locales, notamment des entreprises, artisans et commerçants, pouvant être implantés en dehors des centralités du territoire ;
- Visibilité des activités implantées au sein des centralités et des zones qui leur sont dédiées ;
- Qualité des zones d'activités (interne et externe/effet vitrine).



L'ASSOCIATION DES COMMUNES

2021 a vu la tenue de quatre ateliers « élus » sur le diagnostic les 9 et 10 juin.

En effet, les 71 communes de la Métropole ont été réparties en quatre groupes constitués autour de caractéristiques paysagères et urbaines les rassemblant.

L'objet était de partager les premiers éléments de diagnostic publicitaire et urbain et de réfléchir collectivement aux impacts des dispositifs publicitaires dans ces différents contextes.

Dans le cadre de cette première série d'ateliers trois élus sont venus témoigner des enjeux pour leur commune en termes de publicité et présenter leur action dans ce domaine : M. Callais, M. Babin et M. Perez.

Cette première session a réuni 55 communes.

Une deuxième série d'ateliers dans la même configuration s'est tenue en septembre et octobre pour travailler collectivement sur la définition des enjeux, plus précisément sur ce qui pourrait advenir sur le territoire dans le cadre d'un scénario fil de l'eau, donc ce qui est en jeu (à protéger, valoriser) dans le cadre de l'élaboration du RLPi.

Cette deuxième session a réuni 39 communes.

Pour conforter les ateliers, un questionnaire visant à conforter et compléter les enjeux identifiés en ateliers et à recueillir le positionnement des communes n'ayant pu participer aux ateliers a été envoyé aux 71 communes de la Métropole.



LA CONCERTATION



- Dans chaque commune de la Métropole, a été mis à disposition du public un registre de concertation où tout citoyen habitant peut venir consulter les documents relatifs à l'élaboration du RLPi et laisser des remarques ou commentaires ;
- Un site internet dédié avec notamment une vidéo : « comprendre le RLPi en 206 secondes », une présentation grand public de ce qu'est un RLPi et de ces enjeux a été mis en ligne en mars ;
- Un appel à photos paru entre mars et mai sollicitait l'envoi, par les habitants usagers de la Métropole, de photos de dispositifs publicitaires pour mettre en exergue leurs appréhensions et sentiments sur le sujet : 65 contributions/photos ont été recueillies dans ce cadre ;
- Divers articles sont parus dans le Mag de la Métropole pour présenter la démarche, les événements et outils de concertation ;
- Des « balades RLPi » ont été proposées. Ce sont des dispositifs consistant à arpenter un secteur en compagnie d'habitants usagers qui s'inscrivent à la balade pour échanger avec eux sur les enjeux en matière de publicité et de paysage sur ce secteur. Ces balades nourrissent le diagnostic et l'identification des enjeux.

Ces quatre balades avaient pour thèmes et pour cadre :

- Perception de la publicité et des enseignes au sein de secteurs à dominante commerciale/densité des dispositifs publicitaires : ZAC du Clos aux Antes, centre commercial de Tourville-la-Rivière ;
- Perception de la publicité et des enseignes en bords de Seine et au cœur d'une commune appartenant au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande : centre bourg de Duclair ;
- Perception de la publicité et des enseignes aux abords d'un axe structurant d'entrée de territoire : zone commerciale et abords de la RD 6014 à Franqueville-Saint-Pierre / Mesnil-Esnard ;

- Perception de la publicité et des enseignes au sein de tissus urbains diversifiés : Secteur du Vieux Saint-Étienne et Zone industrielle (Rouen multi-marchandises) à Saint-Étienne-du-Rouvray ;
- Deux lettres d'information grand public en août et décembre ;
- Une session de quatre réunions publiques de présentation des diagnostics en septembre et octobre, accompagnée d'une exposition (le 20 septembre à Duclair, le 21 septembre à Elbeuf, le 23 septembre à Arnfréville-la-Mi-Voie, le 30 septembre à Sotteville-lès-Rouen).

Un processus d'association spécifique propre aux professionnels de l'affichage et aux associations de protection de l'environnement et du cadre de vie a également été mis en place.

En 2021, une réunion dédiée à ces acteurs a été organisée le 22 septembre pour leur présenter le diagnostic paysager et publicitaire. Étaient présents : JC Decaux, Exterion Media, ANP Publicité, Art Pub Deco, Oxialive, Clear Channel, RAP, Paysages de France, Effet de serre toi-même, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique. Une newsletter spécifique à destination de ce public a également été réalisée et diffusée en juillet.

Les chambres d'Agriculture et des Métiers ont été rencontrées afin qu'elles puissent servir de relais d'information sur la démarche auprès des publics artisans et commerçants.

En 2021, les personnes publiques qui doivent obligatoirement être associées à la démarche d'élaboration du RLPi ont été réunies le 13 octobre pour une présentation du diagnostic.

LA GOUVERNANCE POLITIQUE

COPIL planification

2021 a été ponctué par quatre COPIL (comités de pilotage), les 8 janvier, 10 février, 19 mai et 18 novembre. Ils ont permis de préparer les grands temps forts de la démarche d'élaboration du RLPi (ateliers élus, concertation, réunions professionnels et associations, ...) et de valider les grandes étapes de cette élaboration : diagnostic, enjeux.

Commission Urbanisme et Habitat

La démarche RLPi, notamment les modalités de mobilisation/association des communes et de concertation grand public, ainsi que son état d'avancement et son calendrier, ont fait l'objet d'une présentation et d'échanges en commission urbanisme et habitat du 17 mars 2021.

Le travail sur les limites d'agglomération et l'implication nécessaire des communes y a été présenté.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le RLPi participe à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable en favorisant la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et ressources, la lutte contre le changement climatique, la préservation des paysages, la limitation de l'exposition de la population aux nuisances visuelles et lumineuses.



4.1.4 INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2021, la Métropole a instruit les autorisations d'urbanisme déposées sur le territoire de 55 communes métropolitaines.

2021 RÉALISATIONS

L'activité des services a été particulièrement soutenue en 2021. Pour le Ministère de la transition écologique, la crise sanitaire, qui a frappé la France au début de l'année 2020 et qui a entraîné un confinement sévère, suspendant les activités de chantier, explique en grande partie ces chiffres. Il est également à noter l'entrée en vigueur d'une réglementation thermique plus contraignante au 1^{er} janvier 2022, qui a eu pour effet un dépôt massif de dossiers avant cette échéance.

Le service instruction de la Ville de Rouen a traité :

- ▶ 1090 dossiers enregistrés :
 - 22 certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) ;
 - 787 déclarations préalables ;
 - 213 permis de construire ;
 - 3 permis d'aménager ;
 - 65 permis de démolir.
- ▶ Une augmentation de la demande, répartie sur l'ensemble des dossiers, est constatée : 343 dossiers de plus qu'en 2020 soit une hausse de 17 %.
- ▶ 1117 décisions ont été signées par les élus ;
- ▶ Cela représente une augmentation de 16,5 % par rapport à l'année 2020.

Aussi, c'est la première fois depuis la création de la direction et du service instruction Rouen que la barre des 1000 dossiers est dépassée, aussi bien pour les dossiers reçus que traités.

Le service a également traité :

- ▶ 3899 Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa) ;
- ▶ 236 dossiers « Enseigne – Publicité », en forte augmentation (+ 118 soit le double de 2020) comme le nombre de CUa (+ 378) ;
- ▶ 34 arrêtés de numérotage ;
- ▶ 16 recours gracieux, six recours contentieux et 6 déférés préfectoraux ;
- ▶ 47 courriers ont été envoyés spécifiquement pour répondre à des problématiques de travaux en infraction ;
- ▶ 224 conformités ont été réalisées.

LE SERVICE INSTRUCTION « AUTRES COMMUNES »

En 2021, 3 088 dossiers ont été enregistrés pour les 54 communes :

- ▶ 252 certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) ;
- ▶ 1 781 déclarations préalables ;
- ▶ 964 permis de construire ;
- ▶ 57 permis d'aménager ;
- ▶ 34 permis de démolir.

Sur l'année 2021, 3 319 décisions d'urbanisme ont été proposées aux élus (2 690 en 2020) par le SIAC, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année 2020.

Les autorisations d'urbanisme enregistrées sont également en hausse de 12,5 %. C'est la première fois depuis la création de la direction et du SIAC que la barre des 3 000 dossiers est dépassée, aussi bien pour les dossiers reçus que traités.

Le service d'instruction des 54 communes a assisté les élus dans le cadre de la gestion de 51 recours dont 8 contentieux devant le Tribunal Administratif (TA). Une légère diminution des procédures juridiques est observée.

La répartition territoriale des 4 178 dossiers instruits par l'ensemble de la direction de l'urbanisme réglementaire est la suivante :

- ▶ Pôle de proximité Austreberthe-Cailly : 1 262 ;
- ▶ Pôle de proximité Val-de-Seine : 565 ;
- ▶ Pôle de proximité Plateaux-Robec : 1 261 ;
- ▶ Pôle de proximité Rouen : 1 090.

4.2 STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRE

4.2.1 STRATÉGIE FONCIÈRE ÉCONOMIQUE

Les actions menées par la Métropole dans le cadre de sa politique foncière contribuent à la réalisation du projet de territoire.

À travers la mobilisation des outils dont elle dispose (droits de préemption et de priorité, programme d'action foncière...), la Métropole assure une veille foncière et la constitution des réserves foncières nécessaires aux opérations de recyclage foncier, de traitement des friches et de renouvellement urbain.

Prenant appui sur le PLUi, la démarche d'élaboration d'une nouvelle stratégie foncière pour la Métropole a été engagée.

Elle vise notamment à redéfinir les secteurs d'enjeux, les priorités d'intervention, le partage des rôles avec les différents acteurs du foncier, ainsi qu'à identifier les outils (planification urbaine, veille et maîtrise foncières, leviers financiers, partenariats à constituer...) et les moyens à mobiliser selon les thématiques (habitat, développement économique, environnement, mobilités et équipements).

La stratégie foncière au service du développement économique est issue de ce cadre. Elle a pour objet de répondre sans rupture, aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises en privilégiant un urbanisme circulaire et la résorption des friches pour s'inscrire dans la trajectoire de la zéro artificialisation nette des sols (ZAN).

L'intervention est organisée autour de 4 objectifs :

- ▶ Intensifier la mobilisation des friches, dents creuses, espaces vacants et sous occupés ;
- ▶ Anticiper les besoins de programmation foncière ;
- ▶ Régénérer les zones d'activités économiques ;
- ▶ Décliner les enjeux économiques dans les documents d'orientations et de planification.

La prise de délibération cadre du 8 février 2021 a permis de définir les biens économiques stratégiques qui pourront être acquis : 2 hectares de foncier ou 2 000 m² d'immobilier, vocation industrielle du site et de son environnement, site raccordable aux réseaux (électricité, gaz, télécom...), très bonne accessibilité depuis les grandes infrastructures routières voire depuis le réseau ferroviaire, fluvial ou maritime. Les sites peuvent être propices au développement de projets d'économie circulaire et peuvent disposer d'équipements ou d'infrastructures spécifiques (ex : chantier rail-route, localisation à bord d'eau...).

La poursuite des travaux conduits pour la mise en place d'une stratégie foncière métropolitaine globale a permis de caractériser et territorialiser les enjeux fonciers économiques suivants :

- ▶ Nouvelles zones d'activités complémentaires des parcs existants ;
- ▶ Sites industriels clés en main pour attirer des projets à forte création de valeur ;
- ▶ Équipements économiques majeurs (fonctionnement, conditions d'accès, développement) ;
- ▶ Structuration des campus Enseignement Supérieur et Recherche ;
- ▶ Sites économiques en zone urbaine mixte pour des projets s'intégrant en tissu urbain ;
- ▶ Équilibres commerciaux et diversification de l'offre de loisirs ;
- ▶ Tourisme : aires d'accueil de camping-car, plein air, chemins pédestres et cyclables ;
- ▶ En articulation avec l'environnement, besoin d'anticiper les besoins de restauration écologiques et de renaturation pour compenser les atteintes à l'environnement et à l'artificialisation (à partir de 2030) que les opérations d'aménagement à finalité économique ne pourraient ni éviter ni réduire.

Pour trouver de nouvelles capacités foncières et réduire l'artificialisation des sols, le déploiement de la stratégie foncière se poursuivra en 2022 avec la mise en place d'une veille foncière sur tous les fonciers à vocation économique et l'ambition d'optimiser les zones d'activités existantes.

Ces travaux seront alimentés par l'inventaire des zones d'activité que la Métropole doit réaliser avant août 2023, pour répondre aux obligations introduites par la loi Climat et Résilience. L'inventaire comprendra pour chaque zone, son taux de vacance, un état parcellaire des unités foncières avec l'identité des propriétaires et occupants. L'inventaire est actualisable tous les six ans au moins.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En donnant la priorité au recyclage foncier et à la reconversion de friches urbaines, l'action foncière métropolitaine s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, et la préservation d'espaces naturels ou agricoles.

4.3

LES GRANDS PROJETS ET OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT

4.3.1

SEINE CITÉ

ROUEN FLAUBERT



Le projet d'écoquartier situé sur les communes de Rouen et Petit-Quevilly s'étend sur 90 hectares. Sa transformation en un quartier urbain central s'appuie sur la réalisation des accès routiers définitifs du pont Flaubert, et poursuit les objectifs suivants :

- La résorption de friches industrialo-portuaires et ferroviaires en cœur d'agglomération et la reconquête des bords de Seine ;
- La structuration et la reconnexion des quartiers de la rive sud avec la Seine et la requalification d'espaces majeurs localisés à l'entrée du cœur d'agglomération ;
- La définition d'une programmation équilibrée entre l'activité économique, l'habitat, les équipements et les espaces publics répondant à de multiples usages.

Les travaux se sont poursuivis en 2021 avec la réalisation de la plateforme de gestion des terres et la réalisation des travaux de dépollution par biotertre de la zone Touareg.

À l'est, les travaux de construction de la première phase de l'Éveil de Flaubert (Bouygues Bâtiment Grand Ouest pour Linkcity) ont démarré en 2021. Le projet prévoit 256 logements, 9 000 m² de bureaux, des commerces et services en rez-de-chaussée.

Le projet du nouveau quartier Rouen Flaubert fait l'objet d'un travail de concertation publique, avec une première phase de concertation de septembre 2020 à juin 2021, qui a porté sur les thématiques des risques et de la nature en ville.

À l'issue de cette concertation, des améliorations ont été apportées sur les aménagements urbains de la frange ouest du quartier et du parc-canal Camille Claudel. Le projet a évolué vers plus de nature en ville : augmentation de la végétalisation à l'Ouest, renaturation, intégration de plantes locales dans la palette végétale, gestion des eaux pluviales courante en infiltration dans les espaces verts. Le Parc Camille Claudel présentera des berges avec des milieux écologiques variés et propices à la biodiversité. La réalisation du parc-canal est prévue à partir de 2023.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'interface entre le port, le centre-ville et la Seine, l'aménagement d'un écoquartier de 90 hectares relève d'un enjeu environnemental, économique et sociétal. Il est une réelle opportunité de reconquête d'espaces délaissés, en friches, liés au glissement des activités portuaires vers l'aval et à la désindustrialisation.

Des ambitions environnementales et architecturales fortes sont prescrites et s'imposeront aux futurs constructeurs. L'organisation urbaine du futur quartier assure l'intégration de la voie rapide menant au pont Flaubert. Sa desserte en transport en commun en site propre avec la ligne T4 puis dans un second temps la création de la ligne T5 le reliera de manière optimale aux quartiers existants. Il en est de même des cheminements piétons et cycles irriguant tout le quartier. Il est enfin pleinement intégré à son environnement et en lien direct avec la Seine grâce à l'aménagement des bords de Seine et à la trame verte et bleue pénétrante au sein du quartier. Aménager cet écoquartier de 90 hectares, c'est également lutter contre l'expansion urbaine et offrir aux habitants un véritable quartier agréable à vivre, à travailler et à pratiquer dans un cadre urbain et paysager privilégié.

Une réflexion environnementale a été engagée concernant les remblais compte tenu notamment de leur volume extrêmement conséquent (290000 m³). Ainsi, une filière courte et vertueuse a été développée. Ils proviennent de la région de Dieppe (projet routier de la DREAL) et ont été acheminés par train.

Le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Environnementales et Paysagères (CPAUEP) de la ZAC impose aux opérateurs des prescriptions spécifiques relatives par exemple à l'emploi de matériaux biosourcés, de végétalisation ou d'aménagement de locaux pour les vélos.

Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre en termes d'ambitions environnementales. Par exemple, le parc de la Presqu'île Rollet a été renaturé (une forêt en ville); les matériaux historiques présents sur site (pavés, rails) ont été réutilisés pour donner du caractère aux aménagements et faire référence à l'histoire du lieu.

Le quartier Rouen Flaubert est labellisé Écoquartier étape 2 – Écoquartier en chantier.

BORDS DE SEINE

L'aménagement des bords de Seine sur 3 km constitue, avec les quais bas rive gauche, la grande promenade rive gauche.

L'année 2021 a été marquée par la reprise des plantations et végétaux du Bassin aux Bois, à la suite d'événements non prévisibles (conséquences de l'incendie du 26 septembre 2019 et de la crise sanitaire de la Covid-19).

La crise sanitaire a retardé la commercialisation et impacté l'avancement opérationnel du Hangar 105. Les études opérationnelles concernant ce bâtiment, menées sur 2021, ont permis le démarrage des travaux dès le début 2022.

Les études pour l'aménagement des espaces publics aux abords du 105 ont été décalées à 2022 afin d'intégrer le projet de réalisation du Hangar 105.



**QUARTIER SAINT SEVER –
NOUVELLE GARE – ROUEN**

Le quartier Saint-Sever nouvelle Gare vise à accueillir la nouvelle gare centrale de Rouen, dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), projet d'intérêt national sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dans un quartier redynamisé au cœur du centre d'agglomération élargi.

Concernant la rénovation des immeubles de bureaux du cœur tertiaire du quartier, une mission sur le Concorde a été lancée pour définir une programmation et des modalités opérationnelles de sortie de cet immeuble vacant depuis de nombreuses années.

La concertation sur l'aménagement de la place Gadeau de Kerville a été poursuivie afin de déterminer les mobiliers urbains nécessaires aux zones de détente. Le jardin Saint-Sever a été réaménagé et inauguré par la Ville de Rouen ; les abords du jardin ont été rénovés pour en faciliter l'accès.

Parallèlement, le permis de construire du projet K2 sur le site de l'ancien siège de France télévision a été accordé.

Le processus d'études de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) a été relancé en vue de la préparation d'une enquête d'utilité publique portant sur la nouvelle gare et le tronçon Rouen-Barentin à l'horizon 2025. Pour accompagner la relance du processus d'études LNPN et concevoir le quartier de la nouvelle gare, un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) a été élaboré entre l'État, la Région Normandie, la Ville de Rouen, l'EPF de Normandie, SNCF Réseau, SNCF Immobilier, SNCF Gares et Connexions et VNF pour une signature début 2022. Ce contrat de partenariat, qui engage les partenaires pour la durée du projet, définit, à ce stade les études et les processus à mener durant la phase d'études pré-opérationnelles du quartier de la nouvelle gare pour un montant prévisionnel de 5,2 millions €. Il acte aussi l'accompagnement du quartier existant afin d'améliorer son attractivité résidentielle et tertiaire.

Le projet Saint-Sever Nouvelle Gare s'est doté, dès le début des réflexions, d'une stratégie en matière de développement durable qui fixe un cap aux études, régulièrement évaluées.

Les défis sont à relever à différentes échelles allant du quartier au territoire normand et portent sur les enjeux d'attractivité d'une centralité (desserte multimodale optimale, cadre de vie sain et espaces de respiration, offre culturelle et de loisirs, mixité fonctionnelle), de son intégration dans le tissu existant (paysagère ou relevant d'une solidarité territoriale) et ses capacités d'adaptation (tendre vers la neutralité énergétique et carbone et mettre en œuvre les conditions de la création d'un écosystème urbain innovant et évolutif pour le développement d'un pôle tertiaire supérieur durable).

4.3.2**PARC NATUREL URBAIN
DES BRUYÈRES**

Le parc développe sur 28 hectares une mosaïque d'ambiances et de paysages dédiés à la détente, à la pratique sportive, au lien social et à la transmission de savoirs, notamment en matière d'agriculture urbaine. La mémoire hippique, l'agriculture urbaine, la création artistique sont les lignes de fond des aménagements du parc.

L'ensemble des bâtiments du parc a été livré en 2021.

Les locaux techniques « pôle de gestion » et le « bâtiment de stockage » ont accueilli les équipes gestionnaires du parc début 2021.

La maison du parc a accueilli le commerce « Au p'tit Marchand » en avril 2021 ainsi que les ateliers autour du projet de transition écologique et sociale de la Métropole dont le parc est la vitrine.



Les équipes en charge de ce projet ont pris place dans la chaumière.



Elles sont garantes du bon fonctionnement des « jardins des Bruyères », jardins partagés et individuels,



et de la ferme urbaine des Bruyères pilotées par les associations « Le Champ des Possibles » et « Triticum » qui initient le public aux savoir-faire et aux enjeux de l'agriculture de demain.



Le restaurant, qui devait s'installer dans la maison du parc, a été impacté par les mesures sanitaires et ne pourra ouvrir qu'en 2022.

La dernière aire de jeux du parc « aire des casaques » a été ouverte au public en avril 2021.

À la suite de plaintes des habitants de la rue de la pelouse, limitrophe au parc, une étude acoustique a été menée en 2021 pour objectiver le niveau de bruit généré par le parc et savoir si une gêne existe au sens réglementaire.

Des interventions techniques ont eu lieu en 2021 dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux ainsi que les travaux de résorption de fontis apparus au nord de l'aire de jeux des Satellites et de drainage supplémentaire.

La signalétique des aires de jeux a été reprise compte tenu des dégradations subies.

Une candidature pour l'Équerre d'argent a été présentée.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation d'un parc sur 28 hectares en cœur d'agglomération permet de conserver, sur certaines parties du projet, une biodiversité propre aux milieux silicicoles et de développer une mosaïque d'habitats pour la faune et la flore. La localisation, au cœur des zones urbaines de la rive gauche, offre aux habitants de la Métropole des espaces de nature proches des lieux d'habitation et de travail et contribue à limiter les déplacements. Par ailleurs, son couvert végétal a un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'implantation d'une ferme pédagogique dans le Parc démontrera la possibilité de cultiver des fruits et légumes en zone urbaine et en agriculture biologique. Le Parc est doté de plusieurs outils (cuisine pédagogique, boutiques de producteurs bio et locaux, espace de petite restauration) dans l'objectif de concrétiser le concept « de la ferme à l'assiette ».

L'utilisation de matériaux biosourcés pour les bâtiments, a été privilégiée (entre 50 et 70 %). Leurs performances énergétiques sont supérieures à celle de la réglementation thermique actuelle.

Le travail sur la gestion durable du parc a fait l'objet de longs travaux conjoints entre les équipes conceptrices, de réalisation de gestion du Parc pour faire assurer une gestion respectueuse de l'environnement et démonstrative des bonnes pratiques.



Point sur l'exploitation 2021 par le Pôle

D'une superficie de 28 hectares, le parc naturel et urbain du champ des bruyères, pour sa première année d'exploitation, est un équipement, ouvert 365 jours sur 365 dont les horaires d'ouverture au public varient en fonction des saisons.

L'exploitation du parc est coordonnée par un chargé d'exploitation et elle est divisée en quatre secteurs :

- **Entretien des espaces verts et des espaces naturels.**
Le mode de gestion s'articule à la fois en régie et l'externalisation de certaines prestations en s'appuyant sur les deux marchés en cours (marché espaces verts et marché milieux naturels). Depuis juillet 2021, l'équipe « espace vert » est encadrée par un chef d'équipe suite à l'arrivée d'un troisième agent. Les trois agents gèrent principalement la tonte, fauche et toutes les missions qui nécessitent une connaissance du milieu.
- **Propreté et gestion technique du parc.**
La gestion de la propreté est effectuée par une cheffe d'équipe et cinq agents au quotidien, sept jours sur sept. Leurs missions consistent à l'ouverture du parc, l'entretien des sanitaires, la collecte des déchets, le contrôle des aires de jeux et la petite maintenance.
- **Le gardiennage et la sécurité du parc.**
Cette prestation est réalisée dans le cadre du marché médiation et sécurisation du parc du champ des bruyères. Il s'agit d'une prestation de surveillance (un agent effectue une ronde, deux ou trois fois entre la fermeture du site et l'ouverture au public) et également d'une prestation de médiation et de fermeture du site (deux ou quatre agents se déplacent à l'intérieur du parc en VTT pendant les heures d'ouverture au public).
- **Animation du parc.**
Le parc est le lieu de différentes animations. Parmi celles organisées en 2021, nous pouvons noter les 4 saisons du parc, Seine marathon 76...

4.4

HABITAT

4.4.1

CRÉER UNE OFFRE POUR AMÉLIORER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET SOCIAUX

LE LOGEMENT SOCIAL

En 2021, 307 logements locatifs sociaux ont été agréés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État pour un montant de subvention de 710 200 €. Parmi ces logements, 22 sont situés sur les communes déficitaires en logement social au sens de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

La Métropole a mobilisé 168 000 € de subventions sur ses crédits propres pour l'acquisition-amélioration par les bailleurs sociaux de 24 logements vacants. Cette aide a pour objectif de favoriser la remise sur le marché de logements vacants.

En 2021, dans le cadre de la reconstruction de l'offre démolie dans les quartiers NPNRU, 143 logements sociaux ont obtenu une décision attributive de subvention (DAS) de la part de l'ANRU. Ces opérations représentent 452 400 € de subvention de la part de l'ANRU et 1 613 900 € de prêts d'Action Logement.

L'ACCESSION À COÛT MAÎTRISÉ

En 2021, 42 logements ont fait l'objet d'une décision d'agrément prêt social location-accession (PSLA).

Dans le même temps, 63 accédants ont levé l'option d'achat concrétisant ainsi leur accession à la propriété. À ce titre, la Métropole a mobilisé un montant annuel de subventions de 315 000 € pour aider ces ménages à financer leur projet.

L'INTERVENTION FONCIÈRE AU TITRE DE L'HABITAT

En 2021, l'enveloppe de crédits prévue dans le cadre de la convention Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)/Région 2017-2021 étant consommée, aucun projet n'a pu être financé malgré la mise en place par l'EPFN d'un dispositif transitoire. Néanmoins des réflexions ont été menées sur certains fonciers en partenariat avec l'EPFN et les communes concernées dans la perspective d'un financement en 2022, notamment pour les projets comportant de l'accession sociale.

Par ailleurs, la Métropole a délibéré le 13 décembre 2021 sur les grandes orientations de sa stratégie foncière pour l'habitat, la déclinaison opérationnelle de cette stratégie cadre devant être élaborée en 2022.

La délibération prévoit, pour diversifier l'offre de logement dans un objectif de rééquilibrage du territoire, de mobiliser les leviers offerts par le PLUi (secteurs de mixité sociale, emplacements réservés, morphologie urbaine) et de maîtriser le foncier à vocation d'habitat sur des sites stratégiques. Elle prévoit également d'explorer, dans le cadre des études en cours (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain Rouen (Opah RU Rouen), étude sur le logement vacant), les pistes d'actions foncières sur le sujet de la lutte contre la vacance et la dégradation du parc privé.



4.4.2

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

Sur les 245 logements subventionnés en 2021 par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État, 202 concernaient des propriétaires occupants dont les 2/3 avec des ressources très modestes.

- 17 réhabilitations concernent des logements indignes ;
- 29 des logements très dégradés ;
- 78 des travaux visant l'autonomie de la personne.

Ces logements ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Métropole pour un montant de 242 000 €.

À Elbeuf, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) mise en place en 2018, pour une centaine de logements du centre ancien, s'est poursuivie en 2021 par la réhabilitation de quatorze logements.

Un avenant à l'OPAH RU d'Elbeuf a été signé en 2020. Il porte sur l'accompagnement prioritaire de quatorze copropriétés, pour lesquelles un prestataire a été missionné. L'année 2021 a été consacrée principalement à la réalisation des diagnostics de ces copropriétés.

Le PLH (2020-2025) comprend un volet important relatif à l'amélioration de la connaissance des copropriétés, à leur accompagnement et à leur traitement.

En 2021, afin d'améliorer la connaissance des copropriétés sur le territoire métropolitain, un bureau d'études a été recruté pour mettre en place un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) pour une période de trois ans. Il a pour objectifs de :

- Améliorer la connaissance de l'ensemble des copropriétés du territoire ;
- Développer une veille en continu sur la situation des copropriétés ;
- Détecter à temps les évolutions négatives ;
- Repérer les copropriétés nécessitant une intervention ciblée.

En 2021, un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) a également été lancé pour accompagner 48 copropriétés dans les quartiers en renouvellement urbain de trois communes (Elbeuf, Petit-Quevilly et Rouen). Ce dispositif opérationnel doit permettre de :

- Approfondir la connaissance de ces copropriétés ;
- Sensibiliser les copropriétaires aux enjeux d'une gestion et d'un entretien pérenne de leur bien ;
- Mettre en œuvre un accompagnement multi partenarial de ces copropriétés ;
- Apporter conseil et information pour résoudre les premières difficultés ;
- Accompagner les copropriétés volontaires à engager un programme de travaux.



Le traitement des copropriétés du quartier du Château-Blanc de Saint-Étienne-du-Rouvray, qui fait partie des quatorze quartiers inscrits au Plan National Initiatives Copropriétés, est entré en phase opérationnelle.

En mars 2021, en raison de la dégradation financière de la copropriété Robespierre, le Tribunal judiciaire de Rouen a déclaré l'état de carence, conduisant la Métropole à procéder au recrutement d'un concessionnaire pour mettre en œuvre la démolition de cette copropriété non redressable dans le cadre d'une concession d'aménagement.

CDC Habitat Action Copropriétés est chargée par la Métropole d'acquiescer tous les logements de la copropriété, de reloger les occupants et de procéder à la démolition des bâtiments.

Une convention d'Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH CD) a été finalisée et validée par les partenaires afin de redresser la gestion et d'effectuer des travaux sur les sept autres copropriétés du quartier en difficulté représentant 501 logements.

Enfin, dans le but d'articuler tous les dispositifs intervenant sur les copropriétés du Château-Blanc entre eux et avec le projet NPNRU en cours sur le quartier, une Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) a été mise en place. Ce dispositif permet d'inscrire le traitement des copropriétés du Château-Blanc dans une approche globale favorisant une coordination des différents acteurs engagés financièrement ou humainement en fonction de leurs compétences respectives.

Le projet Cœur de Métropole comprend un volet de ravalement de façades d'immeubles adjacents aux espaces publics rénovés, mis en œuvre sur 42 immeubles.

Par arrêtés du Maire de Rouen du 1^{er} octobre 2019 et du 19 juin 2020 et par délibération du Conseil métropolitain respectivement du 4 novembre 2019 et 20 juillet 2020, la campagne de ravalement a été prorogée de 18 mois au total, reportant la date de fin de la phase incitative au 31 juillet 2021, pour tenir compte de la crise sanitaire et donner un délai supplémentaire aux propriétaires intéressés. La phase d'injonction a été lancée par arrêté du maire du 5 août 2021 sur huit parcelles n'ayant pas démarré des travaux. La notification de cet arrêté plus coercitif a permis de rentrer en échange avec les derniers propriétaires n'ayant pas donné suite à la campagne de ravalement.

Fin 2021, 33 ravalements sont terminés (travaux réalisés et subventions payées), quatre façades sont en cours de travaux. Deux demandes nouvelles de subvention ont été déposées, un dossier est en cours de montage et deux dossiers ne demanderont pas la subvention car ils font l'objet de travaux de rénovation plus importants.

LUTTE CONTRE LA VACANCE DES LOGEMENTS

La Métropole a connu, sur une période récente, une augmentation conséquente du nombre de logements vacants. Elle s'est développée essentiellement dans le parc privé des espaces urbains, et plus particulièrement dans le cœur d'agglomération (Elbeuf et Rouen). La remise sur le marché de logements vacants est un enjeu important, pour limiter l'augmentation de la vacance, mais aussi pour redonner de l'attractivité à certains secteurs urbains.

En 2021, la Métropole a recruté un bureau d'études pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de repérage et de traitement des logements vacants, d'une durée de douze mois.

Le traitement de la vacance des logements, mais aussi la résorption du logement indigne et dégradé, l'amélioration énergétique étant des enjeux importants pour l'attractivité de la ville centre, en 2021 la Métropole a recruté un bureau d'études pour la réalisation d'une étude préopérationnelle d'OPAH-RU sur Rouen. Son périmètre d'analyses comprend la ville centre rive droite et rive gauche intra boulevards. Sa durée est de douze mois et en termes de préconisations d'actions elle est étroitement liée aux conclusions issues de l'étude sur le logement vacant de la Métropole.

Par ailleurs, la Métropole a mobilisé 168 000 € de subventions en 2021 pour financer l'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux agréés en 2020. Il s'agit d'une nouvelle aide qui vise à développer les opérations en acquisition-amélioration, afin de remettre sur le marché des logements vacants et de redonner de l'attractivité au parc de logements privés existants.

Enfin, le permis de louer (autorisation préalable de mises en location) a été mis en place à titre expérimental sur les communes volontaires. Après sa mise en place sur quatre communes en 2020, neuf autres communes se sont lancées dans ce dispositif en 2021 sur une partie de leur territoire (Darnétal, Grand-Quevilly, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Métropole leur en a délégué la gestion).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réhabilitation thermique du parc de logements privé et social, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

4.4.3

L'HABITAT POUR UNE MÉTROPOLÉ INCLUSIVE : DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT SPÉCIFIQUE**FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES ET EN INSERTION**

La Métropole a mis en place fin 2021 un nouveau dispositif qui vise la captation de petits logements du parc privé pour les mettre à disposition des associations d'insertion renforçant ainsi ses interventions en faveur de l'accès au logement des personnes en difficulté.

Cette mission vient en appui aux associations spécialisées qui rencontraient des difficultés à capter des petits logements de qualité. Elle permet d'inscrire ces missions sociales dans les politiques locales de l'habitat : favoriser la rénovation des logements, remettre sur le marché des logements vacants, développer des logements à bas niveaux de loyer, faciliter l'accès au logement des publics prioritaires et contribuer aux politiques d'équilibre social de l'habitat en faveur de la mixité sociale.

La Métropole a missionné SOLIHA Territoires en Normandie pour réaliser la prospection, l'information et l'accompagnement personnalisé des propriétaires dans leurs démarches. Les logements captés sont mis à disposition des associations conventionnées qui gèrent le logement en intermédiation locative, c'est-à-dire que l'association fait l'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, et réalise l'accompagnement social du ménage. Ces missions ont démarré fin 2021 avec un objectif de captation de 50 logements en 2022 puis 100 logements en 2023.

**METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT GARANTE DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DE L'ACCÈS DES MÉNAGES MODESTES À L'ENSEMBLE DU PARC SOCIAL**

La Métropole a réuni la Conférence Intercommunale du Logement le 30 novembre 2021 pour partager le bilan des attributions de logements sociaux et des actions de la Convention Intercommunale d'Attributions signée par la Métropole avec l'État, les bailleurs sociaux, les communes, le Département et Action Logement. Le niveau de vie médian au sens de l'INSEE décrit le niveau de ressources des ménages, il est très contrasté selon les communes de la Métropole, entre 16 790 € et 37 010 € par unité de consommation (données Insee 2018). Dans 18 communes, il est inférieur au niveau de vie médian de la Métropole, de 20 990 € par unité de consommation. Ces 18 communes représentent 70 % des habitants de la Métropole.

La Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) fixe des objectifs d'attributions des logements sociaux en faveur des ménages les plus modestes tenant compte de la fragilité sociale et financière des habitants des communes et des quartiers de la politique de la ville.

En 2021, les attributions aux ménages dont les ressources sont inférieures au seuil du 1^{er} quartile, soit 8 076 € par an et par Unité de consommation pour la Métropole en 2021, représentent 15,3 % des attributions hors QPV. Ce taux reste très en deçà de l'objectif de 25 % et ne progresse pas depuis plusieurs années. Il est par ailleurs très variable selon les communes, entre 4 % et 25 %. Les attributions aux ménages des 3 autres quartiles représentent 70 % des attributions dans les QPV.

FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AU LOGEMENT

La Métropole a agréé en 2021 la création d'une nouvelle résidence sociale Foyer Jeunes Travailleurs de l'ANLAJT, (association spécialisée pour le logement des jeunes et leur accompagnement socioéducatif) de 9 logements PLAI en plein centre de Rouen. Cette résidence complète l'offre actuelle de logements pour jeunes en insertion.

2 opérations de logements sociaux agréées en 2021 incluent 22 logements sociaux destinés en priorité à des jeunes de moins de 30 ans, selon les possibilités données par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018. Sur ces deux programmes, situés à Elbeuf et à Caudebec-lès-Elbeuf, les bailleurs sociaux pourront attribuer de manière prioritaire ces logements à des jeunes.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS INHÉRENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS LIÉS AU HANDICAP ET À LA PERTE D'AUTONOMIE

5 opérations de logements sociaux comportant 38 logements dédiés pour des personnes âgées ou handicapées ont été agréées en 2021. La loi Accompagnement de la Société au Vieillessement (ASV) permet en effet aux bailleurs sociaux de prioriser des logements pour des personnes âgées ou en situation de handicap autour d'un projet social sous réserve d'élaborer un projet social. Ces logements sont inclus au sein d'opérations d'ensemble afin d'éviter l'isolement, les bailleurs sociaux mettent en place des moyens humains et s'appuient sur le partenariat local pour proposer des animations aux locataires.

La validation de ces projets est faite en lien avec les membres de l'instance technique de la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif pilotée par le Département (CARSAT, ARS, DDTM, DDETS) pour s'assurer de bien répondre aux besoins identifiés.

DÉVELOPPER UNE OFFRE ADAPTÉE POUR LES MÉNAGES GENS DU VOYAGE EN VOIE DE SÉDENTARISATION

De nombreuses familles gens du voyage installées dans la Métropole ont un mode de vie quasi sédentaire. Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Seine-Maritime 2020-2025 tient compte de ces modes de vie. Il prescrit pour la Métropole Rouen Normandie la réalisation de 98 « unités habitat », en terrain familial locatif ou en habitat social adapté.

La Métropole a décidé de mettre en place en 2021 une mission de diagnostic social auprès des familles et d'accompagnement pour la réalisation de leur projet de sédentarisation. Un prestataire spécialisé a été recruté pour rencontrer les ménages de plusieurs aires d'accueil de la Métropole, préciser avec eux leur situation familiale et sociale et leurs souhaits de sédentarisation. Cette mission est une 1^{re} étape vers la réalisation des objectifs de création de terrains familiaux ou d'habitat social adapté sur les communes concernées.

4.4.4

MISE EN ŒUVRE DU PLH 2020-2025

La Métropole a adopté le 16 décembre 2019 son nouveau Programme Local de l'Habitat 2020-2025. Il est composé des documents suivants : un diagnostic, des orientations, un programme d'actions, des fiches communales et un règlement d'aides.

Il comprend 4 grandes orientations :

- ▶ Produire un habitat de qualité et attractif : produire moins mais mieux ;
- ▶ Une offre d'habitat pour améliorer les équilibres territoriaux et sociaux ;
- ▶ Renforcer l'attractivité résidentielle du parc existant ;
- ▶ L'habitat pour une Métropole inclusive : répondre aux besoins spécifiques.

Ces orientations sont déclinées en 22 fiches actions qui constituent la feuille de route « Habitat » de la Métropole pour les années 2020 à 2025 et dont différentes actions ont été poursuivies ou mises en œuvre en 2021.

5

Renforcer la cohésion territoriale



Renforcer la cohésion territoriale

5.1

DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN

5.1.1

UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE GÉRÉ EN PROXIMITÉ

LA GESTION EN PROXIMITÉ

Avec le transfert des voiries communales en 2015 et celui des voiries départementales en 2016, chaussées, trottoirs, parcs de stationnement et éclairage constituent l'espace public désormais de la compétence de la Métropole. Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous. Opérations d'urgence ou d'entretien, les équipes se mobilisent dans les meilleurs délais y compris pour assurer la viabilité hivernale des axes structurants.

Grâce à la mutualisation, importante rationalisation de l'action publique, la force de frappe financière de la collectivité s'accroît pour améliorer la qualité du service rendu au territoire.

2021 RÉALISATIONS

LE PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN (PPR)

Le Pôle de Proximité de Rouen a réalisé un certain nombre de chantiers de voirie :

- ▶ Rue Pierre Forfait (aménagement trottoir + éclairage public face au nouveau bâtiment; Habitat 76) = 67528 € + 10579 € bureau d'études requalification;
- ▶ Rue Bonnefoi (trottoir + chaussée) = 104483 €;
- ▶ Rue Tivoli (trottoir + chaussée) = 71707 €;
- ▶ Rue Lessard (chaussée) = 48974 €;
- ▶ Carrefour Boulevard de l'Europe/rue du Mail (revêtement et accès piétons) = 44936 €;
- ▶ Rue Chasselière entre Auguste Ride et Richard Lenoir (requalification) = 273429 € hors espace vert + 20775 € bureau d'études requalification;
- ▶ Rue Grieu (entre la rue Zurich et Paul Helot: reprise trottoir + chaussée) = 259428 €;
- ▶ Rue Champs des Oiseaux (entre Rochefoucault et Des-camps: reprise chaussée de façon curative) = 76306 €;
- ▶ Rue du Roi (trottoir + chaussée) = 45068 €;
- ▶ Rue Legendre (chaussée) = 39322 €;

- ▶ Rue Romain Rolland (revêtement trottoir + chaussée) = 45805 €.

Il a également réalisé des chantiers d'éclairage public :

- ▶ Réalisation de la mise en lumière des quais bas rive gauche et inauguration en novembre 2021, à hauteur de 1800000 € (montant global de l'investissement depuis la conception du projet en 2014 jusqu'à la mise en lumière fin 2021. L'investissement 2021 est d'environ 80000 € pour cette mise en lumière mais sans compter les financements par mécénats multiples);



- ▶ Rénovation des leds de la rue Jean Lecanuet = 15700 €;
- ▶ Rénovation des leds de la place Saint Marc = 76500 €;
- ▶ Rénovation des leds du quartier rue des Érables (demande directe de Monsieur Le Président de la Métropole) = 23000 €;
- ▶ Rénovation des leds de la zone commerciale - Albert Dupuis = 58400 €;
- ▶ Rénovation des leds du quartier Metayer = 181432 €;
- ▶ Rénovation aux Hallettes Commerciales - Place du Châtelet = 29280 €;
- ▶ Rénovation des leds de la rue Eau des Robec = 34800 €.

Le pôle de proximité Seine Sud (PP2S) en 2021 a également réalisé plusieurs travaux de rénovation de l'éclairage public permettant le remplacement des anciennes lanternes énergivores par des lanternes en leds :

Oissel:

- ▶ Impasse des Lavandes / quai de Rouen (90300 €);
- ▶ Place des Vosges (71050 €);

Le Petit-Quevilly:

- ▶ Rue Joseph Lebas (52600 €);
- ▶ Boulevard Stanislas Girardin (81900 €);

Saint-Étienne-du-Rouvray:

- ▶ Rue Maryse Bastié (41900 €);
- ▶ Avenue du Bic Aubert (49200 €).

Sotheville-lès-Rouen:

- ▶ Quartier des jardins du stade (73750 €)

Des travaux de régénération et de requalification de la voirie ont également été réalisés :

- ▶ Impasse des lavandes et quai de Rouen à Oissel (357000 €);
- ▶ Rue de Turgis aux abords du château à Oissel (première phase de travaux - 175850 €);
- ▶ Rue des Coquelicots à Saint-étienne-du-Rouvray (deuxième phase de travaux sur trois - rive Nord entre l'avenue du Bic Aubert et la rue de Stalingrad - 374500 €);
- ▶ Rue Marius Vallée à Saint-Étienne-du-Rouvray (198300 €);
- ▶ Rue des Lys à Saint-Étienne-du-Rouvray en accompagnement des constructions d'Habitat 76 quartier des Bruyères (94900 €);
- ▶ Rue Claude Chappe à Sotheville-lès-Rouen (504800 €);
- ▶ Rue Béranger à Petit Quevilly (62650 €);
- ▶ Avenue Jean Jaurès (deuxième phase).

En 2021, le pôle de proximité Val de Seine (PPVS) a réalisé les projets de voirie suivants :

- ▶ Réfection du chemin de randonnée GR2 à Moulineaux, entre le château Robert-le-Diable et la rue Louis Moguen (57000 €);
- ▶ Création d'un parking provisoire dans la rue Cousin Corblin à Elbeuf-sur-Seine (52000 €);
- ▶ Aménagement du giratoire des docks à Petit-Couronne pour faciliter le passage des éoliennes et revégétalisation des espaces verts sur l'îlot central (66000 €);
- ▶ Sécurisation du carrefour au niveau des rues Sonopa et Aristide Briand à Petit-Couronne, avec la création d'un giratoire, de trottoirs, de pistes cyclables de niveau Réseau Express Vélo, de quais de bus, la pose d'éclairage led et renaturation de l'îlot central et de ses abords. Ces ouvrages permettent la future desserte de la zone d'activité située en entrée de ville (780000 €);
- ▶ Modification du carrefour Théodore Gericault/Alfred De Musset/Louis Ricard à Grand-Quevilly: réfection du carrefour avec la réalisation d'un plateau, l'adaptation des traversées piétonnes et la mise aux normes de la signalisation lumineuse tricolore (189000 €);
- ▶ Aménagement de la rue de Strasbourg à Caudebec-lès-Elbeuf avec la réfection de la voirie, des trottoirs et réalisation d'aménagements cyclables (500000 €);
- ▶ Réfection de la rue Michelet à Elbeuf-sur-Seine: réfection de la voirie, des trottoirs et renaturation (120000 €);
- ▶ Sécurisation de la rue Bréant à Saint-Pierre-lès-Elbeuf: création d'un plateau ralentisseur et pose de coussins lyonnais de façon à apaiser la rue (85000 €).

Parmi les nombreux projets de rénovation de l'éclairage public menés par le Pôle Val de Seine, on peut noter le remplacement des candélabres et des lanternes :

- ▶ Dans la ZAE du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf (65517 €);
- ▶ De la place Mendès-France à Elbeuf-sur-Seine (38462 €);

- ▶ Sur l'île de Freneuse à Freneuse (61885 €);
- ▶ Dans le secteur 14 juillet/rue Thomas Edison à Petit-Couronne (102715 €).

Le Pôle de proximité Austreberthe-Cailly (PPAC) a réalisé en 2021 sur diverses communes la régénération de voirie pour 4700000 € et des travaux d'éclairage public pour 1300000 €.

Parmi la cinquantaine d'opérations réalisées, les plus significatives sont :

- ▶ Le réaménagement de place Martin Luther King à Canteleu pour 460000 €;



- ▶ requalification et renaturation de la place du 19 mars 1962 à Maromme pour 170000 €;
- ▶ Le réaménagement de la place Beaumarchais à Maromme pour 70000 €;
- ▶ Le réaménagement de la route de Maromme à Mont-Saint-Aignan pour 180000 €;
- ▶ Le réaménagement de l'entrée de ville à Anneville-Ambourville pour 155000 €;
- ▶ La requalification de la place Ronarch' au Trait pour 745000 €;



- ▶ Le réaménagement de l'entrée de Ville (RD43) à Saint-Pierre-de-Varengeville pour 110000 €;
- ▶ Le parking de la mairie d'Yville-sur-Seine pour 27140,12 €.

Le pôle de proximité plateaux-Robec (PPPR) a réalisé en 2021 environ 70 opérations de régénération et requalification de voiries ex-communales pour 5233000 € et pour 1386000 € sur le réseau structurant.

Les principales réalisations sur les voiries ex-communales ont été :

- ▶ La requalification du parking Léonard de Vinci à Bois-Guil-laume pour 964000 €;
- ▶ La place de l'Église à Bihorel pour 1300000 €;

- La requalification de la rue Durécu et la sécurisation de l'école Candelier à Darnétal pour 299000 €;
 - L'aménagement du carrefour RD6014/rue des Frères Chérance à Franqueville-Saint-Pierre pour 242000 €;
 - La création d'un giratoire à l'intersection de la RD6014 et de RD13 à La Neuville-Chant-d'Oisel pour 700000 €.
- Près de 40 opérations de renouvellement de l'éclairage public en matériel leds ont été effectuées sur les communes du pôle plateaux Robec en 2021 ainsi que le renouvellement de feux tricolores représentant un montant de 1038000 €.

Ces travaux ont été menés conjointement à des opérations de voiries ou dans le cadre du plan de renouvellement du parc.

Les opérations les plus significatives ont été :

- Le parking Léonard de Vinci à Bois-Guillaume pour 95000 €;
- La ZAE du Technoparc à Bois-Guillaume 64000 €;
- La RN31 à Darnétal vers le viaduc pour 59000 €;
- La Route de Paris à Franqueville-Saint-Pierre pour 64000 €;
- Le renouvellement des feux tricolores au carrefour RD6014/ Frères Chérance à Franqueville-Saint-Pierre pour 75000 €;
- L'avenue du Mesnil-Grémichon à Saint-Martin-du-Vivier pour 48000 €.

Le pôle PP2S recense une procédure d'urbanisme en cours en 2021. Cependant le tableau ne prévoit pas le fait qu'il y ait eu huit dossiers de rétrocessions entrepris sur l'année 2021 et onze dossiers de cessions/acquisitions pour intégration dans le domaine public. Il s'agit de différents dossiers de régularisations foncières qui sont menées en plus des dossiers de rétrocessions (suite aménagement de trottoir, piste cyclable, il convient de procéder à des régularisations foncières).

Concernant le pôle PPPR, les procédures d'urbanisme concernent les demandes d'évolution demandées en 2021 par les communes dans le cadre de la modification du PLUi.

LA RÉHABILITATION DES OUVRAGES D'ART

L'année 2021 a été marquée par la réfection de l'étanchéité et de la chaussée du quai de la Bourse à Rouen avec fermeture complète des quais hauts rive droite de la ville de juillet à octobre.



Le pont Corneille continue à faire l'objet d'études approfondies en vue de sa réhabilitation en 2023-2025.

Enfin, la Métropole a mené les travaux de transformation de la tête sud du pont Mathilde pour répondre aux contraintes de démolition de la tranchée couverte ferroviaire du quai Anquetil. Elle a également créé une rampe modes doux vélos/piétons entre le Cour la Reine et le pont Corneille afin de rétablir la continuité cyclable entre le centre-ville rive gauche de Rouen et le rond-point des Mariniers.

5.1.2

GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

La Métropole se doit de garantir l'entretien et la qualité des matériels et des infrastructures sur lesquelles circule le réseau de transport en commun (bus, métro et TEOR), ainsi que d'assurer un bon niveau de service aux usagers.

LES CHIFFRES CLÉS

Transports

Quotidiennement, le service assure la maintenance des infrastructures des lignes de bus et des lignes TEOR en veillant à la propreté, la remise en état, la dépose / repose de mobiliers, le ramassage des corbeilles aux arrêts TEOR, l'organisation de la viabilité automnale et hivernale... De plus, le service doit traiter les fiches de signalement transmises par les exploitants de transport pour des problèmes de dégradation de chaussée, d'élagage, de défaut de signalisation, de dégradation d'abris voyageurs..., soit en moyenne près de 300 signalements reçus chaque année. Cette maintenance représente un budget annuel en fonctionnement de 1 millions €.

Le service assure également l'entretien des espaces verts de la plateforme Métro avec des visites récurrentes et le suivi des opérations de tonte, des élagages et de la taille des haies... soit un budget de fonctionnement de 250 000 €.

Parallèlement à ce travail de maintenance, le service poursuit les travaux d'investissement pour l'amélioration du réseau bus et la mise en accessibilité des arrêts de transport pour un budget annuel de 1 200 000 €, auquel est venu s'ajouter en 2021 le remplacement de près de 80 abris voyageurs, sur les communes de Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray et Grand Quevilly dans le cadre du renouvellement du contrat de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires.

Des travaux de remise en état du couloir bus rue Louis Ricard, à Rouen, ont été menés pour un montant total de travaux de 150 000 €.

La modernisation des carrefours à feux s'est poursuivie avec un budget annuel de 350 000 €. Ces modernisations ont consisté essentiellement au remplacement de matériel vétuste (signaux, contrôleurs, ...)

Les travaux réglementaires de sécurisation de traversées métro ont également été réalisés pour un budget de 115 000 €.

12 stations TEOR ont fait l'objet d'une remise en peinture au RAL 7005, le programme sera poursuivi en 2022.

BILAN D'ACTIVITÉ 2021

	PPAC	PVS	P2S	PRO	PPPR
Nombre d'interventions sur la voirie en fonctionnement	7 820	2 523	874	537	4 853
Nombre d'interventions en Éclairage Public/Feux Tricolores	1 087	1 070	1 705	468	1 135
Nombre d'interventions concernant la signalisation horizontale et verticale	2 277	464	322	575	1 490
Procédures d'urbanisme en cours	1	15	1	108	160
Nombre de DICT	4 293		2 525	6 744	4 990
Nombre de DIA	1 387	1 547	1 462	N/C	1 128
Nombre d'arrêtés	1 719	2 003	857	6 056	1 978
Nombre de permissions de voirie	635	357	478		910
Nombre de dossiers de rétrocessions entrepris	15	187	8	N/C	100
Nombre de sinistres voirie (toutes voies confondues)	38	54	54	105	31

EXPERTISE ET PATRIMOINE ROUTIER**SYSTÈMES, ÉQUIPEMENTS
DYNAMIQUES, ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Outre le suivi et les contrôles réglementaires de l'ensemble des équipements spécifiques, l'activité en 2021 a porté sur :

- L'accompagnement technique et financier des pôles de proximité et directions opérationnelles sur les projets : Cœur de Métropole, IOAPN, le prolongement T4 au CHU, le carrefour du Chapitre à Bihorel, et divers projets de pôles dont l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly... ;
- La mise en service d'un panneau à messages variables, de quatorze caméras de trafic et de dix stations de comptage supplémentaires ;
- Le déploiement ou le remplacement de 41 bornes IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques) et le suivi de la maintenance du parc ;
- L'accompagnement du Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), pour mesurer la qualité de l'air sur la RD18 et avec la mise en place d'une station de comptage.

S'agissant du réseau Astuce, le suivi du contrat de concession (annexes 41 et 42 relatives à la maintenance du système de guidage optique et des systèmes annexes TEOR) s'est poursuivi et il a été procédé aux opérations suivantes :

- La maintenance du patrimoine TEOR, du métro, et des feux de circulation associés (soit 160 carrefours à feux et des boucles de comptage) ;
- Le traitement des fiches de demande d'intervention TCAR (766 pour le TEOR et 535 pour le métro) ;
- La rénovation de trois carrefours TEOR et leur raccordement au Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) ;
- Le remplacement des contrôleurs de carrefour à feux TEOR sur les lignes du tronçon commun et leurs raccordements au PCRT ;
- La mise en conformité des installations électriques de douze carrefours TEOR ;
- La mise en accessibilité de huit carrefours tramway sur Sotteville-lès-Rouen ;
- Le suivi de la maintenance des ascenseurs et des escalators.

La pré-réception et la mise en service de 17 nouveaux véhicules de transport en commun et la vente de huit véhicules d'occasion et de six jeux de colonnes de levage.

Des essais de renouvellement de l'éclairage des stations TEOR ont été menés, afin de moderniser les équipements et limiter la consommation électrique. Ces essais étant satisfaisants, un remplacement sur l'ensemble des stations est à l'étude.

MAÎTRISE DES DÉPLACEMENTS**LES DÉPLACEMENTS**

En 2021, le service est intervenu en accompagnement :

- Des projets de transport en commun et d'aménagement d'espace public (optimisation L32, prolongement et optimisation T4, ...)
- Du Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) (enquêtes, études) ;
- Des études de circulation spécifique (centre-ville de Rouen, Pont Boieldieu...)
- De chantiers divers ;
- Des projets des pôles ;
- Des pôles sur les thématiques de la vitesse.

Plusieurs enquêtes et comptages ont été réalisés pour disposer de données relatives à la circulation et à la mobilité. C'est ainsi qu'il a été procédé à la réalisation de deux enquêtes origine/destination en vue d'une analyse globale des déplacements sur les secteurs de l'intra-boulevard de Rouen et du centre-ville d'Elbeuf.

Le volume financier d'enquête a représenté 165 000 € TTC, dont 85 000 € TTC pour les pôles. Ce volume est plutôt bas en raison de report d'opération 2020 et de période sans possibilité de travailler en raison des modifications de la demande en raison de la Covid-19.

LES CARREFOURS À FEUX

Il a été procédé à :

- Des audits de conformité des carrefours ;
- Des optimisations de fonctionnement, des suppressions ou créations de carrefours ;
- Des adaptations de fonctionnement pour chantiers divers ;

LE JALONNEMENT

Parcs relais, ring des parkings, accompagnement des pôles et projets divers ;

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le suivi de l'accidentologie a continué. Un audit des passages piétons est en cours. Enfin, le service a participé aux groupes de travail de l'État (suivi local, développement plateforme accident...).

La supervision, ordonnancement et coordination des chantiers

Organisation des comités de supervision et des chantiers notamment en liens avec le prolongement de T4.

**LE POSTE CENTRAL DE
RÉGULATION DU TRAFIC****LE POSTE CENTRAL DE RÉGULATION
DE TRAFIC (PCRT)**

Considérant que les problématiques de gestion de trafic devaient être appréhendées de manière globale et que le Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) était un outil permettant d'améliorer la gestion du trafic et la prise en compte des transports en commun sur l'ensemble du territoire métropolitain, celui-ci a été rattaché à la Direction gestion opérationnelle des déplacements et des transports depuis 2016.

Le PCRT a pour fonction de réguler le trafic en temps réel grâce à des centaines d'informations centralisées, analysées, archivées et traitées en permanence sur des serveurs dédiés.

Au quotidien, les agents du service collectent les informations, surveillent les éventuels dysfonctionnements, informent le public via des dizaines de panneaux, et gèrent également la liaison avec les différents partenaires et les agents sur le terrain. Ils adaptent le fonctionnement de base au regard de l'évolution de la situation.

Toutes les informations sont mesurées et collectées grâce à différents équipements de gestion de trafic déployés chaque année pour permettre la remontée des données au PCRT.

**2021
RÉALISATIONS****LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021****Les principales réalisations en 2021**

- Démarrage du projet hyperviseur;
- Préparation du barriérage des trémies rive droite;
- Pose de nouveaux Panneaux à Message Variable (PMV);
- Pose de caméras de surveillance du trafic (Mont-Riboudet, Vallée du Cailly...);
- Modernisation et raccordement au PCRT de carrefours (Elbeuf, Mesnil-Esnard, Maromme, Rouen Mont-Riboudet...).

5.2

RENOUVELLEMENT URBAIN

La Métropole et les villes de Rouen, Petit-Quevilly, Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf (projets d'intérêt national), Saint-Étienne-du-Rouvray, Canteleu, Darnétal, Elbeuf et Oissel (Projets d'intérêt Régional) sont engagées dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Neuf parmi les seize quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ont un projet de renouvellement urbain validé par l'ANRU visant à améliorer le cadre de vie de plus de 35 000 habitants.

2021 marque pour la Métropole et les communes engagées dans le NPNRU la quatrième année de mise en œuvre des projets de renouvellement urbain. La convention-cadre métropolitaine signée le 19 octobre 2018 avec l'ANRU et les partenaires institutionnels et financiers prévoit la reconstitution de l'offre de logement social à hauteur des 1 665 démolitions. Ces logements sont prioritairement reconstruits dans des communes ou quartiers en déficit de logements sociaux, conformément à la Convention Intercommunale d'Attributions approuvée par la Métropole en juin 2019. Chaque année, l'ANRU valide sur proposition de la Métropole, les opérations neuves répondant à cette reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis. En 2021, deux nouvelles opérations totalisant 25 logements ont été ajoutées aux 27 opérations, portant à 1 031 le nombre de logements sociaux reconstitués majoritairement hors des quartiers politiques de la ville.

Les démarches de relogement entreprises ont permis de reloger 587 ménages grâce à un accompagnement individualisé mis en œuvre par les bailleurs sociaux en lien avec des associations et les communes. La Métropole a renforcé son pilotage pour la mobilisation de l'interbailleur et une meilleure coordination des acteurs à l'échelle du territoire métropolitain dans le cadre de la charte partenariale de relogement.

LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT
URBAIN

Les projets NPNRU dans les neuf quartiers totalisent un plus de 400 millions € de travaux auxquels la Métropole contribue à hauteur de 52 millions € en investissements (hors subventions) et 27 millions € en subventions.

Le 4 octobre 2021, le Comité d'Engagement de l'ANRU s'est réuni pour examiner les évolutions des projets d'intérêt national (Rouen, Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Petit-Quevilly) et valider les clauses de revoyure portant sur la restructuration de centres commerciaux, ainsi que les demandes complémentaires du projet de Saint-Étienne-du-Rouvray. À cette occasion, la Métropole a présenté sa démarche globale de recensement des économies générées dans les projets NPNRU dans l'objectif de proposer une redistribution des crédits de l'ANRU en faveur d'opérations nouvelles ou concernées par des surcoûts. Ce Comité d'engagement a également validé pour la convention-cadre métropolitaine le financement supplémentaire d'un chargé de mission dédié au relogement et à la reconstitution de l'offre et l'octroi de prime de minoration de loyer pour le relogement de ménages issu de la copropriété Robespierre à Saint-Étienne-du-Rouvray, dans le cadre de l'ORCOD-IN mis en place par la Métropole.

LES CHIFFRES CLÉS

Quotidiennement, le service assure la maintenance des infrastructures des lignes de bus et des lignes TEOR en veillant à la propreté, la remise en état, la dépose / repose de mobiliers, le ramassage des corbeilles aux arrêts TEOR, l'organisation de la viabilité automnale et hivernale... De plus, le service doit traiter les fiches de signalement transmises par les exploitants de transport pour des problèmes de dégradation. Le NPNRU (2018-2024) sur la Métropole c'est :

- ▶ La démolition de 1669 logements locatifs sociaux et de 140 logements en copropriété ;
- ▶ La réhabilitation de 3600 logements sociaux ;
- ▶ La résidentialisation de près de 3000 logements sociaux ;
- ▶ La reconstitution de 1669 logements sociaux sur la Métropole, dont 95 % hors site ;
- ▶ La construction de 640 logements neufs en accession à la propriété abordable ;
- ▶ La création ou la rénovation de 38 équipements scolaires, petite enfance, sociaux, culturels ou sportifs ;
- ▶ Des espaces publics intégralement repensés et restructurés pour améliorer les mobilités et la desserte du quartier ;
- ▶ La restructuration de cinq centres commerciaux.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie métropolitaine décrite dans la convention-cadre relative au NPNRU affirme les principes d'un meilleur cadre de vie, d'une mixité sociale et fonctionnelle et d'une attractivité urbaine retrouvée permettant l'épanouissement des habitants des quartiers qui connaissent aujourd'hui le plus de dysfonctionnements socio-économiques.

La politique de peuplement de la Métropole répond à une exigence de solidarité et d'équilibre social sur l'ensemble du territoire.

Le développement de réseaux de chaleur et de systèmes d'optimisation du chauffage est à l'étude pour plusieurs quartiers.

Plus spécifiquement, accompagnent la réhabilitation des logements dans les quartiers NPNRU en vue d'améliorer le confort de ces logements et baisser les charges pour les locataires. La Métropole apporte son financement pour les rénovations énergétiques des logements sociaux avec une exigence d'atteindre le niveau BBC « rénovation 2009 ». Au terme du NPNRU, cela représentera plus de 3700 logements aidés.

Les projets de renouvellement urbain viseront l'inscription dans la démarche écoquartier.

5.3

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En vertu de la loi du 5 juillet 2000, la Métropole, qui exerce cette mission pour le compte des communes membres concernées, a inscrit dans ses statuts la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Durant deux ans, la Métropole Rouen Normandie a participé, alimenté et contribué à des ateliers de travail qui ont permis de présenter les futures orientations issues du diagnostic et des réflexions menées sur le schéma départemental précédent. À l'issue de ce travail, la commission consultative départementale des gens du voyage a émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2020-2025.

En 2020, le nouveau schéma départemental met enfin l'accent sur les besoins liés à l'ancrage territorial des ménages. Les gens du voyage sont tous des Normands qui s'installent durablement sur notre territoire.

Les prescriptions préconisent la création de 434 places de terrains familiaux locatifs à l'échelle départementale. Il s'agit de terrains similaires à une aire d'accueil, mais qui constituent la résidence permanente des ménages. L'habitat adapté peut être également envisagé comme une réponse retenue dorénavant.

Par ailleurs, la Métropole a pris part au projet sur scolarisation des enfants du voyage.

STATIONNEMENTS ILLICITES SUR
LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE
GRAPHIQUE

LES CHIFFRES CLÉS

- ▶ 11 aires d'accueil,
- ▶ 254 places caravanes,
- ▶ 434 places de terrains familiaux locatifs prescrites à l'échelle départementale
- ▶ 10 agents affectés aux sites d'accueil et trois à la coordination administrative,
- ▶ Des astreintes 24h/24 pour la continuité du service au public.

5.4

SOUTIEN DES COMMUNES

5.4.1

LE FACIL (EX FAGIP)

LE FONDS D'AIDE AUX GRANDS
INVESTISSEMENTS SUR LES PISCINES
(FAGIP)

Mis en place lors du Conseil métropolitain du 26 juin 2017, le FAGIP contribue à subventionner les investissements dans les piscines communales dont les coûts liés aux rénovations sont élevés pour une commune. Il permet d'apporter une aide spécifique à ces communes du territoire possédant une piscine et qui ont besoin de procéder à des investissements afin de répondre à un réel besoin qui va au-delà du strict espace communal. Ces piscines sont généralement fréquentées par des scolaires qui sont situés dans les communes voisines.

Ce fonds de concours est donc une aide financière précieuse pour adapter les bâtiments nautiques aux nouvelles contraintes liées à la sécurité, l'accessibilité et moderniser ces espaces mais, son but initial est de développer, pour les plus jeunes, l'apprentissage de la natation.

Aucun nouveau dossier n'a été traité en 2021.

Le montant de la subvention métropolitaine est de 30 % du montant HT des travaux prévus, il est plafonné à 2 millions €.

5.4.2

LE FAA : FONDS D'AIDE À
L'AMÉNAGEMENT

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Le fonds de concours soutient les aménagements portés par les communes de moins de 4 500 habitants pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

Bilan à la fin 2021 pour les 45 petites communes de
la Métropole

FAA 2021	
479 213,08 €	42 projets



5.4.3

**LE FACIL (EX FSIC) : FONDS
D'AIDE AUX COMMUNES POUR
L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Il a été décidé de mettre en place un fonds de concours intitulé le fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL).

Ce fonds de concours vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté d'une somme de 48 millions € sur la période 2021-2025.

Au travers du FACIL, la Métropole souhaite à la fois faciliter l'accès à ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communales tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau social écologique.

En application de cet objectif, il est proposé une aide à l'investissement de l'ordre de 25 % dite de droit commun pour les opérations d'investissement. Cette aide pourra porter sur les travaux de bâtiment, d'accessibilité ou d'espaces publics. Les communes seront garantes du respect des normes écologiques de leurs travaux.

En complément, pour les projets faisant preuve d'une plus-value sociale écologique particulière, une bonification de 25 % pourra être accordée incitant ainsi le porteur de projet à agir sur une ou plusieurs des trois dimensions suivantes :

- Le thème « énergie » : ayant pour objectif d'inciter à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et des charges énergétiques, par la performance énergétique ;
- Le thème « bas carbone » : ayant pour enjeux la mise en œuvre de solutions de rénovation « bas carbone » (recours aux agro matériaux, au bois dans la construction, et aux isolants biosourcés...);
- Le thème « environnement » : ayant pour objectif de décroisser les projets des axes purement « bâtiment » et d'inclure des thématiques connexes tel l'aménagement des futurs espaces verts en prenant en compte les enjeux en termes de biodiversité.

FACIL TOTAL 2021	
888 750,48 €	72 projets

6

Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole



Assurer une gestion performante des ressources

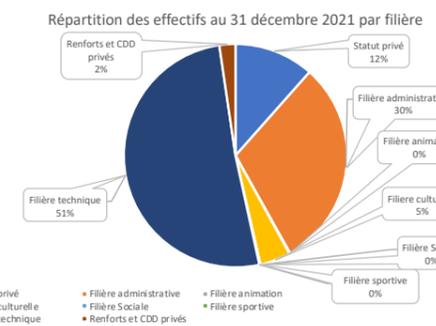
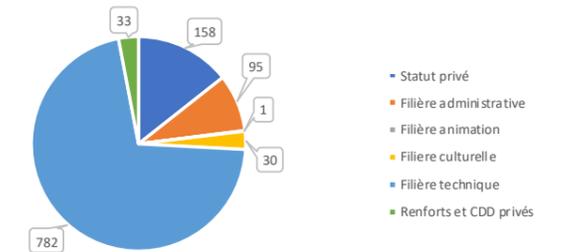
6.1 RESSOURCES HUMAINES

6.1.1 LES RESSOURCES HUMAINES

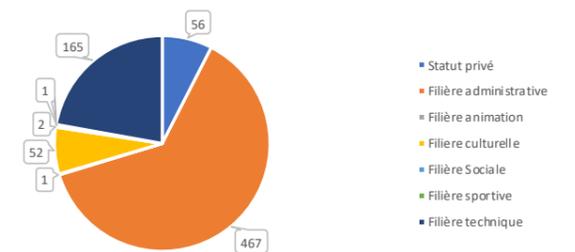
Nombre d'agents présent au 31 décembre 2021 (publics et privés - emplois permanents et non permanents)	Femmes	Hommes	Total général
Statut privé	56	158	214
Sans catégorie	56	158	214
Filière administrative	467	95	562
Catégorie A	135	57	192
Catégorie B	146	17	163
Catégorie C	186	21	207
Filière animation	1	1	2
Catégorie C	1	1	2
Filière culturelle	52	30	82
Catégorie A	14	7	21
Catégorie B	19	4	23
Catégorie C	19	19	38
Filière Sociale	2		2
Catégorie A	2		2
Filière sportive	1		1
Catégorie B	1		1
Filière technique	165	782	947
Catégorie A	74	109	183
Catégorie B	37	96	133
Catégorie C	54	577	631
Renfort et CDD	10	33	43
Sans catégorie	10	33	43
Total général	754	1 099	1 853

Nombre d'agents présents au 31 décembre 2021 (public et privé)	public	privé	
Catégorie A	398	40	738
Catégorie B	320	84	404
Catégorie C	921	90	1 011
Total général	1 639	214	1 853

répartition des effectifs masculins au 31 décembre 2021 par filière

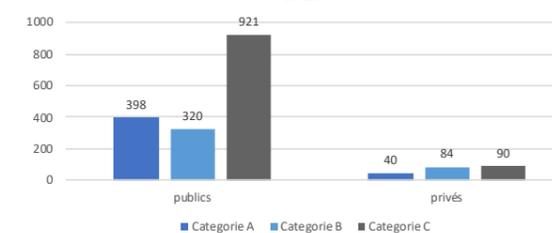


répartition des effectifs féminins au 31 décembre 2021 par filière

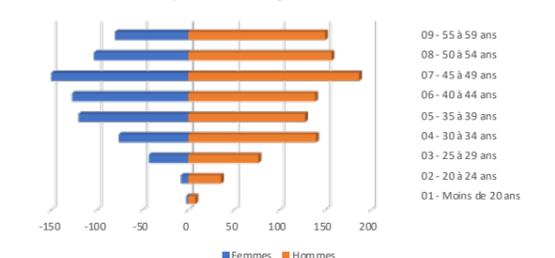


Effectifs publics et privés permanents au 31 décembre 2021							
2021 (évolution par rapport à 2020)							
Filières	administrative	technique	médico sociale	sportive	culturelle	animation	total
Cat A public	179 (+3)	181 (+19)	2		21 (+7)		383 (+29)
Cat B public	157 (+5)	132 (+4)		1	22 (+3)		312 (+12)
Cat C public	195 (+3)	588 (-10)			38 (-2)	2	823 (-9)
Cat "A" privé		40 (+6)					40 (+6)
Cat "B" privé		84 (-2)					84 (-2)
Cat "C" privé		75 (+2)					75 (+2)
Total	531 (+11)	1 100 (+19)	2	1	81 (+8)	2	1 717 (+38)

Répartition des effectifs par catégorie au 31 décembre 2021



Pyramide des âges des effectifs



6.1.2

MUTUALISATION DES
SERVICES COMMUNSINSTRUCTION DES AUTORISATIONS
D'URBANISME DES COMMUNES

Le service commun des autorisations d'urbanisme a été créé au 1^{er} janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. Il assure le service pour 54 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

Les réalisations 2021 de ce service sont présentées dans la partie 4.1.4 du présent rapport.

SERVICE COMMUN REPROGRAPHIE

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la ville de Rouen et la Métropole se sont rapprochées en 2017 afin d'envisager la mise en commun de leur reprographie respective en créant à cet effet, à l'échelon métropolitain un service commun reprographie.

Cette mutualisation a vocation à diversifier l'offre de service des deux collectivités, tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité, maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs, partager des ressources variées (techniques, logicielles, accès Internet, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant, les valorisant et les optimisant, proposer une nouvelle offre de services à terme aux communes et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources et dans une recherche de meilleur respect environnemental.

SERVICE GÉOMATIQUE ET
CONNAISSANCE DES TERRITOIRES
(GCT)

PRÉSENTATION DU SERVICE GCT

Le service Géomatique et Connaissance des Territoires (GCT) a été créé le 1^{er} janvier 2014 afin de mutualiser les moyens entre la ville de Rouen et la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe en matière d'information géographique.

Dans le cadre du comité de pilotage des services communs, des rapports d'activité sont produits annuellement depuis 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une application mutualisée de gestion des commandes est mise en place. Elle permet le suivi de trois types de prestations du service : cartographie, observation et données et topographie. Sa mise en œuvre a été l'occasion de repenser les informations nécessaires au quotidien. Le service GCT assure également le suivi du RIL (Répertoire des Immeubles Localisés). Des indicateurs sur le RIL (produits uniquement pour la ville de Rouen) sont rassemblés dans un tableau de suivi spécifique. Enfin, pour la mise en œuvre des applications, le suivi se fait dans l'outil de gestion de projets, Project monitor.

Les périmètres d'interventions du service commun sont également une clé de lecture importante. Il convient de noter l'élargissement aux services de la ville de Rouen de l'expertise topographique.

	MRN	Ville de Rouen	Communes de la Métropole	Externes / autres
Nouvelles applications géomatiques	✓	✓		
Gestion d'applications	✓	✓	✓ Cadastre P.I.I.	
Cartographie	✓*	✓	Plans de ville	Exceptionnel
Observation	✓	✓		
Données de référence	✓	✓	✓ Cadastre et Majic	Exceptionnel
Topographie	✓	✓**		
RIL		✓		

*seulement les services des départements DG et services fonctionnels, Territoires et proximité, Communication-attractivité-solidarité Développement économique, Ressources et moyens.

**mise en route progressive à partir de mi-2021

2021
RÉALISATIONS

TOPOGRAPHIE

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 (confinement, protocole sanitaire, mise en place du travail à distance...) ce qui a affecté l'organisation de la cellule et le planning des missions.

Le renouvellement du marché transversal de prestations topographiques qui devait avoir lieu en novembre 2020 a pris du retard et a seulement été notifié fin juillet 2021, engendrant une période de latence durant laquelle les services ont fait appel à des prestataires variés.

GÉOMATIQUE

L'architecture SIG a connu une évolution conséquente avec la migration de la plate-forme ESRI en version 10.8.1 (migration technique, migration et recette des outils d'administration, bilan de la migration et synthèse des apports de la nouvelle version, contrôle du bon fonctionnement de l'infra Python SIG, test des nouvelles Apps).

Des améliorations ont également été apportées aux infrastructures « Python Sig Web » (mise en place de l'authentification, amélioration des performances web) et « Python Stat » (mise en place de l'authentification, mise en production).

CATALOGUE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Le travail sur le catalogue associe tous les gestionnaires, via les référents IGéo. C'est un travail au long cours qui s'est intensifié en 2021, notamment pour les données de la ville de Rouen. Elles seront prochainement versées dans le catalogue dédié. À suivre en 2022.

L'enrichissement du catalogue de données s'amplifie en 2022. Un travail collaboratif est en cours dans le cadre de la démarche Open Data. Le service GCT pourra intégrer le catalogue de données dans cet outil et en faire l'animation et la communication aux utilisateurs.

CARTOGRAPHIE

Le service réalise des prestations de cartographie à l'attention de la ville de Rouen, des services de la Métropole ne disposant pas de ressources nécessaires, des communes membres et occasionnellement à l'attention d'autres organismes extérieurs.

PERSPECTIVES

Service aux communes

À court terme, la confirmation des priorités des nouveaux exécutifs (communal et métropolitain) doit permettre une ouverture du projet du service commun vers de nouveaux axes : renfort des actions au profit de la transparence de la vie publique, des communes, et des satellites métropolitains. Ils pourraient se traduire dans le contexte de l'information géographique par une participation à la démarche d'Open Data et de diffusion de données, à l'étude d'un catalogue de services plus ouvert ou à des collaborations en transversalité plus systématiques pour gagner en efficacité avec les autres services ressources ou en lien avec les publics.

Évolution de l'organisation fonctionnelle
de la direction

Entre 2014 et 2021, le projet de service s'est affiné de façon significative, montrant un certain gain en maturité d'organisation. Celui-ci est visible tant sur le plan organisationnel (toutes les fiches de poste des agents ont évolué depuis la création du service commun) que pour les décisions structurantes (création de la cellule topographique et ouverture à la ville de Rouen). La relance du réseau des référents IGéo apporte une dynamique plus forte autour des données géographiques métier et, par effet de bord, du cadre commun qui doit les supporter. Demain, l'instance de décision devrait permettre d'engager un ajustement des axes stratégiques face aux réalités rencontrées par nos usagers et favoriser la préparation de la réunion annuelle des services communs.

Mise à jour du PCRS

Côté missions, certaines s'effacent (comme l'observation) et d'autres se développent (catalogue et diffusion, expertise topographique...) ou apparaissent (gestion des GPS de Classe A), et les moyens s'enrichissent pour s'inscrire dans un cadre commun avec les autres services de la direction des systèmes d'information (outil de gestion de projets Project monitor, Itop/Smile, etc.). Les intitulés des actions sont plus spécifiques, l'usage des mots de l'informatique plus évident, éclairant instinctivement la nature des interventions notamment du service géomatique.

Renforcer la collaboration avec la ville de Rouen

Le service s'est engagé également dans un travail plus important avec la DSI de la Ville de Rouen et construit de façon pragmatique les bases permettant une intégration évidente des briques SIG dans l'infrastructure communale et un accompagnement plus efficace des agents de la Ville.

DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN

La ville de Rouen et la Métropole se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de moyens respectifs en créant à cet effet, un service commun « direction du pôle de proximité de Rouen ».

La création de ce service commun permet d'assurer la gestion et l'organisation fonctionnelles du pôle de proximité de Rouen et la direction des espaces publics et naturels y compris l'accueil des usagers via « Allô Rouen espace Public ». Cela permet également de mettre en commun les moyens affectés par la ville de Rouen et la Métropole aux mêmes missions au sein du pôle de proximité de Rouen.

Le Pôle de Proximité de Rouen est désormais organisé en quatre directions adjointes :

- Direction adjointe « voirie » ;
- Direction adjointe « nature en ville et paysages » ;
- Direction adjointe « propreté urbaine » ;
- Direction adjointe « ressources ».

Trois services sont concernés par le transfert de la compétence voirie :

- Service gestion du domaine public et aménagements des mobilités (SGDPAM) ;
- Service aménagements urbains (SAU) ;
- Service entretien et exploitation (SEE).

Il est complété par une direction adjointe « ressources » chargée du suivi administratif, budgétaire, comptable, juridique et des ressources humaines de la Direction des Espaces Publics et Naturels (DEPN) et du Pôle de Proximité. Le Service « Relations usagers » est également intégré au service commun.

Le pôle de proximité de Rouen comprend 430 agents dont 370 relevant de la ville de Rouen et 60 de la Métropole.

À noter que les responsables des quatre directions adjointes font partie du service commun de direction.

Les réalisations 2021 de ce service sont présentées dans la partie 5.1.1 du présent rapport.

6.2

MARCHÉS PUBLICS

EN 2021 :

- 311 marchés ont été notifiés dont 167 en procédure formalisée ;
- 201 modifications contractuelles ont été notifiées ;
- 229 consultations ont été publiées ;
- Aucun recours ou référé précontractuel n'a été formulé ;
- 9 899 dossiers de consultation ont été téléchargés sur le profil acheteur ;
- 865 plis ont été déposés sur le profil acheteur MPE76 en réponse aux consultations de la Métropole.

Le montant total des marchés attribués en 2021 s'élève à près de 150 millions € (comprenant les montants maximums en cas d'accords-cadres).

DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER)

Des achats socialement et écologiquement responsables

Par délibération du 5 juillet 2021, la Métropole a adopté un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) qui contribue à des enjeux de développement durables dont les trois piliers sont :

- Environnemental : prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les marchés publics ;
- Social : Favoriser la commande publique éthique et socialement responsable ;
- Économique : simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Il est composé des 27 thématiques suivantes qui constituent les engagements de la Métropole :

• Pour un achat socialement durable et responsable :

1. Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics, avec une attention particulière pour les marchés de services, y compris dans le cadre de prestations intellectuelles au bénéfice du premier emploi pour les jeunes diplômés ;
2. Inscrire le développement des clauses d'insertion en lien avec les initiatives locales portées par les facilitateurs, favorisant les parcours d'accès ou de retour à l'emploi les plus pérennes ;
3. Réserver des marchés aux entreprises adaptées ou établissements d'aide par le travail afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
4. Réserver des marchés aux structures de l'insertion par l'activité économique afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi seniors ou de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux ;

5. Utiliser l'allotissement et les variantes comme outils au service de l'achat responsable afin de faciliter l'accès à la commande publique des PME/TPE ainsi qu'aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;

6. Identifier, par segment d'achats, les filières de produits issus du commerce équitable ;

7. Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes ;

8. Inciter les fournisseurs à respecter les conditions sociales de fabrication et de production satisfaisantes et s'assurer que celles-ci n'ont pas requis l'emploi d'une main-d'œuvre dans des conditions contraires aux droits de l'homme au travail.

• Pour un achat écologiquement durable et responsable :

9. Intégrer les principes de l'éco conception dès la définition des besoins, par une vision globale de leurs impacts environnementaux prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité ;

10. Privilégier, voire imposer dès que possible dans les cahiers des charges, les écolabels ou des garanties équivalentes, les matériaux biosourcés, favoriser le réemploi ;

11. Favoriser les solutions permettant d'accroître la performance et l'efficacité énergétique des installations, des équipements et des bâtiments ;

- ▶ 12. Intégrer, lorsque l'objet et les conditions d'exécution du contrat s'y prêtent, des critères ou clauses permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés et choisir l'offre économiquement la plus avantageuse en prenant en compte les performances en matière de protection de l'environnement, d'utilisation des énergies renouvelables. Le critère de performance environnementale sera obligatoire sauf dérogation dûment justifiée, et fera l'objet d'une pondération dans une fourchette de 10 à 20 % en fonction de l'objet des marchés publics concernés ;
 - ▶ 13. Analyser les besoins en raisonnant en coût global d'utilisation ou en coût tout au long du cycle de vie des produits, jusqu'à l'élimination des déchets. Optimiser leur durée de vie, améliorer leur qualité afin d'augmenter les périodicités de renouvellement. En particulier, intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée, qui favorisent l'allongement de la durée d'usage, la faible consommation d'énergie, des économies d'entretien ; dans cette optique, l'innovation devra être stimulée et valorisée lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et d'optimisation de la dépense ;
 - ▶ 14. Recenser les initiatives déjà engagées par les acheteurs normands (RAN COPER Réseau des Acheteurs Normands pour une Commande Publique Responsable) et par d'autres acheteurs publics ou privés, et les partager afin de diffuser les bonnes pratiques et de consolider les résultats obtenus ;
 - ▶ 15. Accompagner les initiatives portées par d'autres acheteurs, démarches sur les circuits de proximité dans l'approvisionnement des restaurants scolaires.
- Pour un achat régional économiquement durable et responsable :
- ▶ 16. Analyser les principes d'achats actuels et si nécessaire, redimensionner et recalibrer les besoins de la collectivité. L'impact écologique de l'achat doit aussi s'appréhender au travers de ce que l'on achète moins ou mieux ;
 - ▶ 17. Réaffirmer l'allotissement comme la règle de passation des marchés, favorisant leur accès aux PME/TPE ;
 - ▶ 18. Communiquer sur les intentions d'achat de la collectivité, sur la base du recensement des besoins ;
 - ▶ 19. Alléger et simplifier les obligations administratives d'accès à la commande publique, frein principalement déclaré par les PME/TPE ;
 - ▶ 20. Assister et aider les fournisseurs, en particulier les PME/TPE et les entreprises de l'économie sociale et solidaire à mieux comprendre et s'inscrire dans les mécanismes de la commande publique. Développer des actions pédagogiques de sensibilisation, de formation ; dans cet objectif, chaque consultation comportera un préambule « chapeau » relatif à la politique d'achat de la Métropole en cohérence avec les engagements en matière de développement durable ;
 - ▶ 21. Rechercher les modalités financières favorables aux fournisseurs, en particulier dans le cadre d'une augmentation des avances, le développement des acomptes et la réduction des délais de paiement ;
 - ▶ 22. Élaborer et harmoniser les trames de mémoires techniques afin de faciliter la réponse des entreprises aux cahiers des charges ;
 - ▶ 23. Optimiser les relations avec les fournisseurs en facilitant leur référencement et en développant la pratique de négociations ;
 - ▶ 24. Développer la connaissance des fournisseurs potentiels en participant à des salons, en réalisant du benchmarking ;
 - ▶ 25. Intégrer, dès que possible, des produits et services liés au développement des filières locales, en particulier dans le cadre de l'innovation ;
 - ▶ 26. Mettre à disposition des acheteurs internes des bibliothèques de documentation, des guides pratiques par segments d'achats, des annuaires de fournisseurs ;
 - ▶ 27. Partager la connaissance des fournisseurs dans le cadre de réseaux régionaux et nationaux d'acheteurs, d'ateliers d'échanges avec d'autres acheteurs publics et privés.
- L'évaluation du schéma sera réalisée à partir d'indicateurs de suivi parmi lesquels :
- ▶ Le nombre de marchés attribués aux structures de l'économie sociale et solidaire ;
 - ▶ Le nombre de marchés attribués avec une clause sociale d'insertion comme condition d'exécution ;
 - ▶ Le nombre de marchés attribués avec un critère de performance en matière d'insertion professionnelle ;
 - ▶ Le nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein ;
 - ▶ Le nombre de bénéficiaires et profil ;
 - ▶ Le nombre/taux de consultations intégrant une condition d'exécution environnementale ;
 - ▶ Le nombre/taux de consultations intégrant un label environnemental comme condition d'exécution ;
 - ▶ Le nombre/taux de consultations intégrant un critère environnemental d'analyse des offres ;
 - ▶ Le nombre/taux/montant de marchés > 90 000 € attribués aux PME/TPE implantées en Normandie ;
 - ▶ Le nombre/taux de marchés > 90 000 € attribués aux entreprises implantées en Normandie.

2021 RÉALISATIONS

Des présentations aux collègues en interne du SPASER et de ses objectifs ont été réalisées entre septembre 2021 et janvier 2022.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, conformément aux actions 12 et 20, toutes les consultations de plus de 90000 € HT comportent une information concernant le SPASER, au moins un critère environnemental pondéré à 10 % minimum et une clause de vérification des engagements environnementaux accompagnée d'une pénalité.

Un tableau de partage des critères environnementaux à disposition des acheteurs de la Métropole a été créé et une évaluation systématique du critère environnemental est réalisée après chaque analyse depuis le 1^{er} décembre 2021.

Trois groupes de travail internes (maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles et voirie) permettent de travailler sur des critères environnementaux communs.

PERSPECTIVES 2022

Il est prévu en 2022 le développement des actions socialement responsables 1,2,3,4,5,7 et 8. Des formations en interne seront organisées pour aider aux choix et à l'analyse de critères environnementaux et à l'intégration de clauses favorisant les actions 9, 10, 11 et 13.

Les actions débutées en 2021 seront poursuivies notamment par le suivi de la mise en œuvre des engagements des entreprises concernant la protection de l'environnement.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les actions développées dans le cadre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables contribuent à des enjeux de développement durables (Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources, épanouissement de tous les êtres humains et dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

RAN COPER - RÉSEAU DES ACTEURS NORMANDS POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCO-RESPONSABLE

La Métropole figure au titre de la gouvernance du réseau créé à l'initiative de l'ADEME depuis 2007 en partenariat avec la Région Normandie, l'ARS et les services de l'État et rejoint par le SMEDAR et des communes ou établissement impliqués depuis plusieurs années. La Direction de l'Achat Public de la Métropole est impliquée dans cette gouvernance par ses participations aux comités de pilotage, ateliers, représentation aux instances en lien avec l'achat durable. Cette participation est inscrite dans l'action n°14 du SPASER.

Les actions menées par le réseau pour 2021 ont porté sur des formations à destination des acheteurs normands, des webinaires sur l'actualité de la commande publique durable et la mise à disposition du Conseil minute pour répondre aux questions techniques des membres du réseau et de structures normandes de taille modeste. Cette année, ce sont 127 agents métropolitains qui ont été destinataires des services du RAN COPER, visant à faciliter l'intégration de clauses et de critères environnementaux et sociaux à leurs procédures d'achats publics.

Le réseau s'est impliqué tout au long de l'année sur sa structuration en association de préfiguration pour permettre son aboutissement en 2022.

6.3

FINANCES ET FISCALITÉ

6.3.1

L'ANNÉE 2021 EN SYNTHÈSE

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par une crise sanitaire et économique sans précédent dans l'histoire récente. Au niveau national, le produit intérieur brut a chuté de 7,9 %, ce qui ne s'était jamais produit ces trente dernières années.

Dans ce contexte inédit, la Métropole a pleinement pris sa part dans le soutien à la population et au tissu économique local, avec pour objectifs de protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises.

Pour autant, la Métropole dégage sur l'année 2021 une épargne brute de 134 900 000 €, démontrant sa capacité à préserver de l'autofinancement avec pour objectif de rembourser sa dette et investir. Ce niveau d'épargne a été, entre autres, permis par :

- Une dynamique de la fiscalité (notamment du versement mobilité) et de certains produits des services, compensant ainsi la perte des autres recettes liée à la crise (notamment la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ;
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Des ajustements comptables exceptionnels.

Le maintien de cette épargne élevée a permis à la Métropole d'investir 180 800 000 € en 2021 et un désendettement de 12 000 000 €.

Le résultat net au 31 décembre 2021 s'élève à 48 200 000 €. Par conséquent, la Métropole conserve des indicateurs satisfaisants.

Cependant cette conclusion doit être nuancée compte tenu des aspects exceptionnels du versement mobilité et de la contribution forfaitaire d'exploitation notamment, ainsi que de l'incertitude liée à la croissance économique et à l'impact sur la transition énergétique.

Le rapport financier 2021 (compte administratif) de la Métropole, réalisé par FCL, est consultable en annexe 1 du présent rapport.

6.3.2

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

L'année 2021 a vu la poursuite des contractualisations dans lesquelles la Métropole était engagée depuis quelques années.

LES PARTENARIATS AVEC L'ÉTAT

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'État dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 000 000 € a été allouée par l'État à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Fin 2021, toutes les actions sont engagées et près de 7 600 000 € ont déjà été perçus.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'État soutient également des actions portant sur le développement de la mobilité durable (Arc Nord-Sud et son prolongement jusqu'au CHU Charles Nicolle, fourniture de bus électriques...) pour un montant de subventions de 10 700 000 € dont près de 8 700 000 € ont déjà été perçus.

L'année 2021 a également été marquée par la mise en œuvre du plan de relance par l'État qui a accentué son soutien en attribuant 3 300 000 € de DSIL sur six projets métropolitains emblématiques de l'action de la Métropole en matière de transition écologique : achat de vélos électriques de la vélostation Lovélo, achat de sept bus électriques, mise en place d'un living lab, rénovation énergétique du bâtiment Couperin. Plus de 2 200 000 € de ces crédits ont déjà été perçus. Ces opérations structurantes apparaissent dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) conclu avec l'État et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le 19 juillet 2021 dont la DSIL constitue un des leviers financiers.

Le CRTE reflète en effet l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par actions jusqu'en 2026. Au total, plus d'1 milliard € de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précisera les futures actions à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de la part de l'État. La mise en œuvre du CRTE se poursuit en 2022.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets Plan de Relance afin d'optimiser le financement de ces investissements dont l'objectif est de favoriser la sobriété foncière, améliorer les dessertes en transports en commun, développer les mobilités actives et décarbonées, et accompagner un développement cohérent et équilibré du territoire.

Deux projets d'aménagements cyclables (boulevard de l'Europe et liaison Boos-Franqueville-Saint-Pierre) ont été lauréats de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention de 850 000 € ; ils bénéficient également d'un financement FEDER dans le cadre du plan de relance européen et de sa déclinaison régionale React-EU à hauteur de 2 100 000 €.

Deux friches situées sur les secteurs du Halage et Rouen Flaubert ont été lauréats des premiers appels à projets recyclage foncier et reconversion de friches polluées pour près de 1 700 000 €.

La réalisation de la ligne T5 bénéficiera d'une subvention de l'État de 3 180 000 € au titre de l'appel à projets TCSP.

La Métropole est lauréate de l'Appel à projets ADEME Écosystèmes territoriaux d'hydrogène : cet AAP vise à faire émerger des consortiums réunissant, sur un même territoire, collectivités et industriels pour porter des écosystèmes de grande envergure favorisant des économies d'échelle.

La Métropole, les communes de Duclair et Le Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain dont la mise en œuvre est pleinement effective.



Par ailleurs, un montant de subventions de 9 700 000 € a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Écocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. L'année 2021 a été consacrée aux demandes de versement et plus de 80 % des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

La Métropole est également lauréate, depuis septembre 2019, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation » du Programme Investissement Avenir 3. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive.

LES PARTENARIATS EUROPÉENS



Depuis 2017, la Métropole est engagée avec de nombreux partenaires régionaux, et sous l'égide de la Région Normandie, dans une Task Force normande auprès de l'Union européenne. Cette Task Force s'appuie sur l'Antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européen et de chercher de nouvelles sources de financements européens via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance aux côtés de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de la Communauté Urbaine Caen-la-Mer, de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin un poste de chargé de mission Agglomération à l'Antenne de Région.

Grâce au soutien de la Task Force, la Métropole a été retenue en juin 2019, pour un projet européen Urbact. Il s'agit d'un réseau de huit villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050. Le partenariat « Urb-en Pact », mené par Clermont Auvergne Métropole, rassemble sept

villes en plus de la Métropole : Galati (Roumanie), Bialystok (Pologne), Alto Minho (Portugal), Palma (Italie), Elefsina (Grèce), Tampere (Finlande). Les huit partenaires travaillent ensemble pour définir des plans d'action locaux afin d'atteindre leur objectif de devenir des territoires neutres du point de vue de l'énergie. À travers ce réseau, la Métropole pourra développer des propositions d'actions concrètes en lien avec sa démarche « COP 21 ».

Le travail du réseau s'est poursuivi durant toute l'année 2021 malgré la pandémie par des réunions virtuelles avec l'ensemble des partenaires.

La Métropole a également été lauréate en juillet 2020 de l'appel à projets européen smart city « Intelligent Cities Challenge ». Le dispositif vise à accompagner le développement de stratégie smart city locale pour 100 villes. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale, des liens avec les autres lauréats peuvent être créés et une reconnaissance européenne des travaux effectués dans le domaine peut être obtenue.



Par ailleurs, la Métropole a adhéré en novembre 2019 au réseau européen POLIS. Créé en 1989, POLIS est un réseau de villes et régions européennes œuvrant ensemble au déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce réseau favorise notamment les échanges d'expériences et les transferts de connaissances entre les autorités locales et régionales d'Europe. Acteur incontournable pour la Commission européenne sur le sujet mobilité, il compte actuellement environ 80 membres.

Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », POLIS donne une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine. Il permet également la participation de ses membres à des projets européens avec les financements correspondants.

La Métropole a accentué en 2021 ce partenariat à l'échelle européenne en intégrant le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources. Cet échange enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14 100 000 € afin de financer des projets structurants sur le territoire. L'enveloppe a été programmée à 99 % et l'année 2021 a été consacrée aux demandes de versements FEDER.

LES PARTENARIATS LOCAUX

L'avenant au contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie détaille un programme de 57 actions à engager d'ici 2021. Il a été signé le 10 septembre 2018 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 380 000 € HT et un montant de l'ordre de 141 760 000 € de subventions de la Région Normandie.

À la fin de l'année 2021, plus de 90 000 000 € étaient conventionnés.

Le taux de réalisation du contrat atteint 76,83 % du montant conventionné.

Le contrat a été prolongé d'un an et prendra fin le 31 décembre 2022, conformément à l'avenant de prolongation présenté au Conseil métropolitain du 13 décembre 2021. Aussi, une actualisation de la maquette financière sera actée en 2022 afin d'orienter les financements régionaux vers les projets métropolitains et communaux respectant cette échéance calendaire : ce remaquetage inclut des désengagements ou reports d'opérations, des modifications de périmètre de projets ou l'ajout de nouvelles opérations.

Les premiers engagements pour les contrats futurs se feront en 2023.

Le contrat de développement métropolitain 2015-2020 conclu avec le Département de Seine-Maritime a fait l'objet d'un avenant le 24 février 2020 afin de faire évoluer le programme d'actions prévisionnel en adéquation avec les projets du territoire jusqu'en 2021. Un deuxième avenant a été signé le 19 août 2020 pour intégrer au contrat une action en faveur des réseaux, de la transition énergétique et de l'électromobilité dans le cadre de la démarche COP21 conduite par la Métropole, suite à sa prise de compétence en matière de gestion des réseaux d'énergie, sur le périmètre de 41 communes pour un montant de subvention départementale de 4 750 000 €, sur un total prévisionnel de travaux de 15 800 000 € HT.

Un troisième avenant a été signé le 14 décembre 2021 afin de prolonger le contrat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022 et d'actualiser la maquette financière pour permettre d'intégrer la subvention annuelle de 950 000 € liée aux dépenses d'investissement et aux acquisitions d'équipements, pour l'année 2022, de redéployer des crédits sur des projets retardés. Le contrat porte donc sur quatorze actions pour un montant prévisionnel d'environ 87 095 349 € HT, pour lesquelles le Département de la Seine-Maritime mobilise un financement de 24 000 000 € au titre du fonds départemental d'aide au développement des territoires. À ce programme d'actions s'ajoute une participation

du Département aux opérations en faveur des réseaux, de la transition énergétique et de l'électromobilité s'inscrivant dans le cadre de la démarche COP 21 conduite par la Métropole, pour un montant de subvention de 5 700 000 € (FDADT), sur un total prévisionnel de travaux de 18 996 667 € HT.

À la fin 2021, 24 900 000 € étaient conventionnés et le taux de réalisation du contrat atteignait 90 % du montant conventionné.

L'année 2022 sera consacrée à la négociation du futur contrat avec le Département.

L'année 2021, marquée par la poursuite des crises sanitaire et économique, a vu le déploiement des plans de relances nationaux et européens engagés en 2020 et instaurant le cadre de nouvelles contractualisations.

La Métropole a participé pleinement à la relance économique, écologique et sociale de son territoire et a donc poursuivi en 2021 les négociations avec la Région, le Département et l'État pour financer son action à travers les différents dispositifs contractuels et appels à projets thématiques énumérés précédemment.

6.3.3

UN CONTRÔLE ET UN CONSEIL ORGANISÉ AU MEILLEUR NIVEAU

LE CONTRÔLE DES SATELLITES

En 2021, la Métropole a contrôlé les satellites – les clubs qui bénéficient de financement métropolitain et leurs derniers exercices ?

- CMSO Handball année 2020 ;
- SPO Rouen Tennis de Table : année 2020 ;
- Rouen Hockey Elite 76 : année 2020 ;
- SPO Rouen Basket : année 2020 ;
- SASP USQRM : année 2020 ;
- SASP Normandie Rugby Club : année 2020 ;
- Association Rouen Normandie Rugby : année 2019 ;
- ESADHAR : année 2019 ;
- Cirque Théâtre d'Elbeuf : année 2019 ;
- APRM (Association du Personnel de la Métropole) : année 2019 ;
- Rouen Normandie Tourisme et Congrès : année 2019 ;
- Relais d'Accueil des Gens du Voyage : année 2020.

L'activité du service consiste également à réaliser la publication annuelle de l'ensemble des soutiens financiers alloués par la collectivité.

Ainsi, un recensement est effectué à partir des délibérations des Bureaux et Conseils métropolitains et aussi des décisions du Président. Une base de données est complétée au fur et à mesure. Des listes sont ensuite réalisées en fonction des différentes catégories.

La publication annuelle a été mise en ligne sur le site Internet de la Métropole le 4 mai 2021.

Ce recensement catégorisé fait état de 567 dossiers d'aides financières et de subventions allouées pour un montant total d'environ 33 335 530 € et de 24 851 € d'avantages en nature.

PERSPECTIVES 2022

Plusieurs contrôles des organismes relatifs à l'année 2021, seront réalisés en 2022 :

Les organismes contrôlés identifiés en 2022 sont les suivants :

- Rouen Hockey Elite 76 saison 2020 – 2021 ;
- Normandie Rugby Club saison 2020 – 2021 ;
- SPO Rouen Tennis de Table saison 2020 – 2021 ;
- CMSO Handball saison 2020 – 2021 ;
- SPO Rouen Basket Ball saison 2020 – 2021 ;
- Rouen Handball saison 2020 – 2021 ;
- USQRM Football saison 2020 – 2021 ;
- Agence de l'Urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure ;
- ATMO Normandie ;
- ESADHAR ;
- Cirque Théâtre d'Elbeuf ;
- Opéra de Rouen ;
- Relais Accueil des Gens du voyage ;
- Rouen Normandie Tourisme Congrès.

Dans le cadre d'un accord-cadre de prestations intellectuelles, des audits financiers pourront être commandés.

Afin d'améliorer la gestion et le suivi de ses soutiens financiers, la Métropole va disposer d'un logiciel de gestion des subventions et des aides métropolitaines.

Les objectifs du logiciel sont de :

- Mettre en place un portail Internet permettant aux futurs bénéficiaires de déposer leur demande de financement par voie dématérialisée et de suivre l'avancement de leur dossier ;
- Suivre et gérer l'ensemble des subventions et aides allouées ;
- Mettre à disposition des outils statistiques pour avoir une vision financière plus globale par dispositif ;
- Faciliter le recensement annuel des subventions et aides.

Ce projet a débuté en 2019 par la constitution d'un groupe de suivi qui a réalisé le recensement des besoins ainsi qu'un sourcing, puis en 2020, a rédigé le cahier des clauses techniques particulières.

Celui-ci a été retardé notamment par un élargissement des besoins et son rattachement à un autre dossier : la gestion relation citoyenne.

Ainsi, les contours du projet ont été revus. Un logiciel a été retenu, dans le cadre d'une consultation : le portail Publik de chez Entr'ouvert. Cette plateforme de dématérialisation permettra de répondre à l'ensemble des besoins identifiés.

Les formations sur la base test devraient commencer lors du premier semestre 2022, afin de l'appréhender, de débiter la programmation des formulaires de demande de financement pour les futurs bénéficiaires ainsi que de permettre leur gestion et suivi par les services métropolitains destinataires.

La formation des futurs collaborateurs métropolitains, sera programmée ultérieurement.

Une mise en production pourrait être envisagée lors du quatrième trimestre 2022.

Cet instrument permettra de répondre de façon adaptée aux besoins des associations et organismes soutenus par la Métropole avec plus de réactivité et permettra une analyse plus fiable.

6.4

GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

6.4.1

LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Dans la poursuite de la démarche de la mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier global (SDIG) à l'échelle de la Métropole, il a été décidé en 2021 de lancer une mission de prestation intellectuelle d'accompagnement à la mise en œuvre stratégique du projet de Schéma Directeur Immobilier Global (SDIG).

À la suite du retour des différents prestataires sollicités, la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux (DIMG) a engagé, en interne, une phase préparatoire afin de constituer une base de données à jour permettant de disposer des pré-requis nécessaires au lancement de l'étude.

En outre, le travail coopératif des directions qui participent à l'élaboration du logiciel de gestion du patrimoine a notamment permis d'établir un inventaire de l'ensemble des sites bâtis de la Métropole. Ce projet actuellement porté par la direction des bâtiments pourra également permettre d'obtenir un carnet de santé actualisé des biens identifiés et intégrés à la démarche.

Ce travail de reconstitution, de consolidation et de mise à jour des données est primordial dans le lancement de la démarche globale et nécessite la participation et la collaboration de nombreuses directions ainsi qu'une disponibilité importante des référents désignés durant cette phase de collecte.

Par ailleurs, et pour poursuivre les objectifs affichés, la DIMG a lancé une étude préliminaire sur un élément d'actif ciblé, à savoir l'ensemble immobilier identifié « Parc du Cailly », représentant une surface utile d'environ 18 000 m², situé sur la commune de Déville-lès-Rouen.

Cette mission, engagée avec la SCET, filiale de la Caisse des Dépôts, permettra notamment d'étudier des axes d'optimisation et de rationalisation des locaux ainsi que d'évaluer les potentialités du site en termes d'usage et de valorisation.

L'objectif principal de ce projet pilote permettra de révéler les spécificités, les échéances, les risques, les coûts, les besoins et la faisabilité pour amorcer une démarche plus importante à l'échelle de l'ensemble des actifs de la Métropole.

Une présentation de la démarche test et un bilan des actions menées ont été présentés en comité technique Métropole Amélioration Continue (MAC) en juin 2021.

6.4.2

LA RATIONALISATION DU FONCTIONNEMENT INTERNE

SERVICE COMMUN REPROGRAPHIE

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la ville de Rouen et la Métropole se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leur reprographie respective en créant à cet effet, à l'échelon métropolitain un service commun reprographie.

Cette mutualisation a vocation à diversifier l'offre de service des deux collectivités, tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité, à maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs, à partager des ressources variées (techniques, logicielles, accès Internet, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant, en les valorisant et les optimisant, proposer une nouvelle offre de services à terme aux communes et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources et dans une recherche de meilleur respect environnemental.

LES ORIENTATIONS POUR UN FONCTIONNEMENT DES SERVICES EXEMPLAIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA MÉTROPOLE

Dans le cadre de l'adoption d'une délibération du 5 juillet 2021 par le Conseil métropolitain en matière de transition énergétique dans le fonctionnement interne de ses propres services, la direction de l'immobilier et des moyens généraux a décliné ses objectifs.

PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DURABLE

- ▶ Plus aucun achat de véhicules à motorisation thermique sauf engins spéciaux dont l'équivalent en motorisation décarbonée n'existerait pas ;
- ▶ Achat d'environ quinze véhicules légers électriques au second semestre 2021, dans l'attente d'un déploiement plus massif au vu du résultat attendu en 2022 des conclusions d'une étude confiée à un prestataire sur la motorisation décarbonée de l'ensemble de la flotte de la Métropole.

6.4.3

LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS (PDA)

Il a été proposé aux agents de la Métropole de tester des accessoires de sécurité pour le vélo.

Les agents bénéficient d'une remise de 20 % sur le tarif tout public du service de location de vélos mis en place par la Métropole.

Un challenge vélo intersites a été organisé le 17 juin 2021. On a compté environ treize participants. Ils ont été récompensés.

1 500 agents de la Métropole ont été sensibilisés à la pratique du covoiturage par des animations ad hoc. Au 31 décembre 2021, 163 agents étaient inscrits sur l'application Klaxit, 40 agents étaient des covoitureurs actifs. 364 trajets avaient été réalisés.

Des agents relais mobilité ont été recrutés, une réunion pour présenter les actions du Plan de Déplacement et de Mobilité des Administrations (PDMA) a été organisée. Ainsi, ces agents ont pu relayer les informations auprès de leurs collègues.

Des informations régulières sont publiées sur Yammer sur la pratique du vélo, de la marche, du transport en commun et du covoiturage.

Des actions de sensibilisation au bon usage du parking du Norwich ont été mises en place tout au long de l'année par le PDA, grâce à une communication individualisée, à la création de procédures synthétiques à destination des agents, à l'évolution constante de l'application SI-AGENTS (outil de gestion du parking). A aussi été mis en place un système d'autocollants informatifs pour les plus récalcitrants.

6.4.4

LA GESTION DU PARC AUTOMOBILE

Au 31 décembre 2021, tous budgets confondus, la composition du parc de véhicules de la Métropole est de 547 véhicules, dont 40 véhicules électriques, deux hydrogènes et deux hybrides.



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs actions sont en cours pour permettre la décarbonation de la flotte automobile.

Un marché de retrofit devrait être notifié prochainement pour permettre la transformation de huit gros utilitaires thermiques déjà dans le parc métropolitain. Les véhicules subiront un remplacement de moteur pour laisser place à une motorisation électrique.

Un marché d'acquisition de véhicules électriques d'occasion permet le remplacement des véhicules légers les plus polluants. L'objectif est de remplacer pour l'année 2022, 56 à 65 véhicules soit 30 % du parc de véhicules particuliers. Le choix de l'acquisition de modèles d'occasion permet d'obtenir un coût d'achat en deçà du neuf, des délais de livraison réduits et de faire participer le tissu économique local.

Un marché d'acquisition de véhicules utilitaires neufs devrait voir le jour avant la fin du premier semestre 2022. La forme du marché devra permettre l'achat de véhicules performant en termes d'autonomie afin de garantir une meilleure utilisation des véhicules sans nuire aux conditions de travail des agents techniques utilisateurs.

Plusieurs groupes de travail sont organisés selon différentes thématiques pour permettre une électrification du parc sereine et éclairée. La direction de l'immobilier et des moyens généraux de la Métropole participe notamment aux réflexions suivantes:

- ▶ Expérimentation de la décarbonation du parc sur les sites de Couperin et du Pôle de Proximité Plateau Robec;
- ▶ Conséquences organisationnelles et techniques sur les garages en charge de l'entretien et de la maintenance des véhicules.

Le renouvellement de la flotte automobile au profit d'un parc plus propre représente des enjeux importants qui nécessitent des arbitrages réguliers et une veille rigoureuse des progrès réalisés en termes d'innovation.

Répartition du parc Automobile par Budget	LÉGERS THERMIQUES	LÉGERS ÉLECTRIQUES	PETITS UTILITAIRES THERMIQUES	PETITS UTILITAIRES ÉLECTRIQUES	GROS UTILITAIRES	TOTAL
Budget Principal	106	33	56	25	47	267
Budget Eau	32	0	67	1	26	126
Budget Assainissement	20	0	47	0	20	87
Budget Déchets	33	5	9	0	17	64
Budget RNC	0	1	0	0	0	1
Budget Régie publique énergie calorique	1	1	0	0	0	2
TOTAL	192	40	179	26	110	547

6.5

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SDSI) ET LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

LE SDSI

Durant la dernière décennie, le système d'information de La Métropole est fortement impacté par les évolutions internes (Périmètre élargi, modernisation de l'administration, services aux usagers, etc.) et externes (numérisation des activités).

Dès 2018, la Métropole a engagé une démarche pour se doter d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) couvrant la période 2019-2021.

Ce SDSI s'organisait autour de quatre axes :

- Améliorer la couverture applicative des métiers pour optimiser les moyens et les usages ;
- Développer la Métropole numérique et les services vers les usagers ;
- Renforcer la transversalité, la dématérialisation et l'information géographique ;
- Optimiser la fonction système d'information et son infrastructure.

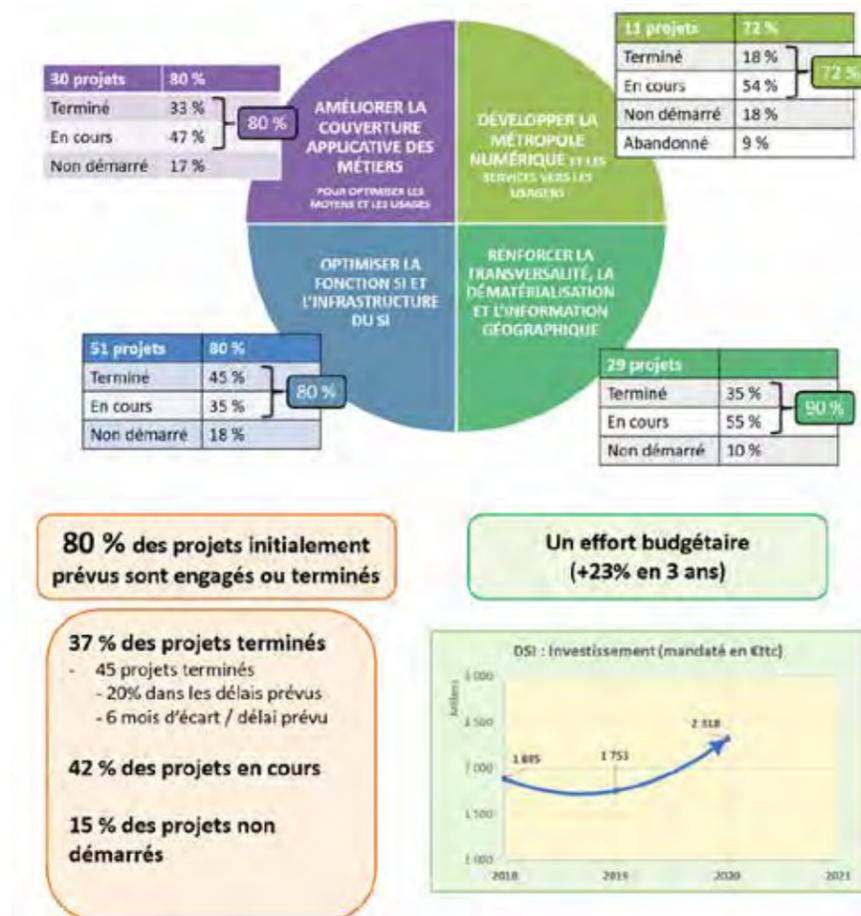
Pour suivre et piloter ce schéma, la gouvernance SDSI a été mise en place en juin 2019.

Elle est basée sur l'organisation suivante :

Le suivi de chaque projet et du portefeuille est effectué sur une plateforme de gestion de projets autour de l'outil « Project Monitor ».

Le SDSI est suivi sur cette plateforme. Les comités de coordination, les comités techniques se font à partir de celle-ci.

SITUATION À LA FIN DÉCEMBRE 2021



Durant le dernier trimestre 2021, un bilan du 1^{er} SDSI a été réalisé.

Les grandes conclusions sont les suivantes :

- Sur les 121 projets prévus initialement, 80 % sont engagés ou terminés ;
- Un effort budgétaire en progression de 23 % en trois ans ;

Les points forts :

- 80 % des projets initiaux sont terminés ou en cours ;
- La gouvernance et le suivi du SDSI ont été mis en place ;

L'analyse transversale des projets a été améliorée (moins de projets « en silo ») ;

- La cohérence du Système d'Information (SI) a été renforcée ;
- Une information aux directions métier est désormais mise en place et assurée régulièrement.

Point faible :

L'écart de livraison par rapport au SDSI initial reste de treize mois en moyenne :

- Cet écart s'explique par la crise sanitaire qui a fixé d'autres priorités durant cette période ;
- Le premier SDSI est intitulé « scénario ambitieux ». Certains délais étaient trop ambitieux ;

Les axes d'amélioration :

La planification des projets devra être plus réaliste sur les délais de réalisation.

D'une manière générale, la mobilisation des ressources au sein des directions reste à améliorer.

La méthode « projet » devra être mieux partagée avec les directions métier.

De nombreux nouveaux projets sont venus s'ajouter tout au long de la période (+ 42 %).



PERSPECTIVES 2022



L'élaboration d'un nouveau schéma directeur des systèmes d'information a été lancée en décembre 2021. Ce schéma couvrira la période 2022-2024.

La phase de définition, d'analyse et d'arbitrage de ce SDSI est planifiée sur le 1^{er} semestre 2022.

Le planning prévisionnel est le suivant :



La dimension « Numérique Responsable » sera intégrée au SDSI 2022-2024, conformément à l'action engagée par la Métropole.

LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Territoire intelligent et durable

La Métropole s'est engagée dans la structuration d'une stratégie numérique en 2020. Un poste de Chef de projet Territoire Intelligent et Open data a été créé (décembre 2020) permettant de coordonner la démarche au sein de la Métropole et sur le territoire.

En 2020, la Métropole a été lauréate du programme européen Intelligent Cities Challenge (ICC). Grâce à cette participation, elle bénéficie de la mise en réseau de 100 villes européennes et d'un accompagnement par des experts numériques (Cap Gemini) afin de structurer sa stratégie digitale. Ce programme (2020-2022) a permis sur l'année 2021 de capitaliser avec les autres territoires et d'atterrir une ambition numérique pour la Métropole.

Une délibération « Territoire intelligent et durable » a été votée le 5 juillet 2021.

Cette stratégie a pour objectif que la transition numérique de la Métropole soit au service du bien commun, de l'attractivité du territoire et de sa transition sociale et écologique et elle se décline en trois axes principaux :

- Orientation 1 : développer la participation citoyenne, la transparence de l'action publique, l'ouverture des données avec pour finalité une Métropole plus inclusive et participative ;
- Orientation 2 : développer l'attractivité des emplois et des entreprises par l'opération d'une transition industrielle réussie, des solutions innovantes de mobilité durable avec pour finalité une métropole plus durable et résiliente ;
- Orientation 3 : développer le sentiment d'appartenance des habitants de la Métropole et l'attractivité touristique avec pour finalité une Métropole plus attractive, dynamique et innovante.

Pour porter cette démarche de Territoire intelligent, la Métropole a adopté en interne une organisation ouverte, collaborative et transversale en réunissant des référents projets (ambassadeurs numériques) de chacun des départements de la Métropole. Ce groupe de travail collaboratif, #MaMétropoleConnectée, permet ainsi de coordonner la démarche en lien avec les projets des différents services et de jouer le rôle d'un laboratoire d'innovation, accélérateur des projets numériques. Ce groupe de travail fait également le lien avec le comité de pilotage numérique dont le premier s'est tenu en mai 2021.

Démarche Open data

Cette transition numérique est essentiellement basée sur la production, l'exploitation et la valorisation de la donnée qui est devenue un actif à part entière des organisations.

Aussi la Métropole s'est dotée d'une stratégie de valorisation des données. Une délibération Open data a été votée le 8 février 2021 afin d'engager la Métropole dans une démarche d'ouverture de ses données. Il est acté dans cette délibération qu'une feuille de route Open data serait proposée au premier semestre 2021. Cette feuille de route a été validée et se décline en quinze actions concrètes autour de trois objectifs principaux :

- ▶ L'ouverture des données de la Métropole selon un programme fixé par les obligations légales, ses priorités et des cas d'usages significatifs ;
- ▶ La mise en œuvre d'une plateforme open data métropolitaine ;
- ▶ L'animation de la démarche auprès des communes de la Métropole notamment dans le cadre du catalogue de services SI aux communes.

Des premières formations et sensibilisations à l'Open data ont été initiées auprès des services de la Métropole au dernier trimestre 2021 ainsi qu'un cycle d'ateliers de co-construction de la démarche Open data avec les communes volontaires.

Un dossier relatif à la médiation sur les enjeux de la donnée auprès du territoire déposé dans le cadre du Plan de relance numérique a permis d'obtenir un financement en décembre 2021.

Enfin, en lien avec ses enjeux et ses priorités autour de la gouvernance de la donnée, la Métropole participe à l'écosystème normand de la donnée organisé autour du Datalab normand (adhésion de la Métropole au Consortium en 2020). Celui-ci permet de fédérer différents acteurs aussi bien publics que privés autour d'expérimentations en lien avec la valorisation des données (Intelligence artificielle, big data). Plusieurs projets ont été initiés en 2021 et notamment le projet Smart Cap relatif aux données touristiques.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

- ▶ Renforcer les différentes orientations de la stratégie numérique et notamment le volet sur l'inclusion numérique, la relation citoyenne et le numérique responsable ;
- ▶ Communiquer sur la stratégie Territoire intelligent et animer cette stratégie avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- ▶ Poursuivre l'ouverture des données de la Métropole en proposant une plateforme de données métropolitaines ouvertes et des actions de médiation et d'animation de la démarche sur le territoire ;
- ▶ Poursuivre des collaborations autour d'expérimentations en lien avec la donnée (via le Datalab et le Pôle TES notamment).

6.6**RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES DES TERRITOIRES PROCHES**

Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. Les coopérations interterritoriales de la Métropole Rouen Normandie montent ainsi en intensité et s'expriment sur plusieurs niveaux. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

6.6.1**LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE**

Dès 2012, la Communauté d'agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe, aujourd'hui Métropole, a fait le choix de s'associer à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, aujourd'hui Agglo Seine-Eure, à travers la création d'un Pôle Métropolitain. Celui-ci rassemble désormais, depuis la fusion en 2019 de l'Agglo Seine-Eure avec sa voisine, la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine, près de 600 000 habitants et 131 communes rurales et urbaines dans une structure dédiée, dotée d'une assemblée de 32 élus, qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent.

Limitrophe de la Métropole, dans le Département voisin de l'Eure, l'Agglo Seine-Eure propose un cadre de vie d'une grande richesse (la forêt de Bord, la Seine, l'Eure) et des potentialités économiques de premier plan à une heure de Paris. Son histoire industrielle et sa proximité immédiate aux grands axes routiers lui permettent de porter aujourd'hui plus de 40 000 emplois dont de nombreux emplois industriels de pointe et tertiaires (pharmacie, cosmétique, logistique...).

La vocation du Pôle métropolitain Rouen – Seine – Eure est simple : favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il concentre notamment ses travaux sur le développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité et clusters du territoire, le tourisme-nature et les mobilités. Pour animer ce syndicat mixte, des référents ont été nommés dans chacun des EPCI concernés. Suite aux élections municipales de 2020, il est présidé par Nicolas Mayer-Rosignol, Président de la Métropole Rouen Normandie. Bernard Leroy, Président de l'Agglo Seine Eure, en est le Vice-Président.

2021 RÉALISATIONS

Sur le champ du développement économique, le Pôle Métropolitain est compétent pour les secteurs des biotechnologies, de la santé, de la cosmétique, de l'automobile et de la logistique, ainsi que pour la mise en place d'actions de promotion et de prospection économique. Il apporte en particulier un soutien public aux pôles de compétitivité et clusters (filières) présents sur le territoire. Ces partenariats permettent à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets. Ils permettent également de donner une meilleure connaissance des acteurs économiques du territoire, de renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie et d'améliorer la prise en compte des problématiques communes ou spécifiques à certains secteurs, notamment en matière des nouveaux enjeux qui se posent au regard des transitions écologiques, numériques et sociétales.

Cette approche permet enfin d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par les deux EPCI (TIGA, Territoire d'Industries, logistique urbaine...). La logique de contractualisation de ces partenariats à l'échelle du Pôle Métropolitain tient dans la recherche de rayonnement global du territoire même si les attentes et déclinaisons opérationnelles attendues peuvent être différentes entre l'Agglo Seine-Eure et la Métropole Rouen Normandie. Les pôles et filières concernées en 2021 sont Cosmetic Valley, Polepharma, LSN, TES, Next-Move et, à compter de 2022, NAE (Normandie Aéro-Espace). Le soutien financier s'est élevé à 164038 € en 2021.

La coopération entre les deux offices de tourisme du territoire et les services des deux EPCI s'est poursuivie en 2021. Le Pôle Métropolitain concentre son action en matière de valorisation touristique sur le tourisme vert et l'itinérance douce, qui se décline en particulier par un travail de fond destiné à accompagner le déploiement de la Seine à Vélo. Il a ainsi initié en 2021 une résidence artistique le long de son itinéraire qui doit permettre sa valorisation par deux œuvres pérennes le long de son parcours.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas permis à certaines actions de se dérouler dans les conditions prévues (report de salons touristiques et de l'inauguration de la Seine à Vélo, délais allongés pour la résidence d'artistes). À noter, la restitution de l'étude (diagnostic et préconisations) pour accompagner la mise en tourisme de l'itinéraire Seine à Vélo, la mise en œuvre de la « résidence artistique », la création de l'exposition « détours inattendus » sur l'aire d'autoroute de Vironvay, la définition d'un règlement d'aide pour accompagner les socioprofessionnels à la labellisation Accueil Vélo.

Sur le champ des mobilités, des réflexions ont été engagées sur le covoiturage et l'amélioration de la liaison TC entre les deux territoires, avec notamment la création d'une ligne nouvelle, de Pont-de-l'Arche à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, à horizon fin 2022 – début 2023.

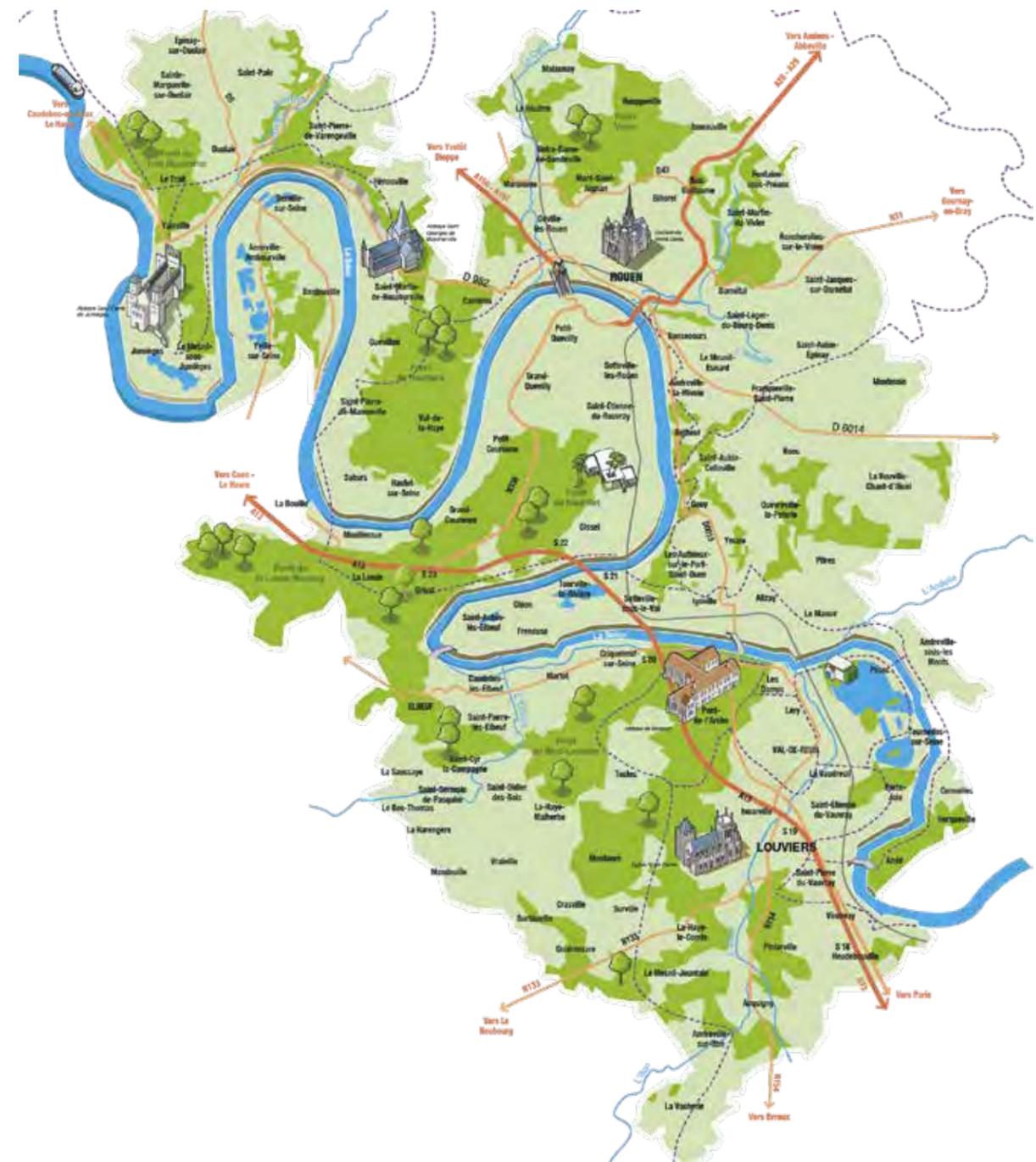
Au-delà de ces champs d'intervention traditionnels, les équipes des deux EPCI ont exploré des espaces nouveaux de coopération dans le prolongement de la Charte agricole du territoire, adoptée par la Métropole, en vue d'une action commune permettant de valoriser les ressources maraîchères et fruitières du Pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés à Val de Reuil: le projet de développement d'une filière de légumes en plein champ a vu la réalisation de l'étude diagnostic et de marché engagée, en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture Normande et Bio en Normandie, ainsi que la poursuite des négociations avec un opérateur pour la création d'un outil de transformation des légumes.

Fin 2021, le conseil du Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure a adopté un schéma stratégique redéfinissant la feuille de route de ce dernier pour les années à venir.

La Métropole et l'Agglo Seine Eure ont poursuivi leurs travaux, élargis à l'ensemble des Intercommunalités et Départements de la vallée de la Seine, sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), dans le cadre du « syndicat mixte de gestion de la Seine Normande » et se sont également engagées, sur le même périmètre, dans la démarche « Territoires d'Industrie », initiée par l'État sur la vallée de la Seine.

Le Pôle Métropolitain n'est toutefois qu'un outil parmi d'autres d'une structuration progressive du bassin de vie, à laquelle participent également l'agence de développement économique et l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE), outil d'études et de dialogue inter-territorial dont le périmètre est plus large. Tous construisent un fait métropolitain qui s'impose de plus en plus comme une réalité vécue par une même population qui vit et se déplace au sein d'un espace urbain cohérent, le long de la Seine.

PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE - EURE



6.6.2

**INTERTERRITORIALITÉ –
ALLIANCE DES TERRITOIRES**

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis bientôt 10 ans dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la vallée de la Seine, débouché maritime et fluvial naturel et corridor portuaire de Paris à la mer, doté d'un réel potentiel économique, touristique et paysager. Apparue dans le cadre des travaux de l'AIGP, au travers des propositions de l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach, qui projette « la vallée de la Seine comme le cadre d'une grande métropole mondiale, où l'urbain et la nature seraient réconciliés, Paris, Rouen, Le Havre enrichissant cette région capitale de leurs identités propres », cette séquence nouvelle de développement a été consolidée par la nomination d'un Délégué Interministériel au développement de la vallée de la Seine et la conclusion d'un Contrat de Plan Interrégional 2015-2020 (CPIER). Une discussion va s'engager en 2022 pour la préparation d'un nouveau CPIER. La construction de cette action publique a permis également de renforcer de nombreuses collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme, de fédérer des initiatives et un discours partagés, esquisses d'une collaboration plus profonde qui paraît maintenant indispensable entre les EPCI le long de la Seine et que commencent à envisager conjointement pour la partie « normande » le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine et le Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI, à travers les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, facilitent les potentialités de coopération, en structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole. Celle-ci a ainsi entamé un dialogue avec les EPCI limitrophes en première couronne pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes de coopération et de travail qui dépassent naturellement les frontières physiques institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...). Ce dialogue s'est notamment déjà concrétisé par l'établissement d'une convention de coopération interterritoriale avec la Communauté de communes voisine Lyons-Andelle.

L'année 2021 a été mise à profit pour construire le champ de coopération avec la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, qui se traduit dans une convention d'entente. Cette dernière porte sur l'amélioration des mobilités et le renforcement des coopérations entre les deux Établissements : concrètement, elle permet d'acter les grands axes de coopération en matière de mobilité entre les deux EPCI dans une perspective de renforcement des transports publics et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet de structurer le cadre d'échange sur l'ensemble des expérimentations et études qui seront réalisées à cette fin. Elle précise les sujets qui font d'ores et déjà l'objet d'un accord de coopération entre les deux EPCI : études de faisabilité de la création d'un transport en commun à haut niveau de service sur l'A 150, mise en place d'une application de covoiturage commune sur les deux périmètres, participation conjointe des deux EPCI aux

études sous maîtrise d'ouvrage de la Région pour la création d'un pôle multimodal, raccordement des voies vertes des deux EPCI par la création d'un tronçon entre les communes de Villers-Ecalles et Saint-Pierre-de-Varengeville.

Toutes ces démarches participent d'une même conviction : les coopérations peuvent sur certains thèmes renforcer les politiques publiques et participent ce faisant à part entière au projet métropolitain.

6.6.3

LES RENCONTRES DE L'AXE SEINE

Pour la France comme pour l'Union Européenne, l'Axe Seine est une évidence stratégique qui appelle une mobilisation exceptionnelle. Tel est le sens de la démarche qui a rassemblé à Rouen, en février 2021, Madame la Maire de la Ville de Paris et Messieurs les Présidents-Maires, de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et de la Métropole Rouen Normandie, dans une perspective voulue de long terme.

Depuis dix ans, des réflexions importantes ont été lancées, des crédits significatifs apportés dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional sur la Vallée de la Seine (CPIER), une réforme majeure engagée à travers la fusion des Ports de la vallée de la Seine, qui permettra de porter une vision coordonnée à l'échelle des 3 territoires.

L'Axe qui lie Paris à la mer, par ses singularités, son histoire économique et industrielle, son potentiel naturel et paysager, est au cœur même des problématiques contemporaines de résilience. Elles rendent nécessaire une étude d'impact du réchauffement climatique sur la Seine (inondation, sécheresse, submersion et nappes phréatiques)

Autre enjeu autour de cet axe, l'économie touristique : depuis quelques années, de nombreux projets permettent à la destination Seine de mieux apparaître : Normandie Impressionniste, Seine à Vélo, Un Été au Havre... La perspective des Jeux Olympiques en 2024, la candidature de Rouen et de la Vallée de la Seine normande au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 constituent des chances exceptionnelles pour la Vallée de la Seine dans son ensemble. L'association de ces initiatives, des projets que portent chacun des territoires, permettra de faire mieux émerger les potentialités d'un récit commun autour du fleuve.

L'Axe Seine, vallée-métropole réconciliant l'urbain et la nature et grand corridor logistique, incarné par nos 3 villes, est un enjeu majeur pour la France de développement économique, de renouveau industriel, d'affirmation de sa puissance portuaire, de rayonnement culturel, de résilience face aux enjeux climatiques. C'est pourquoi les villes de Paris, de Rouen et du Havre décident de construire ensemble un cadre de collaboration permanent afin de porter et de faire progresser les priorités communes ainsi définies. Chaque trimestre, une réunion commune permettra de faire le point des avancées et déterminer les projets précis derrière lesquels les territoires s'engagent.

Les premiers axes de travail et d'intérêt commun identifiés :

- Axe 1 : Faire de la vallée de la Seine la vallée des Mobilités décarbonées, favoriser les déplacements de personnes et de marchandises via des modes respectueux de l'environnement
- Axe 2 : Transitions énergétiques et écologiques, vers une vallée de la Seine décarbonée
- Axe 3 : Tourisme, culture/patrimoine, évènementiel, Vivre autour de la Seine

2021 a vu 3 rencontres de l'axe Seine se réunir : la première, fondatrice, s'est réunie le 10 février 2021 à Rouen. L'objectif a été de donner toute la place au bloc communal et intercommunal, ainsi qu'aux parties prenantes de l'Axe Seine, dans la gouvernance du fleuve et les choix stratégiques pour ce territoire. C'est ainsi qu'elle a permis de mettre en place 5 groupes de travail sur les thématiques suivantes : le fret fluvial, l'alimentation durable, la culture, l'énergie, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

La seconde a été organisée le 31 mai 2021 au Havre et s'est consacrée aux enjeux de logistique fluviale permettant notamment d'engager les quatre collectivités dans la préparation d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur la logistique urbaine fluviale.

La 3^e rencontre s'est réunie le 26 octobre 2021, à Paris. Elle a été consacrée à la thématique de l'énergie. Elle a permis d'acter la création d'une Société d'Économie Mixte pour le développement des énergies renouvelables, à l'échelle de l'axe Seine et à horizon mi 2022. Par ailleurs et afin de donner une lisibilité et un cadre d'action reconnu sur le territoire de projets qu'est la Seine, il a été convenu de créer une Entente de l'Axe Seine dès le début de l'année 2022.

6.6.4

**LA PLATEFORME D'OBSERVATIONS
DES PROJETS ET STRATÉGIES
URBAINES (POPSU)**

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis 2019 avec 14 autres métropoles françaises (hors Paris), dans un programme partenarial de recherche mené par la Plateforme d'Observations des Projets et Stratégies Urbaines, d'une durée de 3 ans, co-financé à parité par l'État et chaque Métropole intéressée (coût recherche/ métropole 100 K€) sur les enjeux de la construction métropolitaine (à la française) sous l'intitulé générique « la Métropole et les autres ».

Émanation du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA – sous l'autorité conjointe des Ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires), le POPSU représente pour la Métropole un outil d'observation et accompagnement précieux, porteur d'échange avec les autres Métropoles engagées mais aussi de valorisation de la construction métropolitaine sur notre territoire. Construit à partir d'une volonté

de dialogue équilibré et constant entre scientifiques, élus et techniciens du territoire (« recherche-action »), le programme POPSU Métropoles privilégie les restitutions et publications in itinere, plutôt que la production d'une somme conclusive parfois éloignée de la réalité vécue par la collectivité. Il organise de nombreuses scènes permettant des échanges entre métropoles et chercheurs (séminaire annuel, rencontres sous forme d'Ateliers Nationaux thématiques dans lesquels chercheurs et techniciens échangent de façon transversale sur leurs travaux, colloque national à mi-programme...) et incite les métropoles à engager des exercices locaux de valorisation de leurs travaux.

Dans une volonté d'élargir le regard au-delà des visions locales, l'équipe scientifique du Popsu Rouen a été volontairement recrutée au-delà du seul laboratoire de Géographie de l'Université de Rouen. Elle est pilotée par Xavier Desjardins, Professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme à Sorbonne-Universités, Directeur d'études au sein de la Coopérative Acadie, spécialiste reconnu des questions de mobilité. Les travaux de recherche sur le territoire sont également portés par :

- Jean Debrie, Professeur des universités en aménagement et urbanisme à Paris 1 - Panthéon Sorbonne (UMR Géographie - Cités) ;
- Juliette Maulat, Maître de conférences à Paris 1, UMR Géographie - Cités ;
- Christophe Imbert, Professeur des universités en géographie à l'Université de Rouen (Laboratoire IDEES) ;
- Philippe Vidal, Professeur des universités en géographie, Université du Havre (Laboratoire IDEES) ;
- Élise Guillerm, Ingénieur de recherche, ENSA - Rouen (puis ENSA Marseille) ;
- François Fleury, Professeur - titulaire d'une HDR, ENSA - Rouen ;
- Benoit Laignel, Professeur des universités en géosciences et environnement, Université de Rouen. Faute de temps, Benoit Laignel a délégué sa place à Zeineddine Nouaceur (Université de Rouen Laboratoire IDEES).

Les travaux se sont concentrés sur les thèmes suivants : la construction de la métropole et l'appréhension du fait métropolitain (Desjardins/ Debrie), la mobilité (Guillerm/ Maulat) et les différentes centralités métropolitaines, y compris dans une vision prospective (Imbert/ Vidal), les ressources naturelles du territoire comme filière économique (bois et éco-matériaux de construction/ Fleury). Ils sont coordonnés avec les services de la métropole, notamment sur la partie mobilité et filière bois, ainsi qu'avec l'Agence d'urbanisme, chacun étant régulièrement associé aux Comités de suivi. Au-delà des travaux de recherche proprement dits, la démarche a suscité la réalisation de plusieurs ateliers professionnels étudiants :

- Approche historique et chronologique de la construction métropolitaine de Rouen, analyse des coopérations métropolitaines et approche sectorielle (2019),
- L'emploi de l'outil PDE dans la MRN : un outil pour une mobilité durable (2020),

La métropole a par ailleurs organisé sur son territoire deux colloques/ Forums de valorisation de la démarche réunissant à chaque fois près de 150 personnes, en 2018 (lancement de la plateforme) et en 2019 à l'occasion de l'Armada.

Dans le cadre de la semaine « Rouen Normandie, capitale du Monde d'après », il a été proposé en septembre 2020 un atelier co-construit avec le POPSU avec la participation de Nathalie Roseau, Directrice de recherche École des Ponts ParisTech et Jean-Baptiste Marie, Directeur national du programme : « Résilience du territoire : s'adapter à la multiplication des crises ».

En octobre 2021, le POPSU a été co-organisateur du Forum de la résilience qui s'est tenu dans le cadre de la seconde édition de « Capitale du Monde d'Après », en partenariat avec le journal « Le Monde ». De nombreux contributeurs issus du Conseil stratégique du POPSU (Alain Bourdin, Hélène Peskine, Maire-Christine Jaillet), ainsi que de chercheurs embarqués dans d'autres plateformes (Frédéric Rossano) ont participé à l'évènement avec Xavier Desjardins et Jean Debrie. 12 tables rondes, 480 participants, 2 000 vues sur la retransmission du Forum. Le Forum de la résilience donnera lieu à la production prochaine d'un livret co édité POPSU – MRN, restituant les travaux.

Popsu Rouen a la particularité d'être la première plateforme à avoir publié (en ligne) un cahier POPSU (« la métropole performative : récits et échelles de la fabrique institutionnelle métropolitaine de Rouen » par Xavier Desjardins et Jean Debrie - copie jointe) à l'occasion du colloque du 12 juin 2019. Ce cahier Popsu a été ensuite réédité par Flammarion/Autrement, en intégrant quelques modifications/ actualisations (Lubrizon, élections municipales).

Un autre cahier POPSU sera publié en 2022, rédigé par Élise Guillerm et Juliette Maulat : « une métropole en mobilité : récit de l'action publique rouennaise depuis les années 1950 », Il a donné par ailleurs lieu à une publication dans la revue Traits d'Agence, revue des agences d'urbanisme : <https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2021/06/ta-38-hd.pdf>

Un dernier cahier est en cours de préparation : Christophe Imbert/ Philippe Vidal : « la métropole des interstices créatifs : réinvestir les « interstices » métropolitains rouennais par les micro-mobilités et les mobilités connectés » (titre provisoire). Philippe Vidal a publié une note de recherche dans la revue NETCOM consacrée à des aspects des travaux réalisés dans ce cadre : (« Jouer à réduire les déplacements intra-métropolitains et alléger l'empreinte carbone grâce aux tiers-lieux hybrides » : <https://journals.openedition.org/netcom/5819>)

François Fleury a également proposé un livrable « La métropole biosourcée ? Potentiels et actions métropolitaines pour la promotion des matériaux écologiques dans la construction » courant 2021 qui a été versé aux travaux du GIEC local auquel il participe.

Le POPSU a par ailleurs sollicité plusieurs fois la Métropole dans des colloques ou séminaires nationaux sur l'état des recherches POPSU Métropole (et en particulier colloque national « Pour des métropoles résilientes » – Hôtel de Lassay – Assemblée Nationale - en présence de Nicolas Mayer-Rossignol (janvier 2021).

6.7

UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ

6.7.1

MA MÉTROPOLE

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

Ma Métropole est un numéro d'appel unique (0800 021 021) gratuit, 24h/24. Il a pour objectif de simplifier la prise de contact des usagers vers la Métropole et de pouvoir donner une information directe aux habitants ou de transmettre en temps réel les demandes d'intervention.

Dans le même objectif, ce système est également accessible aux communes, aux usagers via le site internet de la Métropole, ou à ses agents. Une fois la demande correctement renseignée dans le logiciel dédié, elle arrive automatiquement à l'interlocuteur en capacité de répondre.

LES CHIFFRES CLÉS

ANNÉE 2021 - FICHES CRÉÉES PAR MOIS - TOUS VECTEURS CONFONDUS

MOIS	NOMBRE DE FICHES
Janvier	23317
Février	20395
Mars	24316
Avril	22038
Mai	19995
Juin	23134
Juillet	22393
Août	20195
Septembre	21737
Octobre	21137
Novembre	21436
Décembre	21570

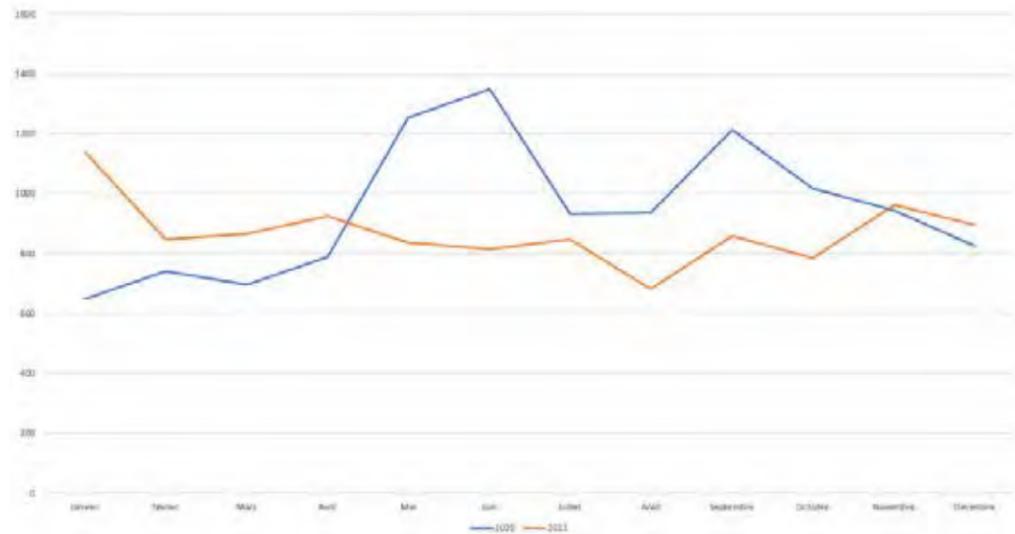
ANNÉE 2021 – FICHES CRÉÉES PAR MOIS - CATÉGORISÉES PAR COMPÉTENCE

COMPÉTENCES	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Assainissement	490	491	532	447	434	710	494	411	470	517	432	499
Déchets	4 496	4 144	5 633	4 891	4 277	4 706	4 629	4 807	4 697	3 940	3 732	3 575
Eau	15001	12926	14959	13865	12676	14663	14377	12466	13511	13660	14254	14385
Divers	1 031	916	1 096	1 075	1 013	1 300	1 342	1 163	1 286	1 068	947	877
Voirie / Espaces Publics	1 217	1 030	1 027	859	803	1 106	982	803	1 124	1 356	1 472	1675

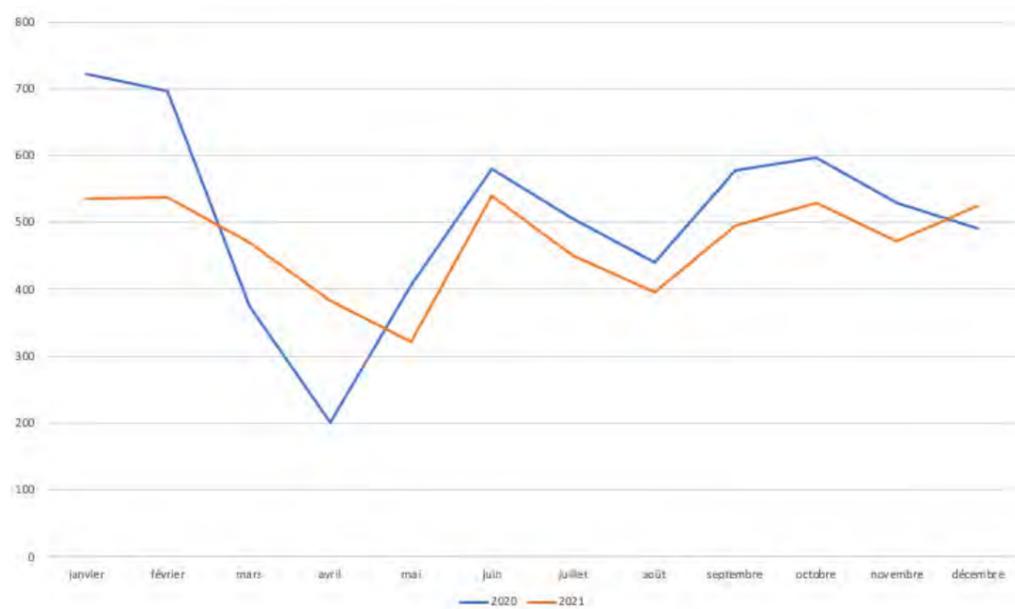
Le tableau ci-dessus recense les fiches créées en 2021 par mois et par compétence. Ici sont répertoriées les compétences qui recensent le plus grand nombre de fiches. La compétence eau est celle qui en crée le plus, suivie de la compétence déchets.

Focus sur les fiches créées par les usagers sur internet – comparatif 2020-2021

On note une diminution du nombre de fiches créées par les usagers en 2021.

**Focus sur les fiches créées par les communes – Comparatif année 2020 – année 2021**

Globalement, le nombre de fiches créées par les communes a baissé entre 2020 et 2021.

**6.7.2****OUTILS DE
COMMUNICATION EXTERNE**

La communication de la Métropole Rouen Normandie est principalement dédiée à la facilitation du quotidien des usagers, en les informant des services rendus (collecte des déchets, eau, assainissement, mobilités...).

Elle veille aussi à diffuser largement l'offre culturelle et de loisirs, rythmée par des événements importants (Graines de jardin, Métropole Rouen Capitale du Monde d'Après...) et hébergée par de nombreux équipements (Maisons des forêts, Réunion des musées métropolitains, Historial Jeanne d'Arc, Kindarena).

En termes d'information et de communication externe, l'année 2021 s'est adaptée au contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, marquée par son 3^e confinement d'avril-mai et son déconfinement en 4 étapes de mai-juin, entre adaptation des outils et des messages liés au port du masque, au couvre-feu et à sa levée, à la mise en place de jauges et du pass sanitaire, ayant pour conséquence report et/ou annulation de manifestations / d'événements, fermeture-réouverture des lieux de culture et des établissements sportifs, puis nouvelles modalités d'accès et de participation aux événements qui étaient relancés.

Des campagnes de communication traditionnelles ont été organisées dans le cadre des manifestations culturelles annuelles – néanmoins adaptées à la situation sanitaire (Cathédrale de lumière l'été, équipements culturels) mais aussi autour de la nouvelle programmation estivale, suite à la période de couvre-feu et au début de la campagne de vaccination : Métropole Rouen en Plein R, du 16 juillet au 29 août.



Il s'agissait d'accompagner le lancement de l'appel à manifestations culturelles en mai puis d'accompagner la programmation de plus de 200 manifestations en plein air sur tout le territoire métropolitain.

Centre de vaccination Covid VaccinArena

La communication métropolitaine a également porté sur l'ouverture le 8 avril 2021 du centre de vaccination Covid-19 au Kindarena, mis à disposition par la Métropole pour permettre d'accompagner l'augmentation du nombre de doses de vaccins et participer à cette nouvelle étape dans la lutte contre le virus.

**Lancement du système d'alerte SMS
« Risques naturels et industriels »**

En mars 2021, la Métropole s'est dotée d'un système d'alerte par SMS, pour avertir la population en cas d'événement nécessitant qu'elle prenne des dispositions pour assurer sa sécurité ou protéger sa santé (accident industriel, vigilance météorologique, pollution atmosphérique, inondations, situation sanitaire exceptionnelle, etc.). Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire de s'inscrire, gratuitement. Une campagne de sensibilisation et de communication a donc porté sur ce nouveau dispositif d'alerte accessible à tous les habitants.

Prévention et tri des déchets



Une communication particulière et importante concernant la prévention et le tri des déchets a été menée, autour de la nouvelle application Mon Tri téléchargeable gratuitement. Une stratégie de signalétique sur le mobilier d'apport volontaire des déchets, par un habillage communicant des colonnes aériennes et nouveaux compacteurs solaires, a également été initiée à Rouen.

PUBLICATIONS

Suite à l'incendie du 26 septembre 2019, un supplément au Mag de septembre a été publié : un guide pratique « Risques naturels & industriels – Je m'informe, je me protège », autour de 3 axes d'information :

- comprendre les risques naturels, entre mouvements de terrain et inondations,
- connaître les risques industriels, entre incendie, explosion et émission de gaz toxique,
- se préparer à faire face, entre préparation à faire face, bons gestes et consignes de sécurité en cas d'alerte.



WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

Site web de la Métropole

En 2021, le site de la Métropole a enregistré 2,8 millions de visiteurs.

Top 10 des pages les plus consultées :

- Facture d'eau : 146 000 visiteurs
- Ma Métropole : 56 000
- Offres d'emploi : 40 000
- PLU : 38 000
- Prise de RDV encombrants : 30 000
- 6.7.8. Inscription à l'alerte SMS / Collecte des déchets / Distribution des sacs de collecte : 28 000
- ZFE : 25 000
- Déchetteries : 23 000.

Sites des petites communes

La Métropole est également chargée de l'hébergement, de la maintenance et de la formation des sites web de 28 petites communes, autonomes pour la gestion du contenu et de la mise en ligne des pages de leurs sites municipaux.

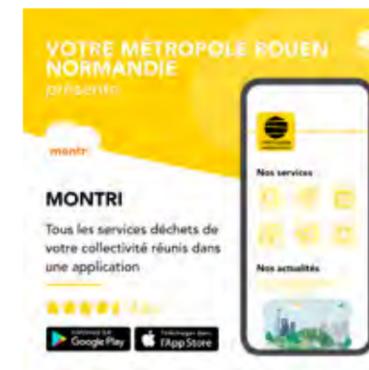


Applications

2021 a vu le lancement de 2 applications métropolitaines gratuites, accessibles aux habitants des 71 communes, sur Iphone et Android :

- Application Mon tri, relatives aux déchets :

Elle propose des infos pratiques et d'actualité, consignes de tri, calendriers de collecte, prise de RDV encombrants, signalement des dépôts sauvages...



- Application Rouen Métropole dans ma poche :



Toutes les infos pratiques du territoire métropolitain : trafic routier, horaires des transports en commun, géolocalisation des stations vélos - des points de collecte des déchets - des équipements culturels, qualité de l'air, factures d'eau, offres d'emploi...

Réseaux sociaux

La Métropole administre ses comptes institutionnels Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn.

• Audience



L'année 2021 est marquée par le développement du compte LinkedIn dans son audience, passant de 11 400 abonnés à 17 200, soit une augmentation de plus de 50 %.



Le compte Instagram a davantage souffert des effets de la Covid-19 qui avait entraîné une fermeture prolongée jusqu'en juin des établissements culturels, des manifestations (Graines de Jardin reporté en septembre, évènement sportif annuel étudiant Rouen Normandie Sup Cup annulée, etc.). Ce compte étant orienté dans sa ligne éditoriale vers le Lifestyle, l'attractivité touristique et culturelle, illustrés de visuels avec des personnes, le port du masque et la prévention via les gestes barrières n'ont pas permis d'offrir un contenu adapté à ce réseau social. Une hausse de plus 17 % s'enregistre toutefois pour la communauté Instagram, soit un bassin d'audience de 11 700 personnes.



Le compte Twitter comptabilise 19 300 abonnés pour l'année 2021, tandis que Facebook compte 27 000 abonnés. L'année 2020, la Covid-19 avait engendré un bond important sur ce réseau social pour suivre les actualités de la Métropole. Une augmentation de 30 % d'abonnés est néanmoins enregistrée en 2021, dans un nouvel usage désormais acquis de canal délivrant l'actualité métropolitaine aux usagers et dans une augmentation de la messagerie.

• Sécurité

Si le hacking numérique est difficile à contrer, dans une année 2021 qui enregistre des records nationaux sur ce sujet, une vigilance pour minimiser au mieux les risques a été lancée par la Métropole, afin de protéger ses données (activation de la double authentification, protocole de rattachement des pages...) et celles de ses usagers.

• Développement des live

L'année 2021 est marquée par le déploiement des live sur Facebook de certains événements. Si ces derniers ont d'abord été lancés pour suivre les conseils métropolitains dans un contexte Covid, ils se sont ensuite développés pour assurer la retransmission en direct de certaines manifestations : un week-end dédié aux jeux vidéo au Kindarena, le Forum de la Résilience (dans le cadre de Rouen Capitale du Monde d'Après), restitution de concertation...

• Intensification du contenu

Les usages des réseaux sociaux ont été transformés dans le cadre du confinement (cf. rapport d'activité 2020).

Ces transformations (accès à l'information principalement par ces canaux, recours à la messagerie pour question/réponse/signalement) perdurent et s'ancrent dans le temps en 2021. L'ensemble des services ont désormais recours systématiquement, et non plus de façon ponctuelle, aux réseaux sociaux pour travailler leur communication (save the date, inscription, sondage, information, manifestation...). L'année 2021 est donc marquée par une intensification du contenu sur les réseaux sociaux, à l'exemple de la programmation estivale culturelle et de loisirs Métropole Rouen Plein R : 250 événements annoncés quasi-exclusivement par la communication digitale (web et réseaux sociaux).

D'autres comptes des musées, d'équipements et de participation citoyenne de la Métropole relaient également sa vie culturelle, ses animations, ses événements et ses concertations :

- la Réunion des musées métropolitains (RMM) : pour suivre les expositions, l'agenda culturel, les événements, les ateliers et l'actualité des 11 musées métropolitains, grâce à ses comptes Facebook (RMM Rouen), Twitter (@RMM_Rouen) et Instagram (@rmm_rouen) ;
- les musées de la Régie des équipements culturels de la Métropole. À retrouver sur Facebook : l'@aitresaintmaclou, l'@historialjeannedarc, le @donjonderouen, le @chateau-derobertlediable ;
- le compte facebook des @maisonsdesforets, avec son programme d'animations et informations de sensibilisation à la vie forestière ;
- le compte facebook @jeparticipe.rouenmetro informe des concertations et réunions publiques relatives aux grands projets d'aménagement, de planification urbaine, de mobilités...

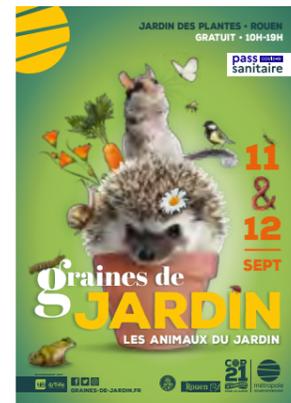
CONSEILS MÉTROPOLITAINS

Depuis 2020, tous les bureaux et les conseils de la Métropole font l'objet d'un live Facebook, avec modération des remarques et des questions des internautes en direct. Les séances intégrales sont également en ligne sur la chaîne You Tube de la Métropole.



LES GRANDS ÉVÈNEMENTS DE LA MÉTROPOLE

Graines de jardin – 12^e édition



Traditionnellement programmé fin mai et compte tenu de la situation sanitaire au printemps 2021, le festival annuel Graines de jardin s'est vu reporter en septembre, au Jardin des plantes de Rouen.

Au programme, autour de la thématique de cette édition « Les animaux du jardin » : des stands-conseils, exposants, marché local et bio, ateliers, spectacles et animations... Malgré les contraintes sanitaires imposées, les festivaliers ont répondu présents lors de cette manifestation.

Rouen Métropole Capitale du Monde d'Après – 2^e édition

La 2^e édition de Rouen Métropole Capitale du Monde d'Après, événement qu'elle organise pour tous les acteurs tournés vers la transition sociale et écologique, s'est déroulée du 13 septembre au 10 octobre 2021.

Citoyens, entreprises, associations, élus, scientifiques... tous étaient invités à prendre part au débat pour dessiner ensemble les contours de la Métropole de demain.

Au programme, plusieurs temps forts :

- Le 1^{er} forum Mobilités – ça bouge, aux 106 et 107, du 17 au 18 septembre



- Le salon des solutions durables, le 27 septembre, au Kindarena



- Des visites et ateliers sur le territoire de la Métropole et des communes, du 28 septembre au 1^{er} octobre



- Le forum de la résilience, au 106, les 4 et 5 octobre



- L'inauguration de l'atelier des transitions, rue Jeanne d'Arc à Rouen, le 8 octobre



- La 1^{re} édition des 4 saisons du Parc, au parc naturel urbain du Champ des Bruyères, les 9 et 10 octobre, en clôture de cet événement.



L'enregistrement du Forum de la résilience est en ligne à <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/rouen-metropole-capitale-du-monde-dapres> et sur le compte You tube de la Métropole.



CONCERTATION

Plusieurs campagnes de communication autour de concertations ont été organisées en 2021, dans le cadre de projets d'aménagement d'envergure tel que le quartier Rouen Flaubert, au pied du pont Flaubert ainsi qu'autour de la thématique des mobilités.

**ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pour l'impression de ses supports de communication, la Métropole s'attache à utiliser du papier recyclé et fait imprimer le Mag mensuel sur du papier composé de fibres recyclées combinées à des fibres vierges PEFC issues de forêts gérées durablement.

Dans le cadre de son marché « Prestation traiteur », La Métropole impose l'utilisation de produits locaux et/ou bio et de saison. La vaisselle fournie par le traiteur ne doit pas être jetable à l'exception de vaisselle produite à partir de matériaux recyclés et/ou recyclables (ex. pas de vaisselle en carton ou en plastique).

6.7.3**CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT (CCD)****DEVENU CDD AUTOMNE 2021 : CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le renouvellement du Conseil Consultatif de Développement (CCD) devait avoir lieu au cours de l'année 2020 suite aux élections municipales et à l'installation du conseil métropolitain. Cependant, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a retardé le calendrier électoral et a reporté au premier semestre 2021 le renouvellement du CCD.

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 9 novembre 2020, la commission n° 12 dédiée à la démocratie participative et composée d'une trentaine d'élus, s'est vu confier la mission de préfiguration du Conseil Consultatif de Développement (CCD). Pour définir la composition, l'organisation, les conditions et modalités de consultation du CCD de la Métropole, 7 élu-es ont souhaité se mobiliser dans un groupe de travail spécifique qui a livré ses propositions fin mars 2021. Des auditions d'anciens membres du CCD seront menées pour dresser le bilan de cette instance et de son fonctionnement. Des réflexions devront également avoir lieu afin de tenir compte d'autres instances consultatives existantes et à créer.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gouvernance et démocratie participative, participation des forces vives et des usagers, participation de tous aux décisions collectives, développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations, actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...), autant d'éléments de notre future démarche d'animation du Conseil de Développement qui répondent à trois enjeux du développement durable (épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

6.7.4**SERVICE PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ**

En 2020, le dispositif d'association citoyenne et d'animation territoriale de la Métropole mené par le service participation et citoyenneté a pu être renforcé dans un contexte sanitaire contraignant selon les modalités qui suivent :

1. Définition et mise en œuvre des stratégies de participation citoyenne en lien avec les services de la Métropole, pour les projets suivants :

Quartier Rouen Flaubert, extension TEOR-CHU, Plan des Mobilités (PDM), Balade du Cailly, Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE), Recomposition du réseau TC, Avenue des Martyrs - F1, Nouveau projet Hangar 2, RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal), Living-Lab (TIGA), Saint Sever-Nouvelle gare, Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique (PACTE), Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), politique forestière, politique de la ville, ...

2. Diversification des outils et méthodes d'association citoyenne :

en plus des outils classiques et descendants (consultations, enquêtes et réunions publiques), se sont poursuivis l'utilisation et l'essai d'autres méthodes plus participatives (néanmoins en moindre mesure à cause du COVID) : ateliers participatifs et d'innovation, balades métropolitaines, chantiers participatifs, questionnaires et votes en ligne, sondages facebook, appel à projets je participe, ... Une expertise a été également acquise dans l'animation de dispositifs participatifs à distance.

3. Renforcement des liens territoriaux :

cet aspect se traduit par l'animation d'un réseau intercommunal de référents de la participation citoyenne (14 communes mobilisées). Un référentiel de la participation citoyenne a pu être élaboré de manière collaborative avec les communes mobilisées. Un accompagnement a été effectué par le service participation et citoyenneté pour la définition de stratégies de participation citoyenne dans le cadre des projets Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de 8 communes, en lien étroit avec 4 pôles de proximité.

4. Consolidation d'une communauté numérique de participation citoyenne :

l'objectif est de permettre à la plateforme « je participe » de devenir le site de référence de la participation citoyenne métropolitaine. Cet outil, portail de toutes les démarches participatives métropolitaines, a été utilisé lors des démarches participatives à distance et a permis de continuer à mobiliser les habitants dans un contexte de crise sanitaire.

5. Définition des orientations métropolitaines en matière de démocratie participative et co-construction citoyenne :

la Métropole a souhaité se doter d'une délégation spécifique, dédiée à la démocratie participative et à la co-construction citoyenne pilotée par une Vice-Présidente en charge de ces sujets, ainsi que de l'animation d'une commission d'élus dédiée (commission n° 12). Les travaux de cette commission sont animés par le service participation et citoyenneté et doivent conduire à associer plus largement et encore plus efficacement les citoyens et la société civile à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des projets de la Métropole.



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gouvernance et démocratie participative, accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité, participation des habitants et des usagers, participation de tous aux décisions collectives, solidarité intercommunale, promotion de l'économie solidaire, actions favorisant le recours à l'emploi local, développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations, actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...), autant d'éléments de notre démarche en faveur de la participation citoyenne et qui répondent à trois enjeux du développement durable, (épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

ANIMATION DE L'APPEL À PROJETS « JE PARTICIPE »



L'appel à projets « Je participe » a pour objectif de permettre à tous les acteurs du territoire qui souhaitent concrétiser des actions citoyennes, collaboratives, solidaires, durables d'obtenir un soutien financier via une campagne de financement participatif organisée par la Métropole Rouen Normandie en partenariat avec la plateforme KisskissBankbank. Outre la collecte de fonds, ce mode de financement innovant permet :

- d'inciter les citoyens à contribuer au choix des projets pouvant être soutenus par la collectivité au travers d'une subvention complémentaire,
- de donner une légitimité aux porteurs de projet, par un soutien populaire appuyé,
- d'augmenter les chances de succès et d'appropriation par la population des actions projetées.

Au regard de l'intérêt suscité durant sa première année, en 2018, cet appel à projets a été renouvelé pour la période 2019-2020 et a permis à ce jour de soutenir la concrétisation de 12 projets citoyens. Plus de 83 000 € ont pu être collectés sur la plateforme de financement participatif KisskissBankbank, sur ces deux premières éditions. La Métropole a apporté son complément en versant 42 100 € de subvention aux différents porteurs de projets, conformément au règlement de l'appel à projets.

Pour la période couvrant l'année 2021, les montants collectés sur la plateforme kisskissbankbank et le nombre de donateurs et donatrices mobilisés ont été en nette hausse. Toutefois, il est à noter que la seconde édition s'est déroulée sur une période plus longue que la première édition, notamment en raison de la crise sanitaire et que l'un des projets (Le XXI, premier restaurant inclusif de Rouen) a été particulièrement plébiscité.

L'année 2021 a marqué ainsi la fin de trois années d'expérimentation de ce dispositif innovant. Ayant fait ses preuves, une délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 a permis d'acter le renouvellement du dispositif pour une période de 3 ans. Une enveloppe annuelle de 20 000 € sera ainsi dédiée à cet appel à projets, ce qui permettrait de soutenir 7 à 8 projets citoyens en moyenne chaque année.

Enfin, il convient de mentionner que cet appel à projets est lauréat de l'édition 2021 des Trophées de la Participation & de la concertation. Organisés par Décider ensemble et la Gazette des communes, les Trophées de la participation & de la concertation visent à soutenir et promouvoir les actions de concertation et participation citoyenne innovantes réalisées par des collectivités, des collectifs citoyens, des associations ou encore des entreprises publiques et privées.

	Edition 2018	Edition 2019/2020	Totaux	Commentaire
Durée de l'édition	12 mois	18 mois	30 mois	3 ans test
Nombre de projets déposés	5	8	13	+ 60%
Nombre de projets financés	5	7	12	+ 40%
Nombre de projets non financés	0	1	1	1 seul échec
Nombre de donateurs	215	524	739	+ 98%
Objectifs de financement	18 000 €	35 740 €	53 740 €	+ 98%
Moyenne par projet	3 600 €	4 468 €	4 034 €	+ 24%
Montants collectés	10 145 €	63 856 €	83 004 €	+ 233%
Montant des aides de la MUR	14 500 €	27 600 €	42 100 €	+ 90%

6.7.5 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission Consultative des Services Publics Locaux est chargée d'examiner sur le rapport de son Président :

- Les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères ;

- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

Elle est également consultée pour avis par le Conseil de la Métropole sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. -4 du CGCT ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

La CCSPL s'est réunie quatorze fois en 2021. En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, toutes les réunions se sont déroulées en visioconférence.

Durant le premier semestre, elle a examiné les rapports annuels des délégataires et des régies pour l'année 2019. Cet examen aurait dû avoir lieu au second semestre 2020. Or, dans le cadre du nouveau mandat, la Commission a été instaurée par délibération du 9 novembre 2020. Par conséquent, seuls trois rapports annuels des délégataires de 2019 ont pu être examinés en 2020. Cette information avait été transmise aux membres du Conseil par délibération du 22 mars 2021 portant état des travaux de la CCSPL pour l'année 2020.

Durant le deuxième semestre, la Commission a étudié les rapports des délégataires et des régies pour l'année 2020.

Elle a également émis deux avis relatifs aux projets de délégation de service public suivants :

- Le 1^{er} février 2021 : piscines-patinoire de la Cerisaie et des Feugrais ;
- Le 2 juillet 2021 : parking Saint-Marc.

Elle n'a pas émis d'avis défavorable à leur rencontre, mais a formulé un certain nombre d'observations figurant dans les comptes-rendus des réunions. Ces comptes-rendus sont annexés à la délibération, présentée en mars 2021, portant état annuel des travaux de la Commission.

Métropole Rouen Normandie

Le 108
108, allée François Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex

Tél. : 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



@MetropoleRouenN
rouen_normandie_s_illustre

Crédits photos :
Alan Aubry
Thomas Boivin
Jean-François Lange
Métropole Rouen Normandie
Graphisme : Perroquet bleu -
www.bleu.net

Mise en page :
Métropole Rouen Normandie
octobre 2022

